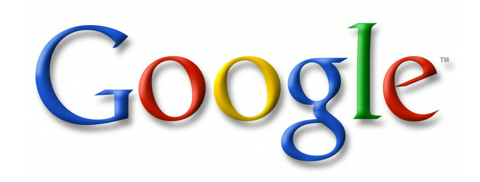
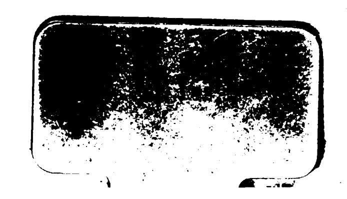




SOUVENIRS DE 1830 A 1842.

Ouvrages de Paul Féval.

Le Tueur de Tigres	2 vol.
Les Parvenus.	3 vol.
Le Capitaine Simon	2 vol.
La Sœur des Fantômes.	3 vol.
La Fée des Grèves.	3 vol.
Les Belles de Nuit.	8 vol.

Ouvrages de G. de La Landelle.

L'Honneur de la Famille.	2 vol.
Les Princes d'Ébène	5 vol.
Falkar le Rouge	5 vol.
Les Iles de Glace.	4 vol.
Une Haine à Bord	2 vol.
Le Morne aux Serpents.	2 vol.

Sous presse.

Le Château de Noirtier.

Ouvrages d'Alexandre Dumas fils.

Le Roman d'une femme	4 vol.
Tristan le Roux.	3 vol.
Césarine	4 vol.
Le docteur Servans	3 vol.
Aventures de quatre femmes	6 vol.

Sous presse.

Les Amours véritables.

Impr. de E. Dépée, à Sceaux (Seine).

SOUVENIRS

de 1830 à 1842.

PAR

ALEXANDRE DUMAS.

3

PARIS
ALEXANDRE CADOT, ÉDITEUR,
37, RUE SERPENTE.

1854

Mélesville. — Bayard. — Scribe. — Alexandre Dumas. — Victor Hugo. — Souvestre.

Or, il arriva qu'un jour, c'était dans la seconde quinzaine de septembre 1849, je reçus une lettre qui me priait de me rendre le lendemain à une séance du conseil d'Etat.

Mon étonnement fut grand ; je n'ai jamais ni donné, ni demandé un conseil.

Quel conseil pouvait donc avoir à me donner ou à me demander le conseil d'Etat.

Je me rendis à l'invitation un peu tard, selon mon habitude, aussi la séance était-elle déjà ouverte.

M. Vivien présidait, et MM. les conseillers Behic et Charton siégeaient à ses côtés.

MM. Bayard, Mélesville, Victor Hugo, Eugène Scribe et Emile Souvestre avaient été convoqués comme moi, et, arrivés avant moi, étaient en séance.

Mélesville parlait sur la question de la liberté industrielle des théâtres. Cette question m'intéressait d'autant plus que c'était la première fois qu'une commis-

sion quelconque me fit l'honneur de me convoquer à une pareille délibération.

Mélesville racontait, avec cette parole claire et facile qui, en écartant ses lèvres, fait voir à la fois et son bienveillant sourire et ses belles dents, Mélesville racontait, dis-je, que l'année précédente il avait fait partie d'une commission formée par M. Ledru-Rollin, dans le but d'examiner la question théâtrale sous le triple aspect de la liberté industrielle, de la censure et des cautionnements.

La commission s'était prononcée pour la liberté industrielle.

Mélesville avouait qu'il ne s'était point, en cette circonstance, réuni à la majorité, et qu'il était, lui, partisan, non

d'une liberté illimitée, mais d'une concurrence limitée.

Tout cela fut dit, je le répète, avec cette gracieuse urbanité de paroles qui est le caractère particulier de la conversation de Mélesville.

Puis vint le tour de Bayard.

Vice-président de la Société des auteurs dramatiques, il déclara, au nom de cette société, qu'elle demandait la liberté théâtrale la plus absolue.

Quant à lui, personnellement, ainsi que Mélesville, il demandait un moyen terme qui donnât plus d'activité aux théâtres existants.

Par exemple, l'Odéon, vigoureusement soutenu pour éperonner le Théâtre-Français, et un troisième théâtre

lyrique pour fouetter l'Opéra-Comique et le Grand-Opéra.

Il était comme ces pisciculteurs qui mettent un certain nombre de perches et de brochets dans leurs étangs afin d'empêcher, en leur donnant la chasse, les carpes de devenir trop grasses.

La discussion se prolongea pendant quelque temps sur la même matière entre MM. les conseillers Béhic et Charton, et MM. Mélesville et Bayard. — MM. les conseillers prétendant qu'il y avait déjà trop de théâtres, MM. les auteurs affirmant qu'un troisième théâtre lyrique était nécessaire.

Puis, ce fut le tour de Scribe de parler.

M. Scribe. — La liberté des théâtres serait la ruine de l'art, du goût, de l'industrie et *des mœurs*. Avec elle il ne s'é-

lèvera pas de bons théâtres. Il s'en élèvera immédiatement beaucoup de mauvais. La raison en est bien simple, les bons théâtres font peu d'argent, les mauvais beaucoup. Je ne chercherai pas comment on peut restreindre la liberté des entreprises théâtrales. Mon système est franc, je n'admets pas cette liberté. Si l'absolutisme peut être permis quelque part, c'est assurément en fait de théâtre. Je voudrais que l'on fît ce que firent autrefois les décrets impériaux, qu'on limitât d'une manière précise et assez étroite le nombre des théâtres de la capitale. Je dis assez étroite je ne voudrais pas cependant que l'on adoptât le nombre fixé en 1807. La population a augmenté depuis cette époque, il faut tenir compte de cette augmentation ; je prendrais, par

exemple, le nombre seize ; sur ces seize théâtres conservés, tant seraient consacrés aux chefs-d'œuvres anciens, tant au genre lyrique, tant à la comédie et à la tragédie moderne, etc., etc. Par ce système on arriverait à augmenter le nombre des grands théâtres, des théâtres utiles, et, en même temps, à les rendre prospères par la diminution des scènes secondaires qui leur font concurrence. Les grands théâtres, devenant plus riches, pourraient se passer des subventions que leur paie le gouvernement. On ferait ainsi de l'économie et de la morale, en supprimant les théâtres inutiles ou *dangereux*, par exemple les théâtres d'enfants, enseignement mutuel de *mauvaise littérature* et de *mauvaises mœurs*.

Le privilége, dans ce système franc et sévère, est légitime, *puisqu'il n'est institué qu'en faveur des ouvrages qui peuvent faire honneur à l'art et être utiles à la morale publique.*

M. Alexandre Dumas. — Je suis fâché de n'être d'accord avec mon confrère Scribe, sur aucune des propositions qu'il vient d'émettre, relativement aux théâtres et aux priviléges.

Les théâtres d'enfants, a-t-il dit, sont immoraux, c'est vrai; mais on peut les soumettre à une police rigoureuse, ils ne le seront plus ; ne les détruisez pas, c'est une pépinière précieuse de comédiens.

M. Scribe. — Et le Conservatoire?

M. Dumas. — Le Conservatoire fait

des comédiens impossibles. Qu'on me donne n'importe qui, un garde municipal licencié en février, un boutiquier retiré, j'en ferai un acteur, mais je n'en ai jamais pu former un seul avec les élèves du Conservatoire. Ils sont à jamais gâtés par la routine et la médiocrité de l'école, ils n'ont point étudié la nature, ils se sont toujours bornés à copier plus ou moins mal leur maître. Au contraire, dès qu'un enfant est sur le théâtre, ce qu'il peut y avoir en lui de talent se développe naturellement. C'est ainsi que se sont formés presque tous nos grands comédiens modernes.

Quant à la liberté des théâtres, à mon avis, plus vous la laisserez entière, plus vous aurez de *bons théâtres*, et par *bons théâtres* j'entends, moi, ceux qui attirent

le plus de monde, ceux qui font vivre le plus de familles.

Je ne conçois point les priviléges. Dès qu'il y a privilége, il y a abus. Un privilége me donne un droit que n'a pas mon voisin, et me pousse à faire ce que je ne ferais pas si l'égalité existait pour tous. Un privilége fait trouver de l'argent pour une entreprise ruineuse et mène à la banqueroute. Le jour où il n'y aura plus de privilége, vous aurez trente théâtres dans Paris ; mais un an après, il en restera tout au plus dix ou douze, et tous seront en état de se suffire. Telle personne, qui, les priviléges abolis, ne bâtirait jamais un théâtre nouveau, avec un privilége en bâtira un immédiatement. On a bien tort de s'effrayer du régime de la liberté.

M. SCRIBE. — Mon confrère, avec la liberté illimitée, nous promet d'ici à deux ans une vingtaine de banqueroutes, au bout desquelles il restera dix à douze théâtres ; je demande qu'on établisse tout de suite les dix ou douze théâtres, avant d'avoir laissé se consommer la ruine d'un millier de familles.

Où serait le mal, lorsque tant de petits théâtres *immoraux* disparaîtraient, et que, pour compenser leur disparition, il y aurait trois théâtres français et quatre théâtres lyriques?

Imposez des conditions au privilége, et vous verrez que vous aurez les avantages de la liberté, sans en avoir les inconvénients. On a expérimenté tous les abus du régime du privilége, on peut donc y porter remède. La liberté illimi-

tée, vous ne la connaissez pas, ou, du moins, vous ne la connaissez pas suffisamment : c'est un abîme.

Je ne saurais admettre cette opinion de M. Dumas, que, d'une manière absolue, les meilleurs théâtres sont ceux qui gagnent le plus d'argent et qui font vivre le plus de monde; je dirai, au contraire, que ces théâtres-là sont souvent les mauvais. On ne gagne pas beaucoup d'argent avec les pièces vraiment littéraires. On réussit souvent mieux à en gagner avec des excentricités, des attaques contre la morale et le gouvernement. Avec la liberté, l'industrialisme conduit de plus en plus loin dans cette voie déplorable.

M. Dumas. — Les attaques contre le gouvernement, on les réprimera par les

lois. M. Scribe exagère, d'ailleurs, quand il dit que ces attaques sont les meilleurs moyens de succès pour un théâtre ; le public, la plupart du temps, fait prompte justice des attaques contre la morale ; les attaques contre le gouvernement ne l'entraînent qu'un instant quand elles l'entraînent.

M. Scribe fait trop bon marché des petits théâtres ; l'immoralité ne leur est pas inhérente et l'art ne leur est pas toujours étranger. Il y a de l'art jusque dans les pantomimes et dans la danse. Ces théâtres, d'ailleurs, font vivre bien des artistes, bien des familles.

M. le président prie M. Souvestre d'exposer son opinion.

M. Emile Souvestre. — Je suis désolé

de ne pouvoir adopter complétement aucune des opinions qu'ont émises jusqu'ici mes confrères.

Je ne crois point, comme M. Alexandre Dumas, que l'art et l'industrie théâtrale soient toujours mêlés, et que là où réussit l'industrie, l'art prospère toujours. Je ne crois pas, comme M. Scribe, qu'il faille mépriser complétement et abandonner l'intérêt de l'industrie là où il n'y a pas d'intérêt d'art.

Un privilége n'a pas de raison d'exister lorsqu'il ne procure pas, soit un profit au gouvernement, soit un bénéfice moral ou intellectuel à la nation. Or, c'est le cas de la plupart des priviléges de théâtres actuellement concédés. Est-ce un monopole qui fasse gagner de l'argent au gouvernement? Non. Ce mo-

nopole sert-il à l'avancement moral ou intellectuel? La plupart des théâtres agissent en sens contraire de ce progrès. Je voudrais qu'on fît une distinction entre les théâtres qui sont utiles à la conservation et à l'avancement de l'art, à l'instruction, à la moralisation du peuple, et ceux qui ne sont purement qu'une exploitation industrielle. Ceux-ci, comme toutes les exploitations industrielles, devraient être abandonnés au régime de la liberté, de la libre concurrence. Ceux de la première catégorie seraient au contraire dotés, soutenus par le gouvernement; c'est son devoir d'être leur tuteur.

Maintenir le privilége pour les théâtres purement industriels, c'est main-

tenir une cause de ruine : le privilége est un hameçon avec lequel on attire des écus pour les faire perdre; il n'est point une valeur réelle, il n'en est que le fantôme. A cause de l'espèce de fascination qu'il exerce, il fait fonder des théâtres là où ils ne peuvent réussir; il accumule toutes les charges des exploitations successives et entretient aussi une ruine permanente. Ces charges ne seraient point transmises dans une entreprise ordinaire. Si un homme a fait de mauvaises affaires dans une filature, celui qui la lui achète prend l'établissement pour ce qu'il vaut et ne s'engage pas à payer les dettes de son prédécesseur.

Je crois donc que la loi doit absolument reconnaître le principe de la libre

concurrence des théâtres purement industriels. Est-ce à dire pour cela qu'on doive leur donner une liberté sans condition? Je ne le crois point, et je serais des premiers à demander qu'on fixât certaines conditions de police et de capital.

J'arrive aux théâtres qu'on peut regarder comme des écoles, des musées, et qui seraient privilégiés en ce sens qu'ils seraient subventionnés par l'État. Quels seraient ces théâtres? Ici, la difficulté est sérieuse, cependant je l'aborde.

Il y a un théâtre qui, incontestablement, a droit d'être rangé dans cette catégorie : c'est celui qui est représenté actuellement par le Théâtre-Français. Ce théâtre serait chargé de conserver les chefs-d'œuvre littéraires du passé.

Maintenant, à côté de ce théâtre stationnaire, il faut un théâtre qui marche, qui innove; ce sera le second Théâtre-Français; il faudra le créer dans des conditions sérieuses de rivalité. On devra conserver pour le genre lyrique les deux théâtres qui existent maintenant, l'Opéra et l'Opéra-Comique. Mais ils ne suffisent pas, on le disait tout à l'heure à la commission. Le gouvernement crée chaque année des compositeurs auxquels il ne donne ni ne laisse les moyens de faire jouer leurs œuvres. Il faut un troisième théâtre lyrique. Ce ne doit pas être simplement une doublure des deux autres. Il y a une chose qui me paraît trop oubliée dans toute cette question, c'est le peuple. Vous subventionnez des théâtres pour l'art pur, et le peuple,

dont l'éducation musicale n'est pas suffisante pour qu'il comprenne nos grands opéras, vous l'abandonnez à lui-même, vous ne faites rien pour lui. Je voudrais que le peuple eût son Théâtre-Français et son Grand-Opéra réunis dans la même salle, c'est-à-dire qu'il eût un théâtre où l'on ne jouerait que les œuvres, soit lyriques, soit purement dramatiques, hors de discussion au point de vue de l'art et de la morale.

Si l'on ne crée pas ce théâtre (soit sous le régime de la liberté, soit avec le régime du privilége), on arrivera à une démoralisation successive, à une décadence intellectuelle des masses par le théâtre. En effet, il est bien plus facile d'attirer la foule avec les mauvaises passions qu'avec les bons exemples, de

sorte que vous verrez toujours les théâtres dangereux, c'est-à-dire ceux qui ont une direction subversive de l'ordre véritable, l'emporter sur les bons, c'est-à-dire sur les théâtres utiles, sur les théâtres où l'on se respecte et où l'on respecte l'art. Ce résultat se produira sous le régime du privilége aussi facilement que sous celui de la liberté ; car le gouvernement n'a pas plus d'action sur la direction intellectuelle des théâtres privilégiés, qu'il n'en aurait sur celle des théâtres libres. Voyez ce qui se passe au Vaudeville. Une administration gratifiée d'un privilége de la république, attaque impunément la république chaque soir. Vous connaissez, messieurs, ces pièces qu'on a osé décorer du nom d'*Aristophanesques*. Comme c'est la pre-

mière fois qu'on promène sur notre scène les images vivantes des hommes publics, que sur notre scène l'on bafoue grossièrement les plus hautes personnifications du pouvoir national et les institutions qui régissent la France, le public vient en foule. Est-ce là un moyen honnête de faire prospérer un théâtre?

Quand Aristophane faisait des comédies, il était le représentant de la liberté de la pensée et non de l'industrie. Son théâtre, c'était, à Athènes, la liberté de la presse. Ce n'était point une exploitation; ses attaques acerbes, c'était l'acte d'un citoyen et non le talent d'un manufacturier. C'est donc en vain que l'on s'abrite derrière un grand nom pour cacher les tristes spéculations du privilége aux abois.

Il y a utilité pour l'honneur de la France à ce que le gouvernement ne laisse point complètement l'art dramatique à l'industrie, et le moyen le plus puissant de l'arracher à son matérialisme, c'est d'apporter un soin tout particulier à l'organisation des théâtres d'art, et principalement des théâtres populaires. Il faudrait surtout composer avec un grand soin les comités chargés de juger les pièces; jusqu'à présent, ils l'ont été en général dans les grands théâtres avec assez de négligence. On a pris d'ordinaire des personnes appartenant à l'administration théâtrale, des académiciens représentant le passé plutôt que le présent, enfin des comédiens. Les académiciens se retirent promptement; le comité se dépeuple, bientôt

il ne reste plus du tribunal primitif que les juges qui n'ont rien de mieux à faire, et ce ne sont pas les meilleurs.

De pareils comités ne conviennent pas au but que doivent atteindre les théâtres subventionnés: il en fait de plus sérieux. Les comités ne seront sérieux qu'autant qu'il y aura une pénalité pour ceux de leurs membres qui manqueraient aux séances. Je voudrais que leurs membres fussent non-seulement des administrateurs de théâtre, des auteurs, des comédiens, mais aussi des artistes, des gens du monde. Des sensations de ce public varié, quoique restreint, il résulterait un jugement qui serait probablement le précurseur certain du jugement du public véritable. Pour me résumer, voici ce que je souhaiterais:

Liberté de l'industrie théâtrale; création de théâtres d'art, littéraires et lyriques, subventionnés par le gouvernement et soumis à une constitution nouvelle;

Création d'un théâtre populaire, également subventionné, et destiné à faire cultiver la morale, le patriotisme et l'art parmi les travailleurs.

M. Scribe. — J'admets la plupart des idées de M. Souvestre; elles me semblent généreuses et de nature à ce que leur application soit utile pour les populations et pour l'art: j'entends par là surtout de celles qui sont relatives à la constitution des théâtres subventionnés. Je dois ajouter que l'application de ses idées me paraît difficile avec le système

de la liberté, très facile avec le système du privilége.

M. Souvestre. — J'ai dit les motifs qui m'ont fait combattre le système du privilége. Fût-il plus facile d'appliquer à ce système ma proposition sur les théâtres subventionnés, je le repousserais; mais je ne vois aucune difficulté à concilier ma proposition avec le système de la liberté industrielle. Je veux que le gouvernement décide ce qu'il faut organiser de théâtres subventionnés, mais non ce qu'il faut organiser de théâtres en général; je ne veux pas qu'il intervienne dans ce qui relève seulement de la spéculation, qu'il impose à l'industrie théâtrale son jugement, qu'il décide qu'il ne peut y avoir que tant de scènes, jouant tels genres, ouvertes dans tels quartiers,

Laissez l'intérêt mercantile décider ces questions de spéculation; vous qui gouvernez, vous n'avez à vous occuper que de deux choses: l'art et le peuple.

Dans l'état actuel, le pouvoir préjuge quels sont les théâtres qui peuvent vivre, et le résultat prouve combien de fois il s'est trompé; laissez l'expérience porter ce jugement. Avec la liberté, les théâtres qui n'ont pas de raison d'être tomberont; ceux qui ont une aptitude réelle à vivre resteront seuls debout.

Les Lacédémoniens jetaient dans un gouffre les enfants qui ne leur paraissaient pas viables; ils risquaient d'y jeter Léonidas. Ne faites pas comme eux; mais, comme les Athéniens, laissez tout le monde essayer l'existence — le temps

décidera qui doit vivre, qui doit mourir.

Cette merveilleuse improvisation parut produire le plus grand effet sur le Conseil d'État. Par malheur, le résultat prouva que l'émotion avait été aussi passagère que profonde.

C'était au tour d'Hugo de parler. Il se leva.

M. Victor Hugo. — Mon opinion sur la matière qui se discute maintenant devant la commission est anciennement connue; je l'ai même en partie publiée. J'y persiste plus que jamais. Le temps où elle prévaudra n'est pas encore venu. Cependant, comme, dans ma conviction profonde, le principe de la liberté doit finir par triompher sur tous les points, j'attache de l'importance à la manière

sérieuse dont la commission du conseil d'État étudie les questions qui lui sont soumises, ce travail préparatoire est utile, et je m'y associe volontiers. Je ne laisserai échapper, pour ma part, aucune occasion de semer des germes de liberté. Faisons notre devoir, qui est de semer les idées; le temps fera le sien, qui est de les féconder.

Je commencerai par dire à la commission que, dans la question des théâtres, question très grande et très sérieuse, il n'y a que deux intérêts qui me préoccupent; à la vérité, ils embrassent tout: l'un est le progrès de l'art, l'autre est l'amélioration du peuple.

J'ai dans le cœur une certaine indifférence pour les formes politiques, et une inexprimable passion pour la li-

berté. Je viens de vous le dire, la liberté est mon principe, et partout où elle m'apparaît, je plaide ou je lutte pour elle.

Cependant, si, dans la question théâtrale, vous trouvez un moyen qui ne soit pas la liberté, mais qui me donne le progrès de l'art et l'amélioration du peuple, j'irai jusqu'à vous sacrifier le grand principe pour lequel j'ai toujours combattu, je m'inclinerai et je me tairai. Maintenant, pouvez-vous arriver à ces résultats autrement que par la liberté?

Vous touchez, dans la matière spéciale qui vous occupe, à la grande, à l'éternelle question qui reparaît sans cesse, et sous toutes les formes, dans la vie de l'humanité. Les deux grands principes

qui la dominent dans leur lutte perpétuelle, la liberté, l'autorité, sont en présence dans cette question-ci comme dans toutes les autres. Entre ces deux principes, il vous faudra choisir, sauf ensuite à faire d'utiles accommodements entre celui que vous choisirez et celui que vous ne choisirez pas. Il vous faudra choisir ; lequel prendrez-vous ? Examinons.

Dans la question des théâtres, le principe de l'autorité a ceci pour lui et contre lui, qu'il a déjà été expérimenté. Depuis que le théâtre existe en France, le principe d'autorité le possède. Si l'on a constaté ses inconvénients, on a aussi constaté ses avantages, on les connaît. Le principe de liberté n'a pas encore été mis à l'épreuve.

M. le Président. — Il a été mis à l'épreuve, de 1791 à 1806.

M. Victor Hugo. — Il fut proclamé en 1791, mais non réalisé; on était en présence de la guillotine : la liberté germait alors, elle ne régnait pas. Il ne faut pas juger des effets de la liberté des théâtres par ce qu'elle a pu produire pendant la première révolution.

Le principe de l'autorité a pu, lui, au contraire, produire tous ses fruits; il a eu sa réalisation la plus complète dans un système où pas un détail n'a été omis. Dans ce système, aucun spectacle ne pouvait s'ouvrir sans autorisation. On avait été jusqu'à spécifier le nombre de personnages qui pouvaient paraître en scène dans chaque théâtre, jusqu'à interdire aux uns de chanter, aux autres

de parler ; jusqu'à régler, en de certains cas, le costume et même le geste ; jusqu'à introduire dans les fantaisies de la scène je ne sais quelle rigueur hiératique.

Le principe de l'autorité, réalisé si complètement, qu'a-t-il produit ? On va me parler de Louis XIV et de son grand règne. Louis XIV a porté le principe de l'autorité, sous toutes ses formes, à son plus haut degré de splendeur. Je n'ai à parler ici que du théâtre. Eh bien ! le théâtre du XVIIe siècle eût été plus grand sans la pression du principe d'autorité. Ce principe a arrêté l'essor de Corneille, et froissé son robuste génie. Molière s'y est souvent soustrait, parce qu'il vivait dans la familiarité du grand roi, dont il avait les sympathies person-

nelles. Molière n'a été si favorisé que parce qu'il était valet de chambre tapissier de Louis XIV; il n'eût point fait sans cela le quart de ses chefs-d'œuvre. Le sourire du maître lui permettait l'audace. Chose bizarre à dire! c'est sa domesticité qui a fait son indépendance: si Molière n'eût pas été valet, il n'eût pas été libre!

Vous savez qu'un des miracles de l'esprit humain avait été déclaré immoral par les contemporains; il fallut un ordre formel de Louis XIV pour qu'on jouât *Tartufe*. Voilà ce qu'a fait le principe de l'autorité dans son plus beau siècle. Je passerai sur Louis XV et sur son temps; c'est une époque de complète dégradation pour l'art dramatique. Je range les tragédies de Voltaire parmi

les œuvres les plus informes que l'esprit humain ait jamais produites. Si Voltaire n'était pas, à côté de cela, un des plus beaux génies de l'humanité; s'il n'avait pas produit, entr'autres grands résultats, ce résultat admirable de l'adoucissement des mœurs, il serait au niveau de Campistron.

Je ne triomphe donc pas du XVIIIe siècle; je le pourrais, mais je m'abstiens. Remarquez seulement que le chef-d'œuvre dramatique qui marque la fin de ce siècle, le *Mariage de Figaro*, est dû à la rupture du principe d'autorité. J'arrive à l'Empire : alors l'autorité avait été restaurée dans toute sa splendeur; elle avait quelque chose de plus éclatant encore que l'autorité de Louis XIV; il y avait alors un maître qui ne se con-

tentait pas d'être le plus grand capitaine, le plus grand législateur, le plus grand politique, le plus grand prince de son temps, mais qui voulait être le plus grand organisateur de toutes choses. La littérature, l'art, la pensée, ne pouvaient échapper à sa domination, pas plus que tout le reste. Il a eu, et je l'en loue, la volonté d'organiser l'art; pour cela, il n'a rien épargné, il a tout prodigué. De Moscou, il organisait le Théâtre-Français. Dans le moment même où la fortune tournait, et où il pouvait voir l'abîme s'ouvrir, il s'occupait de réglementer les soubrettes et les crispins.

Eh bien, malgré tant de soins et tant de volonté, cet homme, qui pouvait gagner la bataille de Marengo et la ba-

taille d'Austerlitz, n'a pu faire faire un chef-d'œuvre. Il aurait donné des millions pour que ce chef-d'œuvre naquît; il aurait fait prince celui qui en aurait honoré son règne. Un jour, il passait une revue. Il y avait là dans les rangs un auteur assez médiocre qui s'appelait Barjaud. Personne ne connaît plus ce nom. On dit à l'empereur : « Sire, M. Barjaud est là. — Monsieur Barjaud, dit-il aussitôt, sortez des rangs! » Et il lui demanda ce qu'il pouvait faire pour lui.

M. Scribe. — M. Barjaud demanda une sous-lieutenance; ce qui ne prouve pas qu'il eût la vocation des lettres. Il fut tué peu de temps après; ce qui aurait empêché son talent — s'il avait eu

du talent — d'illustrer le règne impérial.

M. Victor Hugo. — Vous abondez dans mon sens. D'après ce que l'empereur faisait pour des médiocrités, jugez de ce qu'il eût fait pour des talents, jugez de ce qu'il eût fait pour des génies! Une de ses passions eût été de faire naître une grande littérature. Son goût littéraire était supérieur : le *Mémorial de Sainte-Hélène* le prouve. Quand l'empereur prend un livre, il ouvre Corneille. Eh bien! cette littérature qu'il souhaitait si ardemment pour en couronner son règne, lui, ce grand créateur, il n'a pu la créer. Qu'ont produit, dans le domaine de l'art, tant d'efforts, tant de persévérance, tant de magnificence, tant de volonté? Qu'a produit ce prin-

cipe de l'autorité, si puissamment appliqué par l'homme qui le faisait en quelque sorte vivant? Rien!

M. Scribe. — Vous oubliez les *Templiers* de M. Raynouard.

M. Victor Hugo. — Je ne les oublie pas. Il y a dans cette pièce un beau vers.

Voilà, au point de vue de l'art sous l'Empire, ce que l'autorité a produit, c'est-à-dire rien de grand, rien de beau.

J'en suis venu à me dire, pour ma part, en voyant ces résultats, que l'autorité pourrait bien ne pas être le meilleur moyen de faire fructifier l'art; qu'il fallait peut-être songer à quelque autre chose: nous verrons tout à l'heure à quoi.

Le point de vue de l'art épuisé, passons à l'autre, au point de vue de la moralisation et de l'instruction du peuple. C'est un côté de la question qui me touche infiniment.

Qu'a fait le principe d'autorité à ce point de vue? et que vaut il? — Je me borne toujours au théâtre. — Le principe d'autorité voulait et devait vouloir que le théâtre contribuât, pour sa part, à enseigner au peuple tous les respects, les devoirs moraux, la religion, le principe monarchique qui dominait alors, et dont je suis loin de méconnaître la puissance civilisatrice. Eh bien! je prends le théâtre tel qu'il a été au siècle par excellence de l'autorité, je le prends dans sa personnification française la plus illustre, dans l'homme que tous les siècles

et tous les temps nous envieront, dans Molière. J'observe : que vois-je? Je vois le théâtre échapper complètement à la direction que lui donne l'autorité; Molière prêche, d'un bout à l'autre de ses œuvres, la lutte du valet contre le maître, du fils contre le père, de la femme contre le mari, du jeune homme contre le vieillard, de la liberté contre l'autorité.

Nous disons, nous : « Dans *Tartufe*, Molière n'a attaqué que l'hypocrisie. » Tous ses contemporains le comprirent autrement.

Le but de l'autorité était-il atteint? Jugez vous-même. Il était complétement tourné; elle avait été radicalement impuissante. J'en conclus qu'elle n'a pas en elle la force nécessaire pour donner

au peuple, au moins par l'intermédiaire du théâtre, l'enseignement le meilleur selon elle.

Voyez en effet : l'autorité veut que le théâtre enseigne tous les respects ; le théâtre enseigne toutes les désobéissances. Sous la pression des idées religieuses, et même dévotes, toute la comédie qui sort de Molière est sceptique ; sous la pression des idées monarchiques, toute la tragédie qui sort de Corneille est républicaine. Tous deux, Corneille et Molière, sont déclarés, de leur vivant, immoraux, l'un par l'Académie, l'autre par le parlement.

Et voyez comme le jour se fait, voyez comme la lumière vient ! Corneille et Molière, qui ont fait le contraire de ce que voulait leur imposer le principe

d'autorité sous la double pression religieuse et monarchique, sont-ils immoraux vraiment? L'Académie dit oui, le parlement dit oui, — la postérité dit non. Ces deux grands poètes ont été deux grands philosophes; ils n'ont pas produit au théâtre la vulgaire morale de l'autorité, mais la haute morale de l'humanité. C'est cette morale, cette morale supérieure et splendide, qui est faite pour l'avenir, et que la courte vue des contemporains qualifie toujours d'immoralité.

Aucun génie n'échappe à cette loi, aucun sage, aucun juste! L'accusation d'immoralité a successivement atteint et quelquefois martyrisé tous les fondateurs de la sagesse humaine, tous les révélateurs de la sagesse divine. C'est au nom de la morale qu'on a fait boire

la ciguë à Socrate, et qu'on a cloué Jésus au gibet...

Maintenant, voulez-vous que je descende de cette région élevée, où je voudrais que les esprits se maintinssent toujours, pour traiter, au point de vue purement industriel, la question que vous étudiez? Ce point de vue est pour moi peu considérable, et je déclare que le nombre des faillites n'est rien pour moi, à côté d'un chef-d'œuvre créé ou d'un progrès intellectuel ou moral du peuple obtenu. Cependant je ne veux point négliger complétement ce côté de la question, et je demanderai si le principe de l'autorité a été, du moins, bon pour faire prospérer les entreprises dramatiques? Non. Il n'a pas même obtenu ce mince résultat. Je n'en veux pour

preuve que les dix-huit années du dernier règne. Pendant ces dix-huit années, l'autorité a tenu dans ses mains les théâtres par le privilége et par la distinction des genres. Quel a été le résultat?

L'empereur avait jugé qu'il y avait beaucoup trop de théâtres dans Paris; qu'il y en avait plus que la population de la ville n'en pouvait porter. Par un acte d'autorité despotique, il supprima une partie de ces théâtres, il émonda en bas, et conserva en haut. Voilà ce que fit un homme de génie. La dernière administration des beaux-arts a retranché en haut, et multiplié en bas. Cela seul suffit pour faire juger qu'au grand esprit de gouvernement avait succédé le petit esprit. Qu'avez-vous vu pendant les dix-

huit années de la déplorable administration qui s'est continuée, en dépit des chocs de la politique, sous tous les ministres de l'intérieur ? Vous avez vu périr successivement ou s'amoindrir toutes les scènes vraiment littéraires.

Chaque fois qu'un théâtre montrait quelques velléités de littérature, l'administration faisait des efforts inouïs pour le faire rentrer dans des genres misérables. Je caractérise cette administration d'un mot : point de débouchés à la pensée élevée ; multiplication des spectacles grossiers ! les issues fermées en haut, ouvertes en bas ! Il suffisait de demander à exploiter un spectacle-concert, un spectacle de marionettes, de danseurs de corde, pour obtenir la permission d'attirer et de dépraver le public. Les gens

de lettres, au nom de l'art et de la littérature, avaient demandé un second Théâtre-Français : on leur a répondu par une dérision : on leur a donné l'Odéon ! Voilà comment l'administration comprenait son devoir, voilà comment le principe de l'autorité a fonctionné depuis vingt ans : d'une part, il a comprimé l'essor de la pensée; de l'autre, il a développé l'essor soit des parties infimes de l'intelligence, soit des intérêts purement matériels. Il a fondé la situation actuelle, dans laquelle nous avons vu un nombre de théâtres hors de toute proportion avec la population parisienne, et créés par des fantaisies sans motifs. Je n'épuise pas les griefs. On a dit beaucoup de choses sur la manière dont on trafiquait des priviléges. J'ai peu de

goût à ce genre de recherches. Ce que je constate, c'est qu'on a développé outre mesure l'industrie misérable pour refouler le développement de l'art.

Maintenant qu'une révolution est survenue, qu'arrive-t-il ? C'est que, du moment qu'elle a éclaté, tous ces théâtres factices sortis du caprice d'un commis, de pis encore quelquefois, sont tombés sur les bras du gouvernement. Il faut, ou les laisser mourir, ce qui est une calamité pour une multitude de malheureux qu'ils nourrissent, ou les entretenir à grands frais, ce qui est une calamité pour le budget. Voilà les fruits des systèmes fondés sur le principe de l'autorité. Ces résultats, je les ai énumérés longuement. Ils ne me satisfont point. Je sens la nécessité d'en venir à un sys-

tème fondé sur autre chose que ce principe.

Or, ici, il n'y a pas deux solutions. Du moment où vous renoncez au principe d'autorité, vous êtes contraints de vous tourner vers le principe de liberté.

Examinons maintenant la question des théâtres au point de vue de la liberté. Je veux pour le théâtre deux libertés qui sont toutes deux dans l'air de ce siècle: liberté d'industrie, liberté de pensée.

Liberté d'industie, c'est-à-dire point de priviléges; liberté de pensée, c'est-à-dire point de censure.

Començons par la liberté d'industrie. Voyons comment nous pourrions orga-

niser le système de la liberté. Ici, je dois supposer un peu ; rien n'existe.

Je suis obligé de revenir à mon point de départ ; car, il ne faut pas le perdre de vue un seul instant, la grande pensée de ce siècle, celle qui doit survivre à toutes les autres, à toutes les formes politiques, quelles qu'elles soient, celle qui sera le fondement de toutes les institutions de l'avenir, c'est la liberté. Je suppose donc que la liberté pénètre dans l'industrie théâtrale comme elle a pénétré dans toutes les autres industries ; puis je me demande si elle satisfera au progrès de l'art, si elle produira la rénovation du peuple. Voici d'abord comment je comprendrais que la liberté de l'industrie théâtrale fût proclamée.

Dans la situation où sont encore les

esprits et les questions politiques, aucune liberté ne peut exister sans que le gouvernement y ait pris sa part de surveillance et d'influence. La liberté d'enseignement ne peut, à mon sens, exister qu'à cette condition ; il en est de même de la liberté théâtrale. L'État doit d'autant mieux intervenir dans ces deux questions, qu'il n'y a pas là seulement un intérêt matériel, mais un intérêt moral de la plus haute importance.

Quiconque voudra ouvrir un théâtre le pourra en se soumettant aux conditions de police que voici... aux conditions de cautionnement que voici... aux garanties de diverses natures que voici... Ce sera le cahier des charges de la liberté.

Ces mesures ne suffisent pas. Je rap-

prochais tout à l'heure la liberté des théâtres de la liberté de l'enseignement; c'est que le théâtre est une des branches de l'enseignement populaire. Responsable de la moralité et de l'instruction du peuple, l'État ne doit point se résigner à un rôle négatif, et, après avoir pris quelques précautions, regarder, laisser aller. L'État doit installer, à côté des théâtres libres, des théâtres qu'il gouvernera, et où la pensée sociale se fera jour.

Je voudrais qu'il y eût un théâtre digne de la France, pour les célèbres poètes morts qui l'ont honorée; puis un théâtre pour les auteurs vivants. Il faudrait encore un théâtre pour le grand opéra, un autre pour l'opéra-comique.

Je subventionnerais magnifiquement ces quatre théâtres.

Les théâtres livrés à l'industrie personnelle sont toujours forcés à une certaine parcimonie. Une pièce coûte cent mille francs à monter : ils reculeront; vous, vous ne reculerez pas. Un grand acteur met à haut prix ses prétentions : un théâtre libre pourrait marchander et le laisser échapper; vous, vous ne marchanderez pas. Un écrivain de talent travaille pour un théâtre libre, il reçoit tel droit d'auteur : vous lui donnerez le double; il travaillera pour vous. Vous aurez ainsi dans les théâtres de l'État, dans les théâtres nationaux, les meilleures pièces, les meilleurs comédiens, les plus beaux spectacles. En même temps, vous, l'État, qui ne spéculez pas,

et qui, à la rigueur, en présence d'un grand but de gloire et d'utilité à atteindre, n'êtes pas forcé de gagner de l'argent, vous offrirez au peuple ces magnifiques spectacles au meilleur marché possible.

Je voudrais que l'homme du peuple, pour dix sous, fût aussi bien assis au parterre, dans une stalle de velours, que l'homme du monde à l'orchestre, pour dix francs. De même que je voudrais le théâtre grand pour l'idée, je voudrais la salle vaste pour la foule. De cette façon, vous auriez, dans Paris, quatre magnifiques lieux de rendez-vous où le riche et le pauvre, l'heureux et le malheureux, le Parisien et le provincial, le Français et l'étranger, se rencontreraient tous les soirs, mêleraient fraternellement leur

âme, et communieraient, pour ainsi dire, dans la contemplation des grandes œuvres de l'esprit humain. Que sortirait-il de là? L'amélioration populaire et la moralisation universelle.

Voilà ce que feraient les théâtres nationaux. Maintenant, que feraient les théâtres libres? Vous allez me dire qu'ils seraient écrasés par une telle concurrence. Messieurs, je respecte la liberté; mais je gouverne et je tiens le niveau élevé. C'est à la liberté de s'en arranger.

Les dépenses des théâtres nationaux vous effraient peut-être : c'est à tort; fussent-elles énormes, j'en réponds, bien que mon but ne soit pas de créer une spéculation en faveur de l'État, le résultat financier ne lui sera pas désa-

vantageux. Les hommes spéciaux vous diraient que l'État fera avec ces établissements de bonnes affaires. Il arrivera alors ce résultat singulier et heureux qu'avec un chef-d'œuvre, un poète pourra gagner presque autant d'argent qu'un agent de change par un coup de bourse.

Surtout, ne l'oubliez pas, aux hommes de talent et de génie qui viendront à moi, je dirai : « Je n'ai pas seulement pour but de faire votre fortune, et d'encourager l'art en vous protégeant ; j'ai un but plus élevé encore. Je veux que vous fassiez des chefs-d'œuvre, s'il est possible, mais je veux surtout que vous amélioriez le peuple de toutes les classes. Versez dans la population des idées saines ; faites que vos ouvrages ne sortent pas d'une certaine ligne que voici,

et qui me paraît la meilleure. » C'est là un langage que tout le monde comprendra ; tout esprit consciencieux, toute âme honnête sentira l'importance de la mission. Vous aurez un théâtre qui attirera la foule et qui répandra les idées civilisatrices, l'héroïsme, le dévoûment, l'abnégation, le devoir, l'amour du pays, par la reproduction vraie, animée ou même patriotiquement exaltée des grands faits de notre histoire.

Et savez-vous ce qui arrivera? Vous n'attirerez pas seulement le peuple à vos théâtres, vous y attirerez aussi l'étranger. Pas un homme riche en Europe qui ne soit tenu de venir à vos théâtres compléter son éducation française et littéraire. Ce sera là une source de richesse pour la France et pour Paris. Vos magni-

fiques subventions, savez-vous qui les payera? L'Europe. L'argent de l'étranger affluera chez vous ; vous ferez à la gloire nationale une avance que l'admiration européenne vous remboursera.

Messieurs, au moment où nous sommes, il n'y a qu'une seule nation qui soit en état de donner des produits littéraires au monde entier, et, cette nation, c'est la nation française. Vous avez donc là un monopole immense, un monopole que l'univers civilisé subit depuis dix-huit ans. Les ministres qui nous ont gouvernés n'ont eu qu'une seule pensée : comprimer la littérature française à l'intérieur, la sacrifier au dehors, la laisser systématiquement spolier dans un royaume voisin par la contrefaçon. Je favoriserais, au contraire, cet admi-

rable monopole sous toutes ses formes, et je le répandrais sur le monde entier; je créerais à Paris des foyers lumineux qui éclaireraient toutes les nations, et vers lesquels toutes les nations se tourneraient.

Ce n'est pas tout. Pour achever l'œuvre, je voudrais des théâtres spéciaux pour le peuple; ces théâtres, je les mettrais à la charge, non de l'État, mais de la ville de Paris; ce seraient des théâtres créés à ses frais, et bien choisis par son administration municipale parmi les théâtres déjà existants, et dès-lors subventionnés par elle. Je les appellerais théâtres municipaux.

La ville de Paris est intéressée, sous tous les rapports, à l'existence de ces théâtres: ils développeraient les senti-

ments moraux et l'instruction dans les classes inférieures; ils contribueraient à faire régner le calme dans cette partie de la population d'où sortent parfois des commotions si fatales à la ville.

Je l'ai dit plus haut d'une manière générale en me faisant le plagiaire de l'empereur Napoléon, je le répète ici en appliquant surtout mon assertion aux classes inférieures de la population parisienne : le peuple français, la population parisienne principalement, ont beaucoup du peuple athénien; il faut quelque chose pour occuper leur imagination. Les théâtres municipaux seront des espèces de dérivatifs qui neutraliseront les bouillonnements populaires. Avec eux, le peuple parisien lira moins de mauvais pamphlets, boira moins de

mauvais vins, hantera moins de mauvais lieux, fera moins de révolutions violentes.

L'intérêt de la ville est patent; il est naturel qu'elle fasse les frais de ces fondations. Elle ferait appel à des auteurs sages et distingués, qui produiraient sur la scène des pièces élémentaires, tirées surtout de notre histoire nationale. Vous avez vu une partie de cette pensée réalisée par le Cirque; on a eu tort de le laisser fermer.

Les théâtres municipaux seraient répartis entre les différents quartiers de la capitale, et placés surtout dans les quartiers les moins riches, dans les faubourgs.

Ainsi, à la charge de l'État, quatre théâtre nationaux pour la France et

pour l'Europe ; à la charge de la ville, quatre théâtres municipaux pour le peuple des faubourgs ; à côté de ce haut enseignement de l'État, les théâtres libres ; voilà mon système.

Selon moi, de ce système qui est la liberté, sortiraient la grandeur de l'art et l'amélioration du peuple, qui sont mes deux buts. Vous avez vu ce qu'avait produit, pour ces deux grands buts, le système basé sur l'autorité, c'est-à-dire le privilége et la censure. Comparez et choisissez.

M. le Président. — Vous admettez le régime de la liberté, mais vous faites aux théâtres libres une condition bien difficile. Ils seront écrasés par ceux de l'État.

M. Victor Hugo. — Le rôle des théâ-

tres libres est loin d'être nul à côté des théâtres de l'État. Ces théâtres lutteront avec les vôtres. Quoique vous soyez le gouvernement, vous vous trompez quelquefois. Il vous arrive de repousser des œuvres remarquables ; les théâtres libres accueilleront ces œuvres-là ; profiteront des erreurs que vous aurez commises, et les applaudissements du public que vous entendrez dans les salles seront pour vous des reproches, et vous stimuleront.

On va me dire : « Les théâtres libres, qui auront peine à faire concurrence au gouvernement, chercheront, pour réussir, les moyens les plus fâcheux : ils feront appel au dévergondage de l'imagination ou aux passions populaires ; pour attirer le public, ils spéculeront

sur le scandale; ils feront de l'immoralité, et ils feront de la politique; ils joueront des pièces extravagantes, excentriques, obscènes, et des comédies aristophanesques. » S'il y a dans tout cela quelque chose de criminel, on pourra le réprimer par les moyens légaux; sinon, ne vous en inquiétez pas. Je suis un de ceux qui ont eu l'inconvénient ou l'honneur, depuis Février, d'être quelquefois mis sur le théâtre. Que m'importe! j'aime mieux ces plaisanteries, inoffensives après tout, que telles calomnies répandues contre moi par un journal dans ses cinquante mille exemplaires.

Quand on me met sur la scène, j'ai tout le monde pour moi; quand on me travestit dans un journal, j'ai contre moi

les trois quarts des lecteurs ; et, cependant, je ne m'inquiète pas de la liberté de la presse : je ne fais point de procès aux journaux qui me travestissent; je ne leur écris pas même de lettres avec un huissier pour facteur. Sachez donc accepter et comprendre la liberté de la pensée sous toutes ses formes, la liberté du théâtre comme la liberté de la presse : c'est l'air même que vous respirez. Contentez-vous, quand les théâtres libres ne dépassent point certaines bornes que la loi peut préciser, de leur faire une noble et puissante guerre avec vos théâtres nationaux et municipaux ; la victoire vous restera.

M. Scribe. — Les généreuses idées que vient d'émettre M. Victor Hugo sont en partie les miennes; mais il me semble

qu'elles gagneraient à être réalisées dans un système moins compliqué. Le système de M. Victor Hugo est double, et ses deux parties semblent se contredire. Dans ce système, où la moitié des théâtres serait privilégiée et l'autre moitié libre, il y aurait deux choses à craindre : ou bien les théâtres du gouvernement et de la ville ne donneraient que des pièces officielles où personne n'irait, ou bien ils pourraient à leur gré user des ressources immenses de leurs subventions ; dans ce cas, les théâtres libres seraient évidemment écrasés.

Pourquoi, alors, permettre à ceux-ci de soutenir une lutte inégale, qui doit fatalement se terminer par leur ruine? Si le principe de liberté n'est pas bon en haut, pourquoi serait-il bon en bas?

Je voudrais, et sans invoquer d'autres motifs que ceux que vient de me fournir M. Hugo, que tous les théâtres fussent placés entre les mains du gouvernement.

M. Victor Hugo. — Je ne prétends nullement établir des théâtres privilégiés; dans ma pensée, le privilége disparaît. Le privilége ne crée que des théâtres factices; la liberté vaudra mieux : elle fonctionnera pour l'industrie théâtrale comme pour toutes les autres; la demande règlera la production. La liberté est la base de tout mon système, il est franc et complet; mais je veux la liberté pour tout le monde, aussi bien pour l'État que pour les particuliers. Dans mon système, l'État a tous les droits de l'individu; il peut fonder un

théâtre, comme il peut créer un journal; seulement, il a plus de devoirs encore. J'ai indiqué comment l'État, pour remplir ses devoirs, devait user de la liberté commune; voilà tout.

M. le Président. — Voulez-vous me permettre de vous questionner sur un détail? Admettriez-vous, dans votre système, le principe du cautionnement?

M. Victor Hugo. — J'en ai déjà dit un mot tout à l'heure; je l'admettrais, et voici pourquoi: je ne veux compromettre les intérêts de personne, principalement des pauvres et des faibles, et les comédiens, en général, sont faibles et pauvres. Avec le système de la liberté industrielle, il se présentera plus d'un aventurier qui dira: « Je vais louer un local, engager des acteurs; si je réussis,

je payerai; si je ne réussis pas, je ne payerai personne. » Or, c'est ce que je ne veux point. Le cautionnement répondra. Il aura un autre usage : le payement des amendes qui pourront être infligées aux directeurs. A mon avis, la liberté implique la responsabilité; c'est pourquoi je veux le cautionnement.

M. le Président. — On a proposé devant la commission d'établir, dans l'hypothèse où la liberté industrielle serait proclamée, des conditions qui empêcheraient d'établir, sous le nom de théâtres, de véritables échoppes : conditions de construction, conditions de dimension, etc.

M. Victor Hugo. — Ces conditions sont de celles que je mettrais à l'établissement des théâtres.

M. Scribe. — Elles me paraissent parfaitement sages.

M. le Président. — On avait proposé aussi d'interdire le mélange des représentations théâtrales avec d'autres industries; par exemple, les cafés-spectacles.

M. Alexandre Dumas. — C'est une affaire de police.

M. le conseiller Defresne. — Comment seront administrés, dans le système de M. Hugo, les théâtres subventionnés?

M. Alexandre Dumas. — Je demanderai à la commission la permission de lui dire comment, selon moi, la question devrait être résolue. J'ai quelque expérience de la matière, j'ai beaucoup manié les théâtres, soit comme auteur, soit

comme directeur. J'adopte avec empressement l'institution des théâtres de l'État, selon le système de M. Victor Hugo et celui de M. Souvestre.

Je ne crois pas que l'administration directe de ces théâtres par le gouvernement doive être plus dispendieuse pour lui que la tutelle actuelle. Le chiffre total des subventions annuelles s'élève à onze cents et quelques mille francs. Cette somme suffit, selon moi, pour soutenir largement quatre théâtres que je voudrais voir subventionner par le gouvernement : le Théâtre-Français, l'Opéra-Comique, les théâtres des Italiens et de l'Odéon. Je ne parle pas encore de l'Opéra. Tous ces théâtres ont trente-quatre pieds à peu près d'ouverture ; tous pourraient user des mêmes décors.

Maintenant, ils ont chacun les leurs ; chacun a une administration pour répondre de ceux qu'il possède. Le jour où les quatres théâtres seront dans la main de la nation, on pourra réunir ces quatre administrations en une seule. Dans chacun des théâtres, on aura le choix des décorations qui auront été faites pour tous les quatre depuis dix ans.

On fera ainsi cent cinquante mille francs d'économie par an, rien qu'en faisant servir la toile et le bois d'un théâtre pour un autre. Je n'ai point parlé de l'Opéra : à cause de ses machines, on doit le laisser à part. Le théâtre de l'Opéra dépense prodigieusement en décors; dès qu'une toile a servi sur la scène, elle ne plus resservir. Le

Théâtre-Français tombe dans un excès contraire ; il ne dépense pas par an plus de quinze mille francs de décorations. Il a un tailleur qui lui fait ses costumes à forfait, pour vingt-quatre mille francs par an. Tel qu'il est, le Théâtre-Français est constitué pour être éternellement en ruine. Ce qu'il faut pour faire vivre un théâtre, c'est une moyenne de recettes. Quand une administration tire ses gains moins du mérite de son répertoire que du talent d'un acteur, il faut nécessairement qu'elle fasse de mauvaises affaires, car un acteur ne pourra pas jouer tous les jours. Dans ce cas-là, il faut au moins que l'administration ait deux grands acteurs, et qu'ils alternent entre eux afin d'attirer le public tous les jours.

M. le Président. — Ce que la commission demandait, c'était surtout des détails sur le mode d'administration des théâtres qui seraient entretenus par l'État ou par les villes.

M. Victor Hugo. — Vous me demandez comment je ferais administrer, dans mon système, les théâtres subventionnés, c'est-à-dire les théâtres nationaux et les théâtres municipaux.

Je commence par vous dire que, quoi que l'on fasse, le résultat d'un système est toujours au-dessous de ce que l'on en attend. Je ne vous promets donc pas la perfection, mais une amélioration immense. Pour la réaliser, il est nécessaire de choisir avec un soin extrême les hommes qui voudront diriger ce que j'appellerais volontiers les *théâtres*

écoles. Avec de mauvais choix, l'institution ne vaudrait pas grand'chose; il arrivera peut-être quelquefois qu'on se trompera; le ministère, au lieu de prendre Corneille, pourra prendre M. Campistron; quand il choisira mal, ce seront les théâtres libres qui corrigeront le mal, et, alors, vous aurez le Théâtre-Français ailleurs qu'au Théâtre-Français, mais cela ne durera pas longtemps.

Je voudrais, à la tête des théâtres du gouvernement, des directeurs indépendants les uns des autres, subordonnés tous quatre au directeur, ou plutôt au ministre des arts, et se faisant pour ainsi dire concurrence entre eux. Ils seraient rétribués par le gouvernement,

et auraient un certain intérêt dans les bénéfices de leurs théâtres.

M. MÉLESVILLE. — Qui est-ce qui nommera, et qui est-ce qui destituera les directeurs ?

M. VICTOR HUGO. — Le ministre compétent les nommera, et ce sera lui aussi qui les destituera. Il en sera pour eux comme pour les préfets.

M. MÉLESVILLE. — Vous leur faites là une position singulière. Supposez un homme honorable, distingué, qui aura administré avec succès la Comédie-Française : un ministre lui a demandé une pièce d'une certaine couleur politique ; le ministre suivant sera défavorable à cette couleur politique. Le directeur, malgré tout son mérite et son service, sera immédiatement destitué.

M. Alexandre Dumas. — C'est un danger commun à tous les fonctionnaires.

Sur la question de la censure dramatique, voici, maintenant, comment s'exprimait Victor Hugo :

M. Victor Hugo. — Le système actuel est détestable. En principe, c'est l'État qui régit la liberté littéraire des théâtres : mais l'État est un être de raison, le gouvernement l'incarne et le représente ; mais le gouvernement a autre chose à faire que de s'occuper des théâtres : il s'en repose sur le ministre de l'intérieur ; mais le ministre de l'intérieur est un personnage bien occupé ; il se fait remplacer par le directeur des beaux-arts ; la besogne déplaît au direc-

teur des beaux-arts, qui la passe au bureau de censure.

Admirez ce système qui commence par l'État, et qui finit par un commis! Si bien que cette espèce de balayeur d'ordures dramatiques qu'on appelle un censeur peut dire, comme Louis XIV: « L'État, c'est moi! »

La liberté de la pensée dans un journal, vous la respectez en la surveillant; vous la confiez au jury. La liberté de la pensée sur le théâtre, vous l'insultez en la réprimant; vous la livrez à la censure!

Y a-t-il au moins un grand intérêt qui excuse cela? Point.

Quel bien la censure, appliquée au théâtre, a-t-elle produit depuis trente ans? A-t-elle empêché une allusion poli-

tique de se faire jour? Jamais. En général, elle a plutôt éveillé qu'endormi l'instinct qui pousse le public à faire, au théâtre, de l'opposition en riant.

Au point de vue politique, elle ne vous a donc rendu aucun service. En a-t-elle rendu au point de vue moral? Pas davantage.

Rappelez vos souvenirs. A-t-elle empêché des théâtres de s'établir unique-pour l'exploitation d'un certain côté des appétits les moins nobles de la foule? Non. Au point de vue moral, la censure n'a été bonne à rien; au point de vue politique, bonne à rien. Pourquoi donc y tenez-vous?

Il y a plus. Comme la censure est réputée veiller aux mœurs publiques, le peuple abdique sa propre autorité, sa

propre surveillance; il fait volontiers cause commune avec les licences du théâtre contre les persécutions de la censure. Ainsi que je l'ai dit un jour à l'Assemblée nationale, de juge, il se fait complice.

La difficulté même de créer des censeurs montre combien la censure est un labeur impossible. Ces fonctions si difficiles, si délicates, sur lesquelles pèse une responsabilité si énorme, elles devraient logiquement être exercées par les hommes les plus éminents en littérature. En trouverait-on parmi eux qui les accepteraient? Ils rougiraient seulement de se les entendre proposer. Vous n'aurez donc jamais, pour les remplir, que des hommes sans valeur personnelle; et j'ajouterai, des hommes qui

s'estiment peu; et ce sont ces hommes que vous faites arbitres, de quoi? De la littérature! Au nom de quoi? De la morale!

Les partisans de la censure nous disent : « Oui, elle a été mal exercée jusqu'ici; mais on peut l'améliorer. » Comment l'améliorer? On n'indique guère qu'un moyen : faire exercer la censure par des personnages considérables, des membres de l'Institut, de l'Assemblée nationale, et autres qui fonctionneront, au nom du gouvernement, avec une certaine indépendance, dit-on, une certaine autorité, et, à coup sûr, une grande honorabilité. Il n'y a à cela qu'une petite objection, c'est que c'est impossible...

Croyez-moi, n'accouplez jamais ce

mot, qui est si noble, l'Institut de France, avec ce mot qui l'est si peu, la censure !

Dans votre comité de censure, mettrez-vous des membres de l'Assemblée nationale élus par cette Assemblée? Mais, d'abord, j'espère que l'Assemblée refuserait tout net ; et puis, si elle y consentait, en quoi elle aurait grand tort, la majorité vous enverrait des hommes de parti qui vous feraient de belle besogne !

Pour commission de censure, vous bornerez-vous à prendre la commission des théâtres? Il y a un élément qui y serait nécessaire ; eh bien ! cet élément n'y sera pas. Je veux parler des auteurs dramatiques. Tous refuseront, comptez-y. Que sera alors votre commission de

censure ? Ce que serait une commission de marine sans marins.

Difficultés sur difficultés. Mais je suppose votre commission composée, soit; fonctionnera-t-elle ? Point. Vous figurez-vous un représentant du peuple, un conseiller d'État, un conseiller à la cour de cassation, allant dans les théâtres, et s'occupant de savoir si telle pièce n'est pas faite plutôt pour éveiller des appétits sensuels que des idées élevées ? Vous les figurez-vous assistant aux répétitions, et faisant allonger les jupes des danseuses? Pour ne parler que de la censure du manuscrit, vous les figurez-vous marchandant avec l'auteur la suppression d'un coq-à-l'âne ou d'un calembour ?

Vous me direz : « Cette commission ne jugera qu'en appel. » De deux choses

l'une : ou elle jugera en appel sur tous les détails qui feront difficulté entre l'auteur et les censeurs inférieurs, et l'auteur ne s'entendra jamais avec les censeurs inférieurs : autant, alors, ne faire qu'un degré; ou bien elle se bornera, sans entrer dans les détails, à accorder ou à refuser l'autorisation : alors, la tyrannie sera plus grande qu'elle n'a jamais été.

Tenez, renonçons à la censure, et acceptons résolument la liberté. C'est le plus simple, le plus digne et le plus sûr.

En dépit de tout sophisme contraire, j'avoue qu'en présence de la liberté de la presse, je ne puis redouter la liberté des théâtres. La liberté de la presse présente, à mon avis, dans une mesure beaucoup plus considérable, tous les inconvénients de la liberté du théâtre.

Mais liberté implique responsabilité. A tout abus, il faut la répression. Pour la presse, je viens de le rappeler, vous avez le jury ; pour le théâtre, qu'aurez-vous ?

La cour d'assises ? des tribunaux ordinaires ? Impossible.

Les délits que l'on peut commettre par la voie du théâtre sont de toutes sortes. Il y a ceux que peut commettre volontairement un auteur écrivant dans une pièce des choses contraires aux mœurs; il y a, ensuite, les délits de l'acteur, ceux qu'il peut commettre en ajoutant aux paroles, par des gestes ou des inflexions de voix, un sens répréhensible qui n'est pas celui de l'auteur.

Il y a les délits du directeur, par exemple : des exhibitions de nudités sur

la scène ; puis les délits du décorateur, résultant de certains emblèmes dangereux ou séditieux mêlés à une décoration ; puis ceux du costumier, puis ceux du coiffeur... oui, du coiffeur : un toupet peut être factieux ; une paire de favoris a fait défendre *Vautrin*. Enfin, il y a les délits du public : un applaudissement qui accentue un vers, un sifflet qui va plus haut que l'acteur, et plus loin que l'auteur.

Comment votre jury, composé de bons bourgeois, se tirera-t-il de là ?

Comment démêlera-t-il ce qui est à celui-ci, et ce qui est à celui-là ? le fait de l'auteur, le fait du comédien, et le fait du public ? Quelquefois le délit sera un sourire, une grimace, un geste. Transporterez-vous les jurés au théâtre

pour le juger? Ferez-vous siéger la cour d'assises au parterre?

Supposez-vous, — ce qui, du reste, ne sera pas, — que les jurys, en général, se défiant de toutes ces difficultés, et voulant arriver à une expression efficace, justement parcequ'ils n'entendent pas grand'chose aux délits de théâtre, suivront aveuglément les indications du ministère public, et condamneront sans broncher, sur ouï dire? Alors, savez-vous ce que vous aurez fait? Vous aurez créé la pire des censures, la censure de la peur. Les directeurs, tremblant devant des arrêts qui seraient leur ruine, mutileront la pensée, et supprimeront la liberté.

Vous êtes placés entre deux systèmes, impossibles : la censure préventive, que

je vous défie d'organiser convenablement; la censure répressive, la seule admissible maintenant, mais qui échappe aux moyens du droit commun.

Je ne vois qu'une manière de sortir de cette double impossibilité.

Pour arriver à la solution, reprenons le système théâtral tel que je vous l'ai indiqué. Vous avez un certain nombre de théâtres subventionnés; tous les autres sont livrés à l'industrie privée; à Paris, il y a quatre théâtres subventionnés par le gouvernement, et quatre par la ville.

L'état normal de Paris ne comporte pas plus de seize théâtres. Sur ces seize théâtres, la moitié sera donc sous l'influence directe du gouvernement ou de la ville; l'autre moitié fonctionnera sous

l'empire des restrictions de police et autres que dans votre loi vous imposerez à l'industrie théâtrale.

Pour alimenter tous ces théâtres et ceux de la province dont la position sera analogue, vous aurez la corporation des auteurs dramatiques, corporation composée d'environ trois cents personnes, et ayant un syndicat.

Cette corporation a le plus sérieux intérêt à maintenir le théâtre dans la limite où il doit rester pour ne point troubler la paix de l'État et l'honnêteté publique. Cette corporation, par la nature même des choses, a sur ses membres un ascendant disciplinaire considérable. Je suppose que l'État reconnaît cette corporation, et qu'il en fait son instrument.

Chaque année, elle nomme dans son sein un conseil de prud'hommes, un jury. Ce jury, élu au suffrage universel, se composera de huit ou dix membres ; — ce seront toujours, soyez-en sûrs, les personnes les plus considérées et les plus considérables de l'association.

Ce jury, que vous appellerez *jury de blâme*, ou de tout autre nom que vous voudrez, sera saisi, soit sur la plainte de l'autorité publique, soit sur celle de la commission dramatique elle-même, de tous les délits de théâtre commis par les auteurs, les directeurs, les comédiens. Composé d'hommes spéciaux, investi d'une sorte de magistrature de famille, il aura la plus grande autorité, il comprendra parfaitement la matière, il sera sévère dans la répression,

et il saura superposer la peine au délit.

Le jury dramatique juge les délits; s'il les reconnaît, il les blâme; s'il blâme deux fois, il y a lieu à la suspension de la pièce, et à une amende considérable, qui peut, si elle est infligée à un auteur, être prévelée sur les droits d'auteur recueillis par les agents de la société.

Si un auteur est blâmé trois fois, il y a lieu à le rayer de la liste des associés. Cette radiation est une peine très grave: elle n'atteint pas seulement l'auteur dans son honneur, elle l'atteint dans sa fortune, elle implique pour lui la privation à peu près complète de ses droits de province.

Maintenant, croyez-vous qu'un auteur aille trois fois devant le jury dramati-

que? Pour moi, je ne le crois pas. Tout auteur traduit devant le jury se défendra; s'il est blâmé, il sera profondément affecté par ce blâme, et, soyez tranquilles, je connais l'esprit de cette excellente et utile association, vous n'aurez pas de récidives.

Vous aurez donc ainsi, dans le sein de l'association dramatique elle-même, les gardiens les plus vigilants de l'intérêt public.

C'est la seule manière possible d'organiser la censure répressive. De cette manière vous conciliez les deux choses qui font tout le problème : l'intérêt de la société et l'intérêt de la liberté...

En dehors du syndicat de l'ordre des auteurs dramatiques, il y aura aussi un juge qui veillera à la police de l'*au-*

dience, à la dignité de la représentation ; ce juge ce sera le public. Sa puissance est grande et sérieuse ; elle sera plus sérieuse encore quand il se sentira réellement investi d'une sorte de magistrature par la liberté même. Ce juge a puissance de vie et de mort ; il peut faire tomber la toile, et alors tout est dit.

M. le Président. — Mais ce juge n'est pas un, la majorité décidera, la minorité protestera, et une lutte personnelle s'engagera pour trancher la question.

M. Souvestre. — Les troubles seront plus rares que vous ne le croyez. Je n'en veux pour preuve que ce qui s'est passé au Vaudeville dans ces derniers temps. On y jouait des pièces faites pour exciter la passion et la répulsion d'une partie de la population parisienne. La ma-

jorité du public s'est prononcé en faveur de ces pièces; la minorité s'est retirée, s'inclinant ainsi devant le jugement de la majorité. Des faits analogues seront de plus en plus communs à mesure qu'on s'habituera à la liberté du théâtre.

M. LE CONSEILLER BÉHIC. — L'organisation de la censure répressive, telle que la propose M. Victor Hugo, présente une difficulté dont je le rends juge. On ne peut, maintenant, faire partie de l'association des auteurs dramatiques qu'après avoir fait jouer une pièce. M. Victor Hugo propose de maintenir ces conditions ou des conditions analogues d'incorporation. Quel système répressif appliquera-t-il alors à la première pièce d'un auteur?

M. Victor Hugo. — Le système de droit commun, comme aux pièces de tous les auteurs qui ne feront pas partie de la société, la répression par le jury.

M. le conseiller Béhic. — J'ai une autre critique plus grave à faire au système de M. Victor Hugo. Toute personne qui remplit des conditions déterminées a droit de se faire inscrire dans l'ordre des avocats. De plus, les avocats peuvent seuls plaider. Si un certain esprit littéraire prédominait dans votre association, ne serait-il pas à craindre qu'elle repoussât de son sein les auteurs dévoués à des idées contraires, ou même que ceux-ci ne refusassent de se soumettre à un tribunal évidemment hostile, et aimassent mieux se tenir en dehors? Ne risque-t-on pas de voir alors,

en dehors de la corporation des auteurs dramatiques, un si grand nombre d'auteurs, que son syndicat deviendrait impuissant à réaliser la mission que lui attribue M. Victor Hugo ?

M. Scribe. — Je demande la permission d'appuyer cette objection par quelques mots. Il y a des esprits indépendants qui refuseront d'entrer dans notre association, précisément parce qu'ils craindront une justice disciplinaire, à laquelle il n'y aura pas chance d'échapper, et ceux-là seront sans doute les plus dangereux.

J'irai plus loin. Si vous attribuez à notre association le caractère que lui veut M. Victor Hugo, vous changez la nature du contrat qui nous unit, et que nous avons souscrit. Or, je suis per-

suadé que, dès que ce changement aura lieu, beaucoup de nos confrères se sépareront de nous immédiatement : il y en a plusieurs qui trouvent déjà bien lourd le joug si léger que leur imposent nos conventions mutuelles.

Du reste, il y a, dans le système de M. Victor Hugo, des idées larges et vraies, qu'il me semble bon de conserver dans le système préventif, le seul qui, selon moi, puisse être établi avec quelque chance de succès. Il n'est personne de ceux qui veulent l'établir dans la nouvelle loi qui ne le veuille avec des garanties qu'il n'a jamais eues jusqu'ici. Je suppose la censure à deux degrés. Ne pourrait-on pas composer la commission d'appel de personnes considérables de professions diverses, parmi

lesquelles se trouveraient, en certain nombre, des auteurs dramatiques élus par le suffrage de leurs confrères ?

Si ces auteurs étaient désignés par le ministre, par le directeur des beaux-arts, ils n'accepteraient sans doute pas ; mais, nommés par leurs confrères, ils accepteront. J'avais soutenu le contraire en combattant le principe de M. Souvestre ; les paroles de M. Victor Hugo m'ont fait changer d'opinion. Celui de nous qui serait élu ainsi ne verrait pas de honte à exercer les fonctions de censeur ; il s'en ferait même honneur, car il sentirait qu'elles lui ont été confiées, non pour opprimer, mais pour protéger et défendre les auteurs dramatiques.

M. Victor Hugo. — Personne n'accepterait. Les auteurs dramatiques consentiront à exercer la censure répressive, parce que c'est une magistrature; ils refuseront d'exercer la censure préventive, parce que c'est une police.

J'ai dit les motifs qui, à tous les points de vue, me font repousser la censure préventive; je n'y reviens pas.

Maintenant, j'arrive à cette objection que m'a faite M. Béhic, et qu'a appuyée M. Scribe. On m'a dit qu'un grand nombre d'auteurs dramatiques pourraient se tenir, pour des motifs divers, en dehors de la corporation, et qu'alors mon but serait manqué.

Cette difficulté est grave. Je n'essaierai point de la tourner; je l'aborderai franchement, en disant ma pensée tout en-

tière. Pour réaliser la réforme, il faut agir rigoureusement, et mêler à l'esprit de liberté l'esprit de gouvernement. Pourquoi voulez-vous que l'État, au moment de donner une liberté considérable, n'impose pas des conditions aux hommes appelés à jouir de cette liberté? L'État dira : « Tout individu qui voudra faire représenter une pièce sur un théâtre du territoire français pourra la faire représenter sans la soumettre à la censure; mais il devra être membre de la société des auteurs dramatiques. » Personne, de cette manière, ne restera en dehors de la société : personne, pas même les nouveaux auteurs, car on pourrait exiger, pour l'entrée dans la société, la composition, et non la représentation, d'une ou plusieurs pièces.

Le temps me manque ici pour dire ma pensée dans cette toute son étendue; je la compléterai ailleurs et dans quelque autre occasion. Je voudrais qu'on organisât une corporation, non pas seulement de tous les auteurs dramatiques, mais encore de tous les lettrés. Tous les délits de presse auraient leur répression dans les jugements des tribunaux d'honneur de la corporation. Ne sent-on pas tous les jours l'inefficacité de la répression par les cours d'assises?

Tout homme qui écrirait et ferait publier quelque chose serait nécessairement compris dans la corporation des gens de lettres. A la place de l'anarchie qui existe maintenant parmi nous, vous auriez une autorité; cette autorité ser-

virait puissamment à la gloire et à la tranquillité du pays.

Aucune tyrannie dans ce système : l'organisation. A chacun la liberté entière de la manifestation de sa pensée, sauf à l'astreindre à une condition préalable de garantie qu'il serait possible à tous de remplir.

Les idées que je viens d'exprimer, j'y crois de toute la force de mon âme; mais je pense, en même temps, qu'elles ne sont pas encore mûres. Leur jour viendra; je le hâterai pour ma part. Je prévois les lenteurs; je suis de ceux qui acceptent sans impatience la collaboration du temps.

M. Émile Souvestre. — Avant l'arrivée de M. Victor Hugo dans le sein de la commission, et sans connaître les

moyens qu'il supposait nécessaires pour organiser la censure répressive, j'avais émis des idées analogues à celles qu'il vient de développer. Cette rencontre fortuite est pour moi un motif nouveau et puissant de ne voir le port que là où je l'ai indiqué : je pense qu'elle aura frappé la commission.

Je dois ajouter qu'on n'aurait pas autant de peine à établir un tribunal disciplinaire de gens de lettres ou d'auteurs dramatiques que le croit M. Scribe ; maintenant, avec notre organisation imparfaite, très souvent les bureaux de ces sociétés rendent des sentences arbitrales auxquelles les parties se soumettent très volontiers. C'est déjà un commencement de juridiction.

M. LE CONSEILLER DEFRESNE. — Ce que

M. Victor Hugo et M. Souvestre demandent, c'est tout bonnement l'établissement d'une jurande ou maîtrise littéraire. Je ne dis pas cela pour les blâmer. L'institution qu'ils demandent serait une grande et utile institution; mais, comme eux, je pense qu'il n'y faut songer que pour un temps plus ou moins éloigné.

M. Victor Hugo. — Les associations de l'avenir ne seront point celles qu'ont vues nos pères. Les associations du passé étaient basées sur le principe de l'autorité, et faites pour le soutenir et l'organiser; les associations de l'avenir organiseront et développeront la liberté.

Je voudrais voir désormais la loi organiser des groupes d'individualités, pour aider, par ces associations, au progrès

véritable de la liberté. La liberté jaillirait de ces associations, et rayonnerait sur tout le pays. Il y aurait liberté d'enseignement avec des conditions fortes imposées à ceux qui voudraient enseigner. Je n'entends pas la liberté d'enseignement comme ce qu'on appelle le parti catholique : liberté de la parole avec des conditions imposées à ceux qui en usent devant les tribunaux, liberté du théâtre avec des conditions analogues ; voilà comme j'entends la solution du problème.

J'ajoute un détail qui complète les idées que j'ai émises sur l'organisation de la liberté théâtrale. Cette organisation, on ne pourra guère la commencer sérieusement que quand une réforme dans la haute administration aura réuni

dans une même main tout ce qui se rapporte à la protection que l'État doit aux beaux-arts, aux créations de l'intelligence; et, cette main, je ne veux pas que ce soit celle d'un directeur, mais celle d'un ministre. Le pilote de l'intelligence ne saurait être trop haut placé. Voyez, à l'heure qu'il est, quel chaos!

Le ministre de la justice a l'imprimerie nationale; le ministre de l'intérieur, les théâtres, les musées; le ministre de l'instruction publique, les sociétés savantes; le ministre des cultes, les églises; le ministre des travaux publics, les grandes constructions nationales. Tout cela devrait être réuni.

Un même esprit devrait coordonner dans un vaste système tout cet ensemble, et le féconder. Que peuvent, mainte-

nant, toutes ces pensées divergentes, qui tirent chacune de leur côté? Rien, qu'empêcher tout progrès réel.

Ce ne sont point là des utopies, des rêves. Il faut organiser. L'autorité avait organisé autrefois assez mal, car rien de véritablement bon ne peut sortir d'elle seule. La liberté l'a débordée et l'a vaincue à jamais. La liberté est un principe fécond; mais, pour qu'elle produise ce qu'elle peut et doit produire, il faut l'organiser.

Organisez donc dans le sens de la liberté, et non pas dans le sens de l'autorité. La liberté, elle est maintenant nécessaire. Pourquoi, d'ailleurs, s'en effrayer? Nous avons la liberté du théâtre depuis dix-huit mois; quel

grand danger a-t-elle fait courir à la France?

Et, cependant, elle existe maintenant sans être entourée d'aucune des garanties que je voudrais établir. Il y a eu de ces pièces qu'on appelle réactionnaires; savez-vous ce qui en est résulté? C'est que beaucoup de gens qui n'étaient pas républicains avant ces pièces le sont devenus après. Beaucoup des amis de la liberté ne voulaient pas de la République, parce qu'ils croyaient que l'intolérance était dans la nature de ce gouvernement; ces hommes-là se sont réconciliés avec la République le jour où ils ont vu qu'elle donnait un libre cours à l'expression des opinions, et qu'on pouvait se moquer d'elle; qu'elle était bonne princesse, en un mot. Tel a été

l'effet des pièces réactionnaires. La République s'est fait honneur en les supportant.

Voyez maintenant ce qui arrive! la réaction contre la réaction commence. Dernièrement, on a représenté une pièce ultra-réactionnaire : elle a été sifflée! Et c'est dans ce moment que vous songeriez à vous donner tort en rétablissant la censure! Vous relèveriez à l'instant même l'esprit d'opposition qui est au fond du caractère national!

Ce qui s'est passé pour la politique, s'est passé aussi pour la morale. En réalité, il s'est joué, depuis dix-huit mois, moins de pièces décolletées qu'il ne s'en jouait d'ordinaire sous l'empire de la censure. Le public sait que le théâtre est libre; il est plus difficile. Voilà la si-

tuation d'esprit où est le public. Pourquoi donc vouloir faire mal ce que la foule fait bien?

Laissez là la censure, organisez; mais, je vous le répète, organisez la liberté!

La littérature dramatique immorale. — Doligny directeur de théâtre en Italie, et la censure du grand-duc de Toscane. — *Antony, Richard d'Arlington, Angèle, la Tour de Nesle,* représentés sous le nom d'Eugène Scribe.

. . . .

Au reste, ce que je voulais démontrer, c'est que mon confrère et ami Scribe, après avoir fait *Dix ans de la vie d'une Femme*, c'est-à-dire après avoir fait de-

vant le public plus que du Mercier et du Rétif de la Bretonne, avait, comme législateur, une toute autre opinion que comme poète, et demandait, devant le conseil d'État, la suppression des *petits théâtres immoraux*, et une censure qui fût un frein salutaire pour préserver le talent *des excès de tout genre*, auxquels il se livre trop communément.

Le fait est que, s'il y eût eu une censure en 1832, le talent de mon confèrre Scribe, que plus que personne j'apprécie, retenu par un frein salutaire, n'eût point donné aux âmes timorées le spectacle d'une pièce, qui est demeurée, non pas comme le modèle, mais comme l'expression la plus avancée de *l'excentricité* dramatique.

C'est mon confrère Scribe qui, dans

la phrase suivante, prononcée par lui devant le conseil d'État, me fournit le mot qui me manquait.

« On ne gagne pas beaucoup d'argent avec les pièces vraiment littéraires. On réussit souvent mieux à en gagner avec des *excentricités* et des *attaques contre la morale et le gouvernement.* »

Au reste, c'est une belle chose que la réputation d'homme moral que possède mon confrère, l'auteur de *Dix ans de la vie d'une Femme* et *d'Abeilard*, non seulement en France, mais à l'étranger ; et je vais vous raconter, à ce sujet, une anecdote qui ne sera point sans charme.

J'habitais Florence depuis deux ans, sans qu'il fût venu à l'idée d'un seul directeur de spectacle de jouer de moi, homme immoral, aucune pièce, soit

originale, soit traduite, sur aucun des théâtres de la ville des fleurs.

Un beau matin, tandis que j'étais encore couché, j'entends dans mon salon retentir une voix connue, et résonner un nom ami.

La voix et le nom étaient ceux de Doligny.

Vous vous rappelez que je vous ai parlé de Doligny à propos du Thomson de *Richard d'Arlington*, et que j'ai rendu toute justice à la façon distinguée dont il avait joué ce rôle.

— Eh bien! c'était Doligny qui, comédien et directeur, venait, avec une troupe française, chercher fortune en Italie.

Partout la fortune a trois chevaux : en Italie, elle n'en a qu'un.

Partout elle tourne sur une seule roue : en Italie, elle tourne sur deux.

Ce qui veut dire qu'en Italie, plus que partout ailleurs, la fortune est une Atalante difficile, surtout pour les directeurs d'entreprises littéraires, à rejoindre et à saisir aux cheveux.

Doligny courait donc de Turin à Milan, de Milan à Rome, de Rome à Naples, de Naples à Venise, de Venise à Bologne, pour rejoindre la fortune.

Il n'y avait pas encore réussi.

Enfin, il avait cru voir le spectre d'or prendre la route de Florence. Il s'était frappé le front et s'était dit : comment n'ai-je pas encore songé à cela ?

Ce à quoi il n'avait pas songé, c'est que j'étais à Florence.

J'emporte avec moi,— d'où cela vient-

il ? je n'en sais rien ; mais enfin, cela est, — j'emporte avec moi une atmosphère de vie et de mouvement qui est devenue proverbiale.

J'ai habité trois ans Saint-Germain, — eh bien, les habitants de Saint-Germain eux-mêmes, ces respectables sujets de la Belle-au-Bois-Dormant, ne se reconnaissaient plus. J'avais communiqué à la ville un entrain que ses habitants avaient pris d'abord pour une espèce de fièvre endémique et contagieuse dans le genre de celle que produit la piqûre de l'araignée napolitaine. J'avais acheté le théâtre, et les meilleurs artistes de Paris, en venant souper chez moi, jouaient de temps en temps avant de s'asseoir à table, afin de se mettre en appétit, soit *Hamlet*, soit *Mademoiselle de*

Belle-Isle, *les Demoiselles de Saint-Cyr*, pour les pauvres. Ravelet n'avait plus assez de chevaux, Collinet n'avait plus assez de chambres et le chemin de fer m'avoua un jour une augmentation de vingt mille francs de recettes par an depuis que j'étais à Saint-Germain.

Il est vrai qu'à l'époque des élections Saint-Germain me trouva trop *immoral* pour avoir l'honneur d'être son représentant.

Saint-Germain était donc ressuscité ou à peu près, Saint-Germain courait sa forêt à cheval, Saint-Germain allait au spectacle, Saint-Germain tirait sur ma terrasse des feux d'artifice qu'on voyait de Paris, et cela au grand étonnement de Versailles, qui de temps en temps se levait du fond de sa tombe, regardant

avec ses yeux vides par-dessus les collines de Louveciennes, et disait de sa voix de trépassé :

« Qu'a donc Saint-Germain à se trémousser ainsi ? Voyez, moi, est-ce que je bouge ? Que diable ! quand on est mort, ce n'est pas pour tirer des feux d'artifice, ce n'est pas pour aller au spectacle, ce n'est pas pour monter à cheval. Voyez, moi, je dors comme un académicien, et je pousse même le respect des convenances jusqu'à ne pas ronfler. »

Et Versailles se recouchait dans son sépulcre doré, où, comme il le disait lui-même, il ne ronflait même pas.

Un jour, cela ennuya le roi, d'entendre ce grand bruit qui venait du côté de Saint-Germain, et, si bien qu'il prêtât

l'oreille, de ne pas entendre le plus petit souffle venant de Versailles.

Il appela M. de Montalivet.

Le roi aimait M. de Montalivet, quoiqu'il n'aimât point les gens d'esprit.

Montalivet et Vatout, c'étaient les deux exceptions de la cour.

— Mon cher comte, lui dit-il, comprenez-vous une chose?

— Laquelle? Sire.

— C'est que nous soyons parvenus à ressusciter Saint-Germain, — on avait fait accroire au roi que c'était lui qui avait fait ce miracle, — c'est que nous soyons parvenus à ressusciter Saint-Germain, et qu'avec la galerie, avec les eaux tous les premiers dimanches du mois, nous ne parvenions pas même à galvaniser Versailles.

— Sire, répondit Montalivet, voulez-vous que Versailles, au lieu d'être triste jusqu'à la mort, soit gai jusqu'à la folie?

— Mon cher comte, répondit le roi, je ne vous cache pas que cela me ferait le plus grand plaisir.

— Eh bien! Sire, Dumas a quinze jours de prison à faire comme garde national, ordonnez que Dumas fasse ses quinze jours de prison à Versailles.

Le roi tourna le dos à M. de Montalivet, et ne lui adressa point la parole d'un mois.

Qu'en résulta-t-il? Que Versailles devint de plus en plus triste, et après avoir passé du mélancolique au sombre, passa du sombre au funèbre.

Quant à Saint-Germain, je ne sais ce qu'il est devenu; mais on m'a assuré

que, depuis mon départ; il avait été pris du spleen, et frisait tout simplement l'agonie.

Or, c'était la connaissance de cette qualité vivifiante qui attirait Doligny à Florence. Il se disait : puisque Dumas est en Toscane, la Toscane doit être redevenue le département de l'Arno, et nous allons rire et gagner de l'argent.

Doligny se trompait : on rit peu par toute l'Italie; mais l'on ne rit pas du tout en Toscane.

Quant à y gagner de l'argent, je ne connais que le comte de Larderettes qui y fait fortune; mais sa spéculation n'avait rien de littéraire.

J'écoutai l'exposé des projets de Doligny avec une mélancolie dont la pro-

gression ne laissa pas que de l'inquiéter.

— Eh bien! me demanda-t-il, me suis-je trompé?

— En quoi?

— N'allez-vous pas à la cour?

— Le moins que je puis, mais j'y vais.

— Ne voyez-vous pas la société?

— Le moins que je puis, mais enfin je la vois.

— N'avez-vous pas des amis?

— Le moins que je puis, mais j'en ai.

— Croyez-vous donc que mes acteurs sont mauvais?

— Je ne les connais pas.

— Croyez-vous donc que la représentation de vos pièces ne piquera pas la curiosité?

— Si fait.

— Ne croyez-vous pas enfin que, grâce à tout cela, je puisse faire de l'argent ?

— Je le crois, mais...

— Mais quoi ?

— Il faut en faire avec d'autres pièces qu'avec les miennes.

— Pourquoi cela ?

— Parce qu'on ne vous les laissera pas jouer.

— On me refusera vos pièces ?

— Oui.

— Quel motif donnera-t-on à ce refus ?

— On n'en donnera pas.

— Mais cependant, mon cher ami, au fond de tout cela, il y a une raison.

— Sans doute.

— Cette raison, dites-la moi.

— Mon ami, c'est un aveu pénible que vous me demandez.

— Faites-le pour moi.

— Je ne sais comment vous dire, à vous, une chose que j'ai honte de me dire à moi-même.

— Songez que ma fortune en dépend.

— Mon ami, je suis un auteur immoral.

— Bah !

— Oui.

— Qui a dit cela ?

— Le *Constitutionnel*. — Par malheur, on le disait dans ce temps-là, de sorte que la chose s'est répandue de l'orient au couchant, et du midi au septentrion.

— Vous me désespérez.

— Que voulez-vous?

— Je vais toujours leur envoyer vos pièces.

— Envoyez, mais ce sera inutile.

— Il me semble cependant que quand ils les auront lues...

— Oui, mais ils ne les liront pas.

— Et ils refuseront ?

— Sur l'étiquette.

— Ah! par exemple, j'en veux avoir le cœur net.

— Ayez-en le cœur net, mon cher; il ne vous en coûtera rien que vos frâis de loyer, si vous avez loué la salle.

— Mais certainement que je l'ai louée.

— Diable! envoyez alors.

— Pas plus tard qu'aujourd'hui.

— Allez, seulement, prévenez-moi du refus, aussitôt que vous en serez prévenu vous-même.

— A quoi bon?

— Qui sait! Peut-être alors aurai-je une idée.

— Pourquoi ne l'avez-vous pas tout de suite.

— Ah! mon cher, les idées sont des demoiselles fort capricieuses qui ne se laissent prendre qu'à leur fantaisie, et la fantaisie de mon idée est de ne se produire qu'après le refus de la censure grand-ducale.

— Allons, il faut bien en passer par les caprices de votre idée.

— Et Doligny s'en alla, désespéré du refus probable, mais cependant ayant

quelque espoir dans l'idée qui devait naître de ce refus.

Trois jours après, je le revis. Grâce à la protection de l'ambassadeur Belloc, un charmant homme, le refus ne s'était fait attendre que trois jours.

— C'était une grande faveur. — Il pouvait, se faire attendre un mois, six semaines... toujours.

— Eh bien! lui dis-je en l'apercevant.

— Eh bien! ça y est.

— Refusé?

— Refusé.

— Quelles pièces aviez-vous envoyées?

— *Richard d'Arlington*, *Antony*, *Angèle*, *la Tour de Nesle*.

— Peste! vous n'aviez pas été de main

morte, les quatre pièces les plus immorales d'un auteur immoral.

— Croyez-vous que si j'en envoyais d'autres ?...

— Inutile.

— Alors il ne reste plus qu'à utiliser votre idée ?

— Vous tenez particulièrement à ces quatre pièces?

— Je crois que ce sont celles qui font le plus d'effet. Cependant si vous croyez que vous obteniez plus facilement le visa pour d'autres.

— Oh ! cela ne fait rien.

— Comment, cela ne fait rien.

— Du moment où je me charge de vous obtenir le visa, c'est tout ce qu'il vous faut.

— Parbleu! et vous vous en chargez?

— Je m'en charge.

Je pris mon chapeau.

— Vous allez?

— Venez avec moi.

— Je vous suis de confiance.

— Et vous avez raison.

Je faisais à cette époque un grand ouvrage; intitulé: *la Galerie des Offices*. Je conduisis Doligny chez l'imprimeur.

— Mon cher Batelli, lui dis-je, en entrant, il faut que vous me rendiez un service.

— Avec plaisir, monsou Doumasse.

— Voici ce dont il s'agit.

— Voyons.

— Il s'agit de me faire quatre cartons à ces quatre pièces, de changer les

quatre titres et de mettre un autre nom d'auteur.

— C'est facile. Seulement, expliquez-moi bien la chose.

— Vous voyez ce qu'il y a là.

— *Rissard d'Arlington*, drame en trois actes et en sept tableaux, par monsou Alessandre Doumasse.

— C'est cela. Eh bien! il s'agit de mettre *l'Ambitieux, ou le Fils du Bourreau*, par M. Scribe.

— Bene. Après?

— Vous voyez ce qu'il y a là?

— *Angèle*, drame en cinq actes, par monsou Alessandre Doumasse.

— Il s'agit de mettre *l'Échelle de femmes*, par M. Eugène Scribe.

— Bene. Après?

— Vous voyez ce qu'il y a là?

— *Antony*, drame en cinq actes, par monsou Alessandre Doumasse.

— Il s'agit de mettre *l'Assassin par Amour*, par M. Eugène Scribe.

— Bene. Après ?

— Vous voyez ce qu'il y a là ?

— *La Tour de Nesle*, par monsou Gaillardet et trois étoiles.

— Il s'agit de mettre *l'Adultère puni*, par M. Eugène Scribe.

— Bene, benone.

Un quart d'heure après, les cartons étaient composés, tirés et collés ; le même jour, les quatre pièces étaient déposées aux bureaux de la censure.

Trois jours après, elles étaient rendues avec le visa.

Les censeurs n'avaient pas fait la plus

petite observation, n'avaient pas trouvé le plus petit mot à dire.

C'est tout au plus si le comité de censure n'avait pas proposé au grand-duc de fonder un prix de vertu en faveur de quatre pièces si édifiantes.

Le même soir, toute la ville, à l'exception de MM. les critiques, savait qu'on venait de permettre la représentation de quatre pièces de M. Alexandre Dumas, caché sous le pseudonyme moral d'Eugène Scribe.

Je n'ai jamais eu succès pareil. On trouva ces quatre ouvrages des chefs-d'œuvre d'innocence ; le grand-duc, l'homme le plus innocent de son grand-duché, applaudit à tout rompre.

Scribe, à cette occasion, allait recevoir la croix de commandeur de Saint-

Joseph. Par bonheur pour Scribe, quelqu'un révéla la supercherie au grand-duc.

Scribe en fut quitte pour la peur.

La Tour de Nesle. — M. Gaillardet. — La *Revue des Deux-Mondes*. — M. Buloz.

Abandonnons l'Italie, où nous retournerons au reste bientôt, et revenons aux pièces que, par un innocent subterfuge, comme on dit dans la littérature morale, je faisais jouer dans la capitale de Son

Altesse impériale le grand-duc de Toscane.

Il y en avait deux déjà faites et jouées au mois d'avril 1832, où nous sommes arrivés — *Antony* et *Teresa*, — mais il en restait deux à faire, *la Tour de Nesle* et *Angèle.*

Dieu me garde, au moment où j'en serai à la naissance de la première de ces pièces, de rien dire ou faire qui puisse réveiller les susceptibilités endormies de M. Gaillardet ! J'ai, depuis le 2 juin 1832, c'est-à-dire depuis vingt-un ans passés, fait quelque chose comme quarante drames et huit cents volumes. On comprendra donc que je n'ai aucun intérêt à réclamer une paternité de plus ou de moins. Mais l'affaire a fait tant de bruit à cette époque, elle s'est dénouée

si ostensiblement, que je n'ai presque pas le droit de la passer sous silence; seulement, quand nous en serons là, je promets de ne citer que des faits dont j'aurai la preuve, et de dépouiller ces faits de tout sentiment de haine ou d'agression.

Depuis ce temps, M. Gaillardet a quitté la France pour l'Amérique, Paris pour la Nouvelle-Orléans. A ma grande joie, à ce que l'on m'a dit, il a fait fortune là-bas; à ma plus grande joie encore, mes livres, à ce que l'on m'assure, n'ont pas été étrangers à sa fortune. — Tant mieux. — Heureux ceux à qui la Providence fait un doux repos, et permet, au tiers de la vie à peine, après un début brillant, de jeter la plume et de se reposer sur des lauriers français, les

plus enviés de tous les lauriers, et sur des fleurs américaines, les plus brillantes de toutes les fleurs!

Celui-là, dans l'obscurité dissipée un instant autour de lui, mais qui revient peu à peu l'envelopper comme une ombre amie, celui-là, comme Horace, garde pour chaque jour la chose joyeuse, et remet chaque jour le souci au lendemain; celui-là ne connaît pas la lutte quotidienne et le labeur nocturne; celui-là n'en est pas arrivé à vivre plus longtemps à la lumière de la lampe qu'à la clarté du soleil. Il peut se coucher à l'heure où chante le rouge-gorge, se réveiller à l'heure où chante l'alouette. Rien n'interrompt pour lui l'ordre de la nature: ses jours sont des jours, ses nuits sont des nuits; et quand arrive son der-

nier jour ou sa dernière nuit, il a vécu sa vie et dans sa vie.

Moi, j'aurai passé à travers la mienne, emporté par la locomotive effrénée du travail, — je ne me serai assis à aucune de ces tables aux longs festins où s'enivrent les autres, — j'aurai goûté à toutes les coupes ; et les seules que j'aurai épuisées, car l'existence de l'homme, si rapide qu'elle soit, a toujours du temps pour celles-là, les seules que j'aurai épuisées seront les coupes amères.

A cette époque de 1832, au reste, je n'étais pas encore le travailleur que je suis devenu depuis. J'étais un jeune homme de vingt-neuf ans, ardent au plaisir, ardent à l'amour, ardent à la vie, ardent à tout enfin, excepté à la haine.

C'est une chose étrange, que je n'aie jamais pu haïr pour un tort ou une offense personnels. Si j'ai conservé dans mon cœur quelque antipathie ; si j'ai manifesté, soit dans mes paroles, soit dans mes écrits, quelques sentiments agressifs, c'est contre les gens qui, en art, se sont opposés à la grandeur ; qui, en politique, se sont opposés au progrès. Si j'attaque aujourd'hui, après vingt ans écoulés, M. Viennet, M. Jay, M. Etienne, toute l'Académie, enfin, ou du moins la majeure partie de ses membres, ce n'est point parce que ces messieurs, en général, ont signé des pétitions contre moi, ou en particulier, ont fait défendre mes pièces ; c'est parce qu'ils ont empêché la France de marcher à la conquête souveraine de l'art, de

fonder la monarchie universelle de l'intelligence. Si j'en veux après trente ans au roi Louis-Philippe, ce n'est pas de m'avoir supprimé mes gratifications parce que je m'occupais de littérature, ou d'avoir exigé ma démission, parce que j'avais un drame reçu au Théâtre-Français ; c'est parce que, ce prétendu roi-citoyen, avait une haine raisonnée contre les idées nouvelles, une répulsion instinctive pour tout mouvement qui tendait à faire faire un pas à l'espèce humaine. Or, comment voulez-vous que moi, la vie, moi, le mouvement j'admette sans discussion, quelque part que je les rencontre, la mort, ou l'immobilité, qui est le simulacre de la mort?

Or, en 1832, déjà je commençais à trouver que faire du théâtre, je ne dirai

point ne m'occupait pas assez, mais m'occupait trop de la même occupation. J'avais, vers 1828, essayé d'écrire quelques petites nouvelles : *Laurette*, *le Cocher de Cabriolet*, *la Rose rouge*. J'ai raconté que j'avais fait imprimer, sous le titre de *Nouvelles contemporaines*, ce volume à mes frais, ou plutôt aux frais de ma pauvre mère, et qu'il s'en était vendu six exemplaires à trois francs, ce qui me laissait à 582 fr. au-dessous de mes frais.

Un des six numéros vendus, ou plutôt probablement un des trois ou quatre cents numéros donnés, était tombé entre les mains de M. le rédacteur de la *Revue des Deux Mondes*, et il avait jugé que, si faibles que fussent ces nouvelles,

l'auteur qui les avait écrites pourrait, en travaillant, faire quelque chose.

Ce directeur se nommait M. Buloz. Sous le règne de Louis-Philippe, il était devenu une puissance dans l'Etat; aujourd'hui encore, il est resté une puissance dans la littérature.

Il est bien entendu que ce n'est point par sa valeur littéraire personnelle que M. Buloz est une puissance, mais par la valeur littéraire des autres, employée à forte dose.

Nous avons inventé, Hugo, Balzac, Soulié, de Musset et moi, la littérature facile; et nous avons tant bien que mal réussi à nous faire une réputation avec cette littérature, si facile qu'elle fût.

Buloz avait inventé, lui, la littérature ennuyeuse: et, tant bien que mal, il

s'est fait une fortune avec cette littérature, si ennuyeuse qu'elle soit.

Il va sans dire que, pour son compte, M. Buloz n'a jamais fait non seulement une ligne de littérature facile, mais même une ligne de littérature ennuyeuse.

Ce n'est point que, quand M. Buloz écrit, il ne soit ennuyeux comme M. tel ou tel, et même plus : mais il ne suffit pas d'écrire pour faire de la littérature.

M. Nisard a difficilement, laborieusement, ennuyeusement expliqué un jour ce que c'était que la littérature facile. Nous tâcherons de dire, nous, de dire d'une façon amusante ce que c'est que la littérature ennuyeuse.

Il est vrai que nous pourrions mettre un renvoi ici, et dire voir M. Désiré Ni-

sard ou Philarète Chasles; mais nous connaissons nos lecteurs, ils aimeraient mieux nous croire que d'y aller voir.

MM. Désiré Nisard et Philarète Chasles viendront à leur tour. Occupons-nous maintenant de M. Buloz.

M. Buloz était, en 1830, un homme de trente-quatre ou trente-cinq ans, compositeur, puis prote dans une imprimerie, pâle de teint, avec une barbe rare, les yeux mal d'accord, les traits plutôt effacés que caractéristiques, les cheveux jaunâtres et clairsemés. Au moral, taciturne, presque sombre, mal disposé à répondre par une surdité naissante, maussade dans ses bons jours, brutal dans ses mauvais, en tout temps d'un entêtement coriace.

Je l'avais connu par Bixio et par Bo-

cage. Tous deux, à cette époque, étaient liés avec lui. Buloz a été depuis pour eux ce qu'il est pour tout le monde, c'est-à-dire infidèle à une amitié quand il n'est point ingrat à un service. Je ne saurais dire comment il est aujourd'hui avec Bixio; mais je crois pouvoir assurer qu'il est très mal avec Bocage.

Nous n'étions pas riches à cette époque, nous mangions dans un petit restaurant de la rue de Tournon, attenant à l'hôtel de l'Empereur Joseph II, et où l'on servait des dîners, pas très mauvais, ma foi ! à six sous le plat.

L'ambition de M. Buloz était alors d'avoir une *Revue* : j'eus le bonheur de l'aider dans cette ambition, je crois déjà avoir dit comment, qu'on m'excuse si je me répète.

M. Ribing de Leuven avait un journal qui marchait assez mal, un journal de luxe, comme en ont les gens riches ou à fantaisies, pour se ruiner ; on l'appelait le *Journal des voyages.*

Adolphe et moi décidâmes son père à vendre ce journal à Buloz.

Buloz, Bocage, Bonnaire, et je crois même Bixio, réunirent quelques fonds, et devinrent propriétaires du susdit journal, qui prit le titre de *Revue des Deux-Mondes.*

Ceci se passait en 1830 ou 1831.

Nous nous mîmes tous à travailler de notre mieux à ce journal, que nous regardions comme un enfant couvé en commun, et que nous aimions d'un amour paternel.

Le premier lait que je lui donnai à

sucer pour mon compte fut un *Voyage en Vendée*, qu'on a retrouvé en partie dans mes *Mémoires*.

Puis, à cette époque, voici ce qui m'arriva.

J'ai dit ma profonde ignorance historique, j'ai dit mon grand désir d'apprendre ; j'entendis fort parler du duc de Bourgogne, je lus les *Ducs de Bourgogne*.

Pour la première fois un historien français laissait à la chronique tout son pittoresque, à la légende toute sa naïveté.

L'œuvre commencée par les romans de Walter-Scott, s'acheva dans mon esprit. Je ne me sentais pas encore la force de faire un roman tout entier, mais il y avait un genre de littérature à cette époque qui tenait le milieu entre le roman et le drame, qui avait quelque

chose de l'intérêt de l'un, beaucoup du saisissant de l'autre, où le dialogue alternait avec le récit, on appelait ce genre de littérature : scènes historiques.

Avec mon aptitude déjà bien décidée au théâtre, je me mis à découper, à raconter et à dialoguer des scènes historiques, tirées de l'histoire des ducs de Bourgogne.

Elles étaient empruntées à l'une des époques les plus dramatiques de la France, au règne de Charles VI.

Elles me donnaient la figure échevelée du roi fou, la poétique figure d'Odette, l'impérieuse et adultère figure d'Isabeau de Bavière, l'insoucieuse figure de Louis d'Orléans, la terrible figure de Jean de Bourgogne, la pâle et poétique figure de Charles VII.

Elle me donnait l'Ile-Adam et son épée, Tanneguy-Duchatel et sa hache, le sire de Giac et son cheval, le chevalier de Bois-Bourbon et son pourpoint doré, Périnet-Leclerc et ses clés.

Puis elle m'offrait l'avantage, à moi, déjà metteur en scène, et sans le savoir, de me donner un théâtre connu où faire mouvoir mes personnages, puisque les événements se passaient aux environs de Paris et à Paris même.

Je commençai de composer mon livre, le poussant devant moi comme un laboureur fait de sa charrue, sans savoir précisément ce qu'il adviendrait. Il en advint Isabeau de Bavière.

Au fur et à mesure que j'achevais ces scènes, je les portais à Buloz ; Buloz les portait à l'imprimerie, les imprimait, et

tous les quinze jours les abonnés me lisaient.

Dès ce moment éclatèrent dans ces essais mes deux principales qualités, celles qui donneront dans l'avenir quelque valeur à mes livres et à mes pièces de théâtres.

Le dialogue, qui est le fait du drame; le récit, qui est le fait du roman.

Ces qualités, — on sait avec quelle insouciante franchise je parle de moi,— ces qualités, je les ai à un degré supérieur.

A cette époque je n'avais pas encore découvert en moi deux autres qualités non moins importantes, et qui dérivent l'une de l'autre.

La gaîté, la verve amusante.

On est gai, parce que l'on se porte

bien, parce qu'on a un bon estomac, parce qu'on n'a pas de motifs de chagrin. Cela, c'est la gaîté de tout le monde.

Mais moi, j'ai la gaîté persistante, la gaîté qui se fait jour, non pas à travers la douleur, — toute douleur me trouve, au contraire, ou compatissant pour les autres, ou profondément atteint dans moi-même, — mais qui se fait jour à travers les tracas, les chagrins matériels, et même les dangers secondaires.

On a de la verve, parce que l'on est gai. Mais souvent cette verve s'éteint comme une flamme de punch, s'évapore comme une mousse de vin de Champagne.

Un homme gai, nerveux, plein d'entrain en paroles, est parfois lourd et

maussade seul, en face de son papier, la plume à la main.

Au contraire, le travail m'excite. Dès que j'ai la plume à la main, une réaction s'opère. Mes plus folles fantaisies sont souvent sorties de mes jours les plus nébuleux.

Supposez un orage avec des éclairs roses.

Mais, comme je l'ai dit, à cette époque de ma jeunesse, je ne me connaissais ni cette verve ni cette gaîté.

Un jour, je recommandais Lassailly à Oudard. Il s'agissait d'un secours, je crois. Ma lettre, au lieu d'être lamentable, était gaie; mais, dans sa gaîté, pressante et imprégnée de cœur.

Lassailly lut la lettre qu'il devait re-

mettre lui-même, et, se retournant de mon côté d'un air stupéfait :

— Tiens! dit-il, c'est drôle.

— Quoi?

— Vous avez donc de l'esprit, vous?

— Pourquoi donc n'en aurais-je pas? Envieux!

— Ah! c'est que vous seriez peut-être le premier homme de cinq pieds neuf pouces qui en aurait eu.

Je me rappelai plus d'une fois, en faisant Porthos, ce mot plus profond en le sondant qu'il ne paraît au premier abord.

Mon brevet d'esprit me fut donc donné par Lassailly, garçon qui ne manquait

pas d'un certain mérite, mais qui, du côté de l'esprit, était aussi mal partagé de la nature que l'était du côté de la finesse le renard auquel on avait coupé la queue.

D'ailleurs à cette époque, j'aurais reconnu cette merveilleuse qualité de la gaîté, que je l'eusse renfermée au fond de moi-même et cachée avec terreur à tous les yeux.

A cette époque, la seule gaîté permise était la gaîté satanique, la gaîté de Méphistophélès ou de Manfred.

Gœthe et Byron étaient les deux grands rieurs du siècle.

J'avais mis comme les autres un masque sur mon visage. Voyez mes portraits

de cette époque-là : — il y en a un de Déveria en 1831, qui peut parfaitement, et avec quelques modifications, devenir le portrait d'Antony.

Ce masque, au reste, devait tomber peu à peu, et laisser mon visage à découvert dans les *Impressions de Voyage.*

Mais je le répète, en 1832, je posais encore pour Manfred et le Childe-Harold.

Or, comme on n'a, quand on est un tempérament impressionnable, de ces sortes de travers-là qu'avec une époque tout entière, l'époque qui posait elle-même pour le sombre et pour le terrible, après avoir fait un succès à mes débuts, comme poëte dramatique, fit un succès à mes débuts comme romancier.

Mes *Scènes historiques sur le règne de Charles VI* furent un des premiers succès de la *Revue des Deux-Mondes.*

Nous verrons tout à l'heure le résultat qu'eut pour moi la constatation de ce succès.

Succès des *Scènes historiques.* — Clovis et Hlode-Wig. — L'abbé Gauthier et M. de Moyencourt. — Cordelier Delanoue. — Augustin Thierry et Chateaubriand. — Nouveaux aspects de l'histoire. — *Gaule et France.* — *Edith aux longs cheveux.*

Le succès de mes scènes historiques me décida à faire une suite de romans, qui s'étendraient du règne de Charles VI jusqu'à nos jours.

Mon premier désir est toujours illi-

mité; ma première aspiration est toujours pour l'impossible.

Seulement, comme je m'y entête, moitié par orgueil, moitié par amour de l'art, j'arrive à l'impossible.

Comment? — j'essaierai de vous le dire, mais je ne le comprends pas bien moi-même, — en travaillant comme personne ne travaille, en retranchant de la vie tous ses détails, en supprimant le sommeil.

Ce désir, une fois formulé dans ma pensée, je ne fus donc plus préoccupé que de le mettre à exécution.

Dans ma confiance en moi-même, ayant trouvé un filon d'or dans le puits que j'avais creusé au commencement du quinzième siècle, je ne doutais pas qu'à chaque puits que je creuserais dans un

siècle plus rapproché de nous, je ne trouvasse un filon, sinon d'or, du moins de platine ou d'argent.

Je mets l'argent en dernier, parce qu'à cette époque le platine avait encore une valeur intermédiaire entre l'argent et l'or.

Seulement une chose m'inquiétait : du quatorzième au dix-neuvième siècle, c'est-à-dire de Charles VI à Napoléon, j'apprendrais bien l'histoire au public en l'apprenant moi-même.

Mais qui la lui apprendrait, et qui surtout me l'apprendrait à moi-même de Clovis à Charles VI?

Qu'on me pardonne de dire *Clovis*. Je le disais alors, je le dis encore aujourd'hui; mais de 1833 à 1840, j'ai dit *Hlode-Wig*.

Il est vrai que personne ne me comprenait, c'est pour cela que je suis revenu à dire *Clovis*, comme tout le monde.

Je résolus de faire, en quelques pages, une manière d'introduction à mon roman d'*Isabeau de Bavière*, roman destiné à ouvrir la série de mes romans historiques, afin d'apprendre treize siècles d'histoire à mes lecteurs, et de les apprendre moi-même.

Vous allez juger de mon ignorance et apprécier ma naïveté, car je vais vous dire une chose que personne bien certainement n'avouerait.

Pour apprendre l'Histoire de France, dont je ne savais pas le premier mot en 1831, excepté ce qui avait rapport à Henri III, et que, d'après le dire géné-

ral, je tenais pour l'histoire la plus ennuyeuse du monde, j'achetai l'*Histoire de France* par demandes et par réponses, de l'abbé Gauthier, revue et corrigée depuis par M. de Moyencourt.

Et je me mis bravement à étudier l'Histoire de France, prenant le plus sérieusement du monde des notes dans le genre de celles-ci, lesquelles résumaient poétiquement tout un chapitre :

En l'an quatre cent vingt, Pharamond, premier roi,
Est connu seulement par la salique loi.

—

Clodion, second roi, nommé le Chevelu,
Au fier Aétius, cède, deux fois vaincu.

—

Francs, Bourguignons et Goths triomphent d'Attila,
Chilpéric fut chassé, mais on le rappela.

Clovis, à Tolbiac, fit vœu d'être chrétien,
Il défait Gondebaud, tue Alaric arien,
Entre ses quatre fils partage ses États,
Source d'atrocités, de guerre, d'attentats.

—

Childebert, en cinq cent, eut Paris en partage,
Les Bourguignons, les Goths éprouvent son courage.

—

Et il y en avait comme cela jusqu'à Louis-Philippe, dont voici le distique :

Philippe d'Orléans, tiré de son palais,
Succède à Charles dix par le choix des Français.

Il y avait dans tous ces quatrains, si instructifs qu'ils fussent, une singularité, qui m'attristait bien un peu ; c'est

que parmi tous ces vers, il n'y en avait que deux qui fussent féminins. Il est vrai que j'y trouvais une raison.

Cette *Histoire de France* étant particulièrement destinée aux colléges, il s'agissait de faire venir le moins possible de mauvaises idées aux écoliers en leur rappelant, même indirectement, *un genre* qui a perdu la race humaine.

Je prenais donc mes notes avec acharnement, trouvant déjà que je savais assez d'histoire pour commencer à l'apprendre aux autres, lorsque par fortune Delanoue entra dans mon cabinet de travail.

Si vite que j'eusse caché mon *Abbé Gauthier*, corrigé par M. de Moyencourt, Delanoue vit le mouvement.

— Que lisais-tu donc là? me demanda-t-il.

— Rien.

— Comment, rien; tu tenais un livre.

— Oh! un livre, oui.

Sans doute crut-il que c'était un livre obscène et que je voulais le lui cacher.

Il insista de telle façon qu'il n'y avait pas moyen de résister.

— Tiens, lui dis-je, un peu humilié d'être surpris dans une lecture élémentaire. C'est une histoire de France.

— Bon, l'histoire de l'abbé Gauthier. Connu!

Et sans avoir besoin de jeter le moins du monde les yeux sur le livre.

Neuf cent quatre-vingt-sept voit Capet sur le trône.
Ses fils ont huit cents ans conservé la couronne,

dit-il.

— Tiens, tu sais cela par cœur?

— C'est le pendant des racines grecques.

O se doit compter pour septante,
O BELOS, la broche tournante.

Delanoue prenait à mes yeux, comme instruction, des proportions fantastiques.

— Comment, tu ne connais pas l'*Histoire de France*, par l'abbé Gauthier, et le

Jardin des Racines grecques, par M. Lancelot.

— Je ne connais rien, mon cher.

— Ça doit bien te faire rire?

— Mais pas trop.

— Alors, pourquoi lis-tu cela?

— Mais je voudrais avoir des notes précises sur les premiers siècles de notre histoire.

— Et tu cherches cela dans l'abbé Gauthier.

— Tu vois.

— Ah! tu es bon! Est-ce là-dedans que tu as pris tes notes pour *Henri III?*

Henri trois de Pologne, en France est ramené,
Redoute les ligueurs, et meurt assassiné

— Non, c'est dans l'Étoile, dans Brantôme, dans d'Aubigné, dans la *Confession* de Sancy ; mais je ne sache pas qu'il y ait quelque chose de pareil sur Mérovée ou Clovis.

— D'abord, on ne dit pas Mérovée et Clovis.

— Comment dit-on ?

— On dit Méro-wig et Hlode-wig. Ce qui veut dire : l'un *éminent guerrier*, et, l'autre, *célèbre guerrier*.

— Où as-tu vu cela ?

— Parbleu ! dans les lettres sur l'*Histoire de France* par Augustin Thierry.

— Les lettres sur l'*Histoire de France* par Augustin Thierry ?

— Oui.

— Où les trouve-t-on ?

— Partout.

— Combien cela coûte-t-il?

— Peut-être dix francs, douze francs, je ne sais pas bien.

— Te charges-tu de m'acheter cela et de me le faire envoyer en sortant?

— C'est la chose du monde la plus facile.

— Connais-tu d'autres livres sur cette époque-là?

— Il y a les *Études historiques* de Chateaubriand, puis les sources.

— Quelles sources?

— Les auteurs de la décadence, Jornandès, Zozime, Sidoine, Appolinaire, Grégoire de Tours.

— Tu as lu tous ces auteurs-là?

— Oui, en partie.

— Et l'abbé Gauthier ne les avait pas lus?

— D'abord, il n'avait pas pu lire Augustin Thierry, qui a écrit surtout depuis sa mort. Quand à Chateaubriand, il était son contemporain, et les historiens ne lisent jamais leurs contemporains. Quant à Jornandès à Zozime, Sidoine, Apollinaire et à Grégoire de Tours, je soupçonne l'abbé Gauthier de ne pas même connaître leur existence.

— Mais, avec quoi donc a-t-il fait son histoire?

— Mais, avec les abbés Gauthier qui ont écrit les mêmes histoires avant lui.

— Te charges-tu de m'acheter Cha-

teaubriand, en même temps que Thierry ?

— Parfaitement.

— Tiens, voilà de l'argent, je ne te renvoie pas.

— Non, mais tu voudrais avoir ton Augustin Thierry et ton Chateaubriand.

— Je te l'avoue.

— Dans un quart d'heure tu les auras.

Un quart d'heure après, je les eus.

J'ouvris au hasard.

J'étais tombé sur Augustin Thierry.

Je lus, — je me trompe, — je ne lus pas, je dévorai le merveilleux travail de l'auteur de la *Conquête des Normands*, sur les rois de la première race.

Puis, ces espèces de scènes historiques intitulées, *Récits Mérovingiens*.

Alors, sans même avoir besoin d'ou-

vrir Châteaubriand, tous les spectres de ces rois, debout au seuil de la monarchie, m'apparurent à partir du moment qu'ils s'étaient faits visibles aux yeux du savant chroniqueur, — depuis Clodio, *à qui ses éclaireurs rapportent que la Gaule est la plus noble des régions, remplie de toute espèce de biens, plantée de forêts d'arbres fruitiers*, et qui, entrant le premier sur le territoire des Gaules, porte jusqu'à la Somme la domination des Francs, — jusqu'au grand et religieux Karl « *se levant de table plein d'une grande crainte, se mettant à une fenêtre qui regardait l'Orient et y demeurant très longtemps et les bras croisés, pleurant et n'essuyant pas ses larmes*, » parce qu'à l'horizon il voyait apparaître les vaisseaux normands.

Je vis, ce dont je ne me doutais pas

ènfin, un monde tout entier vivant, à la distance de douze siècles, dans l'abîme sombre et profond du passé.

Je restai anéanti.

J'avais cru jusque-là Clovis et Charlemagne des ancêtres de Louis XIV, mais voilà que, sous la plume d'Augustin Thierry, une espèce de géographie nouvelle se faisait, chaque race coulait isolément, suivait son véritable cours à travers les âges : Gaulois, immenses comme un lac, — Romains, majestueux comme un fleuve, — Francs, terribles comme une inondation, — Huns, Burghunds, Westh-Goths, dévorants et rapides comme des torrents.

Quelque chose de pareil à ce qui s'était passé en moi, chez le général Foy, se manifesta de nouveau. Je vis que

pendant les neufs années qui venaient de s'écouler je n'avais rien ou presque rien appris ; je me rappelai mes conversations avec Lassagne ; je compris qu'il y avait plus à voir dans le passé que dans l'avenir ; j'eus honte de mon ignorance et je serrai presque convulsivement ma tête dans mes deux mains.

Pourquoi donc ceux qui savaient ne produisaient-ils pas ?

Oh! c'est que j'ignorais à cette époque avec quelle paternelle bonté Dieu traitait les hommes ; comment il faisait des uns les mineurs qui tirent de la terre l'or et les diamants, des autres les orfèvres qui les cisèlent et qui les montent.

J'ignorais que Dieu avait fait d'Augustin Thierry un mineur et de moi un orfèvre.

Je restai sept ou huit jours, hésitant devant l'énorme tâche qui me restait à accomplir ; puis, pendant cette halte, mon courage m'étant revenu, je me mis bravement à l'œuvre, oubliant tout pour cette étude de l'histoire.

Ce fut dans cette période que je fis *Teresa* et la pièce dont je vais parler.

Horace Vernet avait envoyé de Rome un grand tableau, représentant *Édith aux longs cheveux cherchant le corps de Harold sur le champ de bataille de Hasting.*

C'était un tableau appartenant à la catégorie que Vernet appelle en riant sa grande peinture.

Le tableau m'avait singulièrement séduit, non pas à cause du sujet, mais à cause du nom de l'héroïne.

Il me prit fantaisie de faire un drame

qui aurait nom *Édith aux longs cheveux.*

On ne pouvait faire qu'en vers un drame qui portait un titre si poétique.

Charles VII m'avait un peu familiarisé avec ce que l'on appelle encore aujourd'hui à l'Académie la langue des dieux.

Comment tout ce que j'entrevoyais, et dont l'étude était pour moi d'une absolue nécessité, comment tout cela tiendrait-il dans ma pauvre tête sans la faire éclater?

Et remarquez bien que je n'entrevoyais encore que la première race.

Comment me débrouillerais-je au milieu de Charlemagne et de ses fils, représentant les intérêts et les types de la race franque? Comment reconnaîtrais-je ces Eudes, ces Robert, rois natio-

naux, poussant et régnant sur cette terre conquise, dont ils vont être les Camille et les Pélasge.

C'était effrayant de ne rien savoir, à trente ans, de ce que les autres hommes savent à douze.

J'avais étudié le théâtre ; je le savais à être content de moi ; il me fallait étudier l'histoire comme le théâtre, et derrière cette histoire, barrière placée sur mon chemin, qui me disait qu'il n'y aurait pas une nouvelle étude à faire, plus longue, plus sèche, plus ardue que les précédentes.

L'étude du théâtre m'avait pris cinq ou six ans. Combien de temps allait me prendre l'étude de l'histoire.

Hélas ! j'étudierais donc toute ma vie.

Oh ! si j'eusse étudié à l'âge des au-

tres, je n'aurais donc plus rien à faire qu'à produire.

Je décidai donc que le drame serait en vers.

Seulement, du drame je n'avais encore que le titre.

Il va sans dire que je ne savais de la bataille d'Hasting que ce que j'en avais lu dans l'*Ivanhoé* de Walter-Scott.

Aussi, je ne comptais pas faire un drame historique, mais quelque chose comme la *Cymbeline* de Shakespeare.

Sur ces entrefaites, je lus par hasard un roman d'Auguste Lafontaine. Je voudrais bien vous dire lequel, mais je n'en sais plus rien. Tout ce que je me rappelle, c'est que l'héroïne se nomme Jacobine.

Au reste, si vous voulez en avoir le

cœur net, mon amie madame Cardinal, rue des Canettes, vous dira cela : elle sait son Auguste Lafontaine par cœur.

Tant il y a que l'on faisait prendre un narcotique à cette Jacobine, qu'on l'endormait, qu'on la faisait passer pour morte, et que, grâce à cette mort supposée qui la déliait des entraves de la terre, elle pouvait épouser son amant.

Cela ressemblait bien un peu à *Roméo et Juliette;* mais quelle est ici-bas l'idée qui ne ressemble pas peu ou prou à une autre idée.

Vous remarquerez qu'il y avait déjà bien longtemps que j'avais ce diable de drame dans la tête, car je l'avais, au mois d'août 1830, proposé à Harel, aux lieu et place de *Napoléon*, que je ne voulais pas faire à toute force.

On a vu comment Harel combattit et vainquit ma résistance.

Quant à *Édith aux longs cheveux*, il l'avait refusée net, et vous allez voir tout à l'heure qu'il n'avait pas si mal fait.

Édith aux longs cheveux (suite). — Refus. — *Catherine Howard.*

Voilà ce que c'était qu'*Édith aux longs cheveux;* vous la reconnaîtrez sous un autre nom, vêtue d'une autre manière, et, au lieu de marcher en cinq actes, traînant derrière elle une queue de huit tableaux.

Une jeune fille abandonnée vit dans une espèce d'Eden, au milieu des ombrages verts, des oiseaux chantants et des fleurs; une rivière coule, rongeant un des angles de son jardin, et sur cette rivière, comme sur l'Arno ou sur le canal de la Brenta, passent de beaux jeunes gens qui lui font rêver l'amour, de beaux gentilshommes qui lui font rêver l'ambition.

Un de ces gentilshommes l'aperçoit, s'arrête devant la gracieuse apparition, pénètre dans ce qu'il croit un palais de fée, et trouve une jeune fille qui lui semble la sœur des oiseaux et des fleurs au milieu desquels elle vit.

Comme eux elle chante, comme elles elle est blanche, rose et parfumée.

Il aime Édith.

Quant à Édith, elle n'aime qu'une chose, la cour, les bals, les fêtes, la souveraine puissance.

Éthelwood est le favori du roi; elle aimera Éthelwood en attendant.

Édith est une de ces femmes blanches comme le marbre, froides et sans cœur comme lui; une statue de courtisane antique retrouvée dans les fouilles de Pompéia, et qui s'est animée au jour et au soleil.

Elle vit, voilà tout; mais ne lui demandez pas d'aimer.

Il est assez rare que je crée de ces sortes de rôles dans mes livres ou dans mes drames, mais j'avais alors un exemple sous les yeux.

L'exemple m'entraîna.

Il y a toujours un peu du monde maté-

riel extérieur dans le monde idéal et intérieur de l'artiste.

Elle dit à Éthelwood qu'elle l'aimait, mais ne l'aima point. Derrière Éthelwood elle voyait le roi.

Le roi aussi l'a vue; c'est la fatalité qu'on ne puisse voir certaines femmes sans les aimer.

Le roi a vu Édith, et l'aime.

Mais qui est-elle, et comment arriver auprès d'elle? Lui, roi, ne sait rien de tout cela; il lui faut des ministres pour son amour comme il lui en faut pour son royaume; mais si Éthelwood l'aide à porter la moitié de sa puissance, Éthelwood l'aidera à porter le poids de cet amour.

Ce qu'Éthelwood avait craint arrive; le roi aime la même femme que lui.

Cette femme, c'est sa vie; il faut la soustraire au roi à quelque prix que ce soit.

C'est le lendemain qu'il doit venir visiter Édith avec le roi.

Il a la nuit devant lui, et pour lui, la nuit, cette fidèle alliée des amants, nous devrions dire cette capricieuse amie, car elle en trahit presque autant qu'elle en sert.

Il part, deux heures après il est près d'Édith.

Il serre dans sa main un flacon qui contient ce puissant narcotique qui n'existe qu'au théâtre, et qu'on ne trouve que chez les pharmaciens de Shakespeare.

En la voyant si belle, si jeune, presque aimante pour la première fois, car

elle aussi a vu le roi, et pense au roi, tout en caressant Éthelwood, l'amant hésite même à endormir ce chef-d'œuvre de la création. Le sommeil, disaient les anciens, est frère de la mort. Si la sœur allait être jalouse du frère, et allait cueillir, comme une fleur de tombe, l'âme de cette belle enfant pendant son sommeil.

Une ballade que chante Édith sur une vassale épousée par un roi le décide; le narcotique est versé dans le verre de la jeune fille, à peine l'a-t-elle bu, qu'une langueur mortelle s'empare de toute sa personne, elle se sent engourdir, elle crie, appelle, repousse instinctivement Éthelwood, et s'endort désespérée, croyant qu'elle meurt.

Lui, retourne au palais; le lende-

main, quand il reviendra avec le roi, le roi et lui retrouveront Édith au tombeau.

Édith est déposée dans le caveau mortuaire, le roi et Éthelwood descendent dans le sépulcre, le roi s'agenouille, Éthelwood reste debout, la main sur le cœur de la jeune fille, craignant que d'un moment à l'autre, la vie ne reparaisse dans la mort. Il lui semble sentir un léger battement d'artères, il lui semble que le marbre glacé se réchauffe peu à peu. Qu'arriverait-il si Édith allait se réveiller?

Il se fait un prétexte de la douleur du roi, et l'entraîne juste au moment où le cœur d'Édith commence à tressaillir sous sa main.

Édith, restée seule, se réveille comme

Juliette; seulement, en se réveillant, Juliette trouve là Roméo qui l'attend. Édith est seule avec les morts, avec les terreurs et les superstitions de la jeune fille. Elle crie, elle appelle, elle secoue la porte du sépulcre; la porte s'ouvre, Éthelwood paraît.

Pour la première fois, elle se jette dans ses bras avec l'effusion de la reconnaissance. Ce n'est pas un roi qui lui apporte une couronne, c'est quelque chose de bien plus grand, de bien plus précieux, de bien plus providentiel; c'est un sauveur qui lui apporte la vie.

Pendant quelques secondes, elle l'aime de toute la force de sa vie qu'elle a crue perdue.

Cette expression est si franche, si

vraie, si instantanée, qu'elle trompe le pauvre amant. Il se croit aimé, il croit tout pouvoir dire à la jeune fille.

Le roi l'a vue et est amoureux d'elle.

Alors, pour le public seulement, sous le masque de la jeune fille aimante, commencent à apparaître un à un les traits de la femme ambitieuse.

Éthelwood dit sa ruse, comment il lui avait fait prendre un narcotique, comment il l'a endormie; il lui dit ce qu'il lui avait caché jusqu'alors, c'est-à-dire qu'il est un des premiers seigneurs de l'État; mais cela ne suffit déjà plus à Édith : il lui dit que pendant son sommeil le roi est descendu dans son caveau, a prié à genoux près de ce corps

adoré qu'il prenait pour un cadavre; et comment lui, Ethelwood, en proie à toutes les angoisses du désespoir, attendait, un poignard à la main, le premier mouvement d'Édith et le premier soupçon du roi pour poignarder le roi.

Au milieu du récit du pauvre fou, Édith ne suit que sa propre pensée. Le roi l'aime; pourquoi au lieu d'être la femme du favori du roi, ne serait-elle pas la femme du roi!...

Le roi, pendant qu'elle était sur cette tombe, ne lui a-t-il point passé au doigt son anneau de fiançailles?...

Un anneau, c'est une couronne en petit.

Cependant il faut sortir de cette tombe, qui pèse si fort sur la poitrine d'Édith, et

profiter de la nuit pour gagner le château d'Éthelwood. Éthelvood va explorer les environs ; puis, si le chemin est solitaire, il reviendra chercher Édith.

Édith reste un instant seule.

Cet instant, elle l'emploie à chercher la trace des pieds du roi sur les dalles humides, les traces de sa main sur le marbre glacé. Dans ce court instant, elle dévoile tout son cœur, abîme d'ambition où s'est englouti l'amour.

Éthelwood revient la chercher.

C'est presqu'à regret qu'elle quitte ce tombeau, où un roi l'a baisée au front, et a passé une bague à son doigt.

A l'acte suivant, on est au château du comte. Édith semble heureuse... Éthelwood est heureux.

On annonce l'arrivée du roi. Que vient-il faire chez le comte?

Édith le saura; car, obligée de se cacher pour ne pas être vue du roi, elle se cachera de manière à ne pas perdre un mot de ce qu'il dira au comte.

Le roi est profondément atteint. Comme tout cœur blessé, son cœur cherche la lutte: la guerre avec la France va lui offrir une diversion à sa douleur; il passera sur le continent. Mais il a besoin qu'une main ferme et sûre gouverne ses états en son absence: il a pensé à Éthelwood; Éthelwood sera régent, et pour le récompenser de son dévoûment, bien plus que pour l'attacher aux intérêts du royaume, — sûr comme il est de sa loyauté, — il lui donnera sa sœur pour femme.

Éthelwold essaie de repousser ce double honneur : la princesse Éléonor, — je crois qu'elle s'appelait Éléonor, — je n'en suis pas bien sûr ; mais le nom de la princesse ne fait rien à la chose... en argot de théâtre, cela s'appelle la princesse Bouche-trou. — La princesse Éléonor ne l'aime pas. Éthelwood se trompe, la princesse Éléonor l'aime.

Éthelwood refuse tout.

Ce refus étonne d'abord le roi, puis l'irrite... Une querelle s'allume entre le sujet et le roi.

Le sujet porte la main à la garde de son épée.

Dès-lors il a tout encouru, confiscation, dégradation, mort sur l'échafaud.

Éthelwood sera pauvre, Éthelwood renoncera à la noblesse, Éthelwood

bravera la mort, mais il n'épousera pas une autre femme qu'Édith.

Le roi sort, défendant à Éthelwood de le suivre. Mais Éthelwood est l'hôte du roi : il doit le reconduire jusqu'à la porte du château ; il doit tenir l'étrier du roi ; il doit lui présenter le genou pour monter à cheval.

A peine le roi est-il sorti, et le comte a-t-il disparu derrière lui, qu'une tapisserie se soulève et qu'Édith entrc en scène.

Elle n'a rien vu, sinon que le roi est jeune et beau ; elle n'a rien entendu, sinon qu'il l'aimait. Le dévoûment d'Ételwood, son refus d'épouser la sœur du roi, le danger qu'il court, tout cela a glissé sur son cœur comme un souffle sur un miroir.

Elle va à la fenêtre.

Éthelwood, à genoux, présente l'étrier au roi.

Dans ce qui, aux yeux de la noblesse, est un honneur, Édith ne voit, elle, qu'une honte; et en voyant ce roi, tout couvert d'or et de pierreries, enveloppé des hommages d'un peuple comme d'un manteau de pourpre, se grandissant de la bassesse de ce qui l'entoure, il lui arrive de murmurer tout bas :

— Si je devenais reine!

En ce moment, Éthelwood rentre.

Sa résolution est prise, et Édith va la connaître. Il demande une plume, du papier et de l'encre.

C'est son testament de mort qu'il écrit.

— Vas-tu donc mourir? demande Édith.

— Non, mais je vais te rendre enfin ce que tu as fait pour moi. Je ne t'avais versé que la moitié de la liqueur contenue dans le flacon; le reste était pour moi, au cas où cette liqueur, au lieu d'être un narcotique, aurait été un poison.

— Eh bien?

— Eh bien! le reste de la liqueur contenue dans le flacon, je l'ai bu.

Édith pâlit; elle commence à comprendre.

Ce parchemin, où Éthelwood a rapidement tracé quelques lignes, il dira à tous que, contre la colère du roi, le comte a cherché un refuge dans la mort.

Comme Édith a été déposée dans son tombeau, Éthelwood sera déposé dans le sien. Mais, comme il veillait sur elle, elle, à son tour, veillera sur lui. Comme il avait la clé de la vie, elle aura, elle, la clé de la mort.

Édith repousse cette idée. Elle mesure sa faiblesse, elle pressent son ambition, mais il est trop tard. Éthelwood, en quittant le roi, a pris le narcotique. Il chancelle, il pâlit il se laisse aller entre les bras d'Édith en lui remettant la clé du tombeau, et en lui disant :

— A demain.

Le lendemain, au lieu de rouvrir les portes de la vie à son amant, Édith vient rapporter au roi sa bague de fiançailles. Le roi croit d'abord voir l'ombre de celle qu'il a aimée ; puis, peu à peu, il se ras-

sure, touche, joyeux, cette main tiède et vivante, qu'il a touchée morte et glacée ; il renouvelle à Édith pleine de vie les offres qu'il avait faites à Édith couchée sur le tombeau. La jeune fille était venue chercher le vertige, elle avait besoin de toutes les promesses de l'ambition pour oublier. Cette clé du tombeau de son amant la brûle comme un fer rouge. Elle s'approche de la fenêtre, demande si la rivière qui roule au-dessous du palais est bien profonde.

— C'est un gouffre qui engloutit tout ce qu'on y jette.

Édith détourne la tête, et, avec un cri étouffé, y laisse tomber la clé, en disant :

Que pour l'éternité
L'abîme l'engloutisse, ou le courant l'entraîne !

LE ROI.

Que faites-vous, Edith ?

ÉDITH.

Moi, rien, je me fais reine.

J'avais réfléchi deux ans au sujet, et j'avais travaillé, quelque chose comme trois ou quatre mois, au plan de ce bel ouvrage. J'en étais content en raison, non pas de son mérite, mais de la peine qu'il m'avait coûté : c'est-à-dire que je croyais avoir fait un chef-d'œuvre.

Aussi, pour la première fois de ma vie, ce fut aussi la dernière, invitai-je deux ou trois amis à venir entendre la lecture.

J'avais un splendide auditoire.

L'illusion dura jusqu'à la fin du pre-

mier acte ; mais, je dois le dire, n'alla pas plus loin.

A la fin du premier acte, je sentais déjà que mon œuvre ne mordait pas sur le public.

Au second acte, ce fut plus froid encore.

Au troisième, c'était glacé.

Un des plus grands supplices qui soit imposé à un auteur, en expiation de ses pièces, c'est de lire devant un comité venu avec des intentions bienveillantes, et qui sent peu à peu ces intentions se faner, jaunir, tomber, à la brise de l'ennui, comme tombent les feuilles d'automne aux brises mortelles de l'hiver.

Ah ! qu'on donnerait des choses, dans un pareil moment, pour ne pas aller jusqu'au bout, pour rouler son

manuscrit, tirer sa révérence et sortir.

Mais point, — malgré le service que l'auteur rendrait à son auditoire, l'auteur est condamné à lire, l'auditoire à entendre.

Il faut aller jusqu'au bout. Il faut descendre, marche à marche, l'escalier de ce sépulcre, plus froid que l'escalier de la mort.

C'était la première fois que la chose m'arrivait, juste punition de mon orgueil.

Je me levai immédiatement après le dernier hémistiche, et je sortis, laissant *Édith aux longs cheveux* sur la table du comité.

Je sentais que cette fois ce n'était point un narcotique qu'elle avait pris,

comme Juliette, mais un bel et bon poison qu'elle avait avalé, comme Roméo.

Cependant, je n'eus point le courage de sortir sans avoir une réponse.

Cette réponse, je l'attendis dans le cabinet du régisseur.

Ce fut mademoiselle Mars en personne qui me l'apporta.

Pauvre mademoiselle Mars, elle avait l'air funèbre, on eût dit qu'elle revenait du convoi d'Ethelwood, après avoir été la veille à celui d'*Édith*.

Elle employait toutes sortes de circonlocutions pour m'annoncer que le comité ne trouvait pas ma pièce jouable.

Selon elle, il n'y avait là qu'une moi-

tié de pièce. Que devenait *Edith* après avoir jeté la clé dans le gouffre? Que devenait Ethelwood, enfermé dans ce tombeau? Que devenait la sœur du roi, amoureuse de ce mort vivant?

Était-il possible que la Providence vît un pareil crime sans s'en mêler? que la justice divine entendît porter une pareille plainte devant elle et rendît une ordonnance de non-lieu? Il y avait certainement une suite à souder à ce commencement, une seconde partie à accrocher à cette première partie.

N'y avait-il pas moyen d'utiliser cette sœur du roi? ne pouvait-elle pas représenter le dévoûment, comme Edith représentait l'ingratitude? ne pouvait-elle pas, de même que le roi avait voulu descendre dans le caveau, pour voir sa

fiancée morte, ne pouvait-elle pas, elle, descendre dans ce tombeau, pour voir son fiancé mort?

Ce qui avait failli arriver pour le roi ne pouvait-il pas arriver pour la sœur; c'est-à-dire qu'Ethelwood.....

Je pris la main de mademoiselle Mars.

— La pièce est faite, lui dis-je : elle s'appellera *Catherine Howard.* — Merci! grâce à vous, je tiens la fin. — Où sont mes amis, que je leur annonce cette bonne nouvelle?

Mes amis étaient loin. Ils s'étaient fait montrer une porte dérobée par laquelle ils fussent sûrs de fuir sans me rencontrer.

Le lendemain, je reçus une lettre du secrétaire de la Comédie-Française

qui m'invitait à venir reprendre le manuscrit.

— Flanquez-le au feu, lui répondis-je.

Je ne sais s'il a fait selon mes instructions ; mais ce que je sais, c'est que je ne l'ai jamais revu et que les seuls vers dont je me souviens sont les deux et demi que j'ai cités :

On les immola tous, sire, — ils étaient trois mille.

Et voilà comment fut enterrée la belle *Edith aux longs cheveux.*

Nous dirons, dans son lieu et place, comment vint au monde sa sœur, *Catherine Howard*, qui ne valait pas beaucoup mieux qu'elle, et qui mourut à la fleur de son âge, en l'an de grâce 1834.

Invasion du choléra. — Aspect de Paris. — La médecine et le fléau. — Proclamation du préfet de police. — Les prétendus empoisonneurs. — Réclame d'Harel.

Depuis longtemps la France suivait avec inquiétude la marche du choléra. Parti de l'Inde, il avait pris la route des grands courants magnétiques, avait traversé la Perse, gagné Saint-Pétersbourg, s'était rabattu sur Londres.

Le détroit seul nous séparait de lui.

Qu'était-ce que la distance de Douvres à Calais pour un géant qui venait de faire trois mille lieues?

Aussi traversa-t-il le détroit d'une seule emjambée.

Je me rappelle le jour où il frappa son premier coup; le ciel était d'un bleu de saphir, le soleil plein de force, toute la nature renaissait avec sa belle robe verte et les couleurs de la jeunesse et de la santé sur les joues.

Les Tuileries étaient émaillées de femmes, comme l'est une pelouse de fleurs; les émeutes éteintes depuis quelque temps laissaient un peu de calme à la société, et permettaient aux spectateurs de se hasarder dans les théâtres.

Tout à coup cet effroyable cri retentit,

poussé comme par une de ces voix dont parle la Bible, qui passent dans les airs en jetant à la terre les malédictions du ciel :

— Le choléra est à Paris !

On ajoutait :

— Un homme vient de mourir rue Chauchat ; il a été littéralement foudroyé.

Il sembla qu'à l'instant même un crêpe s'étendait entre le ciel bleu, le soleil si pur et Paris.

On fuyait dans les rues, on se pressait de rentrer chez soi, on criait : le choléra ! le choléra ! comme dix-sept ans auparavant, on criait : les Cosaques !

Mais si bien qu'on fermât portes et fenêtres, le terrible démon de l'Asie se

glissait par les gerçures des contrevents, par les serrures des portes.

Alors, on tenta de lutter contre lui.

La science s'avança et essaya de le prendre corps à corps.

Il la toucha du bout du doigt, et la science fut terrassée.

Elle se releva étourdie, mais non vaincue.

Elle commença à étudier la maladie.

On mourait parfois en trois heures, il fallait moins de temps encore.

Le malade, ou plutôt le condamné, éprouvait tout à coup un léger frissonnement, puis venait la première période du froid, puis les crampes, puis les selles effrayantes et sans fin; puis la cir-

culation s'arrêtait par l'épaississement du sang ; les capillaires s'injectaient, le malade devenait noir et mourait.

Seulement, rien de tout cela n'était positif ; les périodes se suivaient, se précédaient, se mêlaient ; chaque tempérament apportait sa variété à la maladie.

Au reste, toute cela n'était que symptômes ; on mourait avec des symptômes comme d'une maladie inconnue.

Le cadavre était là, l'assassin était là.

Le cadavre était visible, l'assassin invisible.

Il frappait ; on voyait le coup, on cherchait inutilement le poignard.

On médicamenta au hasard, comme un homme surpris par un voleur dans

la nuit frappe au hasard au milieu de l'obscurité, espérant atteindre ce voleur; la science espadonna dans les ténèbres.

En Russie, on traitait le choléra par la glace.

Les attaques présentaient des symptômes typhoïdes.

On partit de ce point.

Les uns administrèrent des toniques, c'est-à-dire du punch, du vin chaud, du bordeaux, du madère.

Les autres, n'ayant en vue que les douleurs d'entrailles, traitèrent ces douleurs par les deux systèmes en présence à cette époque, c'est-à-dire, ceux-ci par le système physiologique de Broussais, qui consistait à saigner les malades et à leur mettre des sangsues sur l'estomac

et sur le ventre, traitement qui avait pour but de combattre la maladie dans sa nature même, c'est-à-dire dans sa nature inflammatoire.

Ceux-là par les opiacés, les calmants, les adoucissants, l'opium, la belladone, l'ellébore.

Ceux-là combattaient, sinon la maladie, du moins la douleur.

D'autres, enfin, essayaient de réchauffer par les bains de vapeur, les frictions, les fers brûlants.

Quand la période de froid était attaquée à temps et qu'avec une réaction énergique on parvenait à la vaincre, le malade, en général, était sauvé.

Seulement, on n'en sauvait pas un sur dix.

C'était tout le contraire de la dîme.

Le fléau frappait de préférence sur les classes pauvres, mais n'épargnait pas les riches.

Les hôpitaux s'encombraient avec une effroyable rapidité.

Un homme tombait malade chez lui, deux voisins le prenaient sur une civière et le portaient à l'hôpital le plus rapproché.

Souvent, avant d'arriver, le malade était mort, et l'un des porteurs, parfois tous les deux, prenaient sa place sur la civière.

On déposait les morts à la place où ils mouraient; un cercle de visages épouvantés se formait autour du mort; un cri retentissait au milieu de cette foule : un homme, une de ses mains à sa poitrine, l'autre à ses entrailles, se tordait

comme un épileptique, tombait à terre, se roulait sur le pavé, devenait bleu, et expirait.

La foule se dispersait épouvantée, levant les bras au ciel, tournant la tête en arrière, fuyant pour fuir, car le danger était partout; elle ne comprenait rien aux distinctions que les médecins établissaient entre ces trois mots.

Épidémique, — endémique, — contagieux.

Les médecins étaient des héros. Jamais général sur le champ de bataille le plus sanglant ne courut dangers pareils à ceux auxquels s'exposait l'homme de science debout au milieu de l'hôpital, ou allant par la ville de lits en lits.

Les sœurs de charité étaient des saintes, parfois des martyres.

Les bruits les plus étranges couraient, venant on ne savait d'où, et étaient répétés par le peuple avec des imprécations et des menaces.

On disait que c'était le gouvernement qui, pour se débarrasser d'un surcroît de population encombrant Paris, faisait jeter du poison dans les fontaines et dans les brocs des marchands de vin.

Paris semblait atteint de folie. Ceux-là même qui par leur charge avaient fonction de rassurer leurs administrés, les épouvantaient.

Le 2 avril, le préfet de police, M. Gisquet, adressait aux commissaires de police la circulaire suivante :

« Monsieur le commissaire,

» L'apparition du choléra-morbus

» dans la capitale, source de vives in-
» quiétudes et d'une douleur réelle pour
» tous les bons citoyens, a fourni aux
» éternels ennemis de l'ordre une nou-
» velle occasion de répandre parmi
» la population d'infâmes calomnies
» contre le gouvernement; ils ont osé
» dire que le choléra n'était autre que
» l'empoisonnement effectué par les
» agents de l'autorité pour diminuer la
» population et détourner l'attention
» générale des questions politiques.

» *Je suis informé, que pour accréditer*
» *ces atroces suppositions, des misérables*
» *ont conçu le projet de parcourir les caba-*
» *rets et les étals de boucherie avec des*
» *fioles et des paquets de poison, soit pour*
» *en jeter dans les fontaines ou les brocs, ou*
» *sur la viande, soit simplement pour en*

» *faire le simulacre et se faire arrêter en*
» *flagrant délit par des complices qui, après*
» *les avoir signalés comme attachés à la po-*
» *lice, favoriseraient leur évasion et met-*
» *traient ensuite tout en œuvre pour démon-*
» *trer la réalité de l'odieuse accusation*
» *portée contre l'autorité.*

» Il me suffira, monsieur, de vous
» signaler de pareils desseins pour vous
» faire sentir la nécessité de redoubler
» de surveillance sur les établissements
» de marchands de liquides et les bouti-
» ques des bouchers, et vous engager à
» prévenir les habitants contre les at-
» tentats qu'ils ont personnellement un
» puissant intérêt à prévenir.

» Si des tentatives aussi audacieuses
» venaient à se réaliser, je n'ai pas be-
» soin de vous dire combien il importe

» rait de saisir les coupables et de les
» mettre sous la main de la justice. C'est
» une tâche dans laquelle vous serez
» secondé par tous les amis de l'ordre
» et tous les honnêtes gens.

» Recevez, etc.

» GISQUET. »

Une heure après l'apparition d'une pareille circulaire, on eût dû mettre le préfet de police en accusation.

On n'en fit rien.

On répondait à une stupidité par une calomnie.

Ce n'était plus les agents du gouvernement qui empoisonnaient les fontaines et les brocs des marchands de vins pour décimer la population et détourner l'attention des affaires politiques,

— c'étaient les républicains qui jetaient des fioles de poison sur les étals de bouchers pour dépopulariser le gouvernement de Louis-Philippe.

On comprenait la première accusation, elle venait de l'ignorance, mais la seconde?

La seconde, qui venait de l'autorité, et de quelle autorité, de celle qui devait être la mieux instruite sur ces sortes d'affaires.

Le peuple ne demandait qu'à ne pas croire à la présence de la peste : cet ennemi invisible qui frappait du sein des nuées l'irritait par son invisibilité.

Il se refusait à croire que l'on mourût d'un empoisonnement aérien par un ciel si pur, avec un soleil si radieux.

Une cause matérielle, visible, palpable faisait bien mieux son affaire, — sur cette cause, au moins, il pouvait se venger.

Des placards contenant à peu près les mêmes accusations avaient été affichés.

Le même jour, des rassemblements eurent lieu autour des placards, puis on se porta aux barrières.

De pauvres malheureux furent assommés à coups de bâtons, assassinés à coups de couteaux, déchirés par les ongles des femmes et les dents des chiens.

On montrait du doigt un homme, on le poursuivait, — atteint, l'homme était mort.

Je vis de loin une de ces terribles

exécutions. La foule se ruait vers la barrière, on comptait par mille, chaque homme était une vague de cet océan irrité; grand nombre de garçons bouchers avec leurs tabliers tachés de sang étaient mêlés à l'effroyable marée.

Chaque tablier, au milieu de tous les flots, semblait une vague d'écume.

Paris menaçait de devenir mieux qu'un grand charnier, il menaçait de devenir un immense abattoir.

Le préfet fut forcé de se rétracter et de reconnaître qu'un assassin, qu'un meurtrier, qu'un empoisonneur, qui échappait à toutes les recherches, avait rompu son ban et se cachait dans Paris.

Cet assassin, ce meurtrier, cet empoisonneur : c'était le choléra!

Oh! qui a vu Paris à cette époque ne

l'oubliera jamais, avec son ciel implacablement bleu, son soleil railleur, ses promenades désertes, ses boulevarts solitaires, ses rues sillonnées par des corbillards et hantées par des fantômes.

Les salles de spectacle semblaient d'immenses tombeaux. Harel fit mettre une réclame dans les journaux à la suite de *Dix ans de la vie d'une femme*.

On a remarqué avec étonnement que les salles de spectacle étaient les seuls endroits publics, où, quel que fût le nombre des spectateurs, aucun cas de choléra ne s'était encore manifesté. Nous livrons ce fait INCONTESTABLE *à l'investigation de la science.*

Pauvre Harel ! il avait encore de l'esprit, non-seulement quand personne n'en avait plus, mais ne songeait plus même à en avoir.

Le Mari de la Veuve.

C'était la terreur de 1793 sur une grande échelle.

En 1793, les grandes journées allaient à trente ou trente-cinq victimes.

En 1832, les journaux accusaient jus-

qu'à sept ou huit cents morts par jour.

Chose étrange, les autres maladies semblaient avoir disparu : elles s'arrêtaient stupéfaites ; la mort n'avait plus qu'une manière de frapper.

On quittait un ami le soir, on lui serrait la main en lui disant : Au revoir !

Le lendemain, une voix qui venait on ne sait d'où, de l'abîme, murmurait à votre oreille :

— Tu sais bien un tel ?

— Oui. Eh bien ?

— Il est mort.

On avait dit *au revoir*, c'était *adieu* qu'à tout hasard il eût fallu dire.

Bientôt les bières manquèrent dans ce terrible *steeple-chase* entre la mort et les faiseurs de cercueils. Les faiseurs de cercueils furent distancés.

On entassa les cadavres dans les tapissières. On en roulait dix, quinze, vingt à l'église. Les parents suivaient le char commun, ou ne le suivaient pas. Chacun savait le numéro de son mort, et pleurait ce numéro-là. On disait une messe collective; puis la messe dite, on prenait le chemin du cimetière. On versait le contenu de la tapissière dans la fosse commune, et l'on recouvrait le tout d'un linceul de chaux.

Puis on faisait d'étranges remarques.

Par exemple, on lisait dans les journaux :

« On écrit de Lille, qu'on a remarqué
» à Moscou, à Saint-Pétersbourg, et en
» beaucoup d'autres pays, qu'une quan-
» tité innombrable de mouches obscur-
» cissait l'atmosphère à l'arrivée du

» choléra. La ville de Lille est en ce
» moment couverte de cousins. Un ama-
» teur de statistique s'est amusé à cal-
» culer combien il y avait de ces in-
» sectes dans un mètre carré de mu-
» raille. Il les a comptés et pesés, la
» surface des murailles de la ville étant
» évaluée à 7,750 millions de mètres
» carrés. Chaque mètre moyen portant
» un milligramme pesant de cousins,
» il a trouvé que les insectes réunis,
» après leur mort, formaient un poids
» de trois mille cinq cent cinquante
» kilogrammes de matière animale en
» putréfaction, ce qui équivaut à cin-
» quante cadavres d'hommes qu'on lais-
» serait se décomposer dans les rues de
» la ville. »

Le 18 avril fut le point culminant de

la première période. Le chiffre des morts monta à près de mille.

Je demeurais à cette époque, comme j'ai dit, rue Saint-Lazare, au Square d'Orléans, et je voyais de ma fenêtre passer cinquante ou soixante convois par jour, se rendant au cimetière Montmartre. Ce fut, ayant cette perspective devant les yeux, que je fis une des comédies les plus gaies que j'aie faites de ma vie.

Le Mari de la Veuve.

Voici comment la pièce fut faite.

Mademoiselle Dupont, l'excellente soubrette de la Comédie-Française, qui riait avec des lèvres si roses et de si blanches dents; mademoiselle Dupont, la Martine la plus effrontée que j'aie

jamais vue, avait obtenue une représentation à bénéfice.

Je l'avais connue chez Firmin plutôt qu'au théâtre; elle n'avait jamais joué dans aucune de mes pièces.

Un matin, elle vint me trouver.

C'était, autant que je puis me rappeler, la veille même du 29 mars, jour où le choléra devait éclater.

Tout était prêt pour sa représentation à bénéfice; elle venait seulement me demander pour elle une scène épisodique.

Nous étions au samedi, je crois. La représentation devait avoir lieu le mardi ou mercredi suivant.

Il n'y avait point de temps à perdre.

Je suis stupide à l'endroit des choses de circonstance.

Et cependant, comment refuser à la charmante soubrette une demande de si peu d'importance.

— Remettez la représentation à samedi, lui dis-je, et, au lieu d'une scène, je vous ferai une comédie en un acte.

— Vous y engagez-vous?

— D'honneur!

— Je vais voir si c'est possible, et dans une heure je suis ici.

Dix minutes après, je recevais de mademoiselle Dupont un billet qui m'annonçait qu'elle avait obtenu un sursis de douze jours, et qui m'invitait à faire dans la pièce un rôle pour mademoiselle Mars.

J'étais à peu près brouillé avec mademoiselle Mars, depuis *Antony*, et elle

n'était pas fâchée de se raccommoder avec moi.

J'avais un ami, homme d'infiniment d'esprit, chef ou sous-chef de bureau au ministère de l'intérieur. Cet ami s'est même fait un nom depuis dans l'administration.

Il s'appelait et s'appelle encore, par bonheur, Eugène Durieu.

Deux ou trois fois depuis un an je l'avais rencontré, et chaque fois il m'avait raconté quelque sujet de pièce tantôt en un acte, tantôt en deux actes, tantôt en trois actes.

Jamais, cependant, je ne sais pourquoi, nous n'avions rien arrêté.

Je lui écrivis, il accourut.

— Passons la revue de vos sujets, lui dis-je ; j'ai besoin d'une pièce en un

acte pour la représentation à bénéfice de mademoiselle Dupont.

— Êtes-vous fou? elle est affichée pour mardi prochain.

— Elle est remise à mardi en huit.

— Et d'ici à mardi en huit, elle sera faite, lue, distribuée, apprise et jouée?

— J'en fais mon affaire.

— Bon.

— Un jour pour faire la pièce, un jour pour la recopier, un jour pour la lire; il restera encore sept jours pour les répétitions, c'est du luxe.

Eugène Durieu reconnut la justesse du calcul, et me vida son sac.

Nous nous arrêtâmes au sujet du *Mari de la Veuve*; mais le plan était loin d'être fait.

— Ecoutez! lui dis-je, il est midi;

j'ai affaire jusqu'à cinq heures. Anicet Bourgeois désire avoir ses entrées au Théâtre-Français; pourquoi? je n'en sais rien : un caprice! Allez chez lui de ma part ; débrouillez le scénario ; revenez ensemble à quatre heures et demie, nous dînerons. Dans la soirée, nous ferons le numérotage des scènes; je pourrai me mettre à la pièce cette nuit, ou demain matin, et en tout cas, à quelque heure que je m'y mette, vingt-quatre heures après celle où je m'y serai mis, elle sera finie.

Eugène partit tout courant. Je rentrai à cinq heures, comme j'avais dit, et les trouvai tous les deux à la besogne.

Je mis à mon tour la main à la pâte. Nous nous quittâmes à minuit, et ils me

laissèrent un numérotage à peu près complet.

Le lendemain, comme je m'y étais engagé, je me mis à l'œuvre.

J'en étais à ma troisième ou quatrième scène, quand la femme de chambre entra tout effarée, et pâle comme une morte.

— Ah! monsieur! monsieur! monsieur! dit-elle.

— Eh bien! qu'y a-t-il, Catherine?

— Ah! monsieur, il y a... mon Dieu! mon Dieu!

— Après?

— Il y a que le choléra... Ah! monsieur, j'ai des crampes!

— Le choléra est à Paris?

— Oui, monsieur, il y est, le gredin!

— Diable ! Et c'est sûr, ce que vous me dites-là ?

— Un homme vient de mourir, rue Chauchat, monsieur. Il n'y a qu'un quart d'heure qu'il est mort, et il est déjà noir comme un nègre.

— Comment l'a-t-on traité ?

— Par les frictions, monsieur, mais rien n'y a fait ; noir, monsieur, tout noir.

— On l'aura peut-être frotté avec une brosse à cirage.

— Oh ! monsieur, pouvez-vous plaisanter ; rue Chauchat, monsieur, rue Chauchat !

— En effet, la rue Chauchat est à cent pas de la rue Saint-Lazare. Qui empêchait le choléra en sortant de la rue Chauchat, de passer par la rue

Saint-Lazare, et en passant par la rue Saint-Lazare, de frapper à ma porte?

— Si le choléra sonne, n'ouvrez pas, Catherine, lui dis-je; je vais aller voir ce qui se passe.

Je pris mon chapeau et sortis.

C'est alors que je vis se dérouler sous mes yeux le spectacle de terreur que j'ai essayé de peindre.

Je rentrai, assez mal disposé, je l'avoue, à faire de la comédie, et j'écrivis à Dupont :

« Ma belle Martine,

» Je présume qu'en remettant votre représentation à mardi ou à jeudi en huit, vous aviez compté sans le choléra.

» Il vient d'arriver de Londres, et a

débuté, il y a deux heures, rue Chauchat.

» Son début fait un tel bruit, qu'il nuirait, j'en ai peur, à votre recette.

» Que dois-je faire à l'endroit de la comédie en un acte ?

» A vous quand même.

» A. DUMAS. »

On trouva mademoiselle Dupont, et par le messager qui portait ma lettre, je reçus la réponse suivante :

« Mon cher Dumas,

» Il y a si longtemps que ma représentation traîne que je veux en finir d'une façon ou de l'autre.

» Faites donc toujours la pièce, je vous en supplie ; elle ira quand elle ira.

» Tout à vous.

» DUPONT. »

Je me remis donc au *Mari de la Veuve*.

Comme je l'avais promis, la pièce fut faite en vingt-quatre heures.

Le rôle plût à mademoiselle Mars, qui l'accepta.

Sa présence dans une pièce était une garantie de rapidité.

En effet, nous avons déjà dit quelle était la probité de mademoiselle Mars à l'endroit du théâtre et des acteurs.

Elle vint exactement aux répétitions, malgré le choléra, et me fit enrager pour une pièce en un acte comme elle eût pu faire pour une pièce en cinq.

Chaque jour, elle trouvait quelque chose à corriger; j'emportais la pièce et je faisais la correction chez moi.

Voilà comment le *Mari de la Veuve* fut fait, avec cette perspective funèbre dont je vous parlais tout à l'heure.

La pièce, au reste, était adorablement montée; les cinq rôles étaient remplis par mademoiselle Mars, Monrose, Anaïs, Menjaud, mademoiselle Dupont.

Au jour dit, la pièce passa.

Le choléra nous avait fait une rude concurrence; il n'y avait pas cinq cents personnes dans la salle.

La pièce eut un succès médiocre, et attrapa même un coup de sifflet.

Menjaud, après avoir reçu une averse, rentrait en se secouant au château.

— Quel temps! disait-il, me voilà trempé comme du vin de collége!

Un spectateur siffla; un maître de pension, sans doute.

Le mot, au reste, n'était pas de moi; je l'avais entendu dire à Soulié quelques jours auparavant, et je l'avais utilisé, le trouvant drôle.

Ce me fut une nouvelle preuve de cette vérité que, ce qui s'encadre admirablement dans l'esprit de l'un, jure dans celui de l'autre.

Je cherche dans tous les journaux du temps le rendu-compte de la représentation et je n'en trouve trace que dans l'*Annuaire* de Lesur et dans la *Gazette de France*.

Mes lecteurs me permettront de mettre sous leurs yeux cette double appré-

ciation que la critique fait de l'ouvrage ; elle est courte et sincère :

Voici celle de Lesur.

« Paris, Théâtre-Français.

» Représentation au bénéfice de mademoiselle Dupuis. »

Lesur se trompe, c'est de mademoiselle Dupont qu'il eût fallu dire.

« Le *Mari de la Veuve*, comédie en un » acte et en prose.

» Jamais, peut-être, salle de spec» tacle n'offrit un aspect plus triste et » une assemblée moins nombreuse un » jour de représentation à bénéfice. Le » choléra avait envahi Paris ; la ville » était en proie à la terreur, l'émeute

» courait les rues, le rappel battait
» à l'heure de l'ouverture des bu-
» reaux.

» Il n'y eut donc ce soir-là que très peu
» de spectateurs assez hardis pour aller
» respirer le camphre et le chlore dans
» la solitude du Théâtre-Français, et
» juger par eux-mêmes du mérite de la
» pièce nouvelle.

» Sous ce rapport, les absents n'ont
» guère perdu.

» Quelques détails agréables, quel-
» ques mots spirituels et le talent de
» mademoiselle Mars, doivent soutenir
» ce léger ouvrage pendant une dizaine
» de représentations.

» L'auteur, qui sans doute ne s'aveu-

» glait pas sur l'importance de sa pièce,
» a gardé l'anonyme. »

Et d'un.

» 2 mai 1832.

» On a donné dernièrement une pe-
» tite comédie : *le Mari de la Veuve*, de
» M. Alexandre Dumas, laquelle, quoi-
» qu'écrite avec assez de rapidité et de
» naturel dans le dialogue, n'offre que
» fort peu de bon sens dans l'intrigue
» et de vérité dans les caractères; mais
» cette pièce est si agréablement jouée
» par Monrose, Menjaud, mademoiselle
» Mars et mademoiselle Dupont, qu'elle
» devient fort amusante et fait beau-
» coup rire ceux qui ont l'esprit de se
» moquer des quolibets et de l'indiffé-

» rence silencieuse des petits journaux
» contre le Théâtre-Français et d'aller
» plus souvent à ce théâtre qu'à *Atar-*
» *Gull* ou à *Madame Gibou.* »

La pièce a aujourd'hui plus de trois cents représentations.

J'invente l'éthérisation.

Le choléra allait son train, mais on en était arrivé à s'habituer au choléra.

En France on s'habitue à tout.

On avait même dit que la meilleure manière de combattre le choléra, c'était

de n'y point penser, de vivre comme d'habitude, et de s'amuser même plus que d'habitude si l'on pouvait.

Ce régime m'allait très bien à l'époque dont il est question. J'écrivais *Gaule et France*, ouvrage qui me fatiguait beaucoup comme recherches, de sorte que je n'étais pas fâché d'oublier un peu le soir mon travail du matin.

Il en résultait que chaque soir j'avais quelques amis : Fourcade, Collin, Boulanger, Liszt, Châtillon, Hugo parfois, Delanoue presque toujours. — On causait, on parlait art; parfois on décidait Hugo à dire des vers; Liszt, qui jamais ne se faisait prier un seul instant, frappait de toutes ses forces sur un mauvais piano, qu'il injuriait tout en le mettant en cannelle, et la soirée s'écoulait sans

qu'on pensât davantage au choléra que s'il était à Pétersbourg, à Bénarès ou à Pékin.

D'ailleurs on avait fait le calcul que, cinq cents trépassés par jour sur un million d'hommes, ce n'était pas tout à fait un mort par mille vivants, et l'on avait, à tout prendre, bien plus de chances d'être un des mille vivants que d'être le mort.

Ce calcul, comme on le voit, était on ne peut plus rassurant.

Au milieu de tout cela, Harel, qui était en froid avec Hugo, venait de temps en temps me tourmenter pour lui faire une pièce. Il prétendait que le moment était on ne peut plus favorable, qu'il n'y avait *de succès nulle part*, et que le premier qui aurait un succès en pa-

reille circonstance, l'aurait de cent représentations.

Quant au choléra, il le traitait de mythe, l'assimilait aux fantômes de Sémiramis et de Hamlet, et avait mis un morceau de papier dans sa tabatière pour ne point oublier qu'il était à Paris.

L'objet pour lequel il me poursuivait avec acharnement était un drame intitulé : *Marguerite de Bourgogne*, dans lequel il y avait, disait-il, une idée à révolutionner tout Paris.

Je repoussai le tentateur avec énergie en lui disant que le même sujet m'avait déjà été proposé deux fois : une par Roger de Beauvoir, auteur de *l'Écolier de Cluny*, l'autre par Fourcade, qui, à cette époque, voulait faire de la littérature.

Henri Fourcade était le frère de ce Fourcade, mon vieil ami, dont j'ai déjà parlé à propos de mes premières aventures d'amour à Villers-Cotterets, lequel, on se le rappelle, dansait si bien, et luxe dont j'avais été étourdi, avait dans sa poche, en allant au bal, une paire de gants de rechange.

Un soir donc que nous venions de rire, de causer, dire des vers, de faire de la musique et de souper, comme j'allais reconduire mes amis et que je les éclairais du haut de mon palier, je me sentis pris d'un léger tremblement dans les jambes; je n'y fis point attention, je m'appuyai sur la rampe, moitié pour éclairer ceux qui descendaient, moitié pour me soutenir moi-même, et leur criai un sonore et franc : *Au revoir.*

Puis, le bruit des pas s'étant éteint dans la cour, je me retournai pour rentrer.

— Oh ! monsieur, me dit Catherine, comme vous êtes pâle !

— Bah ! vraiment, Catherine ? fis-je en riant.

— Que monsieur se regarde dans une glace, et il verra.

Je suivis le conseil de Catherine, je me regardai dans une glace.

J'étais fort pâle, en effet.

En même temps je me sentis pris d'un frisson qui, peu à peu, tournait au grelottement.

— C'est drôle, dis-je, j'ai froid.

— Ah ! monsieur, s'écria Catherine, c'est comme cela que ça commence.

— Quoi, Catherine ?

— Le choléra, monsieur.

— Vous croyez donc que j'ai le choléra, Catherine?

— Oh! pour sûr, monsieur. Ha!

— Alors, Catherine, ne perdons pas de temps; un morceau de sucre trempé dans l'éther et le médecin!

Catherine sortit se heurtant à tous les meubles et criant:

— Oh! mon Dieu! mon Dieu! monsieur qui a le choléra!

Pendant ce temps, comme je sentais que les forces me manquaient rapidement, je m'approchai de mon lit, je me dévêtis aussi vite que possible, et je me couchai.

Je grelottais de plus en plus.

Catherine rentra: la pauvre fille avait à peu près perdu la tête; au lieu de m'apporter un morceau de sucre trempé

dans l'éther, elle m'apportait un verre de malaga plein d'éther.

Quand je dis plein, par bonheur la main lui avait tremblé, et le verre n'était plus qu'aux deux tiers.

Elle me le présenta.

A plus juste titre qu'elle, je ne savais guère non plus ce que je faisais; ne me souvenant plus de ce que je lui avais demandé, ignorant le contenu du verre qu'elle me présentait, je le portai à mes lèvres et avalai d'un seul trait la valeur d'un once d'éther.

Il me sembla que j'avalais l'épée de l'ange exterminateur.

Je poussai un soupir, fermai les yeux et tombai la tête sur l'oreiller.

Jamais chloroforme n'avait produit un effet plus rapide.

A partir de ce moment, et pendant les deux heures que durèrent à peu près mon évanouissement, je ne me souviens plus de rien.

Seulement, quand je rouvris les yeux, j'étais dans un bain de vapeur, qu'à l'aide d'un conduit mon médecin m'administrait sous mes couvertures, tandis qu'une bonne voisine à moi me frottait à l'extérieur de mes draps avec une bassinoire pleine de braise.

Je ne sais pas ce qu'il adviendra de moi en enfer, mais je n'y serai jamais plus près d'être rôti que je ne l'ai été cette nuit-là.

Je passai cinq ou six jours sans pouvoir mettre le pied hors de mon lit; j'étais littéralement roué.

Tous les jours on me remettait la carte

d'Harel ; seulement, à lui comme aux autres, on répondait que je ne recevais pas.

Lorsque je rouvris ma porte, la première chose que j'aperçus par ma porte entre-bâillée, ce fut sa souriante et spirituelle figure.

— Et le choléra lui demandai-je, y croyez-vous ?

— Il est parti.

— Vous en êtes sûr ?

— Il ne faisait plus ses frais. Ah ! mon ami, le bon moment pour faire un drame.

— Vous croyez ?

— Il va y avoir une réaction en faveur des théâtres ; d'ailleurs, vous avez vu ce que j'ai fait mettre dans les journaux.

— A l'endroit des salles de spectacle, où aucun cas de choléra n'a jamais été constaté ; mon cher Harel, vous êtes l'homme le plus spirituel du dix-neuvième siècle.

— Eh ! non.

— Pourquoi cela ?

— Vous le voyez bien, puisque je ne puis pas vous déterminer à me faire une pièce.

— En conscience, suis-je en état?

— Vous !

Il haussa les épaules.

— J'ai une fièvre de tous les diables.

— Elle vous tiendra lieu d'inspiration.

— Mais enfin, voyons, qu'est-ce que c'est que votre pièce?

— Eh! bien, je vais vous dire la vérité.

— Vrai?

— Parole d'honneur.

— Harel! Harel! Harel!

— Que vous êtes bête.

— Vous voyez bien que je ne vous le fais pas dire.

— Mais si, vous me le faites dire, et c'est ce qui prouve votre esprit, puisque vous me rendez stupide.

— Voyons, trève de marivaudage; nous disons :

— Nous disons qu'un jeune homme de Tonnerre m'a apporté un manuscrit où il y a une idée; mais il n'a jamais fait de théâtre. Ce n'est point écrit, dramatiquement parlant; je n'en ai pas

moins traité avec lui ; j'avais mon projet.

— Voyons votre projet.

— Depuis longtemps Janin a envie de faire du drame.

— Bon.

— J'ai dit, voilà l'occasion toute trouvée ; je lui ai porté le manuscrit de mon jeune auteur.

— Après ?

— Il l'a lu.

— Eh bien ?

— Il a reconnu comme moi qu'il y avait un drame.

— Et le drame ?

— Il l'a cherché pendant six semaines, et ne l'a point trouvé.

— Alors il n'a rien ajouté au manuscrit primitif ?

— Si fait, il l'a récrit.

— Ensuite?

— C'est mieux écrit, mais ce n'est pas plus jouable.

— De sorte que voilà déjà deux auteurs?

— Ne vous inquiétez pas de Janin.

— Pourquoi cela?

— Parce que ce matin, manuscrit à lui, manuscrit à M. Gaillardet, il a tout pris à brassée, a tout jeté sur le canapé de Georges en me disant : Allez au diable! vous et votre drame.

— Alors, vous êtes venu à moi; merci.

— Qu'est-ce que cela vous fait, mon ami. Lisez cela.

— Mais je vous dis que je suis faible, que je ne puis pas même lire.

— Je vous enverrai Verteuil, il vous le lira ; il lit très bien.

— Et je n'aurai pas de désagrément avec votre jeune homme ?

— Un mouton, mon cher.

— Je comprends, et vous voulez le tondre.

— Il n'y a pas moyen de parler sérieusement avec vous.

— Envoyez-moi Verteuil.

— Quand ?

— Quand vous voudrez.

— Dans une heure il sera ici.

— Eh bien ! vous vous en allez ?

— Je n'ai garde de rester.

— Pourquoi cela ?

— Vous n'auriez qu'à vous dédire.

— Oh ! je ne m'engage à rien.

— C'est inutile, puisque vous vous êtes engagé.

— A quoi ?

— A me livrer la pièce faite dans quinze jours.

— Harel !

— Soignez le rôle de Georges.

— Harel !

— Adieu.

Harel était parti.

— Ah ! l'animal ! murmurai-je en re-

tombant la tête sur mon oreiller; il me donnera une rechute.

Une heure après, comme l'avait dit Harel, Verteuil était à la maison.

Il croyait me trouver levé et convalescent, il me trouva au lit, brûlé de fièvre et maigri de vingt-cinq livres.

Je lui fis peur.

— Oh! me dit-il, vous n'allez pas travailler dans cet état?

— Que diable voulez-vous, mon cher? puisqu'Harel le veut!

— Non, je remporte les manuscrits, et je dis à mademoiselle Georges que c'est impossible, à moins de vous tuer.

— Y a-t-il quelque chose dans les manuscrits?

— Sans doute, il y a quelque chose, mais...

— Mais quoi?

— Dame! vous verrez, je n'ose pas dire.

— Alors, laissez-moi les manuscrits; je lirai tout cela.

— Quand?

— A mon loisir. Est-ce bien écrit au moins?

— C'est recopié par moi.

— Bon.

— Voilà celui de M. Gaillardet.

— Et puis?

— Et puis celui de M. Janin. Com-

mencez par celui de Janin pour perdre le moins de temps possible.

— Y a-t-il une grande différence entre les deux ?

— Comment l'entendez-vous ?

— Au fond.

— C'est la même chose, à part une ou deux tirades ajoutées par Janin.

— Et dans la forme ?

— Dame, il y a le style, vous savez, c'est pimpant, brillant, cassant.

— Je verrai tout cela.

— Quand voulez-vous que je revienne ?

— Revenez demain.

— A quelle heure ?

— Vers midi.

— A demain midi, reposez-vous d'ici là.

— Je tâcherai, adieu.

— Adieu.

Il me donna la main.

— Prenez garde vous avez une fièvre de cheval.

— C'est bien là-dessus que je compte. Mille tendresses à Georges ; qu'elle soit tranquille ; s'il y a un rôle, il faudra qu'il vienne ou qu'il dise pourquoi.

— Vous n'avez pas autre chose à lui dire ?

— Que je l'aime de tout mon cœur, c'est tout.

Et Verteuil sortit, me laissant seul avec la fièvre, le manuscrit de M. Frédéric Gaillardet et le manuscrit de Jules Janin.

La Tour de Nesle.

Encore une fois, je le répète, et ces quelques lignes, c'est à M. Frédéric Gaillardet que je les adresse : — Dieu me garde, après vingt-un ans écoulés, d'avoir l'apparence d'une intention hostile pour

un homme qui m'a fait l'honneur de risquer sa vie contre la mienne et d'échanger avec moi un coup de pistolet ; mais je dois, avec ma franchise accoutumée, raconter les choses comme elles se sont passées, bien certain que, s'il le fallait aujourd'hui encore, les souvenirs de Bocage, de Georges, de Janin, de Verteuil, seraient d'accord avec les miens.

Ce préambule établi, je reprends mon récit.

Resté seul, je commençai la lecture du manuscrit.

Le hasard fit que je tombai d'accord sur celui de M. Gaillardet ; mais, à la troisième ou quatrième scène, plusieurs pages, déchirées à dessein, manquaient.

Force me fut de recourir à celui de Janin.

L'un et l'autre commençaient au second tableau, c'est-à-dire au monologue d'Orsini. Au reste, à peu de chose près, ce second tableau, alors le premier, resta ce qu'il était.

Il n'y avait d'autre différence entre celui de M. Gaillardet et celui de Janin que le style. Janin, on le sait, sous ce rapport est un maître devant lequel les petits s'inclinent et que les grands saluent.

Cependant, une tirade tout entière, la plus brillante peut-être de tout le drame, appartenait à Janin.

C'était celle des grandes dames.

Avait-il à se venger en ce moment d'une *dame*, et croyait-il *cette dame* une

grande dame? je n'en sais rien; en tout cas, si connue que soit la tirade, nous la reproduisons ici.

BURIDAN.

Vous ne savez donc pas où nous sommes?

PHILIPPE.

Où sommes-nous?

BURIDAN.

Vous ne savez pas quelles sont ces femmes?

PHILIPPE.

Vous êtes tout ému, Buridan!

BURIDAN.

Ces femmes, n'avez-vous pas quelques soupçons sur leur rang?

N'avez-vous pas remarqué que ce doivent être de grandes dames ? Avez-vous vu, car je pense qu'il vient de vous arriver à vous ce qui vient de m'arriver à moi, avez-vous vu dans vos amours de garnison beaucoup de mains aussi blanches, beaucoup de sourires aussi froids ? Avez-vous remarqué ces riches habits, ces voix si douces, ces regards si faux ? Ce sont de grandes dames, voyez-vous ! Elles nous ont fait chercher dans la nuit par une femme vieille et voilée, qui a des paroles mielleuses. Oh ! ce sont de grandes dames. A peine sommes-nous entrés dans cet endroit éblouisssant, parfumé et chaud à enivrer, qu'elles nous ont accueillis avec mille tendresses, qu'elles se sont livrées sans détour, sans retard, à nous, tout de suite, à nous, in-

connus et tout émerveillés de cet orage. Vous voyez bien que ce sont de grandes dames ! A table, et c'est notre histoire à tous deux, à table, n'est-ce pas elles qui se sont abandonnées à tout ce que l'amour et l'ivresse ont d'emportement et d'oubli ? Elles ont blasphémé, elles ont tenu d'étranges et d'odieuses paroles ; elles ont oublié toute retenue, toute pudeur, oublié la terre, oublié le ciel. Ce sont de grandes dames, de très grandes dames ! je vous le répète.

On se rappelle le succès qu'eut cette tirade à la première représentation, et je dirai même celui qu'elle a eu aux sept ou huit cents représentations suivantes.

Le premier défaut qui me frappa, moi, homme de théâtre, dans l'ouvrage, c'est

que l'ouvrage commençant au second tableau, aucun des personnages n'était connu, aucun des caractères exposés, de sorte que tout en lisant ce second tableau, c'est-à-dire celui de la tour, celui de la taverne commença de m'apparaître comme dans un nuage.

Je ne m'y arrêtai pas. Ce n'était pas le moment; je commençai le second.

Mais je proteste que je n'allai pas plus loin que la huitième ou dixième page. Le drame déviait complètement de la route qu'à mon avis il devait suivre.

Ce qui ressortit pour moi comme l'essence du drame, ce fut la lutte entre Buridan et Marguerite de Bourgogne, entre un aventurier et une reine, l'un

armé de toutes les ressources de son génie, l'autre de toutes les puissances de son rang.

Il allait sans dire que le génie devait naturellement triompher de la puissance.

Puis, j'avais depuis longtemps en tête une idée qui me semblait des plus dramatiques. Je voulais arriver à mettre cette situation sous les yeux du public.

Un homme arrêté, condamné, couché, sans ressource et sans espérance, au fond d'un cachot, un homme qui sera perdu, si son ennemi a le courage de ne pas venir jouir de son abaissement et de le faire empoisonner, étrangler ou poignarder dans un coin, cet homme sera sauvé, si cet ennemi cède au désir de

venir l'insulter une dernière fois ; car avec la parole, seule arme qui lui reste, il l'épouvantera à ce point que son ennemi déliera peu à peu les chaînes de ses bras, le carcan de son cou, lui ouvrira la porte qu'avec tant de soins il avait fait fermer sur lui, et l'emmènera en triomphe, lui qui, s'il sortait jamais de ce sépulcre anticipé, n'en devait sortir que pour monter sur l'échafaud.

La lutte entre Marguerite de Bourgogne et Buridan me donnait cette situation. Je ne la laissai point échapper, comme on le comprend bien. C'est ce qu'on appela, depuis, la *Scène de la prison*.

Ceci trouvé, je ne m'inquiétai plus du reste. J'écrivis à Harel que j'étais

tout à lui, non pas pour *Marguerite de Bourgogne*, mais pour la *Tour de Nesle.* Je trouvais le titre meilleur, et je le priais de venir me trouver pour régler les conditions auxquelles ce nouveau drame serait fait.

Il faut que j'explique au public ce que j'entendais par régler les conditions.

Je désirais, puisque Janin se retirait loyalement, — plus que loyalement, — généreusement de la collaboration, je désirais que M. Gaillardet, qui avait un instant abandonné sa moitié à Janin, rentrât dans sa moitié.

Voilà quel était, à moins de traité particulier, à cette époque, le droit d'auteur au théâtre de la Porte-Saint-

Martin, auquel le drame de M. Gaillardet était destiné :

Quarante-huit francs de droit d'auteur et vingt-quatre francs de billets par soirée.

Vingt-quatre francs de droits et douze francs de billets avaient, en conséquence, été concédés à Janin.

Janin, nous l'avons dit, rendait sa part, — je désirais que cette part fît retour à M. Gaillardet, et que mon droit, à moi, fût établi en dehors et comme si j'étais complètement étranger à l'ouvrage.

Je mettais aussi, comme condition *sine qua non*, de ne pas me nommer.

Il avait été convenu, dans un traité avec Janin, que Janin se nommerait.

Harel ne fit aucune difficulté de m'ac-

corder ce traité à part, — c'était celui de Christine.

Dix pour cent sur la recette, et trente-six ou quarante francs de billets, — je crois.

Il n'y avait rien à dire puisqu'il était proportionnel; — faisait-on de l'argent, j'en gagnais, — n'en faisait-on pas, je ne pesais sur la recette que dans de légères proportions.

Or, remarquez bien que, dans cette époque de choléra, les grandes recettes étaient de deux ou trois cents francs.

L'Odéon joua une fois pour un spectateur qui refusa de reprendre son argent, exigea que l'on jouât pour lui et qui siffla.

Mais, en sifflant, le malheureux avait

donné une arme contre lui, — le directeur fit venir un commissaire de police, et, sous prétexte que le siffleur troublait la représentation, le fit mettre à la porte.

Harel, dis-je, ne fit aucune difficulté pour le traité à part; mais il n'en fut pas de même pour l'incognito que je désirais garder : ce fut une véritable lutte que je dus soutenir et dans laquelle il déploya le luxe éblouissant de son esprit, l'arsenal foudroyant de ses paradoxes.

Je résistai, — Harel se retira vaincu.

Il était décidé et signé que j'avais mon traité à part, que je ne me nommais pas, et que M. Gaillardet, nommé seul le soir de la représentation et sur l'affiche, toucherait seul la totalité des droits accor-

dés au théâtre de la Porte-Saint-Martin, à l'époque où M. Gaillardet avait signé son traité.

Seulement, je me réservais de mettre le drame à mon nom dans mes œuvres complètes.

A partir de ce moment, Verteuil ne me quitta plus. — Tous les matins il venait, et, tant dicté qu'écrit de ma main, tous les soirs il emportait un tableau.

Après le tableau de la prison, Harel accourut.

— C'était un chef-d'œuvre qui devait faire pâlir le succès de *Henri III*.

Je ris.

— Je devais absolument me nommer; il était impossible que je ne me nommasse pas.

Je me fâchai.

Harel s'en alla désespéré.

Les directeurs avaient, à cette époque, une singulière idée dont ils sont bien revenus depuis.

C'est qu'ils font plus d'argent à mérite égal avec un nom connu qu'avec un nom inconnu.

Je crois qu'ils se trompent.

Plus le nom est connu, plus il soulève de sentiments envieux de la part de la critique.

Plus il est inconnu, plus la critique l'entoure de bienveillance. La critique, qui ne fait pas d'enfants, ne choie et ne caresse que les orphelins qu'elle peut adopter.

Mais elle se détourne, irritée et grondeuse, de ceux qui se présentent, por-

tés sur les épaules d'un père vigoureux.

Depuis, les directeurs sont bien revenus de cette erreur et sont tombés dans l'abus contraire.

On a cherché dans les recueils de proverbes toutes les pièces qui n'étaient pas des pièces, — toutes les comédies qui n'étaient pas des comédies, — tous les drames qui n'étaient pas des drames, — et on les a joués avec plus ou moins de succès.

Cet essai a eu pour but de prouver, — je le crois du moins, — que l'art dramatique est un art à part.

Art rare et difficile, puisque la Grèce ne nous a légué qu'Eschyle, Euripide, Sophocle et Aristophane.

Rome, que Plaute, Térence et Sénèque.

L'Angleterre que Shakespeare et Sheridan.

L'Italie, que Machiavel et Alfieri.

L'Espagne, que Lope de Vega, Calderon, Alarcon et Tirso de Molina.

L'Allemagne, que Goëthe et Schiller.

La France, que Corneille, Rotrou, Molière, Racine, Voltaire et Beaumarchais.

C'est-à-dire ving-trois noms nageant sur un océan de vingt-trois siècles.

En réalité, voici, à mon avis, ce qui arrive :

Il se fait plus de bruit autour de l'ouvrage d'un homme connu.

On attend et l'on accueille l'apparition

de cet ouvrage avec une curiosité plus grande.

Mais aussi, l'exigence des spectateurs monte à la mesure de la réputation.

On se lasse d'entendre appeler un homme *l'heureux*, comme les Athéniens se lassaient d'entendre appeler Aristide *le Juste*.

La réaction s'opère avec une âpreté d'autant plus rigoureuse que la faveur a été d'autant plus grande.

Enfin, l'homme qui tombe, s'il est inconnu, ne tombe que de la hauteur de la pièce par laquelle il débute.

L'homme connu qui tombe, au contraire, tombe de la hauteur de ses succès passés.

J'ai éprouvé la chose pour mon compte : — à trois époques de ma vie la

réaction m'a ébranlé, au point que, pour rester où j'en étais, il m'a fallu faire des efforts plus grands que ceux que j'avais faits pour y monter.

Nous ne sommes pas loin de la première, et je raconterai cette phase de ma vie avec la même simplicité que je raconte le reste.

Après neuf jours de travail, qui devaient retarder ma convalescence de plus d'un mois, Verteuil emportait les deux derniers tableaux du drame avec cette lettre :

« Cher ami,

» Ne vous inquiétez point de ces deux derniers tableaux. Ils sont faibles, cela se conçoit ; arrivé au bout la force m'a

manqué. Regardez-les comme non avenus puisqu'ils sont à refaire.

» Mais donnez-moi deux ou trois jours de repos et soyez tranquille. Je commence à être de votre avis, il y a un énorme succès dans l'ouvrage.

» Tout à vous,

» ALEX. DUMAS. »

Après le quatrième acte, le plus faible de tout l'ouvrage, Harel m'avait écrit :

« Mon cher Dumas,

» J'ai reçu votre quatrième tableau.

» Hum ! hum !

» C'est un drôle de corps que votre roi Louis le Hutin.

» Mais, enfin, il y a de l'esprit à foison, et l'esprit fait tout passer.

» J'attends le cinquième.

» Tout à vous,

» HAREL. »

Le cinquième arrivait; seulement le cinquième était bien autrement mauvais que le quatrième.

Aussi Harel arriva-t-il un crêpe à son chapeau et la tête couverte de cendres.

Il était en deuil de son succès.

Tout ce que je pus dire ne le rassura point; il me fallut le même soir me remettre au travail.

Le surlendemain, les tableaux étaient refaits, et Harel rassuré.

Le même jour, tenant à mettre autant

que possible les procédés de mon côté, j'écrivis à M. Gaillardet :

« Monsieur,

» M. Harel, avec lequel je suis en relation continues d'affaires, est venu me prier de lui donner *quelques conseils* pour un ouvrage *de vous* qu'il désire monter.

» J'ai saisi avec plaisir cette occasion de faire arriver au théâtre un jeune confrère que je n'ai pas l'honneur de connaître, mais que je désire bien sincèrement y voir réussir. J'ai aplani toutes les difficultés qui se seraient présentées à vous pour la mise en répétition d'un premier ouvrage et *votre* pièce, telle qu'elle est maintenant, me paraît susceptible d'un succès.

» Je n'ai pas besoin de vous dire, Monsieur, que vous en restez *seul* auteur, que mon nom *ne sera point prononcé*, ceci est une condition, sans laquelle je reprendrais de l'ouvrage ce que j'ai été assez heureux d'y ajouter.

» Si vous regardez ce que j'ai fait pour vous comme un service, permettez-moi de vous le *rendre*, et non de vous le *vendre*.

» ALEX. DUMAS. »

Et en effet, à mon point de vue du moins, c'était bien un service *rendu*, puisque, quoique je prisse comme collaborateur la place de Janin, je ne prenais ni les droits d'auteur, ni les droits de billets attachés à cette collaboration,

et qui, dans le traité resté entre les mains de Harel et en vertu duquel Harel procédait, revenaient à Janin.

Voici le texte du traité :

« Entre MM. Gaillardet et Jules Janin, d'une part.

» Et Harel, directeur de la Porte-Saint-Martin, d'autre part.

» Il a été convenu ce qui suit :

» MM. Gaillardet et Jules Janin remettent et cèdent à M. Harel, pour être joué sur le théâtre de la Porte-Saint-Martin, un drame en cinq actes, intitulé *La Tour de Nesle* (1).

(1) La vue de ce traité me fait croire que j'étais dans l'erreur lorsque j'ai dit que le manuscrit portait primitivement le titre de Marguerite de Bourgogne.

» M. Harel reçoit l'ouvrage, et le fera représenter très incessamment.

» Fait double à Paris le 29 mars 1832.

» *Signé :* F. GAILLARDET, J. JANIN,
HAREL. »

Harel avait-il le droit, du consentement de Janin et sur la prière de Janin, de me substituer à Janin ?

Je crois que oui, puisque ma substitution laissait le nom seul de M. Gaillardet sur l'affiche, et lui donnait 48 fr. de droits et 12 fr. de billets au lieu de 24 fr. de droits et 6 fr. de billets.

M. Gaillardet y gagnait comme argent, puisqu'il recevait le double.

M. Gaillardet y gagnait comme réputation, puisqu'il se nommait seul.

Il me reste à prouver que le traité

Janin-Gaillardet et Harel était passé sous l'empire de l'ancien traité, accordant seulement 48 fr. de droits et 12 fr. de billets.

La chose me sera facile avec deux dates :

Le traité Janin-Gaillardet et Harel avait été signé le 29 mars 1832.

Et le traité nouveau qui régit encore aujourd'hui le théâtre de la Porte-Saint-Martin n'a été signé entre M. Harel et la commission des auteurs que le 11 avril suivant.

Je le répète, j'aurais voulu passer sous silence toute cette ridicule querelle de paternité.

J'ai interrompu mes Mémoires, en grande partie pour reculer le moment où je serais forcé de mettre sous les

yeux du lecteur des détails qui ne l'intéressent peut-être que médiocrement, mais qu'il aurait cependant le droit de réclamer si je les passais sous silence.

J'écris l'histoire de l'art pendant la première moitié du dix-neuvième siècle; — je parle de moi comme d'un étranger; je mettrai les pièces sous les yeux de mon arbitre naturel, c'est-à-dire du public; il jugera sur pièces, comme on dit au palais.

Je ne me donnerai pas raison, je ne donnerai pas tort à M. Gaillardet, j'écrirai pour raconter et non pour prouver.

Ad narrandum, non ad probandum.

La représentation.

Mon étonnement fut grand quand je reçus de M. Gaillardet une réponse qui, au lieu d'un remercîment, était une protestation.

M. Gaillardet m'écrivit que la pièce

était à lui seul, lui appartenait en propre; qu'il n'avait jamais entendu et n'entendait jamais avoir de collaborateur.

J'avoue que les bras me tombèrent. — La pièce, de l'avis de tout le monde, était injouable telle qu'elle était, et Janin y avait renoncé, reconnaissant tout haut qu'il ne savait qu'y faire pour la rendre meilleure.

Je courus chez Harel. Je ne lui avais pas demandé la communication du traité, et l'avais cru sur parole. — Je l'accusai de m'avoir trompé.

Il tira alors le traité de son bureau et me le fit lire.

MM. Janin et Gaillardet; *remettaient* et *cédaient* à M. Harel, pour être joué au plutôt sur le théâtre de la Porte-Saint-

Martin, un drame en cinq actes intitulé la *Tour de Nesle.*

Puisque MM. Janin et Gaillardet remettaient et cédaient conjointement leur drame, — c'est que M. Gaillardet avait un collaborateur, et que ce collaborateur s'appelait M. Janin.

Or, il avait toujours un collaborateur. Seulement, ce collaborateur ne lui enlevait pas la moitié de ses droits et ne s'appelait plus ni M. Janin, ni autrement, puisqu'il n'était pas nommé.

Je ne puis croire que ce fût la personne de Janin qui fût regrettée par M. Gaillardet, car voici ce que lui-même raconta depuis sur la façon dont Janin lui fut imposé.

C'est Gaillardet qui parle :

« Ce fut le 27 mars que je lus mon

» drame de la *Tour de Nesle à M. Harel*,
» en présence de M. Janin et de made-
» moiselle Georges. Le drame fut reçu.—
» Dumas ne ferait pas mieux ! s'écria le
» directeur avec enthousiasme. Il y a ce-
» pendant quelque chose à retoucher au
» style, qui n'est pas *scénique;* mais ne
» vous inquiétez pas, commencez un
» autre drame, et Janin vous fera le plai-
» sir, à vous et à moi, de réviser quel-
» ques pages. Je ne compris pas trop
» comment M. Janin, qui n'avait jamais
» fait de drame, aurait un style *scénique*,
» suivant l'expression du *directeur;* mais
» s'il n'en a pas fait, il en a beaucoup
» entendu, ce qui revient peut-être au
» même. Je déclarai donc que je serais
» très flatté et surtout très reconnaissant,
» si M. Janin voulait bien me *sabler*

» quelques phrases. M. Janin y consen-
» tit de la meilleure grâce du monde, et
» je sortis joyeux, enchanté de M. Ha-
» rel, de M. Janin et de mademoiselle
» Georges. — J'étais au septième ciel.

» L'ivresse ne fut pas longue.

» Deux jours après, le 29 mars, j'allai
» voir ce qu'était devenu mon drame
» *Janinisé*..... Quelle fut ma surprise en
» voyant tout un acte *récrit!* Mais c'est
» un travail bien grand, dis-je à part au
» directeur. M. Janin a fait beaucoup
» plus que je n'avais désiré, car je ne
» crois pas mon style si mauvais qu'il
» faille.....

» — Non, non, certainement, me ré-
» pondit M. Harel; mais Janin y met
» de l'amour-propre; il veut au moins
» faire sa part.

» — Comment, sa part?...

» — Oui, sa moitié.

» — Mais c'est donc une collaboration? Il y a un malentendu; je vais le dire à M. Janin.

» — Ah! malheureux, qu'allez-vous faire. Vous allez offenser Janin! Janin le plus puissant des feuilletonistes. Vous vous créez un ennemi pour la vie.

» — Bah!

» — C'est comme je vous le dis. Vous ne savez pas ce que c'est que le théâtre. Puis d'ailleurs il y a eu commencement d'exécution; les choses ne sont plus entières. Vous êtes liés de part et d'autre, etc., etc., si bien que M. Harel me voyant étourdi, prit une feuille de papier, y griffonna le traité que j'ai

» transcrit plus haut, et voilà comment
» j'eus mon premier collaborateur. »

Ce n'était donc pas, comme je l'ai dit, Janin que M. Gaillardet regrettait, puisqu'il lui avait été subrepticement imposé.

Harel n'eut point de peine à me convaincre qu'il était dans le droit de m'apporter le drame de M. Gaillardet, puisque le drame lui était *remis et cédé.*

Le drame n'eût point été refait par moi et eût été à refaire, que je ne me fusse certes pas mis à l'œuvre.

Mais c'était chose faite, faite en conscience et de bonne foi. Le salut du théâtre ruiné par le choléra et les émeutes reposait tout entier sur l'ouvrage. Je fus le premier d'avis qu'il fallait attendre l'arrivée de M. Gaillardet.

Depuis la livraison du premier tableau, d'ailleurs, la pièce était en répétition.

Or, dès les premières répétitions, un incident assez étrange s'était produit.

Les deux rôles principaux avaient été distribués à Georges et à Frédérick, mais je l'ai dit, le choléra faisait rage.

Frédérick, qui était venu écouter la lecture du premier acte et qui avait emporté son rôle, avait peur du choléra, il se tenait à la campagne, et malgré les billets de répétition ne donnait pas signe de vie.

Cinq ou six répétitions s'écoulèrent sans qu'il parût ni donnât de ses nouvelles.

Frédérick, homme d'un talent capricieux, violent, emporté, a naturellement dans le caractère, de l'emportement, de la violence, du caprice.

C'est le Kean français.

Harel ne pouvait attendre ni la fin de la peur de Frédérick, ni la fin du choléra.

Il songea à remplacer l'artiste qui s'obstinait à rester absent.

Il jeta les yeux autour de lui.

Bocage était sans engagement, il traita avec Bocage.

Bocage prit son rôle, s'engagea à répéter envers et contre tous les choléras de la terre, rentra chez lui et se mit à l'étude.

Le lendemain il arrivait au théâtre

sans manuscrit : il savait son premier tableau.

Le bruit de ce qui s'était passé arriva à Frédérick, il accourut.

Je n'ai jamais vu de désespoir pareil au sien.

Frédérick est un grand artiste, artiste de talent et de cœur ; il était blessé à la fois dans son cœur et dans son talent.

Il offrit jusqu'à cinq mille francs à Bocage pour que celui-ci lui rendit son rôle.

Bocage s'y refusa, et le rôle resta à Bocage.

Ce fut alors une belle chose que votre douleur, Frédérick, et je ne l'oublierai jamais.

Les répétitions continuèrent avec Bocage et mademoiselle Georges.

Un jour Harel, qui demeurait alors rue de Madame, m'envoya chercher.

M. Gaillardet venait d'arriver, et voilà sous quelle impression : j'emprunte la chose à lui-même, tant je désire rester en quelque sorte en dehors du débat :

« Je pars, et avant de descendre chez » moi, j'entre en habit de voyage chez » M. Harel.

» — Je suis un homme ruiné, me dit- » il. Je vous ai trompé ; c'est vrai, main- » tenant qu'allez-vous faire ?

» — Arrêter la pièce.

» — Vous n'y parviendrez pas, *j'en » change le titre et je la joue ;* vous m'at- » taquez en contrefaçon, vol, plagiat, » tout ce que vous voudrez. Vous obtien- » drez douze cents francs de dommages » et intérêts. Si vous laissez jouer, au

» contraire, vous gagnerez 13,000 fr.,
» etc., etc. »

Il disait vrai, car telle est d'ordinaire la protection que nos juges accordent à l'écrivain qu'on dépouille.

Si je me le rappelle bien, ce fut sur ces entrefaites que j'arrivai. Les dispositions étaient violentes de part et d'autre; aussi l'explication fut-elle violente.

Nous faillîmes sortir de chez Harel pour aller chercher chacun nos témoins.

Harel intervint, nous calma, et amena M. Gaillardet à la transaction suivante :

Dans cette transaction, nous nous reconnûmes de part et d'autre auteurs en commun de la *Tour de Nesle*.

Nous nous réservions de la mettre

chacun à notre nom seul dans nos œuvres complètes.

La pièce devait être jouée et imprimée sous le nom seul de M. Gaillardet; mais Harel insista pour que son nom fût suivi d'étoiles.

Je garantis à M. Gaillardet une somme de 48 fr. par représentation; c'était 24 de plus que ne lui accordait le traité de Janin, et 18 fr. de billets, c'était 12 de plus que n'accordait le même traité.

Cet accord signé, les répétitions continuèrent sans encombre.

Au reste, au fur et à mesure qu'elle se débrouillait, la pièce prenait des proportions gigantesques, et je commençais à croire, comme Harel, que ce serait un grand succès.

Les rôles étaient bien réellement faits

pour Georges et pour Bocage. Tous deux y étaient magnifiques. — Lockroy, qui, par amitié pour moi, jouait le rôle de Gauthier d'Aulnay, y était ravissant de jeunesse, d'amour et de poésie. Provost (dans Savoisy), Serres (dans Landry), Delafosse (dans Philippe d'Aulnay), complétaient l'ensemble.

Le jour de la représentation arriva : c'était le 29 mai 1832; j'avais envoyé une loge à Odilon Barrot, en lui faisant dire que je dînerais chez lui, et me réservais une place dans sa loge.

Le dîner dura plus longtemps qu'on ne croyait; madame Odilon Barrot, jeune et charmante femme alors, toujours femme d'esprit et d'un esprit original, — chose rare chez les femmes, — était sur les épines.

Le grand tribun ne se figurait pas que l'on pût, pour une première représentation, éprouver de pareilles impatiences.

Nous arrivâmes à la moitié du second tableau, juste pour entendre la tirade des grandes dames.

La salle était en ébulition.

On sentait le grand succès... il était dans l'air... on le respirait.

La fin du second tableau fut d'un effet terrible. Buridan, sautant par la fenêtre dans la Seine; Georges, démasquant sa joue sanglante et disant :

« — Voir ton visage et mourir, disais-
» tu. Qu'il soit donc fait ainsi que tu dé-
» sires. — Regarde, et meurs! »

Tout cela était d'un effet saisissant et terrible, et, quand après cette orgie, —

cette fuite, — cet assassinat, — ces rires éteints dans ces gémissements, — cet homme précipité dans le fleuve, — cet amant d'une nuit assassiné sans pitié par sa royale maîtresse, — on entendit la voix insouciante et monotone de l'avertisseur de nuit, qui criait :

« — Il est trois heures, tout est tranquille, Parisiens, dormez ! »

La salle éclata en applaudissements.

Le troisième tableau était le plus mauvais, je puis le dire hardiment, il était presque entièrement de moi et fait tout *de chic*. Cependant, on ne laissa point languir l'intérêt. Le second en avait bourré les spectateurs pour un certain temps.

On se rappelle que j'ai dit qu'à part un remaniement de scène, le second

était presque tout entier dans le manuscrit de M. Gaillardet.

La fin du troisième tableau, d'ailleurs, releva le commencement; la dernière scène était tout entière à Gauthier d'Aulnay venant demander à Marguerite de Bourgogne vengeance du meurtre de son frère, sans savoir que ce meurtre avait été commis par elle.

Lockroy y était magnifique de douleur.

Le quatrième tableau ne valait guère mieux que le troisième; c'était celui où Buridan et Marguerite se rencontraient à la taverne d'Orsini et où Marguerite déchirait, dans les tablettes confiées à son amant, la fameuse page qui constatait le meurtre. La scène principale était invraisemblable, je l'avais recommencée

trois ou quatre fois avant de la réussir.

Ajoutons que je n'en ai jamais été content; Georges, de son côté, qui la sentait fausse, la jouait moins bien que les autres.

Au reste, le public était pris, et dans cette situation d'esprit où il accepte tout.

Le cinquième était court, spirituel, nerveux et plein de surprises. L'arrestation et la sortie de Buridan firent le plus grand effet.

Enfin, arrivait le fameux acte de la prison.

Un jour mon fils me demandait, — il n'avait pas encore fait de pièces à cette époque :

« — Quels sont les premiers principes d'un drame?

» — Que le premier acte soit clair, que le dernier soit court, et surtout pas de prison au troisième. »

Quand je disais cela, j'étais ingrat; jamais je n'ai vu d'effet pareil à cet acte de la prison, merveilleusement joué, d'ailleurs, par les deux acteurs entre lesquels il se passe, et qui en portent tout le poids.

Serres (Landry) y fut charmant de verve naïve.

Bocage, avec ses grands yeux siciliens, ses dents comme des perles, sa barbe noire, était d'une beauté physique à laquelle j'ai vu atteindre un seul homme, peut-être : Mélingue, un des plus beaux acteurs que j'aie vu sous le costume.

Après le tableau de la prison, les au-

tres pouvaient indifféremment être bons ou mauvais. Le succès était décidé.

Ce n'était pas malheureux. Le septième tableau et le second étaient les plus faibles de l'ouvrage. Il se sauva par l'esprit, et parce qu'au bout du compte les spectateurs trouvèrent, comme Harel, que le roi Louis-le-Hutin était un drôle de corps.

Enfin venait le fameux acte V, qui avait tant épouvanté Harel. Il était divisé en deux tableaux : le huitième d'un comique terrible ; le neuvième, qui pouvait, comme épouvante dramatique, être comparé au second. Quelque chose y rappelait la fatalité antique de Sophocle, mêlée à la terreur scénique de Shakspeare. Aussi le succès fut-il immense, et le nom de M. Frédéric Gail-

lardet proclamé au milieu des applaudissements.

Madame Odilon Barrot était ravie et s'était amusée comme une pensionnaire.

Odilon Barrot, peu familiarisé avec les théâtres de drame, était stupéfait que l'émotion pût être poussée jusque-là.

Il va sans dire que comme à *Richard d'Arlington*, Harel était venu me faire toutes sortes d'offres si je consentais à me nommer.

J'avais refusé à *Richard*, où rien ne m'engageait.

Je refusai bien autrement à la *Tour de Nesle*, où j'étais à la fois retenu par une promesse d'honneur et par une promesse écrite.

Je rentrai chez moi, je le jure, sans un seul sentiment de regret.

C'était cependant la première représentation d'une pièce qui devait tenir l'affiche près de huit cents fois.

FIN DU TROISIÈME VOLUME.

Fontainebleau, imprimerie de E. Jacquin.

SOUVENIRS DE 1830 A 1842.

Ouvrages de Paul Duplessis.

—

LES GRANDS JOURS D'AUVERGNE.

1re partie.	**Raoul de Sforzi**	5 vol.
2e »	**Le gracieux Maurevert**	4 vol.

LES ÉTAPES D'UN VOLONTAIRE.

1re partie.	**Le Roi de Chevrière**	4 vol.
2e »	**Moine et Soldat**	4 vol.
3e «	**Monsieur Jacques**	4 vol.
LE CAPITAINE BRAVADURIA	. . . . . .	2 vol.

Sous presse.

Les Pervertis.
Le Capitas Ramirez.
Un Monde inconnu.

Ouvrages d'Eugène Sue.

—

La Famille Jouffroy	7 vol.
Fernand Duplessis	6 vol.
Mémoires d'un Mari	4 vol.
Gilbert et Gilberte	7 vol.
La Marquise Cornélia d'Alfi	2 vol.
L'Institutrice	4 vol.
Les Enfants de l'Amour	4 vol.

Ouvrages de A. de Gondrecourt.

—

Mademoiselle de Cardonne	3 vol.
Le Baron La Gazette	5 vol.
Aventures du Chevalier de Pampelonne .	5 vol.
Les Prétendants de Catherine	5 vol.
La Tour de Dago	5 vol.
Le Bout de l'oreille	7 vol.
Un Ami diabolique	3 vol.
Le Légataire	2 vol.
Les Péchés mignons	5 vol.

Impr. de E. Dépée, à Sceaux (Seine).

SOUVENIRS

de 1830 à 1842.

PAR

ALEXANDRE DUMAS.

4

PARIS
ALEXANDRE CADOT, ÉDITEUR,
37, RUE SERPENTE.

1854

Le lendemain d'un succès.

Le lendemain, quelques-uns de mes amis qui connaissaient la part que j'avais prise à *la Tour de Nesle*, vinrent pour me faire leurs compliments.

Au nombre de ces amis, était un de mes meilleurs, Collin.

— Tu sais ce qu'Harel a fait, me dit-il en entrant.

— Qu'a-t-il fait ?

— Sur l'affiche ?

— Non.

— Au lieu de procéder, comme cela se fait en mathématiques, du connu à l'inconnu, il a procédé de l'inconnu au connu.

— Je ne comprends pas.

— Au lieu de mettre : MM. Gaillardet et Trois étoiles, il a mis MM. Trois étoiles et Gaillardet.

— Ah ! le malheureux, m'écriai-je, il va me faire une nouvelle querelle avec M. Gaillardet, et ce qu'il y a de pis, c'est que cette fois-ci, c'est M. Gaillardet qui aura raison.

Je pris mon chapeau et ma canne.

— Où vas-tu ?

— Je vais chez Harel, viens-tu avec moi ?

— Il faut que j'aille à mon bureau.

— Alors, vite une voiture, je t'y jetterai en passant, à ton bureau. — Cinq minutes plus tard, j'étais chez Harel.

— Ah ! vous voilà, me dit-il, vous savez le tour que je lui ai joué.

— C'est parce que je viens de l'apprendre que j'accours ; comme vous avez eu tort, cher ami !

— Bon, et en quoi ; n'était-il pas convenu que les étoiles précéderaient le nom de M. Gaillardet ?

C'est un droit que vous avez, vous êtes de quatre ans plus ancien que lui au théâtre.

— Mais l'usage veut que les étoiles suivent le nom.

— L'usage est un sot, mon cher ; ou nous le changerons, ou nous lui donnerons de l'esprit, nous en avons assez à nous deux pour cela, quand le diable y serait.

— Dites que vous en avez assez à vous tout seul.

— Ah ! vous me trahissez, vous passez contre moi.

— Non pas, je reste neutre, — seulement si M. Gaillardet en appelle à mon témoignage, je serai forcé de dire la vérité.

— Mon cher, nous avons un grand succès ; avec un peu de scandale nous aurons un succès immense. — Si M. Gaillardet réclame, notre scandale est tout

trouvé. — Il aura fait quelque chose à la pièce, au moins.

— Harel!

— Ah! vous êtes charmant, vous croyez qu'il vous suffit de faire des chefs-d'œuvre et de dire: Je n'en suis pas. Eh bien! que cela vous convienne ou non, tout Paris saura que vous en êtes.

— Allez-vous-en au diable, je voudrais n'avoir jamais touché à votre maudite pièce; tenez, on sonne chez vous, je parie que c'est M. Gaillardet.

Harel ouvrit sa porte et attendit un instant.

— Qu'est-ce? demanda-t-il.

— Je ne sais pas, monsieur, répondit le domestique, c'est un homme qui apporte un papier timbré.

— Un papier timbré, voilà du nouveau, montrez-moi cela.

C'était le précurseur de ceux qu'il devait recevoir plus tard.

Ce n'était pas M. Gaillardet, mais un huissier, qui, comme Aman à Mardochée, servait de *Hérault à sa Gloire.*

Le papier timbré était une assignation devant le tribunal de commerce, pour que M. Harel eût à enlever les malencontreuses étoiles.

— Bon, lui dis-je, voilà notre affaire, je vais en trouver autant en rentrant chez moi : que vous êtes bête d'avoir tant d'esprit vous, allez !

Harel se frottait les mains que toutes ses articulations en craquaient.

— Bon procès, dit-il, bon procès, j'en

demande deux pareils par an pendant six ans, et ma fortune est faite.

— Mais vous le perdrez.

— Je le sais bien.

— C'est donc un mauvais procès, alors.

— D'abord vous saurez que ce n'est point une preuve qu'un procès soit mauvais parce qu'on le perd, puis si je le perds, j'en appellerai.

— Mais vous le perdrez en appel, puisque je vous dis que je serai contre vous.

— Vous ne direz pas que vous n'êtes pas de la pièce, je suppose.

— Je dirai que je ne devais pas être nommé.

— En attendant vous le serez au tribunal de commerce, au tribunal d'appel,

vous le serez par l'avocat de M. Gaillardet, vous le serez par mon avocat, vous le serez par le vôtre; les journaux répéteront les plaidoyers, les trois étoiles auront fait du bruit devant le nom, les trois étoiles en feront après. Les manuscrits seront communiqués, celui de M. Gaillardet, celui de Janin, le vôtre. Mon cher, je ne comptais que sur cent représentations, aujourd'hui je parie pour deux cents.

— Que le diable vous emporte!

— Vous ne restez pas à dîner avec nous.

— Merci.

— Vous n'embrassez pas Georges.

— Si fait, est-elle contente de son succès?

— Enchantée, quoique vous l'ayez

un peu sacrifiée à Bocage, convenez-en.

— Bon, ne va-t-elle pas me faire un procès, elle aussi.

— Elle en a bonne envie, et cela pourra bien arriver, à moins que vous ne lui promettiez de lui faire une pièce.

— Oh! je le lui promets, qu'à cela ne tienne.

— Elle a une idée.

— Ce n'est pas le divorce ?

Georges m'avait tourmenté longtemps pour lui faire une pièce sur le divorce de l'empereur.

— Non, soyez tranquille.

Je montai chez elle.

Elle était belle comme Sémiramis triomphante.

Nous nous embrassâmes, comme nous nous embrassons encore aujourd'hui quand nous nous rencontrons.

Je lui racontai toute notre discussion à propos de M. Gaillardet, et j'eus la douleur de voir qu'elle donnait entièrement raison à Harel.

— Alors c'est bien, dis-je, n'en parlons plus, que m'a-t-il dit ?

— Harel ?

— Oui.

— Quelque bêtise.

— Justement, il m'a dit que vous aviez une idée.

— Insolent!

— Une idée de pièce, bien entendu. Peste! vous avez bien mieux que des idées, vous avez des caprices.

— Pas pour vous, dans tous les cas ?

— C'est bien ce dont je me plains.

J'allai me mettre à genoux devant elle et baisant ses belles mains.

— Dites donc, Georges, est-ce que nous aurons le ridicule aux yeux de la postérité d'avoir passé l'un près de l'autre sans que ces fameux atômes crochus dont parle Descartes aient fonctionné ?

— Taisez-vous, grande bête, et allez conter toutes ces niaiseries-là à votre Dorval.

— Ah ! Dorval, pauvre chère Dorval, il y a un siècle que je ne l'ai vue.

— Bon, vous avez été vous loger porte à porte avec elle.

— Justement, autrefois nous n'avions qu'une porte entre nous, maintenant nous avons un mur.

— Bon, mitoyen.

— Bravo! je reste et j'écoute. Voyons votre idée.

— Eh bien! mon cher, j'ai joué des princesses, j'ai joué des reines et même des impératrices.

— Tenez, voilà pour vous.

Elle leva sur moi sa belle main, que j'arrêtai au passage et que je baisai.

— Et même des impératrices? répétai-je.

— Eh bien! je voudrais jouer une femme du peuple.

— Bon, je vous connais. Vous jouerez cela avec une robe de velours et tous vos diamants.

— Eh non! puisque je vous dis une femme du peuple, une mendiante.

— Venez sur le devant de la scène, tendez la main au public, et il n'y a plus

de pièce, ou plutôt il n'y aura plus de mendiante.

— Oh! mais, sur quelle herbe avez-vous donc marché aujourd'hui?

— Sur une herbe qui poussait dans votre cabinet de toilette un jour qu'Harel m'y a enfermé pour faire Napoléon.

— Allons, taisez-vous, et faites-moi ma pièce.

— Une mendiante; nous avons Jane Shore, cela vous va-t-il!

— Non. Jane Shore est une princesse; je veux une femme du peuple, je vous dis.

— Je ne sais pas faire ces femmes-là.

— Aristocrate!

— Voyons, avez-vous un sujet?

— J'ai quelqu'un qui en a un.

— Envoyez-moi votre quelqu'un.

— Je vous l'enverrai.

— Qui est-ce?

— Anicet.

— Bon, cela tombe à merveille; je lui dois une pièce.

— Comment cela?

— Nous avons fait ensemble *Térésa*, je me suis nommé; nous ferons ensemble votre *Mendiante*, et il se nommera.

— Ah ça! mais c'est donc une rage de ne pas vous nommer.

Richard, la Tour de Nesle, vous finirez par ne vous nommer que pour les mauvais drames.

— C'est pour *Catherine Howard*, que vous dites cela?

— Non, je dis cela... en l'air.

On frappe à la porte.

— Bon, dit-elle, voilà Harel qui vient nous ennuyer. — Voyons, entre, que veux-tu encore ?

— Des nouvelles de M. Gaillardet.

— Une seconde assignation ?

— Non, copie d'une lettre qui sera demain dans tous les journaux.

— Ah ! laisse-nous tranquilles, dit Georges.

— Laisse-moi donc te la lire.

— Mon cher Harel, vous nous dérangez beaucoup, je vous en préviens.

— Je ne trouve pas, dit-il.

En effet, j'étais resté à genoux devant Georges.

— Écoutez.

Et il lut :

« 30 mai.

» Monsieur le directeur,

» Nommé seul hier comme auteur de » *la Tour de Nesle*, mon nom se trouve » aujourd'hui précédé sur l'affiche de » deux M et de trois étoiles. C'est une » erreur ou une méchanceté dont je ne » veux être ni la victime ni la dupe. » Dans tous les cas, veuillez annoncer, » je vous prie, que dans mon traité » comme sur le théâtre, et, comme je » l'espère, sur l'affiche de demain, je » suis et serai le seul auteur de *la Tour* » *de Nesle*.

» F. GAILLARDET. »

— Là, dis-je à Harel, c'est bien fait.

Harel déplia une seconde lettre.

— Voilà ma réponse, dit-il.

— Mon cher, la seule réponse que vous ayez à faire, c'est de changer les étoiles de place.

Le Musée des Familles.

Quoique de grands événements s'amassent comme un orage terrible à l'horizon et soient près de passer à travers la mesquine discussion dont nous écrivons l'histoire, je crois qu'il est mieux, puisque nous l'avons enta-

mée, de la suivre jusqu'au bout, que d'y revenir plus tard.

M. Gaillardet poursuivit son procès et le gagna. J'ai dit que j'avais complétement refusé de seconder Harel dans sa défense.

Les étoiles mal apprises qui avaient usurpé le pas sur M. Gaillardet, furent forcées de marcher à sa suite ; mais, comme l'avait désiré Harel, tout Paris savait que j'étais de la *Tour de Nesle*.

Cela fit-il grand bien au drame ? j'en doute ; j'ai déjà exprimé mon opinion sur le plaisir qu'éprouve le public à faire une réputation à un jeune homme inconnu aux dépens des réputations faites.

Deux ans s'écoulèrent pendant lesquels la *Tour de Nesle* obtint deux ou trois cents représentations, plus ou

moins. Je ne pensais plus à cette vieille querelle; j'avais seulement dans ces deux années publié *Gaule et France*, ouvrage bien incomplet au point de vue de la science, mais singulièrement remarquable au point de vue de la prédiction qui le termine, et fait jouer *Angèle*, lorsqu'un matin, un de mes amis, lės amis servent surtout à ce que l'on va voir, lorsqu'un matin un de mes amis entra dans ma chambre comme j'étais encore couché, et, après quelques paroles échangées, me demanda si j'avais lu le *Musée des Familles*.

Je le regardai d'un air passablement stupéfait.

— Le *Musée des Familles?* lui demandai-je, et à quel propos aurais-je lu le *Musée des Familles?*

— C'est qu'il y a un article de M. Gaillardet.

— Tant mieux pour le *Musée des Familles.*

— Un article sur la *Tour de Nesle.*

— Ah ! sur le drame ?

— Non ; sur la tour.

— Eh bien ! qu'est-ce que cela me fait.

— C'est que dans cet article sur la tour, il est question du drame.

— Eh bien ! que dit-il du drame, achevons.

— Il dit que c'est son meilleur drame, à lui.

— Il n'est pas dégoûté, c'est presque un de mes meilleurs à moi.

— Vous devriez lire cela.

— A quoi bon ?

— Parce qu'il faudrait peut-être y répondre.

— A l'article de M. Gaillardet?

— Oui.

— Croyez-vous...

— Dame, lisez.

J'appelai Louis.

Mon domestique s'appelait Louis; c'était un drôle que je retrouvais de temps en temps ivre en rentrant le soir, et qui donnait pour prétexte qu'ayant un duel le lendemain matin, il avait besoin de s'étourdir.

Je lui donnai un mot pour Henry Berthoud, avec prière de m'envoyer le numéro où se trouvait l'article de M. Gaillardet.

Il revint avec le numéro demandé.

Voici l'article de M. Gaillardet :

« Un soir, le soleil couchant enluminait le ciel d'un rouge pourpre et en-

cadrait d'un ruban de feu l'horizon, que bornent Sèvres et Saint-Cloud; j'étais sur le pont des Arts, l'*Hermite* de M. Jouy à la main. Guidé par l'académicien, je m'étais rendu là comme un observateur au centre d'un point de vue; car cette place est pour l'œil un foyer où viennent aboutir et converger mille rayons. En face de moi la *Cité*, ce berceau de Paris, avec ses maisons entassées en forme de triangle, et rapprochées l'une de l'autre comme un corps de bataille; à la tête de la Cité, le *Pont-Neuf*, avec ses vieilles arches et ses neuf rues aboutissantes; à gauche, le *Louvre*, qui n'est plus le vieux Louvre, avec sa grosse tour et son beffroi; les *Tuileries*, ce royal pied-à-terre dont le nom s'est anobli de la noblesse du temps et des

révolutions qui ont passé sur sa tête, monument dont on peut dire ce que Milton dit de Satan : « La foudre l'a frappé et l'a marqué au front. »

» A droite, la *Monnaie*, le seul édifice de Paris qui, joint au *Timbre Royal* et à la *Morgue*, possède une physionomie propre, et, pour ainsi dire, le caractère de sa destination. Au-dessous, l'*Institut* et la *Bibliothèque Mazarine*. J'en étais là de ma *circum-spection*, lorsque mon *cicerone* (c'est toujours de M. Jouy que je parle), m'apprit en note qu'à cette place existait jadis la *Tour de Nesle*, du haut de laquelle, suivant les chroniqueurs, plusieurs reines ou princesses faisaient précipiter dans la Seine, afin de s'en débarrasser plus sûrement et plus vite, les malheureux qu'elles y avaient attirés.

Cette anecdote me frappa. Jeune encore et sur les bancs de mon collége, j'avais lu Brantôme et ce qu'il contait de la Tour de Nesle; mais le souvenir s'en était effacé de ma mémoire : il y rentra vif et soudain. Empruntant une double puissance à l'heure et aux lieux où j'étais, sa force fut doublement impressive ; elle m'étreignit des pieds à la tête... pour la première fois je devinai le drame, et mon premier, mon meilleur drame fut fait.

» C'est qu'il y a quelque chose d'attachant et de terrible à la fois dans cette histoire de débauches et de tueries princières, consommées le soir, à minuit, entre les murs épais d'une tour et n'ayant pour témoins que les lampes qui brûlent, les assassins qui attendent, et Dieu

qui veille! il y a quelque chose qui saisit l'âme dans l'égorgement de ces jeunes hommes (ils étaient tous jeunes et beaux!) venus là sans armes et sans défiance... Curée vraiment royale, et qu'envieraient les hyènes et les tigres! Mais je me laisse aller à des réflexions de poète, et j'oublie que je ne veux être qu'un conteur.

» Parlons du monument d'abord, ensuite je parlerai de ses mystères.

» Au temps du roi Philippe-le-Bel et de ses fils, Paris avait pour limite, en descendant la rive gauche de la Seine, une enceinte élevée par Philippe-Auguste qui lui donna son nom. Cette enceinte, dont les murailles correspondaient à peu près aux dernières tours du Louvre, avait pour défense extérieure

un fossé qui communiquait avec la Seine et en conduisait les eaux jusqu'à la porte dite *Porte de Bussy.*

» Au-delà de l'enceinte étaient le grand et le petit *Pré-aux-Clercs*, ainsi nommés parce qu'il servaient de promenades, les jours de fêtes, aux écoliers de l'université. Ils embrassaient l'espace occupé maintenant par les rues des Petits-Augustins, des Marais-Saint-Germain, du Colombier, Jacob, de Verneuil, de l'Université, des Saints-Pères, etc.

» En deçà, et adossé à l'enceinte, était *l'Hôtel de Nesle*, qui présentait une façade de onze grandes arcades, avec enclos planté d'arbres, et dont l'extrémité, du côté du quai, était attenante à l'église des Augustins. Cet hôtel occupait l'emplacement du collége Mazarin,

de l'hôtel de la Monnaie et autres lieux contigus : sa cour spacieuse, ses bâtiments et ses jardins étaient à peu près circonscrits par les rues Mazarine, de Nevers et le quai de Conti, autrefois nommé quai de Nesle.

» Amauri de Nesle, propriétaire de cet hôtel, le vendit en 1308, à Philippe-le-Bel pour la somme de 5,000 livres ; Philippe-le-Long le donna à Jeanne de Bourgogne, sa femme, et celle-ci, par son testament, en ordonna la vente pour que le prix fût appliqué à la fondation d'un collége qui fut appelé *Collége de Bourgogne*. En 1381, Charles VI le vendit au duc de Berry son oncle. Trouvant les jardins trop circonscrits, ce dernier leur adjoignit, en 1385, sept arpents de terre situés au delà des fossés de la ville,

et pour établir la communication, il fit construire un pont sur le fossé. Cette partie extérieure fut nommée *Petit séjour de Nesle*.

» Des mains du duc de Berry, l'hôtel passa encore entre celles de plusieurs princes, et fut enfin aliéné par Henri II et Charles IX, en 1552 et 1570. Sur son terrain s'élevèrent différentes constructions, telles que l'hôtel de Nevers, l'hôtel de Guénégaud, qui depuis a pris le nom de Conti, plus tard enfin, ce qui restait de cet hôtel fut démoli pour faire place au collége Mazarin, aujourd'hui palais de l'Institut.

» A l'extrémité occidentale de l'hôtel, à l'angle formé par le cours de la Seine et le fossé de l'enceinte de Philippe-Auguste, étaient la *Porte* et la *Tour de*

Nesle, les seules qui soient représentées sur la gravure placée en tête de cette notice.

» La *Porte*, espèce de Bastille, se composait d'un édifice flanqué de deux tours rondes, entre lesquelles étaient l'entrée de la ville. On y arrivait par un pont en pierre assis sur quatre arches, et qui rétablissait la communication interceptée par le fossé, très large en cet endroit.

» Il paraît que pendant longtemps cette porte fut fermée au public, car je lis des lettres patentes du 13 avril 1550, adressées aux prévôts et échevins *pour faire ouvrir la Porte de Nesle, pour la commodité du faubourg et pour gens de pied et de cheval seulement, sans que charettes et chevaux chargés de marchandises sujets à imposition y puissent passer*. Je lis encore dans

ces lettres : « Que le faubourg avoit
» esté ruiné par les guerres, réduit en
» terres labourables; et ayant com-
» mencé à se restablir sous François Ier,
» qui l'avoit ainsi permis, il estoit un
» des plus beaux fauxbourgs des villes
» de France. Sur quoy, requeste estant
» présentée à la ville, est ordonnée
» l'ouverture de la dite porte (1). »

» Ce fut par la porte de Nesle qu'Henri IV pénétra dans Paris, après avoir assiégé ce côté de la ville, en 1589. — Elle existait encore sous le règne de Louis XIV.

» Quant à la *Tour*, située à quelques toises et au nord de la porte, sur la

(1) *Histoire de Paris*, de Félibien, tome III, des Preuves, page 378. collec. B.

pointe de terre que formait le fossé en se réunissant à la Seine, la rivière en baignait le pied. De forme circulaire, elle avait cent vingt pieds de hauteur environ, et dominait le comble de la galerie du Louvre. Elle était accouplée à une seconde tour, contenant l'escalier à vis, moins forte en diamètre, mais plus haute encore. A les voir, on eût dit deux sœurs, dont l'une avait en partage la force et la maturité de l'âge, l'autre la légèreté et les grâces de la jeunesse. Plus élancée, plus svelte, celle-ci avait l'œil au guet; plus *consistante* et plus *posée*, celle-là se confiait en sa force, et attendait. Réunies toutes deux à la *porte* voisine, par un mur leur allié, elles formaient à elles trois un ensemble qui se présentait au sud-ouest, et se

continuait par une suite de remparts dont plusieurs autres complétaient la défense.

» En face d'elles, sur la rive opposée, s'élevait le Louvre, et à l'angle du Louvre et de la muraille de Paris, une tour pareille à elles, et qu'on appelait la *Tour qui fait le coin*. Dans les temps de danger, une chaîne de fer, dont une extrémité était fixée à la tour de Nesle, traversait la Seine, et, soutenue de loin par des bateaux, allait se rattacher à la *Tour qui fait le coin*, et fermait de ce côté de la rivière l'entrée de la ville de Paris.

» Dans l'origine, la tour et la porte de Nesle avaient le nom de *Philippe Hamelin*, leur constructeur ou leur premier propriétaire, je ne sais. Plus tard, elles empruntèrent leur nom de l'*Hôtel*,

devenu considérable. Les fenêtres de la *Tour* et une terrasse de l'*Hôtel* donnaient sur la rivière.

» Brantôme (c'est à lui que je reviens maintenant), dans le discours deuxième art. 1[er] de ses *Femmes galantes*, raconte qu'une reine de France, dont il ne dit pas le nom, se tenait là d'ordinaire, « laquelle, faisant le guet aux passants, » les faisoit appeler et venir à soy ; et » les faisoit précipiter du haut de la » tour *qui paroît encore*, en bas, en l'eau » et les faisait noyer. Je ne veux pas » dire, ajoute-t-il, que cela soit vrai, » mais le vulgaire, au moins la plupart » de Paris l'affirme ; et n'y a si commun » qu'en lui montrant la tour seulement, » et en l'interrogeant, que de lui-même » ne le die. »

» Jean Second, poëte hollandais, mort en 1536, appuie l'assertion de Brantôme dans une pièce de vers latins qu'il a composés sur la Tour de Nesle (*Epigrammat. libro*, p. 140, édit. Lugd. Batav.)

» Mayerne en fait mention dans son *Histoire d'Espagne*, t. *I*, p. 560.

» Villon, qui écrivait ses vers au quinzième siècle, dans un temps plus rapproché de l'événement, y ajoute son témoignage. Donnant quelques détails nouveaux, il nous apprend que les malheureuses victimes étaient renfermées dans un sac, puis jetées dans la rivière. A la seconde strophe de sa *Ballade des Dames du temps jadis*, il se demande :

Où la Royne

Qui commanda que Buridan
Fut jeté, en ung sac, en Seine?

» Ce Buridan, dont parle Villon, échappa au piége on ne sait comment. Il se retira à Vienne en Autriche, où il fonda une université, et son nom devint célèbre dans les écoles de Paris au XVe siècle.

En 1471, un maître ès-arts de l'université de Leipsick composa un petit ouvrage sous le titre de *Commentaire historique sur les jeunes écoliers parisiens que Buridan*, etc.

» Comme on le voit, la chronique de la Tour de Nesle était devenue européenne.

» Cette reine, dont parlent à la fois Brantôme, Jean, Mayerne et Villon,

passa successivement pour être Jeanne de Navarre, épouse de Philippe-le-Bel, puis Marguerite de Bourgogne, première femme de Louis X, ainsi que ses deux sœurs, Jeanne et Blanche, toutes trois les brus de Philippe-le-Bel.

» Mais Robert Gaguin, historien du XVe siècle, s'est porté le défenseur de Jeanne de Navarre. Après avoir parlé de la conduite des trois princesses épouses des trois fils de Philippe-le-Bel, et de leur châtiment, il ajoute : « que ces
» désordres et leur suite épouvantable
» donnèrent naissance à une tradition
» injurieuse à la mémoire de Jeanne de
» Navarre, épouse de Philippe-le-Bel.
» Suivant cette tradition, elle faisait
» jeter de la fenêtre de sa chambre dans
» la rivière les écoliers qu'elle attirait.

» Un seul de ces écoliers, *Jean Buridan*,
» eut le bonheur d'échapper au supplice
» qu'il avait encouru ; c'est pourquoi il
» publia ce sophisme (avant de s'exiler) :
» *Ne craignez pas de tuer une reine*, *cela*
» *est quelquefois bon.* (*Reginam interficere*
» *nolite timere*, *bonum est.*) »

» Ainsi Gaguin ne conteste pas le fait ; il le confirme, au contraire, et le développe, se plaignant seulement, et ce n'est pas sans raison qu'on l'attribuât à Jeanne de Navarre, qui ne vivait pas du temps de Buridan.

» Quant à Marguerite de Bourgogne et ses sœurs Jeanne et Blanche, elles n'ont pour sauvegarde ni la protection d'une date, ni le verdict de l'histoire. Tout le monde sait, au contraire, que les trois sœurs se livraient à la conduite la plus

scandaleuse; deux d'entr'elles avaient pour complices les deux frères, Philippe et Gauthier d'Aunay, la Tour de Nesle appartenant alors à la princesse Jeanne était le lieu de leurs entrevues.

» Mais un jour, dit Godefroy de Paris :

Tout chant et baudor et leesce.
Tornés furent à grand destrèce
Du cas qui lors en France avint,
Dont escorcher il en convint,
Deux chevaliers joli et gai
Cautier et Philippe d'Aunay.

» En effet, ces deux jeunes hommes furent tout à coup arrêtés, ainsi que la reine et les princesses, ses sœurs.

» Philippe avoua qu'il était l'amant de

Marguerite, femme de Louis X, et Gauthier celui de Blanche, comtesse de la Marche.

» La confession ainsi faite, dit Godefroy :

L'eure ne fut pas moult retraite
Que donnée fut la sentence,
Si furent jugiés sans doutance
Les deux chevaliers de leur *paire*
D'une sentence si amère
Por leur traïson et péchié,
Que ils furent escorchié.
. . . .
. . . .
Et puis traîné et pendu.

» Marguerite et Blanche furent conduites aux Andelys, où on les jeta, dit Godefroy, dans une espèce de basse-fosse.

Longuement en prison là furent
Et de confort moult petit urent.
L'une ne l'autre ni ot aise.
Mais toutes voies plus à mal aise
Fut la royne de Navarre,
En haut estoit; et à la terre
La comtesse fu plus aval,
Dont elle souffroit moins de mal,
Car elle estoit plus chaudement.
Ce fut la cause voirement,
Car la royne cause estoit
Du péché que elle avait fait.

» De cette prison, on les transféra au Château-Gaillard, forteresse de Normandie. Là, par ordre de Louis X, Marguerite fut étranglée avec une serviette, selon les uns; avec ses propres cheveux, selon les autres. Blanche, épargnée et divorcée, prit le voile à l'abbaye de Maubisson, où elle termina sa vie.

» Mais Jeanne fut plus heureuse encore ; elle avait été arrêtée comme ses sœurs :

Et quand la comtesse ce vit
Hautement s'écria et dit :
Por Dieu, oez moi, sire Roi,
Qui est qui parle contre moi?
Je dis que je suis preude fame,
Sanz nul crisme, sans nul diffame;
Et sé nul ne veut contre dire,
Gentil Roy, je vous requiers, Sire.
Que vous moiez en deffendant.
Se nul ou nulle demandant
Me fait chose de mauvestie,
Mon cuer sens si pure, si traitie,
Que bonnement me deffendrai,
Ou tel champion baillerai,
Qui bien saura mon droit deffendre,
S'il vous plesà mon gage prendre.

» Elle parvint, en effet, à se justifier

tant bien que mal, et son mari Philippe-le-Long la rappela près de lui.

» FRÉDÉRIC GAILLARDET (1). »

(1) Il est inutile de rappeler que M. Gaillardet est l'un des auteurs de *la Tour de Nesle*, drame moderne, jouée avec tant de succès et d'éclat à la Porte-Saint-Martin.

—

Il n'y avait dans tout cela rien de bien offensant pour moi; mais j'avais été tellement irrité à l'endroit de toute cette histoire, que je m'étais bien promis à la première occasion qui se présenterait d'être désagréable à M. Gaillardet, de ne pas la laisser échapper.

L'occasion se présentait, je la saisis.

J'écrivis *ab irato* la lette suivante et j'eus tort.

Je ne puis pas dire mieux que de l'avouer, j'espére.

A M. S. Henry Berthoud.

« Monsieur le directeur,

» En feuilletant l'un de vos derniers numéros, je tombe sur un article, dans lequel M. Gaillardet raconte comment il

a fait son drame de la *Tour de Nesle.* Je n'aurais jamais cru que de pareils détails fussent d'un intérêt bien vif pour le public ; mais puisque M. Gaillardet en pense autrement, je me range à son avis, et je vais vous raconter à mon tour comment j'ai fait le mien.

» Je dois avouer d'abord que sa naissance, ou plutôt son incarnation, son idée première, s'infiltra dans mon esprit d'une manière moins subite, moins inspirée, et par conséquent moins poétique qu'elle ne le fit dans le sien. Elle ne me vint point frapper, sur le pont des Arts, — vers le soir d'un beau jour d'été, — à cette heure où les rayons du soleil occidental empourprent l'horizon de la grande cité ; elle ne me vint point enfin, en regardant le palais Mazaréen

qu'on appelle vulgairement l'Institut. Voilà pourquoi ma *Tour de Nesle*, à moi, est si peu académique.

» Non; mais vous vous rappelez peut-être cette époque désastreuse, où le choléra bondissant de Saint-Pétersbourg à Londres, et de Londres à Paris, vint tomber à l'Hôtel-Dieu, étendant comme un drapeau noir ses deux ailes sur la ville maudite. Le riche, dans son égoïsme, espéra d'abord que le souffle empesté du démon resterait enfermé dans l'hôtellerie mortuaire du pauvre; que le fléau aristocrate ne décimerait que l'habitant de la loge ou de la mansarde, et qu'il y regarderait à deux fois avant d'aller frapper en traînant son linceul à la porte des hôtels de l'opulente Chaussée ou du noble Faubourg. — Il

le crut, l'insensé! il fit fermer les volets rembourrés de sa fenêtre, afin que les bruits de la rue n'arrivassent point jusqu'à lui ; il ordonna à ses valets d'allumer de nouvelles bougies, d'apporter d'autres bouteilles, d'entonner d'autres chants. — Puis, à la fin de l'orgie, il entendit heurter à la porte. — C'était l'ange asiatique qui venait comme le commandeur, après le festin de Don Juan, le prendre par les cheveux, et lui dire : *Repens-toi et meurs !*

» Oh ! alors, ce fut bien véritablement une désolation universelle, n'est-ce pas ? et il fut curieux de voir comment le premier cri de mort, parti d'une riche maison, alla retentir du faubourg Saint-Honoré au Luxembourg, et du Luxembourg à la nouvelle Athènes ;

comment, soudain, tout ce qui se trouvait encadré dans ce triangle élégant s'anima d'une terreur croissante, et, ne songeant plus qu'à fuir, ferma sur soi les portières de ses voitures blasonnées à Crécy, à Marengo ou à la Bourse. Plus d'une de ces voitures heurta, avant d'atteindre le bout de la rue, quelque char tendu de noir qui se rendait au cimetière, et plus d'un fuyard rencontra la mort, douanier incorruptible, qui lui défendit d'aller plus loin que la barrière, le reconnaissant comme sa chose, et marqué d'avance pour le tombeau.

» Puis, au bruit de ces calèches, de ces berlines, de ces chaises de poste se croisant en tous sens et brûlant le pavé, succéda une rumeur sourde et continue. Une longue file de chariots de toute es-

pèce, qu'une simple draperie noire convertissait en corbillards (car les équipages de la mort manquèrent bientôt aux convives qu'elle invita), suivit incessamment, et pas à pas, une triple voie, au bout de laquelle l'attendait béante la gueule de quelque cimetière. Puis par une autre rue, les chariots revenaient vides et impatients de se remplir.

» Toute chose disparut devant la peur incessante de la mort. La Bourse fut muette, les promenades solitaires, les salles de spectacle désertes, le théâtre de la Porte-Saint-Martin, ce roi des recettes, fit 9,000 fr. pendant tout le mois d'avril.

» Un des éclats de la bombe qui venait d'éclater sur Paris m'avait atteint J'étais encore étendu sur mon lit, fiévreux,

mais convalescent, lorsque M. Harel vint s'asseoir à mon chevet. La maladie de son théâtre suivait une marche inverse de la mienne.

» M. Harel est un des gladiateurs, sinon les plus forts, du moins les plus adroits que je connaisse; homme de sangfroid par calcul, d'esprit par nature, d'éloquence par nécessité. Depuis cinq ans, je crois que la fortune et lui se sont pris à bras le corps, et qu'ils luttent ensemble dans cette lice appelée le parterre : certes il a touché plus d'une fois la terre, mais plus d'une fois aussi il a terrassé son adversaire, et chaque fois que la chose est arrivée, la déesse ne s'est relevée que les poches vides. Mais cette fois, il l'avouait lui-même, il avait le poi-

gnard sur la gorge, le genou sur la poitrine.

» M. Harel est un de ces hommes avec lesquels les relations peuvent changer du mal au bien et du bien au mal, et cela dix fois en un jour : mais dans l'un ou l'autre cas, il vous fait toujours plaisir à voir, parce qu'il est toujours amusant à entendre : donnez-lui pour valets de chambre Mascarille et Figaro, et s'il ne les joue pas tous deux par-dessous la jambe, je veux être un Georges Dandin.

» Ce fut donc avec le plaisir habituel que me cause sa rencontre, quelle que soit, je l'ai déjà dit, la position où je me trouve vis-à-vis de lui, que je vis arriver M. Harel. Cette fois, d'ailleurs, je crois que nous étions au mieux, et sa visite

était une véritable bonne fortune pour un convalescent. Il me raconta le plus spirituellement du monde toutes ces tribulations de théâtre, qui rendraient fou un homme ordinaire, et finit par me dire que si ma tête était pour le moment aussi vide que sa salle, il était un homme perdu.

« La tête d'un auteur est rarement tout à fait à sec, et il a toujours dans l'un des tiroirs de ce meuble merveilleux qu'on appelle le cerveau, deux ou trois idées qui attendent le terme d'incubation nécessaire à chacune d'elles pour sortir viables. Malheureusement ou heureusement peut-être, aucune de ces idées n'était pour le moment prête à éclore chez moi, et il fallait encore à chacune d'elles plusieurs mois de gesta-

tion, pour que leur venue au monde ne fût pas traitée de fausse couche. M. Harel me donna huit jours.

Il y a deux manières de travailler les œuvres littéraires en général, et surtout les œuvres dramatiques en particulier : l'une consciencieuse, l'autre pécuniaire; la première artistique, la deuxième bourgeoise. Dans la première hypothèse, on travaille en ne songeant qu'à soi, dans la seconde en ne songeant qu'au public, et le grand malheur de notre métier, c'est que c'est bien souvent l'ouvrage pécuniaire qui l'emporte sur l'œuvre consciencieuse, et la manutention bourgeoise sur la combinaison artistique. Cela tient à ce que, lorsqu'on travaille pour soi, on sacrifie toutes les exigences du public aux exigences per-

sonnelles, tandis que lorsqu'on travaille pour les autres on sacrifie toutes les exigences personnelles aux exigences du public. Cela n'empêche pas, quel que soit leur sort, qu'on n'ait ses ouvrages d'indifférence et ses ouvrages de prédilection. Maintenant il est inutile de dire que ce ne sont pas les ouvrages de prédilection qui se font en une semaine.

» Je tenais donc à ne sacrifier aucune des idées que j'avais en ce moment dans la tête ; ce que voyant M. Harel, il m'offrit incontinent une de celles qu'il avait dans les cartons de son théâtre.

» — Pardieu, me dit-il, il y a dans l'un des trois ou quatre cents drames reçus à la Porte-Saint-Martin, un sujet qui irait admirablement à votre manière de faire, et dans lequel mademoiselle

Georges pourrait avoir un beau rôle.

» — Lequel?

» — Une Marguerite de Bourgogne.

» — Je ne puis le prendre. J'ai refusé l'autre jour de le traiter à quelqu'un qui me l'offrait (1).

» — Et pourquoi cela?

» — Parce qu'un de mes amis qui, je crois, a beaucoup plus d'esprit que vous, ce qui n'est pas peu dire, en fait un drame.

» — Qui donc?

» — Roger de Beauvoir.

(1) Effectivement Fourcade, un de mes bons camarades fils du consul général de ce nom, était venu quelques jours auparavant me faire cette offre. On ne s'étonnera pas, je le pense, que dans une lettre comme celle-ci, je nomme tout le monde; car un nom écrit en toutes lettres, m'épargne les attestations et les certificats.

» — Vous vous trompez; c'est un roman intitulé : l'*École de Cluny*.

» — Oh! alors, plus d'inconvénient. Cela me sourit d'autant plus, que je faisais une pleine eau dans le quatorzième siècle, au moment ou le choléra est venu me donner une passade, et que par conséquent je sais mon Louis-le-Hutin sur le bout du doigt.

» — Ainsi, c'est convenu. Je vous envoie le manuscrit demain.

» — Mais l'auteur! la chose lui convient-elle?

» — La pièce est à moi, elle m'appartient par un bel et bon traité, j'ai le droit de la faire refaire à mon gré, par qui bon me semblera. Et, ma foi, je pense qu'il aimera autant que ce soit vous qu'un

autre qui la retouchiez. D'ailleurs, je vais tout vous dire et franchement.

» — Je vous préviens que d'après cette déclaration, je me tiens sur mes gardes.

» — Parfaitement. Vous savez que Janin a pour moi quelque amitié?

» — Oui.

» — Eh bien! je l'ai prié de refaire cette pièce qui est injouable telle qu'elle est, et que je n'ai reçue que lorsqu'il a consenti à la remanier.

» — Alors vous n'avez pas besoin de moi.

» — Au contraire, car c'est Janin lui-même qui m'a dit de venir vous trouver. Il a sué sang et eau dessus; il en a fait un morceau de style merveilleux (1),

(1 J'ai entre les mains le manuscrit de *Janin*, qui

mais enfin il a compris le premier qu'il n'y avait pas une pièce dans ce qu'il a fait. Ce matin, il est entré dans ma chambre avec une brassée de papiers qu'il m'a jetée au nez, en me disant qu'il n'y avait que vous qui pussiez arranger cela, que je le ferais mourir de chagrin, qu'il avait le choléra et qu'il allait s'appliquer vingt sangsues.

» — Eh bien, envoyez-moi demain toutes ces paperasses.

» — Et vous vous y mettrez tout de suite?

est peut-être l'œuvre où il a en effet le plus déployé la riche et flamboyante souplesse de sa plume. Et cela est si vrai, que lorsque mon drame a été fini, je me suis servi de son travail, comme une poudre d'or avec laquelle j'ai sablé le mien.

» — Je tâcherai ; mais à une condition.

» — Dites.

» — C'est que je ne paraîtrai pas aux répétitions et que mon nom ne figurera pas sur l'affiche. C'est une chose que je fais pour vous et non pour moi. Ainsi, votre parole d'honneur.

» — Ma parole d'honneur.

» J'ai déjà dit qu'au moment où M. Harel vint me trouver j'avais la fièvre, situation d'esprit, comme chacun le sait, très favorable à la confection rapide des œuvres d'imagination. Aussi dans la journée même mon caractère de Marguerite de Bourgogne fut arrêté, mon rôle de Buridan tracé, et une partie de l'intrigue combinée.

» Le lendemain, M. Harel arriva avec son manuscrit.

» — Voici la chose, me dit-il.

» — Ma foi, elle arrive trop tard.

» — Comment cela ?

» — Votre drame est fait.

» — Bah !

» — Envoyez-moi ce soir votre secrétaire ; il aura le premier tableau.

» — Ah ! mon cher ami ! vous êtes...

» — Un instant, occupons-nous des affaires d'intérêt maintenant.

» — Mais vous savez bien qu'entre nous...

» — Aussi ce ne sont pas des miennes ; mais de celles de notre jeune homme ; vous lui avez fait signer un traité, m'avez-vous dit ?

» — Oui.

» — Sur quelles bases?

» — Mais d'après le marché de la Porte-Saint-Martin; deux louis par représentation, un louis pour lui, un louis pour Janin, et 12 francs de billets (1).

» — Janin renonçant à la collaboration, renonce à son droit?

» — Cela ne fait pas de doute; il a été le premier à me le dire.

» – Alors il faut que votre jeune homme jouisse du bénéfice de la retraite de Janin, et qu'il touche le traité entier.

» — Point.

» — Pourquoi?

» — Parce qu'avec vos droits à vous, qui sont en dehors des règles ordinaires,

(1) Ce traité est encore entre les mains de M. Harel.

cela me fera une somme ruineuse par soirée; d'ailleurs, il ne compte que sur un louis, il s'attend à avoir un collaborateur; il touchera son louis, il aura son collaborateur. Seulement, celui-ci, au lieu de s'appeler Janin, s'appellera Dumas, et au lieu de se nommer ne se nommera point.

» — Oui, mais je veux cependant que ce jeune homme soit content de moi.

» — Il y a un moyen : qu'il prélève son second louis sur vos droits à vous.

» — Soit ; mais alors vous porterez de votre côté la somme de billets à vingt francs; cela lui fera un compte rond.

» — Je le veux bien.

» — C'est chose convenue.

» — Parfaitement.

» — Rédigeons. Je pris une plume et

du papier, et le traité fut fait et signé. A ces nouvelles conditions (1), c'étaient vingt-huit francs de différence par représentation; la pièce en a aujourd'hui deux cents, je crois.

» — Y a-t-il, du reste, quelque chose à prendre dans ce que vous m'apportez là? continuai-je en jetant les yeux sur le manuscrit gisant sur mon lit.

» — Mais oui, dans le premier acte. Bien entendu que ce manuscrit est celui de Janin, je ne vous ai pas apporté l'autre qui est illisible.

» — Je verrai cela après avoir écrit le mien.

» — Et j'en aurai quelque chose ce soir?

(3) Le traité est entre mes mains.

— Le premier tableau, oui.

— C'est bon; à dix heures, Verteuil sera chez vous (1).

Je passai la journée à écraser le bec d'une plume sur du papier. Le soir, Verteuil entra à l'heure convenue; j'étais mort de fatigue, mais le tableau était fait. C'est celui de la taverne.

— A quelle heure faut-il que je revienne? me dit Verteuil.

— Demain, à quatre heures.

— Et j'aurai le second tableau?

— Vous l'aurez.

— Merveilleux!...

— Seulement, laissez-moi tranquille.

— Je m'en vais.

Verteuil partit.

(1) Verteuil est le secrétaire de M. Harel.

Je me souvins alors de ce que m'avait dit M. Harel, et des beautés de style qui existaient, selon lui, dans le commencement de l'ouvrage. La première chose qui me frappa en jetant les yeux sur les noms des personnages, c'est que le héros principal s'appelait *Anatole*, nom qui me parut singulièrement moderne pour un drame du quatorzième siècle; je n'en continuai pas moins ma lecture.

Il y avait une indication de scène dont je profitai, et, comme je l'ai dit, des choses admirables de style. Je n'en pris cependant que la tirade des *grandes dames*. Ainsi, c'est à Janin, et non à moi, que les marquises du faubourg Saint-Germain doivent jeter la pierre. Quant aux deuxième, troisième, quatrième et

cinquième actes, ils s'écartaient tellement des habitudes du théâtre, qu'il était impossible d'en rien tirer. Cependant, la magie du style me les fit lire jusqu'au bout ; mais, la lecture achevée, je posai là le manuscrit et ne le rouvris plus.

Le lendemain, Verteuil fut exact, et moi ponctuel. Il emporta son second tableau.

Lorsque les trois premiers actes furent finis, on les lut aux acteurs sans attendre les deux derniers. Selon nos conventions, mon nom ne fut pas prononcé, je ne parus point à la lecture, et M. Harel remplaça l'auteur présumé, qui était toujours absent de Paris.

Au bout de huit jours, M. Harel eut son drame complétement terminé.

J'écrivis alors au jeune homme pour le prévenir que sa première représentation allait avoir lieu.

Le jeune homme ne me fit pas l'honneur de me répondre ; il prit la voiture, arriva à Paris, et trouva chez lui ses billets de répétitions.

Il courut à la Porte-Saint-Martin, entra comme on commençait le deuxième acte, l'écouta assez tranquillement, ainsi que le troisième ; mais enfin, perdant patience après la scène de la prison, il monta sur le théâtre, et demanda si l'on allait bientôt commencer la répétition de sa pièce, ou bien si on l'avait fait venir purement et simplement pour entendre le drame d'un autre.

Des acteurs se mirent à rire. La ressemblance dans les noms lui revint tout

à coup à l'esprit, et il vit clairement qu'il avait dit une légèreté.

— Comment, lui dit Bocage, ne reconnaissez-vous pas votre enfant? Ou vous l'aurait-on changé en nourrice?

Le jeune homme ne savait que répondre.

— Seriez-vous mécontent de la scène de la prison? continua Bocage.

— Non pas, dit le jeune homme qui commençait à reprendre son aplomb; au contraire, elle me paraît même à effet.

— Eh bien! vous verrez votre cinquième acte reprit Bocage, c'est celui-là qui vous fera plaisir.

Le jeune homme vit son cinquième acte, et déclara en effet qu'il était de son goût. Seulement, il parut singulière-

ment regretter qu'on eût changé le nom d'Anatole en celui de Gauthier d'Aunay.

Le jeune homme suivit avec le plus grand soin les répétitions de *son drame*, faisant à tort et à travers des objections qu'on n'écoutait pas, et des corrections qu'on se gardait bien de suivre.

Le jour de la représentation arriva. Si bien que j'eusse gardé le secret pour mon compte, les indiscrétions intéressées du directeur, les plaisanteries des acteurs, les plaintes mêmes échappées à *l'auteur*, m'avaient dénoncé au public comme le vrai coupable ; une certaine manière de faire dans la construction de la pièce, des parties de style empreintes d'un cachet individuel, venaient à chaque instant me charger de plus en

plus; enfin il n'y avait pas une seule personne dans la salle qui ne s'attendit à entendre sortir mon nom de la bouche de Bocage lorsqu'il vint annoncer selon l'habitude, que la pièce qu'on venait d'avoir l'honneur de représenter était de Monsieur.... Il nomma le jeune homme.

Je venais d'accomplir le dernier engagement que je m'étais imposé; et certes, celui-là était le plus difficile. Entendre trépigner toute une salle, applaudir trois mille mains, demander avec la frénésie du succès votre nom d'auteur, c'est-à-dire votre personne, votre vie, votre gloire, et livrer à la place du sien un nom inconnu à l'auréole de la publicité; et tout cela lorsqu'on peut faire autrement, lorsque au-

cune promesse ne vous lie, lorsque aucun engagement n'a été pris; c'est, croyez-moi bien, c'est la philosophie de la délicatesse poussée au plus haut degré (1).

La représentation finie, j'aperçus, en descendant avec le public, notre jeune homme. Il recevait modestement les compliments de tous ses amis, et se rengorgeait au centre d'un groupe. Janin

(1) Cela m'était déjà arrivé pour *Richard*; mais cette fois, ce fut non pas à la voix de mon amour-propre qu'il me fallut résister, mais aux instances de mon collaborateur. Dix fois pendant la représentation, Dinaux et M. Harel vinrent dans ma loge me supplier, avec des instances croissantes, et au fur et à mesure que le drame s'établissait, de le prendre sous mon nom. Ils n'ont pas oublié la fermeté de mon refus, je le crois : mais je n'oublierai jamais non plus l'amicale délicatesse de leurs prières.

descendait en même temps que moi. Nous échangeâmes un de ces regards qu'aucune parole ne pourrait traduire, puis nous revînmes bras dessus, bras dessous, riant, tout le long du boulevart, du jeune homme, du public, et surtout de nous-mêmes.

Le lendemain, M. Harel, qui prétendait que l'absence de mon nom sur l'affiche lui était préjudiciable, s'ingéra d'un de ces moyens qui n'appartiennent qu'à lui, pour dire tacitement au public ce qu'il lui est impossible de dire tout haut, et rédigea son affiche en ces termes :

LA TOUR DE NESLE,

Drame en cinq actes et en prose,

DE MM. *** ET GAILLARDET.

Il avait agi, comme on le voit, en rai-

son inverse des règles de l'algèbre, qui veulent qu'on procède du connu à l'inconnu, et non de l'inconnu au connu. Il était impossible de faire preuve, je crois, d'une ignorance plus savante et d'une bêtise plus spirituelle.

Ce que voyant, le jeune homme écrivit la lettre suivante au rédacteur du *Corsaire :*

« Monsieur,

» Nommé seul hier comme auteur de *la Tour de Nesle*, mon nom se trouve aujourd'hui précédé, sur l'affiche, de deux MM. et de trois étoiles. C'est une erreur ou une méchanceté dont je ne veux être ni la victime, ni la dupe.

» Dans tous les cas, veuillez annon-

cer que dans *mon traité* (1) *comme sur le théâtre* (2), et comme je l'espère, sur l'affiche de demain, *je suis et serai le seul auteur de la Tour de Nesle.*

» Paris, 30 mai 1832. »

Ce à quoi M. Harel répondit :

« Paris, 31 mai 1832.

» Monsieur, voici ma réponse à l'étrange lettre de M... se prétendant seul auteur de *la Tour de Nesle.*

» La pièce tout entière pour le style, et dans *dix-neuf vingtièmes au moins* pour la

(1) On se rappelle ce que j'ai dit du traité signé entre le jeune homme et Janin.

(2) On se rappelle la plaisanterie de Bocage sur le cinquième acte.

composition, appartient à un collaborateur qui, par des considérations particulières, n'a pas voulu être nommé après un immense succès.

» Du travail primitif de M... il ne reste *rien ou presque rien* : voilà ce que j'affirme et ce que prouvera, au besoin, la comparaison du manuscrit représenté avec le manuscrit de M...

» HAREL. »

Cela n'empêcha point le jeune homme, qui était avocat, de faire un procès à M. Harel, mais un singulier procès, vous allez voir :

A faire disparaître les étoiles de l'affiche, il n'y fallait pas songer : il s'agissait donc seulement de changer les étoiles de place. Requête fut présentée

en conséquence par le jeune homme au tribunal de commerce, pour qu'il eût à rétablir les choses dans la position algébrique ; elle réclamait un jugement qui autorisât le jeune homme à faire les jambes de devant du chameau de la caravane.

Jusque-là tout allait bien, et le jeune homme n'avait pas encore complétement oublié le petit service que je venais de lui rendre, et la manière dont je le lui avais rendu ; témoin la lettre suivante qu'il m'avait écrite en entamant son procès :

« Mon cher maître, je vous renouvelle
» mes remercîments pour votre bonne
» et loyale conduite dans mon affaire
» d'hier; mais puisque Harel est intrai-

» table, je ne lui lâcherai pas prise » d'une semelle et je vais l'attaquer. En » effet, si l'honneur de son administra- » tion est en péril, comme il dit, ma » parole à moi est compromise, *et je me* » *suis trop avancé avec le public et avec* » *mes amis* pour demeurer coi.

» Que cette affaire ne vous chagrine » pas, mon cher maître, et surtout » qu'elle ne vous empêche pas de partir » quand bon vous semblera, seulement » dans ce cas, je réclamerais de votre » bonté une petite déclaration (1), afin » d'accuser Harel et vaincre son obsti- » nation par la perspective d'une con- » damnation certaine.

(1) Cette déclaration avait pour but: de déclarer que je donnais ma démission des jambes de devant et que je n'avais jamais sollicité cette place.

» Mille pardons, encore pardon pour
» tous les casse-têtes que vous donnent
» toutes ces tracasseries pauvres et mi-
» sérables, *mille amitiés et remercîments.*

» 4 juin 1832. »

Grâce à ma déclaration, le jugement intervint, et les malheureuses étoiles furent condamnées à faire les jambes de derrière.

Pendant ce temps, il était venu au jeune homme une singulière idée. C'était de vendre le manuscrit sans ma participation. En conséquence, il alla trouver Duvernoy, lui dit qu'il était l'auteur de *la Tour de Nesle* et qu'il venait pour traiter avec lui.

Duvernoy, qui savait comment les choses s'étaient passées, accourut chez

moi et me prévint de la démarche de mon *collaborateur*, nous réglâmes séance tenante, les conditions du marché. La vente fut arrêtée à 1,400 fr., dont 700 devaient être remis au jeune homme.

Cette somme sans doute ne parut pas au jeune homme proportionnée au mérite de *son drame;* car il menaça Duvernoy et moi d'un second procès, si nous en arrêtions les bases sur ces conditions. Au bout de quinze jours, il signa cette vente pour une somme totale de 500 fr. Le jeune homme aurait mieux fait, vous le voyez, de continuer à me charger de ses affaires d'intérêt. Il est inutile de dire qu'un seul nom parut sur la brochure comme un seul nom avait paru sur l'affiche.

Vous croyez peut-être que, moyen-

nant ce dernier partage, mon jeune homme me tint quitte?

Au moment où je m'occupais de la publication de mes œuvres complètes, je reçus une lettre de lui. Savez-vous ce qu'il me disait dans cette lettre? Il me disait qu'il venait d'apprendre avec le plus grand étonnement que j'avais la prétention de mettre *son drame* parmi les miens. La chose, comme on le voit, dégénérait en bouffonnerie.

Je répondis au jeune homme que s'il continuait à me rompre la tête avec ses balivernes, j'imprimerais son manuscrit dans la préface du mien.

Cette notification fut pour le pauvre diable un véritable coup de foudre. Il

ignorait que M. Harel, après la signature de mon traité d'*Angèle*, m'avait, à titre de prime, fait cadeau de cet autographe.

Le lendemain, je reçus, par huissier, une invitation de remettre mon manuscrit aux mains de son auteur, parce que, disait-il, il venait de traiter de sa *vente*. La chose paraîtra peut-être bizarre d'abord, mais on finira par la comprendre, en réfléchissant que, à l'exception d'une scène, le drame était entièrement inédit; le libraire pouvait donc n'être pas dans son bon sens, mais l'auteur était dans son bon droit.

M. Philippe Dupin, à qui je remis les deux manuscrits, et qui les a encore entre les mains, fit répondre à notre

adversaire que nous étions prêts à faire la remise dudit autographe, mais que nous ne la ferions qu'en échange d'une copie collationnée sous les yeux de trois auteurs dramatiques, et certifiée conforme par eux.

Le jeune homme réfléchit quinze jours, puis retira sa demande.

C'était le troisième procès qu'il entamait contre moi, pour lui avoir fait gagner 12,000 fr.

Depuis ce temps, je n'ai plus entendu parler du jeune homme, et je ne sais, à l'heure qu'il est, s'il est mort ou vivant.

Voilà comme je fis ma *Tour de Nesle.*

Quant à celle de M. Gaillardet, j'ignore si c'est, comme il le dit, son meilleur

drame ; je ne la connais encore que par la lecture, et j'attendrai qu'il la fasse jouer pour juger si elle vaut mieux que *George* et *Struensée*.

Agréez, etc.

ALEX. DUMAS.

Le duel.

Le jour même où parut la lettre que nous venons de mettre sous les yeux de nos lecteurs, nous reçûmes de M. Gaillardet le billet suivant :

« Monsieur,

» Je me tiens pour insulté par la réponse que vous avez fait paraître. J'ai une double satisfaction à vous demander, comme écrivain et comme homme. Je vous regarderais donc comme un misérable et un lâche, si vous quittiez Paris avant huit jours.

» F. GAILLARDET. »

J'allais en effet partir pour un voyage dans le midi de la France, l'Italie et la Sicile, et les journaux, qui m'ont toujours fait l'honneur de s'occuper de moi plus que je ne le désire, avaient annoncé mon prochain départ.

Cette provocation était tout ce que je désirais au monde, quoique d'une na-

ture peu haineuse. Je croyais, à tort peut-être, avoir beaucoup à me plaindre de M. Gaillardet, et je n'avais jamais si vivement désiré une rencontre, que je le désirais avec lui.

Aussi répondis-je immédiatement :

« Monsieur,

» J'accepte avec grand plaisir la provocation que vous me faites l'honneur de me proposer.

» J'étais en effet sur le point de partir, mais à votre intention, je retarderai mon départ de huit jours.

» Seulement, n'oubliez pas, mardi prochain, de m'envoyer vos témoins, sans quoi mercredi matin, les miens seraient chez vous.

» Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

» A. Dumas. »

Le lendemain ou le surlendemain de ces deux billets échangés, la lettre suivante parut dans les journaux :

« J'ai publié il y a quelque temps dans
» le *Musée des Familles*, un article sur
» la *Tour de Nesle*. Dans cet article, j'ai
» conté bien simplement et en passant,
» comment l'idée m'était venue de faire
» un drame dont personne ne m'a con-
» testé au moins la pensée première,
» et qui, depuis deux ans, se joue sous
» mon nom, de l'aveu de M. Dumas lui-
» même.

» Du reste, je n'ai pas dit un mot de
» M. Dumas, ni fait attention à la dis-
» cussion juridique qui s'éleva jadis
» entre lui et moi, j'en aurais eu scru-
» pule.

» Aujourd'hui, et à propos de cet ar-
» ticle, M. Dumas publie dans le même
» *Musée des Familles* un factum énumé-
» ratif et à sa façon, de cette sale et mi-
» sérable histoire, factum dans lequel
» je suis et me trouve doublement
» offensé. On me jette le gant, je le ra-
» masse, mais le journal qui m'attaque
» ne paraissant qu'à des distances éloi-
» gnées, et ne voulant pas rester sous
» le coup des imputations calomnieuses
» et étranges de M. Dumas, jusqu'au
» jour où paraîtra ma réponse, je vous
» écris pour annoncer cette réponse,

» ajoutant qu'après avoir puni, et sévè-
» rement puni *M. Dumas* comme écri-
» vain, je le punirai comme *homme*; de
» ces deux vengeances, je remets la pre-
» mière à la vérité, la seconde à la garde
» de Dieu.

» Agréez, etc.

» GAILLARDET. »

Je répondis :

« Monsieur,

» J'attends avec tranquillité les deux vengeances que vous me promettez d'une façon si solennelle.

» Cependant je vous invite à ne pas trop me faire attendre la seconde, attendu que dans huit jours, délai de-

mandé par vous, je pars pour Marseille.

» Veuillez, etc.

» A. Dumas. »

Puis en même temps, j'envoyai les quatre lettres suivantes au *Courrier des théâtres*.

« Puisqu'on invoque mon témoi-
» gnage, je rends hommage à la vérité
» en déclarant exacts les faits relatés
» dans la lettre de M. Alex. Dumas au
» directeur du *Musée des Familles*, en ce
» qui concerne la manière dont la *Tour*
» *de Nesle* a été composée et les arrange-
» ments pécuniaires dont cette pièce a
» été l'objet entre M. Alexandre Dumas
» et M. Gaillardet.

» Paris, le 6 septembre 1824

» Harel. »

» *Directeur du Théâtre de la Porte-Saint-Martin.* »

« Alexandre Dumas a dit dans le
» *Musée des Familles* la vérité, et rien
» que la vérité à propos de la *Tour de*
» *Nesle*. Il est bien vrai qu'il l'a com-
» posée sans avoir lu le manuscrit de
» M. Gaillardet et fort peu le mien, heu-
» reusement pour le drame, qui y a
» beaucoup gagné. Puisque mon nom a
» été prononcé dans cette affaire, et
» puisque mon témoignage est invoqué,
» je ne puis que regretter que M. Gail-
» lardet se soit exposé à cette très véri-
» dique réplique. Il n'y a rien de plus
» vrai que les autres détails pécuniaires,
» dont je crois me souvenir parfaite-
» ment : il est impossible d'avoir à la
» fois plus de loyauté que M. Dumas n'en
» a eu dans cette affaire, et en même
» temps de mieux faire quelque chose

» d'une idée qui n'était qu'une idée.

» Et je signe, J. Janin. »

« Je certifie que M. Gaillardet et son » frère se sont présentés à la maison » Barba, dont j'étais le principal com- » mis, deux ou trois jours avant la re- » présentation de la *Tour de Nesle*, pour » traiter de la vente de ce drame. Nous » leur avons répondu que le bruit pu- » blic désignant M. Dumas comme l'au- » teur, nous ne pouvions traiter que de » son consentement. Cette réponse en- » traîna environ trois semaines de délai, » au bout desquelles nous fîmes enfin de » MM. Gaillardet et Dumas l'acquisition » de la pièce, moyennant la somme de » cinq cents francs.

» Paris, le 6 septembre 1834

» Duvernois. »

« Je certifie avoir été chercher chez
» M. Alexandre Dumas, au fur et à me-
» sure qu'il les écrivait, les cinq actes
» de la *Tour de Nesle*, les avoir recopiés
» entièrement sur son manuscrit, qui
» n'avait aucune ressemblance avec
» celui de M. Gaillardet, lequel manus-
» crit était depuis trois mois environ
» entre mes mains ; que quant aux au-
» tres détails contenus dans la lettre de
» M. Dumas, il est à ma connaissance
» qu'ils sont de la plus exacte vérité, et
» que M. Duvernois lui-même m'a ra-
» conté, quelques jours après la démar-
» che de M. Gaillardet, que ce dernier
» s'était présenté chez M. Barba pour
» lui vendre, sans la participation de
» M. Dumas, un manuscrit écrit *entiè-*
» *rement* de la main de M. Dumas, et,

» comme je l'ai dit plus haut, composé
» *entièrement* par lui.

» Paris, le 6 septembre 1834.

» *Je certifie et je signe*, Jules VERTEUIL.

» *Secrétaire de M. Harel.* »

En outre, désirant que le débat littéraire, puisque M. Gaillardet nous en laissait le loisir, fût poussé à fond, j'assignai M. Gaillardet à paraître devant la commission dramatique que je prenais pour juge de la discussion survenue entre nous.

Le 9 septembre 1834, nous comparûmes tous deux devant la commission.

Voici le procès-verbal de la séance:

Séance du 9 septembre 1834.

(Procès-verbal.)

M. Gaillardet, dans une lettre publiée

le 7 septembre, avait déclaré que les faits contenus dans la lettre de M. Dumas, insérée dans le *Musée des Familles*, contenait des imputations *mensongères* et *calomnieuses*.

MM. Dumas et Gaillardet se sont rendus devant la commission.

M. le président a demandé à M. Gaillardet s'il acceptait l'arbitrage de la commission ; celui-ci a répondu qu'il ne s'était rendu devant elle que par déférence, mais qu'il ne pouvait accepter son arbitrage, attendu que le jugement à intervenir, quel qu'il fût, ne ferait que gêner sa défense publique.

Cependant la commission, dans un désir de médiation, a invité ces messieurs à lui soumettre des explications. Après les avoir entendues, le président

ayant demandé de nouveau à M. Gaillardet s'il voulait accepter le jugement qu'elle prononcerait, M. Gaillardet a persisté dans son refus.

En conséquence, aux termes de son réglement, qui exige l'acquiescement des deux parties, la commission n'a pu émettre aucune opinion dans cette affaire.

Pour copie,

GUYOT, J. MICHEL.

A cette note, publiée dans le *Courrier des Théâtres*, M. Gaillardet s'empressa de répondre par la lettre suivante :

Au directeur du COURRIER DES THÉATRES.

« Monsieur, je crains que de la petite

» note de la Commission on ne puisse
» inférer que j'ai évité en quoi que ce
» soit le débat soutenu face à face avec
» M. Dumas ; je dois donc ajouter à cette
» note, et la Commission que je vénère
» en tout point me le permettra, je dois
» ajouter que ce débat a eu lieu. Après
» avoir récusé la Commission *tribunal*,
» j'ai offert de présenter et j'ai présenté
» une défense à la Commission *famille*.

» Mais l'attaque ayant été publique,
» je veux aussi que ma défense soit pu-
» blique ; il ne me suffirait plus mainte-
» nant d'avoir droit, il faut qu'on sache
» pourquoi j'ai droit.

» Agréez,

» GAILLARDET. »

En même temps, M. Gaillardet m'écri-

vait, à moi, pour me dire que le délai de huit jours qu'il m'avait fixé étant trop court pour les arrangements qu'il avait à prendre, ce n'était plus que dans deux mois qu'il lui plaisait de me demander satisfaction.

J'envoyai immédiatement cette note aux journaux :

« M. Gaillardet, après avoir demandé
» satisfaction avant huit jours, a dé-
» siré que ce délai fut prorogé à deux
» mois.

» Il a écrit à M. Alexandre Dumas,
» qui a répondu par ce billet :

» Monsieur,

» Votre première lettre était une in-

» solence, la seconde est une plaisan-
» terie.

» Mercredi matin, mes témoins seront
» chez vous.

» ALEX. DUMAS. »

Désirant que toute cette affaire, si loin qu'elle fût poussée, se terminât autant que possible en famille, j'avais prié la Commission, le jour où nous comparûmes devant elle, de nous indiquer quatre témoins qui nous assisteraient dans notre duel.

La Commission avait désigné :

Pour moi, MM. Delongpré et Maillan.

Pour M. Gaillardet, MM. Fontan et Soulié.

En conséquence de la lettre que j'avais écrite à M. Gaillardet, mes témoins se présentèrent chez lui le 10 septembre 1834, c'est-à-dire le quatrième jour après la provocation de M. Gaillardet.

Ces messieurs revinrent en me disant que sous différents pretextes, longuement énumérés par lui, M. Gaillardet maintenait le délai de deux mois qu'il avait demandé; mais que la véritable raison était que M. Gaillardet désirant se battre au pistolet, et n'étant point familier avec cette arme, désirait avoir deux mois devant lui pour s'exercer.

Je priai ces messieurs de me donner une déclaration *écrite* du refus que faisait M. Gaillardet de se rencontrer avec moi à l'expiration du premier délai fixé par

lui-même, et ils m'écrivirent la lettre suivante :

Paris, 10 septembre 1834.

» Mon cher Dumas,

» Comme vous nous en avez prié, nous sommes allés ce matin chez M. Gaillardet ; nous l'avons averti que vous étiez tout à sa disposition, mais que vous êtes pressé de partir ; que cependant vous consentiez à retarder votre départ afin de compléter les huit jours qu'il vous avait imposés dans sa lettre de provocation.

« Vous pouvez, mon cher ami, partir aujourd'hui même si vous le désirez et que vous n'ayez point d'autre affaire à régler ici, car M. Gaillardet, malgré sa provocation et la menace qu'il vous avait faite de vous regarder comme *un misé-*

rable et un lâche, si vous quittez Paris avant huit jours et sans l'avoir satisfait, nous a positivement déclaré qu'il ne se battrait pas avec vous avant un ou deux mois; qu'il saurait bien vous trouver n'importe où vous seriez, etc., etc. Comme cela aurait pu le mener trop loin et nous aussi, nous lui avons demandé son dernier mot, et il nous a répondu :

— *Non, je ne me battrai pas maintenant; plus tard; M. Dumas n'y perdra rien.*

» Là-dessus, nous nous sommes retirés; ainsi, bon voyage, mon cher Dumas, et prompt retour parmi nous.

» A vous d'amitié,

» G. Maillan. — Alex. Delongpré »

Le lendemain du jour où cette lettre était publiée, le journal qui l'avait imprimée recevait cette réponse de M. Gaillardet :

Paris, 10 septembre 1834.

« Monsieur,

» En ajournant M. Dumas à huit jours pour tirer de lui la réparation de son offense, j'espérais tout d'abord être à même de publier *une réponse*, car j'ai une double réparation à tirer de M. Dumas : celle *de l'écrivain*, puis celle *de l'homme*. Tels sont les termes de ma provocation même.

» Or, le *Musée des Familles*, journal très répandu, qui a publié l'attaque, ne peut ou ne veut avant deux mois publier ma réponse. J'ai une déclaration écrite de son directeur sur ce point.

» En cette circonstance, je dois et veux rester fidèle à mon *programme*. M. Dumas aurait trop beau jeu si j'en intervertissais l'ordre ; que je succombe en effet à l'une des chances du combat auquel je l'appelle, je ne *pourrai* plus répondre ; qu'il y succombe, lui, je ne le *voudrai* plus.

» Mais en quelque temps et quelque lieu que ce soit, je promets à M. Dumas de le rejoindre, je lui en donne *ma parole*. Il ne perdra rien pour attendre.

« GAILLARDET. »

Je répondis de mon côté à MM. Maillan et Delongpré, — mes deux e-moins :

« Chers amis,

» Je resterai jusqu'à ce que M. Gaillardet ait publié sa réponse, et je vais voir Berthoud pour en presser moi-même l'insertion.

» ALEX. DUMAS. »

En attendant, Janin écrivait de son côté au *Courrier des Théâtres :*

« Monsieur,

» Je n'ai pas besoin de deux mois de réflexion pour répondre à M. Gaillardet, un instant me suffira.

» J'ai, en effet, travaillé pendant trois jours à cette malheureuse *Tour de Nesle.* Après avoir *gâté*, comme dit M. Gaillar-

det, ce drame qui n'était pas trop bon déjà, j'ai été trop heureux de laisser là la pièce et le collaborateur; la pièce a réussi beaucoup, et mon nom grâce à Dieu, n'a pas été prononcé une seule fois, ni par M. Dumas, ni par M. Gaillardet. Je me suis bien gardé de réclamer.

» Il est bien vrai que le lendemain de la première représentation, M. Gaillardet, tout ému par les ***, ces trois *** qui ont fait *procès au tribunal de commerce*, accourut chez moi, invoquant mon témoignage, et me prenant à témoin qu'il était convenu entre lui et M. Harel qu'il serait seul nommé au théâtre, seul affiché. La chose était vraie, je pris aussitôt fait et cause pour M. Gaillardet : j'employai à sa réclamation tout mon crédit,

tous mes amis; il a encore entre les mains les lettres de recommandations que je lui donnai à ce, sujet. Il devrait m'en remercier, il m'en fait une accusation! il était convenu, en effet, que M. Gaillardet serait nommé comme l'auteur de la *Tour de Nesle*, mais il n'était pas convenu qu'il était le *seul auteur*.

» Depuis ce temps, il y a eu bien des tristes discussions, bien des scandaleux procès, bien des menaces entre M. Gaillardet et M. Dumas. M. Gaillardet a fait assigner et réassigner M. Dumas. M. Dumas a répondu et fort bien répondu, sinon au Gaillardet judiciaire, du moins au Gaillardet littéraire; je n'ai pas été mêlé une seule fois à ces querelles, et, comme vous pouvez croire, je ne

m'en suis mêlé, ni directement, ni indirectement ; ni de près ni de loin.

» Mais arrive le jour où M. Gaillardet imprime, en parlant de la *Tour de Nesle*, « *mon meilleur drame.* » M. Dumas répond que M. Gaillardet devait dire au moins : « *Notre drame.* » Et il m'appelle en témoignage. Cela dit, ce n'était plus une question de droit, c'était une question de fait. Dans la première question, *M. Gaillardet doit-il être nommé tout seul?* j'avais pris fait et cause pour M. Gaillardet qui était dans son droit. Dans la seconde question : *M. Alexandre Dumas a-t-il trouvé les belles parties, a-t-il écrit la belle prose de la tour de Nesle?* j'ai témoigné en faveur de M. Dumas. Car voici ce que M. Gaillardet ne veut pas voir; il ne veut pas comprendre que, si la *Tour de*

Nesle ne porte et ne doit porter qu'un nom d'auteur, la *Tour de Nesle* est, en effet, de *deux auteurs*; que, s'il y a sur l'affiche un homme qui a l'idée de la pièce, il y a eu derrière l'affiche un autre homme très connu et très habile qui a trouvé la scène de la prison, qui a fait le dernier acte, qui a donné un nom à tous les personnages, qui a enfin écrit la pièce. Le plus grand tort de M. Gaillardet, en tout ceci, c'est d'avoir voulu, non pas être *un des auteurs*, et personne ne le lui aurait contesté, mais bien l'auteur *unique de la Tour de Nesle*; injuste, ingrate et absurde prétention !

» Ainsi donc, en tout ceci, je me suis conduit comme j'ai fait toute ma vie, en toute loyauté. J'ai donné raison à M. Gaillardet quand il avait raison, je

lui donne tort quand il a tort. J'ai agi comme un loyal *témoin* qui ne favorise aucune des deux parties qui s'en remettent à son arbitrage. Je ne suis pas l'ennemi de M. Gaillardet, malgré ses réticences que je ne comprends pas. Heureux M. Gaillardet, s'il n'avait pas d'autre ennemi que moi! Mais, son plus cruel ennemi dans cette affaire, ce n'est pas même M. Dumas, c'est le manuscrit pur et net, et primitif de la *Tour de Nesle*, tel qu'il était avant qu'il n'eût été *gâté* par M. Dumas. Ce manuscrit existe, il est entier, il est de la main de l'auteur. Pourquoi donc M. Gaillardet ne le ferait-il pas imprimer, tel qu'il l'a trouvé, *le soir, au soleil couchant sur le pont des Arts, inspiré par le livre de M. Jouy*? Voilà certainement la meilleure et

même la seule réplique à faire à M. Dumas. Bien plus, pour conserver jusqu'au bout ma qualité d'arbitre, je propose à M. Gaillardet de faire imprimer *à mes frais*, dût-on le tirer à cinquante exemplaires, pour satisfaire tous ceux qui s'intéressent à cette question de paternité.

» Deux autres ennemis, également inédits, menacent M. Gaillardet : c'est *Georges*, c'est *Struensée*, deux drames qui sont venus, non pas avant, mais après la *Tour de Nesle*, ce qui met M. Gaillardet dans une toute autre position que M. Dumas, lorsqu'il faisait ses premiers vaudevilles, préludant ainsi à *Henri III*, à *Christine*, à *Angèle*, à *Richard d'Arlington*, à tous ces beaux drames qui en ont fait le roi du théâtre moderne, et

même à la *Tour de Nesle*, n'en déplaise à M. Gaillardet.

» Mais il ne s'agit pas de M. Dumas, que je n'ai pas mission de défendre, il s'agit de moi, qui d'abord, en tout désintéressement, ai perdu mon temps à écrire, ou, si vous aimez mieux, à gâter le drame Gaillardet; de moi, qui me suis retiré de cette collaboration sans y avoir rien fait, ni en bien ni en mal; de moi, que M. Gaillardet a toujours trouvé prêt à le servir, disposé à le soutenir quand il avait raison, et que j'ai défendu sans le connaître, comme un ami défend son ami. Il s'agit de moi, qui, aujourd'hui, me vois obligé à mon tour de répondre à M. Gaillardet, parce que j'ai reconnu publiquement, et qui en doute? la grande dépense d'imagination, de style et d'es-

prit qu'a faite M. Dumas à propos de cette pièce qui est de M. Dumas, pour la plus grande partie, mais qui, en effet, d'après des conventions écrites, n'a jamais dû porter que le nom de M. Gaillardet.

« JULES JANIN. »

Je demande pardon au lecteur de remettre sous ses yeux tout ce fatras ; mais peut-être n'est-il pas sans intérêt pour l'histoire littéraire contemporaine.

Réponse de Gaillardet.

Les jours s'écoulèrent, et je savais que mon futur adversaire allait au tir tous les matins, et j'étais tenu au courant des progrès qu'il faisait.

Enfin la fameuse réponse parut.

Qu'on me permette de la reproduire entière avec les injures qu'elle contient.

Il est probable qu'aujourd'hui M. Gaillardet regrette ses injures envers moi comme je regrette mes violences envers lui.

Nous empruntons textuellement tout ce qui va suivre au *Musée des Familles.*

HISTOIRE

LITTÉRAIRE ET DRAMATIQUE DU XIXe SIÈCLE

La *Tour de Nesle.* — M. Alex. Dumas. — M. Gaillardet. — M. Jules Janin. — M. Harel. — M. Barba.

Une seule phrase, jetée au milieu d'un article publié par le *Musée des Familles*, a fait naître de tristes débats que la loi autant que notre esprit d'impartialité nous contraignent de reproduire.

Si nous avons consenti à le faire aussi longuement, c'est afin de mettre un terme à cette lutte littéraire, de clore cette véritable mêlée dramatique dans laquelle ne manque aucun personnage. L'auteur célèbre, l'auteur en vogue malgré l'éclat qui s'attache à son nom, — l'écrivain inconnu malgré l'intérêt qu'inspire tout jeune homme à ses débuts dans une carrière difficile, — le directeur de théâtre, malgré ses habiles combinaisons pour faire payer au parterre ses victoires dramatiques, — l'éditeur théâtral marchandant la valeur littéraire du drame moderne, — et enfin, enfin le redoutable feuilletoniste des *Débats*, celui dont les deux seules initiales sont la terreur des vaudevillistes et qui jusqu'à présent avait joui du pri-

vilége de pouvoir attaquer sans réplique. Dans ce drame, qui se passe hors la scène et dans les colonnes du *journal à deux sous*, tous les rôles sont remplis, tous les caractères se développent parfaitement, quelque confuse que paraisse l'action, et quelque hérissées de notes et de pièces que soient les pages du récit.

Un seul espoir affaiblit le regret que nous éprouvons de servir d'organes à une si triste révélation des mœurs littéraires de notre époque.

L'immense publicité que lui donne le *Musée des Familles* éclairera, nous l'espérons, cette foule de jeunes hommes, qui, trompés par leur imagination, aspirent à quitter leur province, leur famille, leur foyer, leur profession mo-

deste et lucrative pour les échanger contre la gloire et le bien-être de la vie littéraire et artistique de Paris.

Qu'ils regardent de près quelle est cette gloire, quel est ce bien-être!

A M. S. Henry Berthoud.

« Monsieur le directeur,

» J'ai publié dans le nº XXI du *Musée des Familles* un article que vous m'avez fait l'honneur de me demander sur l'ancienne *Tour de Nesle*. Dans cet article, j'ai conté en passant et sous forme de causerie, sans prétention aucune, comment l'idée m'était venue de faire un *drame*, dont personne ne m'a contesté la pensée première; drame imprimé, publié, depuis plus de deux ans, et

représenté aujourd'hui pour la deux-centième fois sous mon nom, de l'aveu de M. Dumas lui-même.

» Du reste, je n'ai pas dit un mot de M. Dumas, je n'ai fait aucune allusion à la discussion juridique et littéraire qui s'éleva jadis entre lui et moi. (On peut s'en convaincre par la lecture de mon article.) J'aurais eu scrupule, en effet, de ranimer en quoi que ce fût une querelle depuis longtemps éteinte, et à laquelle une transaction amiable a mis fin ; transaction *proposée* par M. Dumas lui-même, ainsi que je le dirai dans la suite, et par laquelle fut arrêté, dans son principe, le débat publie que j'avais alors, moi, désiré, provoqué.

» Quoi qu'il en soit, aujourd'hui M. Dumas revient sur cette affaire; il

en réunit les cendres froides et éparses, les tasse dans sa main, et les attisant de tout son souffle, en rallume le feu, au risque de s'y brûler les doigts. Puisqu'il m'a jeté le gant, je le ramasse. Il m'a provoqué, je lui réponds. Tant pis pour lui s'il est blessé dans ce jeu, si sa réputation s'y trouve compromise : il ne dépend pas de moi d'éviter le combat... Je suis l'offensé, l'insulté! et si jamais le talion fut permis, c'est à celui qui n'a point recherché l'attaque... A celui-là la vengeance est sacrée et les représailles saintes. Il use du droit de naturelle et légitime défense!

» J'arrive donc à l'histoire *complète* et *vraie* de la *Tour de Nesle*. J'apppuierai mon récit sur des preuves *écrites et signées* par les personnages mêmes de

cette histoire, et quand les preuves me manqueront, je mettrai sous les yeux du lecteur les présomptions et les vraisemblances de la cause, en lui disant : Méditez et jugez !

» Mais dans un pareil procès où l'*honneur* est tout, où la preuve *écrite* de bien des faits généraux ne peut être rapportée (il eût fallu pour cela avoir pressenti l'avenir et deviné ce qui arrive), où chacun des plaidants a besoin d'être *cru* dans certains cas, parce qu'il a toujours dit vrai dans les autres, où celui qui a menti une fois, au contraire, n'est plus digne de créance ; dans une affaire enfin où la bonne foi doit l'emporter sur le mensonge, quand tous deux n'ont plus pour garant qu'*une parole*, je dois et je veux, avant toutes choses, convaincre

mon adversaire d'*inexactitude* (je serai poli dans les termes), et cette *inexactitude* prouvée, je la lui cloue au front comme l'écriteau du flétri au faîte de la potence, afin que le stigmate en survive et plane incessamment sur le coupable, aux yeux des juges de ce procès.

» M. Dumas déclare (je commence par la première phrase de son article ayant rapport à la *Tour de Nesle*), il déclare qu'ayant reçu la visite de M. Harel, celui-ci lui dit : « *la pièce est à moi, elle*
» *m'appartient par un bel et bon traité,*
» *j'ai le droit de la faire refaire à mon gré,*
» *par qui bon me semblera* » ... et plus loin : « *Vous avez fait signer un traité au*
» *jeune homme, m'avez-vous dit ? — Oui. —*
» *Sur quelles bases ? — Mais d'après le*
» *marché de la Porte-Saint-Martin : deux*

» *louis par représentation, un louis pour* » *lui, un louis pour Janin, et douze francs* » *de billets.* » Puis en note M. Dumas ajoute : « *Ce traité est encore entre les* » *mains de M. Harel.* » Eh bien, autant de mots, autant d'*inexactitudes*. Voici le seul traité qui ait jamais existé entre moi et M. Harel, c'est celui qu'on me fit signer, je dirai par quelle manœuvre, quand on me fit accepter la collaboration de M. Janin.

« Entre MM. Gaillardet et Jules Janin, » hommes de lettres, d'une part, et » M. Harel, directeur de la Porte-Saint-» Martin, d'autre part, il a été convenu » ce qui suit :

» MM. Gaillardet et Jules Janin re-» mettent et cèdent à M. Harel, pour

» être joué au plus tôt sur le théâtre de
» la Porte-Saint-Martin, un drame en
» cinq actes intitulé la *Tour de Nesle*.

» M. Harel reçoit l'ouvrage et le fera
» représenter très incessamment.

» Fait double à Paris, le 29 mars 1832.

» HAREL. »

Que l'on compare! Et M. Dumas dit en note : Ce traité est encore entre les mains d'Harel! » Ce qui signifie : je l'ai *vu* et *lu*. Mais continuons.

Le drame fut joué, dit M. Dumas. « On
» nomma le *jeune homme* (M. Dumas a
» employé d'un bout à l'autre pour me
» désigner cette *expression)*. Entendre
» trépigner tout une salle, demander
» votre nom, et livrer à la place du
» sien, un nom inconnu à l'auréole de

» la publicité ; et cela *lorsqu'on peut faire*
» *autrement*, *lorsqu'aucune promesse ne*
» *vous lie*, *lorsqu'aucun engagement n'a été*
» *pris*, c'est la philosophie de la délica-
» tesse poussée au plus haut degré. »

Eh bien ! voici la lettre qu'avant la représentation je reçus de M. Dumas, et les *conditions* auxquelles seules je consentis à laisser jouer la pièce.

« Monsieur, Harel, avec qui je suis
» en relation continue d'affaires, est
» venu me prier de lui donner quelques
» *conseils* pour un ouvrage *de vous* qu'il
» désirait monter.

» J'ai saisi avec plaisir cette occasion
» de faire arriver au théâtre un jeune
» confrère que je n'ai pas l'honneur de
» connaître, mais que je désire bien

» sincèrement y voir réussir. J'ai aplani
» toutes les difficultés qui se seraient
» présentées à vous pour la mise en ré-
» pétition d'un premier ouvrage, et *vo-*
» *tre* pièce, telle qu'elle est maintenant,
» me paraît susceptible d'un succès.

» Je n'ai pas besoin de vous dire,
» monsieur, que *vous en restez seul au-*
» *teur*, que mon nom *ne sera pas pro-*
» *noncé;* c'est une *condition* sans laquelle
» je reprendrais de l'ouvrage ce que j'ai
» été assez heureux pour y ajouter. Si
» vous regardez ce que j'ai fait pour vous
» comme un service, permettez-moi de
» vous le *rendre* et non de vous le *ven-*
» *dre.*

» ALEX. DUMAS. »

« . . . . . Maintenant, lecteur, parlez.

Laquelle est portée plus haut chez M. Dumas, ou la *philosophie* de la délicatesse, ou bien celle de *l'assurance?*.....

« Duvernoy vint me trouver, poursuit M. Dumas, « et nous *réglâmes*,
» séance tenante, les conditions du
» marché. La vente fut *arrêtée* à 1,400
» francs, dont 700 devaient être remis
» au *jeune homme*. Cette somme ne pa-
» rut pas sans doute, au *jeune homme*,
» proportionnée au mérite de son
» drame... Au bout de quinze jours, il
» signa cette vente pour une somme de
» 500 francs. Le *jeune homme* aurait
» mieux fait, vous le voyez, de conti-
» nuer à me charger de ses affaires d'in-
» térêt. »

» Voici une déclaration signée de M. Duvernois :

« Par le même esprit d'impartialité
» qui m'a fait donner à M. Alexandre
» Dumas une déclaration dans laquelle
» j'ai reconnu que M. Gaillardet m'avait
» proposé le manuscrit de la *Tour de*
» *Nesle* (nous verrons ceci plus tard), je
» déclare *qu'il n'a jamais été question de*
» 1,400 francs pour le prix dudit ma-
» nuscrit, mais d'une somme que je
» crois être de 1,000 francs.

» DUVERNOIS.

» Paris, 8 septembre 1834. »

» J'en ai bien d'autres, et de toutes les *philosophies* à citer! mais elles trouveront place dans mon récit; car mainte-

nant, oui, maintenant, je me sens assez fort pour l'entreprendre !

» Ce fut le 27 mars que je lus mon drame de la *Tour* à M. Harel en présence de M. Janin et de mademoiselle Georges. Le drame fut reçu. « Dumas ne ferait » pas mieux, s'écria le directeur avec » enthousiasme ! il y a pourtant quel- » que chose à retoucher au style qui » n'est point *scénique*, mais ne vous en » inquiétez pas ; commencez un autre » drame, et Janin nous fera le plaisir, à » vous et à moi, de réviser quelques pa- » ges. » Je ne compris pas trop comment M. Janin, qui n'avait jamais fait de drame, aurait un style scénique, suivant l'expression du directeur, mais s'il n'en a pas fait, me dis-je à part moi, il en a beaucoup entendu, ce qui peut-être re-

vient au même; je déclarai donc que je serais très flatté, et surtout très reconnaissant, si M. Janin voulait bien *me sabler* quelques phrases. M. Janin y consentit de la meilleure grâce du monde, et je sortis joyeux, enchanté, et de M. Janin et de mademoiselle Georges. J'étais au septième ciel... L'ivresse ne fut pas longue.

» Deux jours après, le 29 mars, j'allais voir ce qu'était devenu mon drame *Janinisé !*... Quelle fut ma surprise en voyant tout un acte *écrit !* mais c'est un travail bien grand, dis-je à part au directeur : M. Janin fait beaucoup plus que je n'avais désiré, car je ne crois pas mon style si mauvais qu'il faille... — Non, non, certainement, me répondit M. Harel, mais Janin y met de l'amour-propre, il veut au moins faire sa part.

— Comment sa part? — Oui sa moitié. — Mais c'est donc une collaboration? il y a un *mal entendu*; je vais le dire à M. Janin. — Ah! malheureux qu'allez-vous faire? vous aller offenser Janin, Janin le plus puissant des feuilletonistes! Vous vous créez un ennemi pour la vie. — Bah! — C'est comme je vous le dis. Vous ne savez pas ce que c'est que le théâtre! — Mais... — Et puis d'ailleurs, il y a commencement d'exécution! les choses ne sont plus entières. Vous êtes liés de part et d'autres, etc.. Si bien que M. Harel, me voyant étourdi, prit une feuille de papier, y griffonna le traité que j'ai transcrit plus haut, me le fit signer... et voilà comment j'eus mon premier collaborateur.

» Alors j'attribuai cet événement à un

mal entendu, aujourd'hui je l'attribue à un *très bien entendu* : les idées changent avec le temps !

» Mais le jour est venu où M. Janin devait nous lire son travail. Je n'en dirai rien, car je pratique, autant que je le puis, la charité avec mes ennemis mêmes !... Qu'on sache seulement que, d'un commun accord, ce travail fut jugé non avenu. Janin se retira et se désista complétement (j'en donnerai la preuve écrite), et M. Harel revint purement et simplement à mon drame.

» Or, depuis le jour où j'avais lu ma pièce, j'avais conçu de nouvelles idées et des améliorations dues, tant à la discussion et aux critiques du directeur, qu'à mes réflexions propres.

» Mais afin d'éclairer le public sur les

mystères vrais de l'enfantement de la *Tour de Nesle*, et de l'initier, pour ainsi dire, aux phases et aux développements du travail, par lequel fut engendré ce drame monstre par son succès et par les querelles qu'il soulève ; je vais dire et établir succinctement ce qu'était, *en gros* et dans ses rapports avec le drame représenté, le drame que je lus à M. Harel, et qui me revint à l'époque dont je parle. Il sera facile à tous de me comprendre d'abord (qui n'a vu la *Tour de Nesle*?), de me *vérifier* ensuite, M. Dumas ayant entre les mains le manuscrit primitif, et le montrant à qui le désire : aussi peut-on être assuré que je dirai *moins* que *plus*. Je cite de mémoire, et mon adversaire tient le livre! »

Ici M. Gaillardet donne le résumé de

son premier manuscrit, et continue :

« Le lecteur a déjà saisi par quels points se touchent les *deux* drames. Ces points, dans le peu que j'ai cité, et cité fidèlement, on pense (car si j'étais homme à m'affubler audacieusement d'un mensonge, *moi*, mon adversaire aurait en mains de quoi me démasquer), ces *points* ne sont-ils pas *déjà* les bases fondamentales du drame *joué?* N'en sont-ce pas et les os et la moelle, les matériaux et la charpente!... Oui, j'ose le dire, n'eussé-je fait *que cela* dans la pièce, j'aurais fait plus de la moitié du drame, par conséquent dix fois, vingt fois plus que M. Dumas ne m'accorde, puisqu'il ne m'accorde *rien*. *Rien*, il a osé l'écrire et l'imprimer en toutes lettres! Mais d'après ce que nous savons de lui, de quoi pou-

vons-nous et devons-nous nous étonner?

» Mais M. Harel m'avait exprimé plusieurs regrets. Le premier, que le drame ne fut pas en *tableaux*. Ce genre convenait mieux aux allures de son théâtre, et le succès de *Richard* appuyait cette opinion.

» Le second, que je n'eusse pas fait Buridan père de Gauthier et de Philippe, dont on ne connaissait que la mère (Marguerite). Cela compliquerait l'intrigue, me disait-il.

» Enfin il trouvait invraisemblable que Marguerite, reine et toute puissante, ne fît pas arrêter et disparaître Buridan dès les premiers mots de sa révélation.

» Du rapprochement de ces deux dernières objections jaillit pour moi, soudain, une lumière immense.

» Que Buridan soit *père* en effet au moyen d'une intrigue préexistante, et qu'il soit arrêté par Marguerite qui voudra s'en défaire ; puis, au moment de son plus grand péril, qu'il se fasse reconnaître, et voilà l'occasion d'une scène magnifique, capitale !

» La scène de la prison était trouvée.

» Deux jours après, le jour où Janin avait renoncé au drame, comme l'athlète épuisé à la tâche trop ardue, je portai au directeur de la Porte-Saint-Martin, M. Harel, un *scenario* qui était, à peu de chose près, celui de *la Tour de Nesle.*

» Je vais pourtant indiquer les différences.

» *Orsini* n'était point un tavernier : c'était *Landry*, quoique tous deux fussent

des hommes de *la Tour de Nesle.* Quant à Orsini, c'était un de ces magiciens fort redoutés, dans ce temps, sous le nom d'*envoûteurs.* Confident de Marguerite, il recevait chez lui les seigneurs de la cour, rôle à peu près semblable au *Ruggieri* d'*Henri III;* c'est pour cela, je pense, que M. Dumas l'a fait tavernier à la place de *Landry.*

» Deuxièmement, la scène de la prison était ainsi tracée, que Buridan devait terminer son récit en tendant les mains à Marguerite, et lui dire : « *Délie ces cordes !* » Marguerite tombant à genoux obéissait, et le déliait d'*un seul coup.*

» M. Dumas a *triplé* cet effet en faisant délier Buridan *en trois fois ;* voilà ce que je dois avouer et dire. Il a été au-dessus de moi de toute la hauteur du talent

éprouvé sur la faiblesse qui s'essaie, du *faire* sur l'inexpérience.

» Quant à la vérité de ce que j'avance, elle se trouvera, pour tout lecteur impartial, d'abord dans la précision, la textualité des détails, si je puis m'exprimer ainsi ; je ne cite pas seulement *ce qui se trouve* dans la *Tour de Nesle* actuelle, mais *ce qui ne s'y trouve pas*, entre-autres une scène du quatrième tableau. Buridan venait en *Bohémien* et non en capitaine, chez Orsini *sorcier*. Celui-ci voulait en imposer au Bohémien, qui lui révélait les meurtres de la *Tour de Nesle* comme il les avait révélés à Marguerite ; et bientôt l'*envoûteur* tombait aux genoux du Bohémien, pris aux propres superstitions que lui-même inspirait au vulgaire, à savoir que peut-être il y

avait de vrais sorciers! Cette scène a dû disparaître du moment qu'*Orsini* était fait tavernier.

» Ensuite, j'ai pour probabilité, je devrais dire pour *preuve* de ma parole, la parole même de M. Dumas, dans cette lettre où il me dit : Harel est venu me demander des *conseils* pour un drame *de vous* qu'il désirait monter. *Votre pièce....* Ce que j'ai été assez heureux pour *y ajouter*... etc. On ne parle point ainsi d'un ouvrage dans lequel on a *tout* fait. Puis un mot de M. Harel, que je reçus avant mon départ (*après la retraite de Janin*), et dans lequel il me dit : « Ecrivez-moi, soignez votre santé, et surtout *travaillez!* » Il y avait donc des modifications, des changements arrêtés, un *travail à faire!*... On le nie, je l'affirme,

et j'affirme avec *pièces !*... C'est au lecteur à juger ! (1)

» Et maintenant vous concevez qu'il m'importera peu que M. Dumas ait eu,

(1) « Je soussigné, l'un des directeurs du journal » *l'Avant-Scène*, ancien inspecteur-général du théâtre » de la Porte-Saint-Martin, sous M. de Lhéry, prédé- » cesseur de M. Harel, déclare que peu de temps » avant la retraite de M. de Lhéry, M. F. Gaillardet » me communiqua un manuscrit de la *Tour de Nesle*, » en cinq actes, sans tableaux, dont il était seul au- » teur; que plus tard, et avant son départ pour la pro- » vince, M. Gaillardet me montra un nouveau plan du » même drame en tableaux, et dans lequel était, à très » peu de choses près, toute la *Tour de Nesle* actuelle ; » plan qui venait d'être arrêté, m'a-t-il dit, entre lui » et M. Harel.

» En foi de quoi, etc.

» DUPERRET.

» 21 septembre 1834. »

oui ou non, entre les mains mon *premier* manuscrit.

» J'ai démontré qu'il a eu un second plan? D'un autre côté, il avoue lui-même avoir possédé et copié en partie le manuscrit de Janin, qui était le mien *gâté*... Que me faut-il de plus?

» Je reprends donc mon histoire où je l'avais laissée. Les *félonies* vont s'y succéder comme un feu de file.

» Ce fut le 8 *avril* que je portai à M. Harel mon *scenario*. Le 9, mon père mourut. Mon père; venu tout exprès à Paris pour m'arracher à la contagion qui régnait sur la ville, et que la joie d'assister à ma première pièce fit rester auprès de moi! Mon cœur se serre à ce souvenir!... Le 10, messager de mort, j'allais consoler ma pauvre mère. Ce fut

la veille de ce jour que M. Harel m'écrivit le billet dans lequel il me disait : « *Soignez-vous* bien. » Misérable ironie, qui m'était jetée entre un malheur qui m'atteignait et une spoliation qui allait m'atteindre ! « Partez, m'avait-il dit, j'ai une pièce avant la vôtre, vous avez trois mois devant vous. Soyez tranquille et écrivez-moi ! »

» Il y avait à peine un mois que j'étais parti, quand j'eus besoin d'écrire à M. Janin pour lui demander une annonce relative à la *Tour de Nesle* Un livre venait de paraître sur le même sujet (*L'Écolier de Cluny*), et je ne voulais pas qu'on crût ma pièce tirée du livre. Janin me répondit :

« Je ferai volontiers ce que vous me » demandez ; mais mais à quoi bon ? Je

» vous annonce la prochaine représen-
» tation de votre pièce. Je dis *votre* et pas
» *notre*, parce que je n'y suis plus *abso-*
» *lument* pour rien : vous le savez, la
» chose est entre vous et M. Harel, cela
» est depuis longtemps convenu, etc.

» *Signé :* JULES JANIN.

» 10 mai 1832. »

» Du reste, pas un mot de plus. J'écris à Paris, et j'apprends que M. Dumas a *été fait et s'est fait* mon collaborateur. Je laisse au lecteur à penser quels sentiments furent les miens !... Hors de moi, tremblant de colère et d'indignation, j'écris à M. Harel pour lui défendre de jouer la pièce ; à M. Dumas, pour le prier d'y mettre obstacle. « Sans doute, » vous avez été trompé, lui disais-je, la

» pièce m'appartient en propre et à
» moi seul ; je ne veux point de colla-
» borateurs, surtout de collaborateurs
» furtifs et imposés, je vous prie donc,
» au nom de votre honneur, et vous
» somme au besoin, d'interrompre les
» répétitions, etc. » Point de réponse, ni
de M. Harel, ni de M. Dumas !... Je pars,
et avant de descendre chez moi, j'entre
en habit de voyage chez M. Harel. — « Je
» suis un homme ruiné, me dit-il, je vous
» ai trompé, c'est vrai... — Maintenant,
» qu'allez-vous faire ?... Arrêter la
» pièce ?... Vous n'y parviendrez pas...
» J'en change le titre et je la joue. Vous
» m'attaquez en contrefaçon, vol, pla-
» giat, tout ce que vous voudrez. Vous
» obtiendrez 1,200 fr. de dommages et
» intérêts. Demandez à un agréé ! Si

» vous laissez jouer au contraire, vous » gagnerez 13,000 fr., etc. » Il disait vrai, car telle est la protection que d'ordinaire nos juges accordent à l'écrivain qu'on dépouille !.. Je rentrai chez moi, pâle de rage, et ce fut alors que je trouvai la magnifique lettre de M. Dumas, citée par moi au commencement de cet article. Tels sont les premiers faits.

» Que direz-vous maintenant de ces lignes de M. Dumas ? « J'écrivis au jeune homme, et le jeune homme *ne me fit pas l'honneur de me répondre !* » Cette fois, c'est la philosophie de la *véracité* à sa quatrième puissance ! On n'y croirait pas, si je n'avais entre les mains les *titres* et les *moyens* de prouver ce que j'avance !

» M. Dumas n'avait point accédé à la

prière, à la sommation que je lui avais faite d'arrêter les répétitions de la pièce (ce qui fut la première, sinon la seconde de ses *fautes*, dont il ne se lavera jamais, parce qu'elle prouve sa *complicité*), et M. Harel, me menaçant de *jouer* malgré moi, ce qu'il était capable de faire *moralement* et *physiquement*, il ne me restait plus qu'à laisser représenter mon drame aux *conditions* stipulées dans la lettre de M. Dumas, et dans laquelle il était dit : «*Que son nom ne serait pas prononcé*, que je restais *seul auteur*, que c'était un service qu'il voulait me *rendre* et non pas me *vendre...* »

» Eh bien! le lendemain de la représentation, des *étoiles* parurent sur l'affiche *avant* mon nom, et aujourd'hui M. Dumas veut remplacer *mon nom* par

le sien : On voit qu'il y a progression!

» Ce n'est pas tout. Quand il s'agit de paiement, on ne voulut plus me donner qu'*une part*. Or, écoutez bien. La commission des auteurs avait fait, dans le courant d'avril, avec M. Harel, et avant la représentation de ma pièce, un traité qui stipulait un droit de *dix pour cent* pour les auteurs, dans les spectacles *à venir* de la Porte-Saint-Martin. J'avais donc droit au bénéfice de ce traité. M. Dumas en jouissait, et au-delà : aussi touchait-il *deux et trois cents francs* par soirée. Que me réservait-on à moi? 48 fr., prix d'un ancien traité ! et M. Dumas m'en prenait *la moitié*... Voilà le service qu'il avait voulu me *rendre* et non me *vendre !!!*

» Il n'y avait que les tribunaux à in-

voquer contre de pareils actes, comme il n'y a que la police correctionnelle contre le vol et la filouterie. C'est donc aux tribunaux que j'eus recours.

» Et si l'on veut *encore* la preuve de tout ceci, je l'ai en main tracée et libellée dans les actes juridiques et *authentiques* qui commencèrent l'instruction de ce procès.

» Mais ce procès effrayait un peu la conscience publique de M. Dumas, à ce qu'il paraît, car il me proposa de l'arrêter par une transaction.

» Dans cette transaction, nous nous reconnûmes de part et d'autre : 1° auteur *en commun de la Tour de Nesle.*

» 2° Il fut spécifié que cette pièce serait à tout jamais imprimée et jouée sous *mon nom*, suivi d'étoiles.

» 3° M. Dumas me garantit une somme fixe de 48 fr. par représentation, et *moitié* de ses billets. — A quelle somme s'élèvent-ils, lui demandai-je de bonne foi? — A 36 fr., sur mon honneur, répondit-il en regardant Harel, et j'acceptai 18 fr. de billets.

» Le lendemain, M. Harel ne voulut plus exécuter, en ce qu'il le concernait, la transaction ci-dessus, dont il a été l'instigateur et le témoin. Il fallut un *jugement* pour l'y contraindre, et M. Dumas le blâma cette fois. J'eus à le remercier... C'était la *première* fois et la *dernière*. Aussi a-t-il cité ma lettre !

» Peu de temps après, j'appris que M. Dumas, qui m'avait déclaré sur l'honneur n'avoir que 36 fr. de billets, en

avait pour plus de 50! mais en faisant le serment, il avait regardé M. Harel.

» Le manuscrit était encore à vendre! Barba qui m'en avait donné 1,000 fr., et jamais 1,400 fr., n'en donna plus que 500 fr. La moitié de cette somme devait être payée comptant, à chacun de nous, et le reste à six mois de date.

» Au bout de quelques jours, quand j'allai chez M. Barba pour toucher mes 125 fr., j'appris que M. Dumas était venu réclamer ma part de *comptant* avec la sienne, *s'y disant autorisé par moi!*

» Il y a dans un pareil fait quelque chose de si incroyable, de si petit, de si dégradant pour *l'homme* de lettres, que je n'aurais osé le citer, si je n'en possédais la preuve écrite, et écrite par M. Dumas lui-même!

» En effet, quand Barba m'apprit *cela,* n'osant y croire, j'écrivis à M. Dumas, qui me répondit : « qu'il avait en effet
» touché 250 fr. ; mais que Barba lui
» avait dit avoir avec moi des conven-
» tions particulières (ne dirait-on pas
» que c'est Barba qui a voulu payer
» comptant? que du reste, il m'avait
» mis à même d'exiger le même avan-
» tage pour moi que pour lui... que je
» me serve de sa lettre pour me faire
» aussi payer comptant, qu'il m'y auto-
» risait, etc.) »

» C'était se servir d'un premier *dol* pour en commettre un second : deux *indélicatesses* au lieu d'une! j'aimai mieux être réglé en papier de six mois (1).

(1) Voir la déclaration de M. Barba.

« Je crois me souvenir (il y a plus de deux ans de

» Or, savez-vous, monsieur Dumas, vous qui dans votre lettre m'avez traité de *pauvre diable*, savez-vous ce que je pourrais vous répondre? Je suis homme de trop bonne compagnie pour vous le dire.

» Maintenant, et pour sortir au plus tôt de ces indignités dont le tableau fait mal, je dirai que je ne me serais point opposé à l'insertion de *la Tour de Nesle* dans les œuvres complètes de M. Dumas, (quoique ce droit résultât rigoureusement pour moi des termes mêmes

» cela) que la moitié du prix de la *Tour de Nesle* a été
» donné à M. Dumas en espèces, *disant que cela était*
» *convenu avec M. Gaillardet, ce que nia ce dernier.*
» Il fut donc obligé aux termes de nos conventions,
» d'accepter mon billet pour ma part.

» Le 29 août 1834.

» BARBA. »

de notre transaction), si M. Dumas avait consenti à faire une simple mention de ma collaboration sur cette pièce. Telle est la méthode que suit aujourd'hui M. Scribe. Mais à une lettre polie, M. Dumas répondit par une de ces politesses dont il brigue le monopole (1).

(1) Vous avez fait *Struensée* me dit-il. M. Dumas croit-il prouver par là que je n'ai rien fait pour la *Tour de Nesle ?* Il oublie donc qu'il a fait, lui, la *Chasse* et l'*Amour*, de la *Noce* et l'*Enterrement*. (Qu'est-ce qui a entendu parler de la *Chasse* et l'*Amour*, de la *Noce* et l'*Enterrement?*) Puis le malheureux *Napoléon*, qui a eu deux Waterloo, dont le second entraîna dans sa chute *l'Odéon* de M. Harel ! Puis, immédiatement après la *Tour de Nesle*, le *Fils de l'émigré*, qui a eu *trois* représentations *avec M. Anicet*, *Angèle*, qui en a eu trente *avec M. Anicet*, la *Vénitienne*, qui en a eu vingt *avec M. Anicet*, *Catherine Howard*, qui en a eu quinze *sans M. Anicet!* M. Dumas ne serait donc

» Enfin, si j'ai demandé par huissier à M. Dumas mon manuscrit *premier*, c'est qu'il y a une déloyauté inouïe, de sa part, à mettre en regard de ce *seul* et unique manuscrit une pièce qui en eut trois pour modèle, et dont elle est en tous points le calque ou la copie.

» Voilà la vérité sur *la Tour de Nesle*, et la vérité tout entière. Aux documents que j'ai fournis, aux preuves que j'ai données, je dois ajouter qu'appelé devant la *commission des auteurs*, notre pairie, j'ai cité et énuméré tous ces dé-

pas l'auteur des beautés d'*Antony*, de *Henri III*, de *Christine?* On l'a bien *dit* un peu, et même un peu *démontré*... C'est peut-être à celà que je dois l'attaque de M. Dumas! Mais qu'il soit tranquille, je ne ferai jamais *Gaule et France*, et surtout *Madame et la Vendée!*

tails et tous ces faits en face de M. Dumas lui-même!... Et là, comme ici, j'ai senti plus d'une fois mes joues se colorer d'une pudeur involontaire. C'est que naguère encore, M. Dumas était grand et saint à mes yeux, de la grandeur du talent, de la sainteté de l'art.

» Aussi, quand à cette lutte qu'il a provoquée succédera une autre lutte, peut-être ma main tremblera... car il y a dans M. Dumas l'*artiste* au-dessus de l'*homme?* et sous une *honte* une *gloire*.

» *P. S.* A l'appui de ses attestations, M. Dumas a appelé divers certificats à chacun desquels je n'accorderai que ce qui est nécessaire pour en faire apprécier la valeur et le poids.

» Je ne dirai rien de *M. Harel*. M. Harel, le *premier coupable* dans tout ceci, et

dont M. Dumas est le *complice*. Il devrait y avoir pudeur à M. Dumas d'invoquer un tel témoignage...

» M. Verteuil, *secrétaire de M. Harel*, assure « avoir été chercher chez M. Du-
» mas, au fur et à mesure qu'il les écri-
» vait, les cinq actes de *la Tour de Nesle*
» (très bien); les avoir recopiés entière-
» ment sur mon manuscrit (parfaite-
» ment bien!) qui n'avait aucune res-
» semblance avec *celui* (lequel ?) de
» M. Gaillardet, manuscrit qui était de-
» puis trois mois environ entre mes
» mains... » Ah! monsieur Verteuil, je vous arrête!... *La Tour de Nesle* a été représentée le 31 *mai*. C'est le 29 *mars* (voir plus haut la date) qu'a été reçu mon manuscrit... Je suis parti le 10 *avril*, M. Dumas était mon collaborateur le 11..... Il

déclare avoir fait son travail en *huit* jours, et vous déclarez, vous, que mon manuscrit était *alors* depuis *trois mois environ* entre vos mains !... Oh ! vous êtes, en effet, monsieur Verteuil, *secrétaire de M. Harel !...*

» M. Duvernois certifie que j'ai voulu vendre le drame (je le crois bien) ! Il m'a certifié à moi que M. Dumas a cité un prix *faux*, c'est un peu plus positifs (1).

» Il ne reste plus maintenant que l'attestation de M. Janin. Ah ! celle-là, je l'avoue, je ne m'y attendais guère. M. Janin écrit que rien n'est *plus vrai* que les détails de M. Dumas, dont *il croit* se souvenir, et qu'en somme la ré-

(1) Voir plus haut la déclaration de M. Duvernois.

ponse de M. Dumas est *véridique!* et M. Dumas déclare que *Janin*, *accepté par moi pour collaborateur*, *lui avait cédé ses droits et envoyé M. Harel!...* C'est trop fort! M. Janin oublie donc qu'*il n'avait plus de droits*, qu'il *s'était désisté*, qu'il me l'a *déclar* dans une lettre *écrite* et *signée* de sa main.

» Ce n'est pas tout, et puisqu'il faut que je vous le dise, apprenez donc, lecteur, qu'après la première représentation de la *Tour de Nesle*, ce fut M. Janin qui *m'engagea* à réclamer; ce fut *chez lui* que j'écrivis ma réclamation; ce fut *lui* qui *voulut* me la dicter et me *la dicta!* Il était furieux contre MM. Harel et Dumas!

» Ce n'est pas tout; à la suite du procès qui s'éleva entre M. Harel et moi de-

vant le *tribunal de commerce*, M. Janin écrivit *lui-même* à M. Darmaing, pour appuyer une réclamation que je fis à la *Gazette des Tribunaux :* « Je prie M. Dar-
» maing d'insérer la petite note ci-jointe.
» Je l'en prie *en mon nom* et en celui de
» M. Gaillardet. Je ne comprends pas
» l'opiniâtreté avec laquelle on cherche
» à dépouiller ce jeune homme *de ce qui*
» *lui appartient*, etc.») Voir la *Gazette des Tribunaux du* 1er juillet 1822).

» Qu'en dites-vous, lecteur?... J'avais promis de conter les petits secrets de cette apostasie, mais la place me manque; et puis, j'ai réfléchi que cela n'en valait pas la peine!

» Et je signe : F. GAILLARDET.»

M. Dumas, en partant pour Marseille,

a prié le directeur du *Musée des Familles* de joindre à la réponse de M. Gaillardet, pour toute réplique, les quatre lettres suivantes, publiées déjà dans le *Courrier des Théâtres*, et reproduites par d'autres journaux (1).

Après cette réponse, on comprend que M. Gaillardet n'avait aucun droit de retarder notre duel, puisqu'ayant gardé moins de mesure que moi, c'était moi qui me trouvais l'offensé.

Aussi, sur une nouvelle visite de mes témoins, la rencontre fut-elle fixée au 17 octobre 1834.

(1) Suivaient les quatre lettres d'Harel, de Janin, de Verteuil et de Duvernois, qu'il est inutile de reproduire puisqu'elles ont déjà passé sous les yeux du lecteur.

Le bois de Vincennes.

J'avais désiré que la rencontre eût lieu à l'épée. M. Gaillardet insista pour qu'elle eût lieu au pistolet.

Je répugne fort à cette arme ; elle me paraît brutale et plutôt celle du voleur

qui attaque le passant au coin d'un bois que celle du loyal combattant qui défend sa vie.

Ce que je crains surtout au pistolet,— au reste, je ne me suis battu que deux fois à cette arme, — c'est encore plus la maladresse que l'adresse.

Et, en effet, deux ou trois ans avant l'époque où nous sommes arrivés, — c'est-à-dire avant 1834, — j'avais eu un duel au pistolet; je n'en ai point parlé, ne pouvant nommer ni l'homme contre lequel je me battais ni les causes pour lesquelles je me battais.

Dans ce duel, qui avait eu lieu à sept heures du matin, au bois de Boulogne, aux environs de Madrid, nous avions été placés, mon adversaire et moi, à vingt pas de distance.

On avait tiré à qui ferait feu le premier, et l'avantage avait été pour mon adversaire.

Je m'étais donc placé, le pistolet tout armé, à vingt pas, et j'avais attendu le feu, le bout du canon de mon arme en l'air.

Mon adversaire avait fait feu. J'avais vu sa main trembler, j'avais vu la balle frapper à six pieds devant moi, et en même temps, néanmoins, j'avais senti comme un violent coup de fouet à la jambe.

C'était la balle aplatie qui, en ricochant, venait de me frapper au mollet, me faisant une blessure de deux pouces de profondeur, et entraînant avec elle dans ma blessure un morceau de mon pantalon et de ma botte.

La douleur avait été telle, que, malgré moi, j'avais appuyé sur la détente de l'arme, et que le coup était parti en l'air.

Les témoins avaient alors décidé que le coup était bon, et que tout pistolet déchargé dans un duel était déchargé contre l'adversaire.

J'avais demandé à continuer, et les témoins s'étaient mis à recharger des armes; mais, pendant cette opération, soit ébranlement de nerfs, soit sang perdu, je m'étais à peu près évanoui. Il avait été impossible de continuer le combat.

J'étais, en conséquence, remonté dans ma voiture, et comme je ne voulais pas rentrer chez ma mère dans l'état où je me trouvais, je m'étais fait conduire à

l'école de natation de Deligny, où mon ami le père Jean m'avait fait donner un cabinet, et avait envoyé chercher, rue de l'Université, Roux, l'habile chirurgien.

Roux n'était pas chez lui, mais on avait ramené un de ses élèves.

Le jeune homme examina la blessure, et comme la balle transparaissait presque du côté opposé à celui par lequel elle était entrée, il avait jugé plus court de l'aller chercher, à l'aide d'une blessure nouvelle, qu'en fouillant l'autre, ce que l'enflure, d'ailleurs, rendait à peu près impraticable.

Il avait été fait comme il avait été dit : le jeune homme m'avait ouvert le mollet, et par cette ouverture avait tiré la balle d'abord, le fragment de botte en-

suite, et enfin le fragment de pantalon; puis on m'avait proprement mis une couche de charpie à l'endroit et à l'envers de ma blessure. On m'avait bandé la jambe et j'étais rentré à la maison à cloche-pied, disant à ma pauvre mère qu'en me baignant, je m'étais déchiré la jambe à un éclat de bois.

J'étais donc payé — si bien que je tirasse le pistolet, et à cette époque, je tirais d'une façon remarquable — j'étais donc payé pour ne pas avoir de sympathie pour le pistolet.

M. Gaillardet insista et j'acceptai son arme.

Néanmoins je voulus prouver aux témoins de M. Gaillardet que si j'insistais pour l'épée, ce n'était point faute d'ha-

bitude à l'arme que préférait mon adversaire.

J'invitai, en conséquence, Soulié et Fontan à venir chez Gosset.

Chose singulière, les témoins avaient tiré au sort leur filleul, ou plutôt M. Gaillardet et moi avions tiré au sort nos parrains, et le sort m'avait donné à moi de Longpré et Maillan, qui étaient de simples connaissances, et à M. Gaillardet, Soulié et Fontan, qui étaient deux de mes amis.

Nous allâmes donc, Soulié, Fontan et moi, la veille du duel, chez Gosset.

C'était un garçon nommé Philippe qui chargeait d'habitude mes pistolets.

Il alla, en conséquence, enlever la poupée et mettre la mouche.

— Non, lui dis-je, Philippe, laissez la poupée.

— Ce n'est pas l'habitude de monsieur de tirer à la poupée.

— Je ne tirerai que dix balles, Philippe; c'est seulement pour faire voir à ces messieurs que je ne suis pas un de vos mauvais tireurs.

Philippe laissa la poupée.

Je lui mis ma première balle à un pouce au-dessus de la tête.

La seconde à un pouce au-dessous des pieds.

La troisième à un pouce de son côté droit.

La quatrième à un pouce de son côté gauche.

— Et maintenant qu'elle ne peut plus se sauver ni par en haut, ni par en bas,

ni à droite, ni à gauche, je vais la casser avec ma cinquième balle.

Et avec la cinquième balle je la cassai.

Je jetai la sixième balle à terre ; elle s'arrêta à dix pas à peu près.

Je la chassai avec celle qui était dans mon pistolet.

Sur ces entrefaites, une hirondelle vint se poser sur une cheminée et je tuai l'hirondelle.

Fontan et Soulié se regardaient.

Un de mes principes était de ne jamais tirer ni l'épée ni le pistolet devant personne; cette fois j'avais fait une exception en leur faveur.

Soulié lui-même tirait très bien ; j'avais été son témoin quatre ou cinq ans auparavant dans un duel qu'il avait avec

Signol, et dans un essai qu'il avait fait pareil à celui que je faisais, je lui avais vu casser l'une après l'autre, à quinze pas, la petite et la grande aiguille d'un coucou.

Nous sortîmes.

— Philippe, dis-je en sortant, j'ai un duel demain; je désire que les choses se passent carrément. Prenez dans votre arsenal des pistolets dont je ne me sois jamais servi, de la poudre et des balles, et trouvez-vous à midi à Saint-Mandé.

Philippe promit de faire la chose demandée.

Nous partîmes.

L'affaire prenait un sérieux auquel je n'avais pas cru jusque-là. Je me fis conduire chez Bixio, le priant, comme

d'habitude, d'assister au combat, non pas en qualité de témoin, mais de chirurgien.

Le rendez-vous était pour midi, à Saint-Mandé.

Nous devions aller en poste. Du champ de bataille, si je n'étais pas blessé ou tué, nous partions immédiatement pour Rouen, où l'on inaugurait la statue de Corneille.

Fontan, Dupeuty et moi avions été nommés à la majorité des voix pour représenter les auteurs dramatiques.

Bixio accepta, bien entendu ; il devait venir me prendre rue Bleue, où je demeurais à cette époque.

Je rentrai pour prendre certaines mesures de précautions, concernant, en cas de mort, mon fils et ma fille.

Quant à ma mère, comme la pauvre

femme savait que j'allais faire un voyage d'une certaine longueur, je laissai une vingtaine de lettres écrites de différentes villes d'Italie; si j'étais tué, on devait lui cacher la vérité, lui laisser croire que je vivais toujours et lui remettre de temps en temps une lettre, comme si cette lettre venait d'arriver.

Ces préparatifs me prirent toute la nuit.

Je m'endormis seulement vers cinq heures du matin.

A dix heures, quand mes deux témoins entrèrent, ils me trouvèrent dormant encore.

L'affaire tenait toujours.

Nous devions déjeûner au café des Variétés. Là, ma calèche viendrait nous prendre et nous mènerait et nous ramè-

nerait avec mes chevaux ; puis, au retour, s'il y avait retour, nous prendrions les chevaux de poste et partirions, comme je l'ai dit, pour Rouen.

Je les envoyai devant moi commander le déjeuner.

Dix minutes après eux, je descendis. J'avais, à tout hasard, pris des épées de combat sous mon manteau. J'espérais toujours que l'affaire finirait par là.

Sur l'escalier, je rencontrai Florestan Bonnaire, que j'ai déjà nommé à propos de madame Sand.

Il tenait un album à la main.

— Tiens, dit-il, vous sortez !

— Oui.

— Êtes-vous pressé ?

— Pourquoi cela ?

— Parce que si vous n'étiez pas trop

pressé, je vous prierais de remonter et de mettre quelques vers sur mon album.

— Bon ! portez l'album en haut, laissez-le. A mon retour, je vous y mettrai une scène de *Christine* ou de *Charles VII*.

— Vous ne pouvez pas tout de suite ?

— Non, en vérité.

— Ah ! bah !

— Parole d'honneur ! je suis pressé, et pour rien au monde je ne voudrais être en retard.

— Où allez-vous donc ?

— Je vais me battre avec Gaillardet.

— Bah !

— Mieux vaut tard que jamais.

— Oh ! alors, cher ami, écrivez-moi

mes vers tout de suite, je vous en prie.

— Pourquoi?

— Si vous alliez être tué, voyez donc comme ce serait curieux pour ma femme d'avoir les dernières lignes que vous auriez écrites.

— Vous avez raison, je n'y pensais pas; je ne veux pas priver madame Bonnaire de cette chance. Remontons, cher ami.

Nous remontâmes. J'écrivis dix vers sur son album, et Bonnaire me quitta enchanté.

J'étais, en effet, un peu en retard près de mes témoins; mais, j'avais une si bonne excuse à leur donner, qu'ils me pardonnèrent.

Bixio vint nous rejoindre au café.

A midi, nous étions à Saint-Mandé. Nous y trouvâmes un garçon de chez Gosset, qui nous attendait avec des pistolets nouvellement repassés et dont personne ne s'était encore servi.

Je ne sais plus à quelle allée du bois on avait rendez-vous; le garçon monta près du cocher. Nous partîmes.

En regardant par-dessus la calèche, nous vîmes qu'un fiacre nous suivait, Nous nous doutâmes que c'était notre adversaire et ses témoins.

Arrivés au lieu désigné, nous mîmes pied à terre. Le fiacre s'ouvrit, mais nous en vîmes seulement descendre Soulié et Fontan.

M. Gaillardet avait dit qu'il viendrait de son côté.

Ils vinrent à moi. J'ai déjà noté ce fait

étrange, qu'ils connaissaient à peine M. Gaillardet, tandis que nous étions de vieux amis.

Aussi, toutes leurs sympathies étaient-elles pour moi.

Je les invitai à faire un dernier effort pour obtenir de M. Gaillardet qu'on se battit à l'épée, les prévenant que, si au premier feu l'échange des balles n'avait rien amené, j'exigerais que l'on rechargeât les pistolets.

Ils promirent de s'employer à ce changement.

En ce moment, une voiture parut et s'arrêta à quelques pas de nous.

M. Gaillardet en descendit.

Il avait une véritable toilette de duel, redingote, pantalon et gilet noirs, sans un seul point blanc sur tout le corps.

Pas même le col de sa chemise.

C'est en souvenir de l'effet qu'il me fit ainsi vêtu, que seize ans plus tard, j'écrivis la scène entre le comte Hermann et Karl, scène où, au moment de laisser partir son neveu pour aller se battre au pistolet, le comte Hermann boutonne l'habit de Karl, et fait rentrer dans sa cravate les pointes de son col.

On sait quelle difficulté on éprouve à tirer sur un homme vêtu tout de noir.

Lorsque Carrel, un an ou deux plus tard, fut blessé par Girardin, il le fut à quelques lignes de la pointe de son gilet jaune, qui dépassait son habit noir.

Je fis part de mon observation à Bixio.

— Où viseras-tu? me demanda-t-il.

— Je n'en sais ma foi rien, lui répondis-je.

Tout à coup je lui serrai le bras.

— Eh bien! demanda-t-il?

— Il a du coton dans les oreilles, lui dis-je. Je tâcherai de lui casser la tête.

Pendant ce temps M. Gaillardet causait vivement avec les témoins, et il était facile de voir que ses gestes étaient ceux de la dénégation.

En effet, il refusait une dernière fois de se battre à l'épée.

Ses deux témoins vinrent m'annoncer que sa résolution sur ce point était inébranlable; il ne s'agissait plus que

de trouver un endroit pour le combat.

Nous laissâmes la voiture où elle était, en recommandant au cocher de venir au feu, et nous nous enfonçâmes dans le bois.

Au bout de cinq minutes de marche, nous avions trouvé une allée convenable : droite et sans soleil.

Il s'agissait de régler les dernières conditions, — cela regardait nos témoins, ils se réunirent et entrèrent en conférence.

Pendant ce temps-là, je remettais à Bixio les lettres destinées à ma mère en cas d'accident.

Mes dernières recommandations lui étaient faites d'une manière si simple et d'une voix si assurée, que Bixio me prit

la main et me la serra en me disant :

— Bravo, cher, je ne t'aurais pas cru si calme que cela sur le terrain.

— C'est là surtout que je suis calme, lui dis-je, j'ai assez mal dormi la nuit qui a suivi la provocation de M. Gaillardet, mais il entre dans mon caractère, dans mon tempérament, si tu veux, en ta qualité de médecin, d'être d'autant moins ému d'un danger que ce danger s'approche davantage de moi.

— Je voudrais bien, au moment où vous serez en face l'un de l'autre, te tâter le pouls.

— Comme tu voudras, c'est bien facile.

— Nous verrions combien de pulsations de plus te donnerait l'émotion.

— Moi aussi je le voudrais bien, c'est une étude à faire sur moi-même.

— Crois-tu que tu le toucheras?

— J'en ai peur.

— Tâche donc.

— Je ferai mon possible, — tu lui en veux donc?

— Moi, pas le moins du monde; je ne le connais pas.

— Eh bien! alors?

— As-tu lu *le Vase étrusque* de Mérimée?

— Oui.

— Eh bien! il dit que tout homme tué par une balle tourne avant que de tomber, — au point de vue de la science, je voudrais savoir si c'est vrai.

— Je ferai de mon mieux pour t'en donner le plaisir.

Les témoins se séparèrent.

Fontan et Soulié s'avancèrent vers M. Gaillardet.

De Longpré et Maillan vinrent à moi.

— Eh bien, me dirent-ils, nous avons prétendu que le choix des armes devait être déterminé par le sort; mais les témoins de M. Gaillardet nous ont soutenu le contraire; nous venons vous consulter.

— Vous savez bien quelle est mon opinion; je me battrai à ce que l'on voudra; cependant je préférerais me battre à l'épée.

— Fontan et Soulié en réfèrent à M. Gaillardet, comme vous voyez.

— Tenez, ils viennent à nous.

En effet, Soulié et Fontan venaient à

nous; nous fîmes la moitié du chemin.

— M. Gaillardet, dit Soulié, vient de nous déclarer qu'il se battrait au pistolet ou on se battrait pas.

— Jetez cinq francs en l'air, dis-je à mes témoins, et dressez procès-verbal du refus que feront ces messieurs de s'en rapporter au sort.

De Longpré jeta une pièce de cinq francs en l'air, mais Soulié et Fontan restèrent muets.

— C'est bien, dis-je, j'accepte les armes de M. Gaillardet; mais je demande qu'un procès-verbal soit dressé.

On déchira une feuille de papier d'un carnet, et, sur le fond d'un chapeau, Maillan écrivit le procès-verbal suivant :

« Bois de Vincennes, 17 octobre 1834.

» Deux heures de l'après-midi.

» MM. Fontan et Soulié, témoins de
» M. Gaillardet, et MM. Maillan et de
» Longpré, témoins de M. Dumas.

» MM. Maillan et de Longpré ont pré-
» tendu que le choix des armes devait
» être déterminé par le sort; MM. Fon-
» tan et Soulié ont soutenu le contraire.
» MM. Dumas et Gaillardet ont été con-
» sultés. M. Gaillardet a déclaré ne
» vouloir se battre qu'autant qu'il choi-
» sirait ses armes. M. Dumas a chargé
» ses témoins de jeter en l'air une pièce
» de cinq francs, pour que le sort pro-
» nonçât, ce qui a été fait. MM. Soulié et
» Fontan ont refusé, déclarant ne pas
» vouloir se désister de la première
» parole qu'ils avaient dite. Alors M. Du-

» mas a répondu que voulant se battre
» à tout prix, il acceptait les armes de
» M. Gaillardet.

» F. Soulié, L.-M. Fontan, De
» Longpré, Maillan. »

Cette adhésion de ma part coupait court aux pourparlers. Le pistolet étant accepté par moi, restaient les conditions à régler.

Je désirais qu'il nous fût permis de marcher l'un sur l'autre, et de ne tirer qu'à notre volonté.

— M. Gaillardet, dis-je, a fait ses conditions sur les armes; il me semble qu'en échange de la concession que je lui fais en les adoptant, j'ai à mon tour le droit de régler la manière de nous en servir.

— Mon cher ami, me dit Soulié, les combattants n'ont aucun droit, et tous les droits sont aux témoins choisis par eux.

— Très bien ! Je demande, sinon à titre d'exigence, du moins à titre de proposition, que mon désir soit exposé à M. Gaillardet.

Les témoins s'éloignèrent et je me trouvai de nouveau seul avec Bixio.

— Sacredieu, mon cher, lui dis-je, ce *garçon-là* m'agace tellement que je meurs d'envie de le faire tourner.

— Ah ! tâche, tu auras éclairci un point de science bien curieux.

Cinq minutes après, Maillan et de Longpré revinrent à moi.

— Eh bien ! me dirent-ils, tout est arrangé.

— Bon !

— On vous place à cinquante pas l'un de l'autre...

— Comment à cinquante pas?

— Attendez donc, que diable! et vous avez le droit de marcher l'un sur l'autre jusqu'à la distance de quinze pas.

— Ah !

— Vous n'êtes pas satisfait?

— Ce n'est pas tout à fait ce que je désirais, mais l'on peut se contenter de cela. — Allons, marquez les distances, mes enfants.

— Vous voyez, Soulié et Fontan s'en occupent.

— Voulez-vous qu'on tire le côté où vous serez?

— Puisque je suis par ici, autant que j'y reste.

Ces messieurs se mirent à mesurer la distance, et moi je continuai de causer avec Bixio.

Pendant ce temps, le garçon de tir chargeait les pistolets.

Les derniers quinze pas que nous ne pouvions franchir, furent marqués par deux cannes posées en travers du chemin.

On alla porter à M. Gaillardet son pistolet, et l'on m'apporta le mien.

Je le pris de la main droite, et tendis la main gauche à Bixio pour qu'il me tâtât le pouls.

Pendant ce temps, M. Gaillardet s'était mis à son poste.

Je fis signe d'attendre que Bixio eût fini son expérience.

— Dis-lui donc de ne pas s'occuper de moi, et de tirer tout de même, dit Bixio.

Le caractère de Bixio est tout entier dans ces deux lignes.

Mon pouls battait soixante-huit fois.

— Allons, va, me dit Bixio, et ne te presse pas.

Et il rentra sous bois avec les quatre autres témoins.

J'allai prendre mon poste.

Soulié frappa trois fois dans ses mains.

Au troisième coup, M. Gaillardet franchit en courant la distance qui le séparait de la limite et attendit.

Je marchai sur lui en déviant un

peu de la ligne droite pour ne pas lui donner l'avantage de s'aider du chemin pour viser.

A mon dixième pas M. Gaillardet fit feu.

Je n'entendis pas même siffler la balle.

Je me retournai vers nos quatre amis. Soulié, pâle comme un mort, était appuyé à un arbre.

Je saluai de la tête et du pistolet les témoins pour leur indiquer qu'il n'y avait rien.

Puis je voulus faire les huit ou neuf pas qui me restaient à faire; mais ma conscience me cloua les pieds au sol en me disant que je devais tirer de l'endroit où j'avais essuyé le feu. En effet, je levai mon pistolet et cherchai le fameux

point blanc que m'avait promis le coton dans les oreilles.

Mais, après avoir tiré, M. Gaillardet s'était effacé pour recevoir mon feu, et, comme il se garantissait la tête avec son pistolet, l'oreille se trouvait cachée derrière l'arme.

Il s'agissait de chercher un autre point; mais je craignis d'être accusé d'avoir visé trop longtemps, ne pouvant pas donner pour excuse que je n'avais point trouvé le point que je cherchais.

Je tirai donc presque au hasard.

M. Gaillardet rejeta la tête en arrière.

Je crus alors qu'il était blessé, et, je l'avoue, j'eus alors un vif sentiment de

joie d'une chose que je regretterais aujourd'hui de tout mon cœur.

Par bonheur, il n'en était rien.

— Allons, rechargeons les armes, dis-je en jetant mon pistolet aux pieds du garçon de tir, et restons à nos places, ce sera du temps gagné.

Qu'on me permette, au reste, de substituer le procès-verbal au récit.

Arrivé où j'en suis, mes pieds, comme lorsque j'eus essuyé le feu de M. Gaillardet, semblaient tenir au sol.

« **Deux heures trois quarts.**

» Après la rédaction de notre pre-
» mière note, les adversaires ont été
» placés à cinquante-cinq pas, avec la
» faculté de s'avancer l'un sur l'autre
» jusqu'à quinze pas. M. Gaillardet, ar-

» rivé à la limite, a tiré le premier. —
» M. Dumas a tiré le second : aucun des
» coups n'a porté. M. Dumas a déclaré
» alors ne pas vouloir s'en tenir là, et
» exiger que le combat se continuât
» jusqu'à la mort de l'un des deux.
» M. Gaillardet a accepté ; mais les té-
» moins ont refusé de recharger les
» armes. Sur ce, M. Dumas a proposé
» de continuer le combat à l'épée ; les
» témoins de M. Gaillardet ont refusé.
» Alors M. Dumas a insisté pour qu'on
» rechargeât les armes ; mais les té-
» moins, après en avoir longtemps dé-
» libéré et avoir tout tenté pour vaincre
» son obstination, n'ont pas cru devoir
» prêter leur assistance à une lutte
» qui ne pouvait manquer d'être mor-
» telle.

» En conséquence, les témoins se
» sont retirés en emportant les armes,
» et cette retraite a mis fin au combat.

» FONTAN, SOULIÉ, MAILLAN,
» DE LONGPRÉ. »

Les témoins retirés, je me trouvai seul avec M. Gaillardet, Bixio qui était venu, on se le rappelle, avec nous, et le frère de M. Gaillardet, qui était arrivé à travers bois au moment des coups de feu.

Je proposai alors à M. Gaillardet, puisqu'il nous restait deux témoins et deux épées, d'utiliser les hommes et les armes.

Il refusa. (1)

(1) Voir, à la fin du volume, la réponse de M. Gaillardet.

Sur ce refus, nous montâmes, Bixio et moi, dans la calèche, et nous reprîmes la route de Paris.

Deux heures après, nous partions en poste pour Rouen avec Fontan et Dupeuty.

Quant à Bixio, il fut encore deux fois mon témoin; comme l'un des deux combats eut lieu à l'épée, et que l'autre n'eut pas lieu du tout, il n'eut pas la chance de s'assurer si l'homme blessé ou tué d'une balle tournait sur lui-même avant de tomber.

Il devait faire l'expérience sur lui-même.

Au mois de juin 1848, comme en sa qualité de représentant du peuple, Bixio marchait, avec sa bravoure ordinaire,

sur la barricade du Panthéon, une balle, tirée du premier étage d'une maison de la rue Soufflot, l'atteignit au dessus de la clavicule, lui laboura le poumon droit, et, après un trajet de quinze à dix-huit pouces, ressortit près de l'épine dorsale.

Bixio fit trois tours sur lui-même et tomba.

« — *Décidément, on tourne,* » dit-il.

Le problème était résolu.

Ce serait avec un grand bonheur que j'abandonnerais le côté littéraire de ma vie, qui vient de me forcer, bien malgré moi, peut-être, d'être désagréable à un homme contre lequel je n'ai conservé aucune rancune, et qui d'ailleurs, vers le temps où nous sommes arrivés, re-

nonça au théâtre, et, après avoir publié un livre remarquable, à ce qu'on assure, *la Chevalière d'Éon* partit pour l'Amérique, et rendit cet immense service à la littérature française de la répandre et de la populariser dans la patrie de Washington, Irving et de Cooper; ce serait, dis-je, avec un grand bonheur que j'abandonnerais le côté littéraire de ma vie pour reprendre la suite des événements politiques qui agitèrent l'année 1832, si ces événements n'avaient pas ensanglanté Paris et jeté un voile de deuil sur la France.

Qu'on nous permette de les reprendre d'un peu plus haut qu'à l'époque où nous sommes arrivés, c'est-à-dire au 2 juin; nous en reviendrons toujours trop tôt à ce terrible moment.

Après ce procès de l'artillerie dont j'ai rendu compte, les vieilles sociétés secrètes qui avaient pour principes le carbonarisme de 1821 s'étaient réorganisées, et à côté d'elles s'étaient créées des sociétés nouvelles. (Nos lecteurs connaissent de nom la Société des Amis du Peuple et la Société des Droits de l'Homme), c'étaient en quelque sorte les sociétés mères; mais à côté d'elles deux sociétés nouvelles avaient pris naissance : la Société Gauloise qui, au moment du combat, se montra l'une des plus ardentes à courir aux armes; et le Comité organisateur des Municipalités, qui se rattachait par des liens invisibles, mais réels, à cette fameuse Société des Philadelphes, qui sous l'Empire, qu'elle faillit renserser, eut pour chefs prin-

cipaux Oudet, Pichegru et Moreau.

Bastide était affilié à cette dernière société, dont les principes étaient babouvistes; aussi, lors de l'insurrection de Lyon, qui, causée par la misère, avait un caractère socialiste, Bastide avait été envoyé dans la ville insurgée pour voir ce que le parti républicain pouvait en tirer.

Lorsqu'il arriva, tout était fini; mais dans l'insurrection expirante il crut voir le germe de nouvelles insurrections, et il revint à Paris avec l'idée que l'on pouvait faire quelque chose de ce côté-là.

Aussi ne resta-t-il à Paris que peu de temps, et repartit-il presque aussitôt pour les départements de l'Ardèche et de l'Isère.

Là, il trouva cette ardente population

du Dauphiné, qui la première en 1788 tint les états à Vizille, qui dès 1816 conspira contre les Bourbons, et dès 1832 contre Louis-Philippe.

Le 13 mars, il revenait d'une tournée dans les montagnes avec les deux frères Vasseur, dont l'un est mort depuis, et dont l'autre a été représentant du peuple à la Législative.

La ville, qu'ils avaient laissée parfaitement calme à leur départ, était en feu.

Voilà ce qui était arrivé.

Le 11 mars, les jeunes gens avaient organisé une mascarade qui représentait le Budget et les deux Crédits supplémentaires. De nouveaux règlements interdisaient cette mascarade, mais l'ancien usage l'avait emporté sur les règle-

ments nouveaux, et le cortége satirique était sorti de Grenoble par la porte de France, et s'était dirigé droit sur l'esplanade où le général Saint-Clair passait justement à cette heure la revue de la garnison.

Le général connaissait l'interdiction portée contre cette mascarade; mais, homme d'esprit, il avait fait semblant de ne pas la voir. Par malheur, M. Maurice Duval, préfet de l'Isère, fut moins indulgent. C'est ce même M. Maurice Duval que nous retrouverons, quatre ou cinq mois plus tard, parlant à madame la duchesse de Berry le chapeau sur la tête.

M. Maurice Duval trouva fort mauvais que les jeunes gens de la ville eussent transgressé l'ordonnance; il requit M. de

Saint-Clair de faire prendre les armes aux soldats.

Il résulta de cet ordre que lorsque nos masques voulurent rentrer dans la ville, ils en trouvèrent non seulement la porte fermée, mais encore, devant cette porte fermée, une centaine de grenadiers les attendant l'arme au pied.

Les masques, qui n'étaient pas plus de dix ou douze, ne pouvaient croire que c'était en leur honneur que s'était opéré un tel déplacement de force; en conséquence, ils marchèrent résolument sur les grenadiers qui croisèrent la baïonnette. Par malheur, la foule qui les suivait crut comme eux à une plaisanterie, et résolut de rentrer aussi; il en fut de même des cavaliers et des voitures; mais les grenadiers ne connais-

saient que leur consigne, ils tinrent bon. La foule, poussée sur les baïonnettes, commença de se plaindre que les baïonnettes lui entraient dans le ventre; aux plaintes succédèrent les cris de : « A bas les grenadiers! » A ces cris, quelques volées de pierre. Une collision devenait imminente. Un autre homme d'esprit, le colonel Bosonier de l'Espinasse, prend sur lui d'ordonner que les portes soient ouvertes; les grenadiers se retirent; la foule s'engouffre dans la ville, et, au milieu de ce mouvement, les masques, cause première de tout ce bruit, disparaissent.

Au lieu d'être satisfait de ce dénouement qui conciliait tout, M. Duval cria à la faiblesse, et prétendit que le gou-

vernement tomberait dans le mépris s'il ne prenait point sa revanche.

Un bal masqué était annoncé pour le soir, M. Maurice Duval le défendit. Le maire, homme de sens, courut à la Préfecture, et fit observer à M. Maurice Duval que cette défense allait produire le plus mauvais effet sur des gens qui, la tête déjà montée, allaient se trouver privés d'un plaisir sur lequel ils comptaient.

— Eh bien! répondit à ce qu'on assure M. Duval.

— Eh bien! il y aura émeute.

— Et les émeutiers jetteront des pierres aux soldats, et si les émeutiers jettent des pierres aux soldats, les soldats enverront des balles aux émeutiers, voilà tout. Ce propos, dont rien ne cons-

tatait la véracité, s'était répandu par la ville.

Le soir, au spectacle, il y eut des cris pour réclamer le bal défendu par le préfet; mais tout se borna là.

Le lendemain, la ville paraissait calme; cependant un bruit transpirait : on devait donner le soir un charivari à M. le préfet.

Les charivaris du Dauphiné sont célèbres. Quelque temps auparavant, on en avait donné un à Vazille qui avait fait époque.

Dans la matinée, M. Maurice Duval fut prévenu du projet. Il envoya aussitôt l'ordre au maire de faire mettre sous les armes un bataillon de la garde nationale; or, la dépêche, pour quelle cause et pour quelle raison, on l'ignora tou-

jours, la dépêche, partie de la Préfecture à midi, n'arriva à la mairie qu'à cinq heures moins un quart du soir.

C'était trop tard, la convocation ne pouvait plus avoir lieu.

Le charivari n'était point une vaine menace. Vers huit heures du soir, un rassemblement commença de se former; il n'avait rien de bien hostile car, pour un tiers à peu près, il se composait de femmes et d'enfants. Ce rassemblement, qui non seulement n'avait aucune arme, mais encore, en ce moment du moins, aucun des instruments nécessaires pour donner un charivari, se contentait d'éclater en rires, de pousser des huées, et de jeter de temps en temps les cris de : « A bas le préfet. »

Tout cela était fort désagréable, mais

rentrait cependant dans les avanies auxquelles étaient exposés non seulement les fonctionnaires publics, mais les députés conservateurs.

Une sommation pouvait faire cesser le rassemblement; pour M. Duval, ce n'était point assez de rétablir l'ordre, il fallait punir ceux qui l'avaient troublé.

Il donna l'ordre à MM. Vidal et Jourdan, commissaires de police, d'aller à la caserne, où les soldats étaient consignés depuis quatre heures, d'y prendre chacun une compagnie et de *cerner* les perturbateurs.

Parmi les perturbateurs, un jeune homme ivre se faisait remarquer par ses gestes excentriques et par ses cris exagérés.

Les agents de police pénétrèrent dans

la foule et vinrent au milieu de ses rangs arrêter le charivariseur.

La foule les laissa faire; le jeune homme fut pris et emmené au corps-de-garde. Mais l'arrestation à peine faite, tous ces hommes qui s'étaient tu, et qui avaient cédé devant deux sergents de ville, se reprochèrent leur couardise, s'exaltèrent les uns les autres et réclamèrent à grands cris le prisonnier.

Alors le charivari commença de changer d'aspect : il tournait à l'émeute.

Ce fut en ce moment, et comme le premier adjoint du maire allait rendre à la liberté le prisonnier, qui, ne se doutant pas qu'il était cause de tout ce bruit, s'était endormi dans le corps-de-garde, ce fut en ce moment-là que parurent les grenadiers et les voltigeurs :

les grenadiers, conduits par M. Vidal, et s'avançant à travers la place Saint-André; les voltigeurs, conduits par M. Jourdan, et s'avançant par la rue du quai.

C'étaient les deux seules issues.

Les soldats avaient cet air sombre qui indique les résolutions arrêtées.

Ils marchaient par files, s'avançaient en silence, les tambours ayant leurs caisses sur le dos.

Tout à coup M. Vidal disparaît, et sur la place Saint-André cet ordre se fait jour à travers les dents serrées des officiers :

— Soldats, en avant !

Les grenadiers, à cet ordre, abaissent les fusils, croisent les baïonnettes et s'avancent au pas de charge tenant toute la largeur de la rue.

La foule fuit par la rue du quai, seule issue qui lui paraisse ouverte ; mais dans cette rue du quai, elle rencontre et heurte une autre foule qui fuit devant les voltigeurs.

Alors il se fait dans cette foule ainsi menacée de tous côtés un épouvantable tumulte que domine la voix d'un officier donnant cet ordre laconique :

— Piquez !

Alors les cris de douleur succèdent aux cris d'effroi ; on les distingue à cet accent qui déchire : Grâce ! Au secours ! Au meurtre !

Par bonheur, les fenêtres d'un cabinet littéraire s'ouvrent et une trentaine de personnes se précipitent dans l'asile qui leur est ouvert. M. Marion, conseiller à la cour royale de Grenoble, se

jette dans l'allée du magasin Bailly, et y heurte un homme couvert de sang. Un étudiant, nommé Ruguet, vient protéger une femme menacée par la baïonnette d'un grenadier, se jette au devant d'elle, et reçoit à travers le bras le coup qui lui était destiné. Un ébéniste, nommé Guibert, acculé à la muraille, et voyant le cercle des baïonnettes se rapprocher de lui, crie : « Ne me frappez pas, je ne fais pas de bruit. » Il reçoit trois coups de baïonnettes, dont l'un dans l'aîne et va rouler près de la statue de Bayard.

Supposez cette statue, après trois cents ans, voyant des mêmes yeux que le chevalier sans peur et sans reproches, et jugez son étonnement.

Ce fut au milieu de ce conflit que

Bastide et les deux frères Vasseur arrivèrent.

L'occasion, que cherchait l'intrépide envoyé de la Société des Municipalités, s'avançait d'elle-même au devant de lui.

Les deux frères Vasseur échangèrent quelques mots avec des affiliés, et pendant la nuit tout ce qu'il y avait de jeunes gens enrégimentés dans les compagnies secrètes, vint trouver Bastide.

Chacun fut d'avis que le moment était venu *de faire le coup*. Il y avait à cette époque une telle ardeur dans toutes ces jeunes têtes, un tel courage dans tous ces jeunes cœurs, que la première conviction, non pas que l'on ressentait, mais que l'on essayait d'imposer aux autres, c'est que le moment était venu.

Chacun croyait que l'atmosphère de flamme qu'il respirait était l'atmosphère de toute la France.

Il fut donc résolu que le lendemain on profiterait de toutes les circonstances et que l'on tâcherait d'engager une lutte plus sérieuse.

C'était déjà beaucoup que l'on attendit au lendemain.

Le lendemain se leva tel que le pouvaient désirer les patriotes. La colère publique était à son comble ; l'indignation générale débordait. On exagérait le nombre des blessés et l'on disait que l'ouvrier ébéniste Guibert était mort. De tous côtés, on réclamait une enquête. Le procureur-général, M. Moyne, disait tout haut qu'il poursuivrait les coupables, quels qu'ils fussent.

La Cour royale évoqua l'affaire.

Tous ces bruits, toutes ces nouvelles naissaient, se répandaient, se croisaient avec une effroyable rapidité; quelque chose de pareil à une tempête mugissait dans l'air.

Tout se concentrait sur le préfet et sur le 35e de ligne, sur celui qui avait ordonné et sur ceux qui avaient exécuté. On oubliait que le soldat, instrument impassible, se trouve placé inflexiblement entre ces deux mots : *obéir* et *désobéir*, et que pour lui, au point de vue des lois militaires, obéir est le devoir, désobéir la honte.

Les soldats avaient obéi, voilà tout.

Les hommes intelligents savaient bien faire cette distinction; mais la masse

réunissait dans une même malédiction et le fer et le bras qui l'avait poussé.

Vers dix heures du matin, le rappel battait dans toutes les rues de Grenoble.

La garde nationale était convoquée par ordre des conseillers municipaux. Mais en même temps que les gardes nationaux se rendaient à leur poste, les jeunes gens qui ne font point partie de la garde nationale courent çà et là dans la rue, se croisant avec les hommes armés, échangeant avec eux quelques brèves paroles qui leur prouvent que toute la population partage le même sentiment, et demandant les fusils, propagent la flamme déjà visible de l'insurrection..

Alors deux autorités bien séparées,

bien distinctes, bien tranchées se manifestent: L'autorité municipale qui procède par la douceur et la conciliation, l'autorité royale, qui procède par la compression et la terreur.

Deux proclamations paraissent en même temps: une venant de la part du maire, l'autre venant de la part du préfet.

Celle du préfet est déchirée avec des imprécations, celle du maire est applaudie avec enthousiasme.

En ce moment la voûte de l'Hôtel-de-Ville s'emplit de voltigeurs dont on voit briller les fusils dans la pénombre; on reconnaît les piqueurs de la veille, et de toutes parts ces cris s'élèvent:

— A bas le préfet! à bas le 35e de ligne!

Le préfet, qui croyait avoir pris toutes les mesures coërcitives nécessaires, attendait à la préfecture, ayant près de lui le général Saint-Clair et tout son état-major.

En ce moment on annonce à M. Maurice Duval, MM. Ducruy, Buisson et Arribert.

Ces trois noms bien connus et surtout honorablement connus, appartenaient au conseil municipal de la ville.

Ils venaient demander au préfet la remise à la garde nationale des postes occupés par le 35e de ligne.

Le général Saint-Clair avait compris la gravité de la situation, il devinait que quelque chose de plus sérieux qu'une querelle venue à propos d'un charivari s'agitait là-dessous; il y sentait le contre-

coup des émeutes parisiennes, il y avait de la république là-dessous.

Aussi, malgré l'opposition du préfet, déclara-t-il qu'il était prêt à remettre à la garde nationale tous les postes qui s'élevaient à moins de douze hommes.

— Y compris celui qui veille à la porte de votre hôtel? demanda le préfet.

— C'est celui que je remettrai le premier, répondit le général.

Et, en effet, l'ordre allait être donné, quand tout à coup on entendit un grand bruit dans la cour de la préfecture.

La foule y avait fait invasion, et des coups redoublés retentissaient frappés sur les portes.

— Que signifie cela? demanda le général Saint-Clair.

— Parbleu, répond M. Maurice Duval

en riant, cela signifie qu'avec vos belles mesures de conciliation, nous allons être, vous et moi, jetés par les fenêtres.

Il y avait cent à parier pour un que la prophétie allait se réaliser ; aussi le général, son état-major et le préfet, laissant la défense de la préfecture à un détachement de pompiers, se hâtèrent-ils de passer dans la salle de la Mairie.

Ils y trouvèrent un grand nombre de gardes nationaux réunis pour défendre la mairie et le conseil municipal si ceux-ci étaient attaqués; mais qui ne paraissaient aucunement disposés à étendre cette protection au préfet et au général Saint-Clair.

M. le général Saint-Clair ne se trompait pas, lorsqu'il sentait frémir sous ses pieds quelque chose d'inconnu

et de plus grave qu'une émeute provinciale ; c'étaient Bastide et les frères Vasseur, c'est-à-dire de vieux lutteurs dont le premier chevron remontait au carbonarisme, qui conduisaient le mouvement.

A ce cri, qui s'était élevé dans la ville : *Guibert est mort!* Bastide avait eu une idée qu'il avait communiquée à ses compagnons, c'était d'aller enlever le cadavre et de le porter par la ville en criant : *Aux armes!* On sait ce qu'une procession semblable, partant du théâtre du Vaudeville, en 1830, avait produit, et l'on vit depuis ce que produisit pareille manœuvre après la fameuse décharge du 14e de ligne sur le boulevart des Capucines.

En conséquence, il envoya des hom-

mes à la demeure de Guibert. Le mort devait être apporté au seuil de la maison occupée par les frères Vasseur, et le cortége devait, de là, se mettre en marche à travers les rues de la ville.

Pendant qu'on se rendait chez Guibert, Vasseur jeune réorganisait le corps franc avec lequel, en 1830, il avait tenté d'envahir la Savoie.

Chasseur de chamois enragé, il avait fait alors une campagne de montagne des plus curieuses et qui mériterait à elle seule un historien. Depuis, il s'est exilé de France, a parcouru le Mexique et le Texas, et à son retour a pris le choléra et est mort...

C'était un homme de haute résolution, adoré à Grenoble, et surtout des hommes avec qui il avait fait cette

étrange entreprise de soulever et de quérir la Savoie.

Comme il venait annoncer que son corps franc était prêt, les messagers envoyés à la demeure de Guibert pour enlever le cadavre venaient raconter, l'oreille basse, que Guibert était bien malade, mais n'était pas mort.

Ce fut un grand désappointement; mais, en général habile, Bastide changea son plan. Les esprits paraissaient préparés aux entreprises hardies. Le corps franc de Vasseur jeune était une puissance réelle; il ordonna de marcher sur la préfecture.

C'était le bruit de l'invasion conduite par Bastide qui avait retenti dans les appartements et qui forçait le général Saint-Clair et M. Maurice Duval à se ré-

fugier à la mairie, pour ne pas être jetés par les fenêtres, comme disait le préfet.

En même temps Vasseur jeune, avec son corps franc, se rangeait devant les fenêtres de la mairie.

Aussi, lorsque le général Saint-Clair fit la proposition de céder à la garde nationale tous les postes au-dessous de dix hommes, une voix s'éleva-t-elle criant :

— Il est trop tard.

Qu'y a-t-il de fatal et de cabalistique dans ces quatre mots, assemblage de treize lettres ?

Ce qu'exigeaient maintenant les insurgés, c'était l'occupation de tous les postes par la garde nationale, à l'exception des trois portes de la ville, qui

seraient gardées à la fois par la garde nationale, l'artillerie et les sapeurs du génie.

Les conditions étaient dures. Le général Saint-Clair paya de sa personne. Au lieu d'envoyer un parlementaire, il descendit lui-même dans la cour, et voulut haranguer la foule.

Mais de cette foule sortit un jeune homme, le bras en écharpe.

C'était Huguet, blessé la veille.

Il échange avec le général quelques vives paroles qui ne sont entendues que de ceux qui les entourent, mais ceux-là les répètent aux autres, et c'est ainsi que l'on apprend que Huguet, avec l'énergie d'un homme qui la veille a payé de sa personne, réclame le renvoi du 35e de ligne.

Un applaudissement universel salue cette réclamation de Huguet. En même temps Vasseur, pensant qu'il est temps d'apprendre pourquoi lui et ses corps francs sont là, vient à lui et l'embrasse aux yeux de tous.

L'effet de l'accolade est électrique. On crie : Vive Vasseur! vive Huguet! vive le maire! A bas le préfet! à bas le 35e de ligne!

Un jeune homme nommé Gauthier étend le bras, saisit le général Saint-Clair au collet et crie à haute voix :

« — Général, vous êtes mon prisonnier. »

Le général n'oppose aucune résistance, quoique les soldats soient à la portée de sa voix, et qu'il sache qu'il n'a qu'un mot à dire pour engager une

lutte plus terrible que celle de la veille, mais il hésite devant ce mot, et il suit celui qui l'a arrêté.

On conduit le général à son hôtel, et Vasseur place à toutes les portes des factionnaires tirés de sa compagnie franche.

En même temps, Bastide, qui étudie la situation, pense que le moment est venu de donner l'assaut à la préfecture.

Par un premier effort, les portes sont enfoncées, et, malgré la résistance des pompiers, on se trouve dans le vestibule, on secoue les portes des appartements : elle sont solidement barricadées en dedans.

Un gamin, il y en a partout et toujours en tête de toutes les émeutes, par-

vient à briser et à enfoncer le panneau inférieur d'une porte. Bastide se glisse par l'ouverture, reçoit un coup de baïonnette qui déchire sa redingote et lui égratigne la poitrine, mais il saisit la baïonnette à deux mains, et le soldat, en tirant son fusil à lui, tire en même temps Bastide, qui se trouve dans l'intérieur, arrache le fusil du soldat et ouvre les deux battants de la porte à ceux qui le suivent.

La préfecture était prise.

Le bruit s'était répandu que le préfet était caché dans une armoire. Bastide préside lui-même à l'ouverture de toutes les armoires ; elles étaient vides, de préfets du moins.

Il s'agissait maintenant de prendre la citadelle.

A Grenoble, la citadelle, comme l'Arx antique, située sur une colline, domine toute la ville.

Bastide demande un homme de bonne volonté pour aller prendre la citadelle avec lui.

Un artilleur se présente, nommé Gervais.

Tous deux montent la rampe rapide ; arrivés à vingt pas du factionnaire, celui-ci crie : *Qui vive !*

— Le commandant de la place, répond Bastide.

Le factionnaire présente les armes et laisse passer Bastide et M. Gervais.

La prise de possession fut aussi rapidement exécutée que l'entrée s'était faite. Bastide, qui se rappelait son métier de capitaine d'artillerie, fit sortir six

pièces de canon et les mit en batterie sur la place.

Arrivé là, on en est au point culminant du succès.

Rien, en effet, n'était organisé pour donner une suite sérieuse à un pareil coup de main.

Pendant que Bastide entre à la préfecture et s'empare de la citadelle, les cœurs timides s'effraient en voyant où les mènent les cœurs ardents.

La réaction commence à s'organiser.

Quand Bastide redescend vers la ville, après s'être assuré de la citadelle, il trouve que la garde nationale a relevé les postes de l'hôtel du général Saint-Clair.

Il a fallu toute l'influence de Vasseur sur ses hommes pour qu'une collision n'éclatât point entre eux et les corps francs.

Dès-lors Bastide comprend que si Lyon ne se soulève pas tout est perdu. Le général Saint-Clair, qui désire ramener la paix qu'il n'a pu conserver, parle d'envoyer au général Hulot une députation chargée de lui demander le renvoi du 35e.

Il nomme M. Julien Bertrand.

Bastide s'offre et est accepté.

M. Bress, aide-de-camp du général Saint-Clair, leur est adjoint : ils partent tous trois pour Lyon.

On comprend que la mission réclamée par Bastide n'était qu'un prétexte. Il voulait s'aboucher avec les républicains de Lyon et s'assurer de ce qu'on pouvait faire.

Un seul pouvoir, eux partis, reste debout à Grenoble, le pouvoir municipal.

Le préfet est réfugié dans une caserne.

La garde nationale s'est fait délivrer des cartouches par le maire.

Les trois députés arrivèrent à Lyon au milieu de la nuit.

A l'instant même, ils sont introduits chez le général Hulot.

C'est Bastide qui prend la parole : « Grenoble est soulevée, le général Saint-Clair prisonnier, le préfet caché ou en fuite, trente-cinq mille insurgés occupent la ville, et les paysans des environs commencent à descendre des montagnes. »

Ces nouvelles, données avec le caractère de la plus parfaite vérité et que ne démentent ni M. Bertrand, ni M. Bress, effraient le général Hulot, qui accorde

le retrait du 35ᵉ, le renvoi du préfet, donne un reçu de M. Bress et l'envoie directement à Paris.

Bastide sort de chez le général Hulot avec M. de Gasparin, maire de Lyon.

M. de Gasparin appartient à l'opinion libérale avancée; il rappelle à Bastide qu'il est fils de régicide et que toutes ses tendances sont républicaines.

Bastide quitte M. de Gasparin et se met immédiatement en contact avec les républicains de Lyon qu'il a vus à son dernier voyage.

Ceux-ci lui assurent que si Grenoble tient seulement quarante-huit heures, on commencera un 24 novembre plus terrible que le premier.

En effet, ce 24 novembre éclata en 1834.

Bastide repart pour Grenoble.

En son absence tout s'est calmé. Le corps franc est licencié, l'ordre constitutionnel est rétabli partout.

On invite Bastide à passer en Piémont ou en Savoie, mais il craint, en suivant ce conseil, de passer pour un agent provocateur, et se contente de prendre un bateau et de descendre le Rhône avec les deux frères Vasseur, qui demeurent dans le département de l'Ardèche.

Arrivés là, les trois conspirateurs seront chez eux, et ils auront mille moyens de se dérober aux recherches.

A Romans, ils sont arrêtés tous trois et reconduits à Grenoble. En même temps qu'eux ont été arrêtés M. Huguet, qui a harangué le général Saint-Clair, et M. Gauthier qui l'a arrêté.

Cependant les ordres du général Hu-

lot avait été exécutés; le 16 mars le 35e de ligne était sorti de la ville.

Casimir Périer, billeux et irritable en tous points, plus irritable encore de la maladie à laquelle il devait succomber deux mois plus tard, apprit ces nouvelles avec rage. Casimir Périer était un ministre à grandes haines et à petites vues; pour lui la France se divisait en amis et en ennemis.

Il voulait non pas gouverner la France, mais détruire ses ennemis à lui.

Homme de banque, il lui fallait la paix avant tout; il faisait tout son possible pour maintenir la rente, l'impossible pour la faire monter.

Chose inouïe, la Bourse porta le deuil de sa mort.

Par son ordre, le *Moniteur* publia un article à la louange du 35e.

Ce n'était rien; au point de vue du gouvernement, le 35e avait fait son devoir.

Mais en même temps que des éloges que l'on eût laissé passer, l'article ajoute que les militaires n'ont fait que réagir contre l'agression, que beaucoup étaient blessés déjà lorsqu'ils avaient chargé, tandis qu'au contraire, on a exagéré les blessures des perturbateurs.

Ces inexactitudes étaient à la connaissance de tout le monde; mais, on le sait, le gouvernement du roi Louis-Philippe ne reculait pas devant ces sortes de moyens.

MM. Dubois-Aymé et Félix Réal, députés de l'arrondissement de Grenoble,

écrivirent au *Moniteur* pour rectifier les faits.

Le *Moniteur* refusa d'insérer leur lettre.

Dans la séance du 20 mars, M. Dubois-Aymé demande la parole, monte à la tribune et interpelle les ministres au sujet des événements de Grenoble.

Garnier-Pagès, sentinelle avancée du parti républicain à la Chambre, lui vient en aide.

— Comment le gouvernement peut-il, sans enquête préalable, dispenser le blâme et l'éloge? Comment lui suffit-il du rapport du préfet pour décider que le préfet a bien fait; du rapport du commandant militaire pour décider que la force armée a bien agi; du rapport du

procureur général pour glorifier le procureur général ?

« — Pour moi, dit l'orateur, je ne
» précipite pas ainsi mon jugement.
» Quoique je puisse dire que les corres-
» pondances et que les deux journaux de
» Grenoble, — journaux d'opinions
» parfaitement contraires, — racontent
» les faits de la même façon, — quoique
» nous ayons mille preuves pour une
» que les sommations n'ont pas été
» faites, je ne parlerai donc que par hy-
» pothèse, et je dirai : *Si ces sommations*
» *n'ont pas été faites, les citoyens ont été*
» *égorgés.* »

A ces derniers mots, les centres font de la phrase dubitative une phrase affirmative ; les centres poussent de

grands cris ; l'orateur ne peut pas continuer.

M. Dupin monte à la tribune ; les centres se calment. On le sait, M. Dupin est, en toute circonstance, l'avocat du roi, non seulement devant les tribunaux, mais encore à la tribune.

Voici un échantillon du discours du député de la Nièvre. Si par hasard je me trompe de département, ce qui est possible, je demande pardon à la Nièvre :

« Comment voulez-vous donc que » marche un gouvernement, demande » M. Dupin, quand, dans le sein de la » représentation nationale elle-même, » dans cet abrégé de la population, » parmi les dépositaires de son pouvoir, » le premier mouvement n'est pas en

» faveur des autorités et des agents de
» la loi, et quand la première impulsion
» est de donner tort à l'autorité et rai-
» son au désordre. On dit que les som-
» mations n'ont pas été faites, mais
» quand doivent-elles être faites? Quand
» les rassemblements deviennent in-
» quiétants par leurs cris et par leur
» présence, mais non quand une
» agression violente est manifestée par
» des voies de fait et des attaques ou-
» vertes. »

A ces mots, le président du conseil se lève, pâle, âme violente et vigoureuse dans un corps malade et débile, et crie :

« — Voilà la question, parlez. »

M. Dupin, encouragé par le prési-

dent du conseil et par les cris des centres, continue :

« Lorsqu'on invoque l'ordre légal,
» il faut se soumettre soi-même aux rè-
» gles de la légalité. — Si dans la ville
» je suis attaqué par un malfaiteur, j'in-
» voque l'assistance des magistrats, la
» protection légale de l'autorité ; mais si
» tête-à-tête je suis attaqué sur le grand
» chemin, je deviens magistrat dans
» ma propre cause, et je me défends
» tout d'abord..... Pensez-vous, mes-
» sieurs, qu'une armée française puisse
» accepter de quitter ses foyers, sa fa-
» mille, pour être à la disposition des
» magistrats, veiller à la défense et à la
» protection des citoyens, et cepen-
» dant se laisser insulter, attaquer,

» tuer au coin d'une rue, du fond d'une
» allée.

» Messieurs, j'en suis sûr, la population entière de Grenoble est indignée.»

M. Garnier-Pagès. — Oui, indignée, c'est vrai !

M. Dubois-Aymé. — Indignée, mais contre l'autorité.

M. Dupin. — « Elle est indignée contre
» les auteurs du désordre. — Et qui
» donc a occasionné ces troubles, ces
» malheurs ? Ce ne sont point des jeunes
» gens se livrant à un simple divertisse-
» ment, à une mascarade inoffensive,
» — C'EST UN CRIME ABOMINABLE, — C'EST
» LE SIMULACRE DU MEURTRE DU ROI. »

Ainsi, un grand aveu vient d'être fait par M. Dupin, l'homme du roi ;

Le roi, *c'est le budget et les deux crédits supplémentaires.*

Railler par une mascarade, les deux crédits supplémentaires et le budget, c'est simuler le meurtre du roi.

Un ennemi n'aurait pas mieux dit.

O La Fontaine! bon La Fontaine! — Que de pavés M. Dupin a jetés à la tête de son ami Louis-Philippe!

Celui-là fut l'un des plus lourds.

Quelques jours après arriva un rapport de la municipalité de Grenoble.

Ce rapport constatait :

1° Que la mascarade du 11 mars ne figurait en rien l'assassinat du roi ;

2° Que la garde nationale avait été convoquée trop tardivement pour se rassembler ;

3° Qu'aucun cri hostile au gouverne-

ment, ni au roi, n'avait été poussé sous les fenêtres du préfet;

4° Que M. Duval avait bien donné aux commissaires de police l'ordre, non pas de disperser, mais de cerner le rassemblement;

5° Qu'aucune sommation légale n'avait été faite;

6° Que le lieu du rassemblement n'offrait pas de pierres que l'on pût lancer aux soldats;

7° Que parmi les blessures faites aux citoyens, quatorze avaient été reçues par derrière;

8° Qu'un seul militaire était entré à l'hôpital quatre jours après les événements du 12, pour inflammation, suite d'un coup de pied.

Enfin, que les événements du 13

étaient le résultat inévitable de l'exaspération des esprits, causée par une flagrante violation des lois, et que la conduite de la garde nationale de Grenoble avait été non-seulement sans reproches, mais digne de la reconnaissance des citoyens.

Enfin, le tribunal de police correctionnelle devant lequel, faute de preuves suffisantes, avaient été renvoyés les accusés, décide que leur conduite n'est qu'imprudente, en conséquence de laquelle décision Bastide est mis en liberté sans caution, et revient à Paris.

Pas un témoin n'avait voulu le reconnaître, pas même le pompier qui lui avait donné un coup de baïonnette dans la poitrine, et auquel il avait arraché son fusil.

Mais le gouvernement ne pouvait avoir tort, et le 35e rentra dans la ville tambour battant, musique en tête, mèche allumée.

Une seule protestation fut faite, qui peindra l'esprit français.

Un ouvrier s'approche, et comme s'il ignorait dans quel but mortel cette mèche fumait :

— Mon ami, dit-il à l'artilleur, un peu de feu, s'il vous plaît, pour allumer ma pipe.

Maintenant que nous avons vu ce qui passait dans l'est de la France, voyons ce qui se passait dans l'ouest. Pour bien apprécier l'incendie qui allait s'allumer à Paris, il faut jeter un coup d'œil sur la flamme qui dévorait les départements. Après avoir suivi des yeux les tentatives

du parti républicain dans les départements du Rhône et de l'Isère, suivons celles du parti légitimiste dans les départements de la Loire-Inférieure, du Morbihan et de la Vendée.

Au reste, nous pouvons garantir l'exactitude des détails que nous allons donner ; ils sont puisés dans les papiers du général Dermoncourt, cet aide-de-camp de mon père, dont j'ai eu si souvent occasion de parler, et parmi ces papiers se trouvaient un grand nombre de notes envoyées par la duchesse de Berry elle-même, et qui avaient servi à la seconde édition du livre de *la Vendée et Madame*, publié en 1834 par le général Dermoncourt.

On n'a point oublié que ce fut le général Dermoncourt, et par une coïnci-

dence étrange de circonstances, ce même M. Maurice Duval, dont nous venons de nous occuper à propos des troubles de Grenoble, qui, l'un commandant la force militaire, l'autre représentant l'autorité royale, prirent madame la duchesse de Berry dans sa cachette de Nantes.

Quelques mots sur la façon dont avait été préparée l'insurrection de la Vendée et sur le point où elle en était arrivée à l'époque où nous en sommes feront le pendant de ce que nous venons de raconter des événements de Lyon et de Grenoble.

Il y a vingt ans, tout le monde a su dans ses moindres détails tout ce que nous allons dire; aujourd'hui tout le monde l'a oublié.

L'histoire passe si vite en France.

Nous avons, dans une autre partie de nos Mémoires, suivi Charles X et la famille royale jusqu'à Cherbourg. Le 24 août 1830, il protesta, à Lullworth, contre toute usurpation des droits de sa famille, et se réserva celui de pourvoir à la régence jusqu'à la majorité de son petit-fils.

Voici cette protestation, qui, à ce que je crois, n'a pas été publiée en France :

« Nous, Charles X^e du nom, *par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre.* »

N'est-il pas curieux d'entendre Charles X, exilé en Angleterre, continuer de s'intituler roi *par la grâce de Dieu?*

Vous rappelez-vous ce pauvre maçon tombé du haut d'une échelle et se relevant avec une seule jambe cassée.

« — Ah ! mon ami, lui dit un passant, le bon Dieu vous a fait une belle grâce !

» — A moi ! — il ne m'a pas fait grâce d'un échelon. »

Revenons à notre proclamation.

« — Les malheurs qui viennent d'é-
» clater sur la France et le désir d'en
» prévenir de plus grands nous ont dé-
» terminé le deux du présent mois, en
» notre château de Rambouillet, à ab-
» diquer la couronne, et ont en même
» temps déterminé notre fils bien-aimé

» à renoncer à ses droits en faveur de
» notre petit-fils le duc de Bordeaux.

» Par une pareille disposition datée
» de la veille et du même lieu, et rappe-
» lée dans le second acte, nous avons
» provisoirement nommé lieutenant-gé-
» néral du royaume un prince de notre
» sang, qui depuis a accepté des mains
» de la révolte le titre usurpé de roi des
» Français.

» Après un tel événement, nous ne
» saurions trop nous hâter de remplir
» les devoirs que nous imposent à la
» fois les intérêts de la France, le dépôt
» sacré qui nous a été transmis par nos
» ancêtres et notre ferme confiance
» dans la justice divine.

» A ces causes :

» Nous protestons en notre nom et au

» nom de nos successeurs, contre toute » usurpation des droits légitimes de » notre famille à la couronne de » France.

» Nous révoquons et déclarons nulle » la disposition ci-dessus rappelée par » laquelle nous avons confié au duc » d'Orléans la lieutenance générale du « royaume.

» Nous nous réservons de pourvoir à la » régence, lorsque besoin sera, jusqu'à » la majorité de notre petit-fils Henri V, » appelé au trône par suite de l'acte » donné à Rambouillet, le 2 du présent » mois, ladite majorité fixée par les » statuts de la Couronne et les usages » du royaume, au commencement de sa » quatorzième année qui aura lieu le » 30e jour du mois de septembre 1833.

» Dans le cas où, avant la majorité
» du roi Henri V, il plairait à la Provi-
» dence de disposer de nous, sa mère,
» notre fille bien-aimée, la duchesse de
» Berry, serait régente du royaume.

» La présente déclaration sera rendue
» publique et communiquée à qui de
» droit, lorsque les circonstances re-
» querront.

» Fait à Lullworth, le quatrième jour
» du mois d'août de l'an de grâce 1830,
» et de notre règne le sixième.

» *Signé :* Charles. »

Cependant six mois après, madame la duchesse de Berry ayant cru à la possibilité d'une troisième Vendée, et ayant fait partager cette croyance au vieux roi, celui-ci, en date d'Edimbourg, lui

donna une lettre adressée aux royalistes de France, afin que, malgré sa déclaration en date du 4 août, ils la reconnussent régente.

Voici cette déclaration :

« M. ***, chef de l'autorité civile dans
» la province de ***, se concertera avec
» les principaux chefs pour rédiger et
» publier une proclamation en faveur
» de Henri V, dans laquelle on annon-
» cera que Madame, duchesse de Berry,
» sera régente du royaume pendant la
» minorité du roi, son fils, qu'elle en
» prendra le titre à son entrée en
» France, car telle est notre volonté.

» *Signé :* CHARLES.

» Edimbourg, 27 janvier 1841. »

Depuis son départ de France, madame la duchesse de Berry, corps faible, esprit changeant, cœur vigoureux et chevaleresque, avait rêvé de jouer le rôle de Marie-Thérèse. La Vendée était sa Hongrie à elle, et la vaillante femme, sortie de Paris par Rambouillet, et Cherbourg, espérait y rentrer par Nantes, Tours et Orléans. Toute sa petite cour, soit par intérêt, soit par aveuglement, lui montrait la France comme prête à se soulever. Des lettres de la Vendée même ne lui laissaient aucun doute sur ce point.

M. de Sesmaisons lui-même, homme du pays, compétent par conséquent sur cette matière, pair de France, en outre, écrivait la lettre suivante à Madame :

« Que Votre Altesse royale vienne en

» Vendée, et elle verra que mon ventre,
» quoique européen pour sa grosseur,
» ne m'empêchera de sauter ni les haies,
» ni les fossés. »

Madame de Staël appelait M. de Lally-Tollendal *le plus gras des hommes sensibles*; on pouvait appeler M. de Sesmaisons *le plus gros des hommes politiques*. On racontait sur lui cette anecdote :

M. de Sesmaisons, quand il venait de Nantes à Paris par une voiture publique, avait l'habitude de retenir deux places dans la voiture, moins par égoïsme que par courtoisie, car M. de Sesmaisons demeurait, au milieu de notre siècle, un type de la courtoisie d'une autre époque, comme il en était un de la loyauté de tous les temps.

Ayant changé de valet de chambre et sur le point de partir pour Paris, il envoya son nouveau serviteur retenir ses deux places accoutumées aux Messageries royales.

Celui-ci rentra deux minutes après.

— Eh bien! lui demanda M. de Sesmaisons, ai-je mes deux places?

— Oui, monsieur le comte; seulement vous en avez une dans le coupé et l'autre dans l'intérieur.

Entraînée par toutes les exhortations et plus encore par ses propres désirs, Madame écrivait, le 14 décembre, à M. de Coislin :

« Je connais depuis longtemps, mon
» cher comte, le zèle et le dévoûment
» que vous et les vôtres montrez pour

» la cause de mon fils. J'aime à vous ré-
» péter que dans mainte occasion je
» compte sur vous comme vous devez
» compter sur ma reconnaissance.

» Marie-Caroline.

» 14 décembre 1831. »

Il fut donc décidé, dans la petite cour de Massa — Madame, en quittant l'Angleterre, s'était rendue en Italie et habitait une ville du duché de Modène — il fut donc décidé, dans la petite cour de Massa, que l'esprit public, en France, était arrivé au point de maturité nécessaire à ce qu'on pût opérer sur lui.

En conséquence, une lettre en chiffres, écrite à l'encre sympathique, pré-

vint tous les chefs du midi et de l'ouest de la France de se tenir prêts.

Le chiffre de cette lettre fut trouvé à l'aide de cette phrase :

Lorsqu'il est du droit commun.

Voici la traduction de cette lettre, dont le premier mot déchiffré, et qui trahit tous les autres, fut le mot : Lyon.

« Je ferai savoir à Nantes, à Angers,
» à Rennes et à Lyon que je suis en
» France ; préparez-vous pour y faire
» prendre les armes aussitôt que vous
» aurez reçu cet avis, et comptez que
» vous le recevrez probablement du 2
» au 3 mai prochain ; si les courriers ne
» pouvaient passer, le bruit public vous
» instruirait de mon arrivée et vous fe-

» riez prendre les armes sans re-
» tard. »

En effet, le 24 avril 1832, Madame s'embarqua sur le bateau à vapeur le *Carlo Alberto*, qu'elle avait frété à son compte.

La princesse fit relâche à Nice ; le 28 au soir, elle se trouvait dans les eaux de Marseille, en vue du phare du Planier, aux environs duquel elle devait s'aboucher avec ses partisans. La nuit du 29 au 30 était fixée pour le mouvement qui devait éclater à Marseille.

A partir de ce moment nous pouvons suivre madame la duchesse de Berry pas à pas, sans crainte d'errer un instant ni sur l'itinéraire, ni sur les événements qui accompagnèrent l'entrée de Madame

en France, et son trajet à travers les provinces méridionales.

Voici comment nous sommes sûrs de ce que nous allons raconter :

On sait ma liaison avec le général Dermoncourt; je n'en connais pas le commencement; elle remontait à mon enfance. Dermoncourt était un des rares amis qui nous étaient restés fidèles dans la mauvaise fortune, et dès mon arrivée à Paris, comme Lethières, cet autre ami de mon père, il étendit sa vaillante main sur moi.

Il avait commandé dans la Vendée; c'était lui qui avait reçu Madame au sortir de la cheminée où elle était cachée; ayant à choisir entre la figure franche et ouverte du général et la figure rechignée du préfet, c'était entre ses mains

et sous la sauvegarde de son honneur que la princesse s'était mise ; il m'avait souvent raconté, dans nos longues causeries, tous les événements de cette guerre. Un jour, je lui proposai de jeter tous ses souvenirs sur le papier ; il accepta.

Je revis son travail ; je lui donnai une forme possible, tout en respectant religieusement le fond, et la première édition de *la Vendée et Madame* parut.

Le livre fit grand bruit ; on en vendit trois mille exemplaires en moins de huit jours. Tout le monde le lut, la princesse elle-même.

Madame fut tout étonnée de trouver dans un livre où les sentiments républicains étaient hautement proclamés, une impartialité et une courtoisie si

complètes ; elle fit remercier le général Dermoncourt, et comme quelques détails étaient erronés, ou manquaient d'une complète exactitude, elle fit offrir des notes au général Dermoncourt, dans le cas où il publierait une seconde édition.

L'ingratitude du gouvernement laissait le général Dermoncourt à peu près dans la misère. Une première édition lui rapporta deux mille francs, je crois ; une seconde édition, rapportant la même somme, était pour lui une manne tombée du ciel.

Il accepta les notes de madame la duchesse de Berry, et annonça une seconde édition, revue, corrigée et augmentée du double, sur des notes authentiques

communiquées à l'auteur depuis la publication de la première.

Par malheur, je connaissais la source de ces notes; je craignais qu'elles ne donnassent au livre une couleur légitimiste. J'autorisai Dermoncourt à prendre dans la première édition tout ce qui lui conviendrait; mais je refusai de mettre la main à la seconde.

La seconde édition parut et obtint le même succès que la première.

Je ne m'étais pas trompé. A l'insu du général, peut-être, le drapeau tricolore avait déteint entre ses mains, et aux regards de ceux qui n'y prêtaient qu'une attention superficielle, il pouvait passer pour un drapeau blanc, ou tout au moins blanchi.

Aujourd'hui que mon opinion est as-

sez connue pour que je ne craigne pas d'être accusé d'autre chose que de sympathiser aux malheurs de la femme, je ne crains pas, arrivé à cette époque de notre histoire, d'utiliser ces notes qui sont restées à ma disposition.

C'est donc un itinéraire officiel, ce sont donc des faits authentiques qui vont passer sous les yeux du lecteur.

Cette digression achevée, nous reprenons notre récit.

Le débarquement fut très pénible : un fort bateau de pêcheur se rendait depuis quelques nuits au phare du Planier ; il fut signalé, reconnu : on lui fit signe d'approcher. Il rangea bord à bord du *Carlo Alberto.*

Mais la mer était grosse. Les deux bâtiments soulevés tour à tour et sans har-

monie dans leurs mouvements par les vagues, s'entrechoquaient, s'éloignaient, se rapprochaient, se heurtaient encore; il fallait saisir le moment où les deux bords étaient à peu près de niveau pour s'élancer de l'un dans l'autre, au risque de faire une chute dangereuse sur les bancs humides et par conséquent glissants du bateau.

Enfin le transbordement eut lieu. La princesse passa du bateau à vapeur dans le canot avec six personnes de sa suite, et un pilote qui, depuis longtemps était à la disposition de Madame, et qui connaissait tous les points de la côte ainsi que les divers signes de ralliement qu'on devait faire à temps, indiquant que l'approche du rivage était dangereuse ou que l'on pouvait aborder en sûreté.

Le bateau qui était venu au-devant de la princesse était un bateau de pêcheur. Ses voiles imprégnées d'eau de mer qui ne sèche jamais, l'eau croupie au fond de sa carène, le goudron dont il était radoubé, tout cela exhalait une odeur nauséabonde et repoussante. En outre, sans pont, sans abri contre le vent froid et pénétrant de la mer, et laissant se répandre par-dessus son bord, tantôt en poussière humide, tantôt en large pluie, la cime des lames qui se brisaient contre ses flancs.

La princesse et ses compagnons étaient mal vêtus pour une pareille situation. Joignez à cela qu'ils étaient atteints de cette insupportable indisposition que l'on appelle le *mal de mer;* supposez une nuit noire, froide, sinistre, et

vous aurez une idée de cette heure qui s'écoula en quittant le bateau à vapeur pour le bateau du pêcheur.

Enfin, on croyait être arrivé sur le point du débarquement, lorsqu'en approchant de terre on aperçut sur le rivage un point lumineux. A mesure que l'on avance, ce point grossit et se dessine; ce que l'on avait pris d'abord pour le signal convenu se transforme en un feu allumé, et à l'aide d'une lunette de nuit on reconnaît huit ou dix douaniers qui se chauffent à ce feu.

Il fallait s'éloigner à la hâte, et néanmoins il était urgent de débarquer avant le jour. En outre, le point sur lequel étaient établis les douaniers était le seul abordable, partout ailleurs la plage était presque inaccessible; on se risqua à tra-

vers les rochers, et l'on parvint à toucher terre par un miracle.

Madame avait été, pendant les trois heures qui venaient de s'écouler, d'un courage admirable. C'était une de ces organisations faibles et nerveuses qu'un souffle semble devoir courber, et qui, cependant, ne jouissent de la plénitude de leurs facultés qu'avec une tempête dans les airs et dans le cœur.

En abordant elle jeta un cri de joie.

— Allons, dit-elle, tout est oublié, nous sommes en France!

Oui, l'on était en France, et là devait commencer le véritable danger.

Par bonheur le pilote qui venait avec tant d'adresse de faire attérir la barque sur une côte presqu'inabordable, connaissait aussi bien l'intérieur que le lit-

toral; il prit le commandement de la petite troupe et notifia, respectueusement mais d'un ton ferme, à la princesse et à ses compagnons, qu'il fallait se mettre en route et gagner un gîte avant que le jour ne parût.

Madame était attendue à trois lieues de la côte dans une maison appartenant à un vieil officier dévoué à sa cause : seulement, arrivée à cette maison, son propriétaire ne la crut pas assez sûre, et il fallut en gagner une autre, distante encore de trois quarts de lieue.

La route s'était faite à travers les roches, par des chemins presqu'impraticables.

Il faisait grand jour lorsqu'enfin on arriva. La princesse était horriblement fatiguée, ainsi que ceux qui l'accompa-

gnaient; mais comme elle ne se plaignait pas, personne n'osait se plaindre.

La maison était un véritable asile de conspirateur, isolée et entourée de bois et de rochers.

On exigea de Madame qu'elle se couchât, mais elle n'y consentit que lorsqu'elle eut vu partir pour Marseille deux personnes de sa suite. Ces personnes avaient mission de prévenir M. *** de son arrivée.

M. *** était une des personnes qui avaient répondu à la princesse d'une insurrection en sa faveur, non seulement à Marseille, mais dans tout le midi.

Nous désignerons par des étoiles, par des initiales ou par leurs noms, et selon que nous croirons devoir leur garder plus ou moins de ménagements de posi-

tion, les personnes qui prirent part à l'entreprisé que nous racontons.

Le soir même un des messagers revint avec un billet : le billet était court, mais significatif.

Il renfermait ce simple avis :

« Marseille fera son mouvement demain. »

L'autre personne était restée pour prendre part au mouvement.

Madame était au comble de la joie. D'après ce qu'on lui avait annoncé, Marseille et le midi n'attendaient que le moment de se soulever en sa faveur.

La nuit vint. Malgré les fatigues de la nuit précédente, la princesse dormit peu.

La première manche de sa partie était

engagée et se jouait en ce moment même.

En effet, voici ce qui se passait :

Pendant toute la nuit la ville avait été sillonnée par des rassemblements légitimistes portant un drapeau blanc et criant :

Vive Henri V.

A trois heures du matin, une douzaine d'hommes armés s'étaient rendus à l'église Saint-Laurent, s'étaient fait donner les clés du clocher, et tandis que les uns sonnaient le tocsin, les autres y avaient arboré le drapeau blanc ; d'autres, moins le tocsin, en avaient fait autant à la patache.

Le drapeau tricolore avait été traîné dans le ruisseau. En même temps, l'esplanade de la tourelle s'était couverte de

monde. On attendait, disait-on, par le *Carlo-Alberto*, la duchesse de Berry et M. de Bourmont.

Cette nouvelle avait pour but de diriger vers la mer les regards de la police.

Enfin, un rassemblement plus considérable que les autres se porta sur le Palais-de-Justice aux cris de *vive la ligne! vive Henri V!*

A MONSIEUR ALEXANDRE DUMAS

—

Paris, le 12 avril 1854.

Monsieur,

C'est avec peine que je vous ai vu refaire tout au long, dans vos *Mémoires*, l'histoire de nos débats relatifs au drame de *la Tour de Nesle*, et replaider, à vingt-deux ans de distance, ce procès débattu jadis à satiété dans la presse, puis porté *six* fois devant les tribunaux et jugé *six* fois contre vous. N'était-ce point assez ? n'était-ce pas trop ?

S'il y a des choses auxquelles un publiciste, gentilhomme comme vous l'êtes, monsieur, devrait laisser le bénéfice du temps qui les a recouvertes de sa poussière ou de son voile, ce sont ses vieilles querelles et ses vieilles amours. En exhumant les unes de l'oubli et les autres du mystère, auxquelles elles ont un égal droit, ne vous semble-t-il pas commettre une sorte de violation de sépulture? Vous êtes contraint à cette exposition, dites-vous, par votre rôle de chroniqueur. Soit. Mais on est mauvais juge dans sa propre cause, et je regrette d'avoir à dire que vous avez pris plaisir à travestir la mienne. Les pièces que vous avez reproduites, avec une impartialité apparente, ont été précédées et suivies de discussions qui en avaient perverti le sens aux yeux du lecteur prévenu. Je me vois donc obligé de rétablir beaucoup de faits omis ou dénaturés, beaucoup de dates altérées. Je le ferai sans passion et sans haine. Je n'ai jamais su haïr longtemps mon plus grand ennemi, et, pendant douze ans, il y a eu quinze cents lieues de mer entre vous et moi. Depuis dix-huit ans, j'ai quitté la carrière du théâtre pour aller à l'étranger en suivre une autre dans laquelle vous me faites l'honneur de reconnaître que j'ai rendu quelques services à mon pays. Ce n'est donc point une question de vanité personnelle que je viens défendre

contre vous, puisque vous daignez presque désintéresser la mienne en terminant. C'est une question d'histoire et de moralité littéraires, que je tiens à bien poser pour notre enseignement à tous.

La longueur des détails dans lesquels vous êtes entré, et le nombre des erreurs que j'ai à relever, ne me permettront pas d'être aussi bref que je l'aurais désiré, par respect pour vos lecteurs. Mais c'est à vous qu'ils devront s'en prendre. Vous avez consacré neuf ou dix feuilletons du *Mousquetaire* à l'attaque, et la loi en accorderait, je crois, vingt à la défense. Rassurez-vous. Deux me suffiront, et je les demande moins à mon droit qu'à votre courtoisie et à votre loyauté.

Et puisque je parle de loyauté, croyez-vous, monsieur, faire une chose bien licite en prenant un ouvrage qui a été représenté, de votre aveu, sous le nom de M. Dinaux, ou un ouvrage dont vous et moi nous sommes reconnus, par traité, auteurs en commun, et en déchirant affiches et traités pour raconter, à votre façon, que vous avez tout fait, ou à peu près, dans ces œuvres? Est-il loyal de revenir ainsi sur des choses convenues et signées de part et d'autre, pour mettre le public dans la confidence d'une paternité spirituelle, dont la recherche doit être interdite par la

décence, comme celle de la paternité physique est interdite par la loi ? L'une est, en effet, aussi difficile à prouver que l'autre. Deux auteurs peuvent-ils savoir avec vérité quelle a été leur part diverse dans une œuvre commune ? Chacun d'eux ne doit-il pas naturellement, inévitablement, s'exagérer le mérite de son travail ou de ses conceptions particulières ? La tâche que vous avez entreprise est donc ingrate et impossible.

Vous avez beau croire et dire que la *Tour de Nesle* vous doit l'existence.

Cette croyance et cette affirmation de votre part tomberont toujours devant toujours les deux faits suivants, reconnus par vous-même.

Le premier, c'est que j'avais trouvé, seul, le sujet d'un drame dans la chronique de la *Tour de Nesle*, et que j'avais fait seul ce drame, œuvre imparfaite sans doute, mais assez remarquable pour qu'elle ait été reçue par le directeur de la Porte-Saint-Martin, avant et sans votre collaboration.

Le second fait, c'est que, dans une lettre signée de vous et adressée par vous à moi absent, à moi inconnu, vous avez spontanément constaté que l'on était venu vous demander des *conseils* pour un ouvrage *de moi*, que vous n'aviez fait qu'aplanir les difficultés de mise

en répétition et que je restais *seul auteur* et que votre nom ne *serait pas prononcé.*

C'est là un document que toutes les explications après coup ne sauraient affaiblir. La pièce vous paraissait, alors, seulement *susceptible d'un succès*, et il est probable que si ce succès eût été contesté, je serais bien véritablement resté seul auteur, comme le disait votre lettre. Elle eût fait titre alors contre moi : il est donc juste qu'elle fasse titre maintenant pour moi.

En outre de ce titre, signé de vous-même, et de ceux que j'ai produits jadis, dans notre première polémique, la *Revue et Gazette des Théâtres* a publié, dans son numéro du 23 septembre 1841, diverses attestations de personnes honorables, qui, pendant mon absence, ont spontanément opposé leurs témoignages à certaines allégations d'un journaliste de vos amis.

Voici ces attestations signées, je le répète, pendant que j'étais à quinze cents lieues de Paris :

Nous, soussignés, déclarons savoir de la manière la plus certaine, et par nous-mêmes, que M. Frédéric Gaillardet avait imaginé, construit et écrit, tout seul et sans collaboration de personne, avant d'en faire lecture à M. Harel, en 1832, un drame en cinq actes, intitulé la *Tour de Nesle;* que, par suite d'une collabora-

tion de M. Janin, *non suivie d'effet*, et après des conseils de M. Harel, M. F. Gaillardet fit un *scenario* pour distribuer le drame *en tableaux* et y introduire d'importantes améliorations, et que la pièce primitive, combinée avec la distribution nouvelle et ainsi retouchée a produit, à quelques détails près qui la complètent, la *Tour de Nesle* actuelle.

18 septembre 1841.

LANCELOT, secrétaire de la sous-préfecture de St-Denis.	FALATEUF, vérificateur à la comptabilité du *ministère de la justice*.	COLLON, secrétaire de la mairie d'Auteuil.

Nous, soussignés, attestons sur l'honneur que, dans les derniers jours de mars 1832, M. Frédéric Gaillardet a lu devant nous et devant plusieurs autres personnes, le drame de la *Tour de Nesle*, auquel nous étions à même de le voir travailler depuis longtemps. Ce drame était à cette époque, en cinq actes et *sans tableaux*. Quelques jours plus tard, et avant son départ pour Tonnerre, M. Frédéric Gaillardet nous communiqua un *scenario* du même drame divisé *en tableaux*, d'après, nous dit-il, les conseils de M. Harel, et tel, à quelques améliorations près, qu'il a été repré-

senté depuis sur le théâtre de la Porte-Saint-Martin.

20 septembre 1841.

A. Gouré,	Hélie,	Hériot,
attaché à la préfecture de la Seine.	professeur, de l'Université.	chef de bureau. chez M. *Polonceau* (ponts-et-chaussées).

Ces témoignages étaient venus corroborer un jugement de la cour d'appel rendu contre vous, toujours en mon absence, pour je ne sais quelle infraction à nos conventions. C'était le sixième jugement confirmatif de mes droits d'auteur primitif, devant seul être nommé.

En voici la curieuse liste :

1° Jugement du tribunal de commerce du 26 juin 1832 qui ordonne que l'affiche indiquant les représentations de la *Tour de Nesle* portera le nom de M. Frédéric Gaillardet seul, suivi d'astérisques, sous peine, pour tout directeur, de cinquante francs d'amende par chaque infraction.

2° Jugement du tribunal de commerce du 22 septembre 1838 qui condamne le sieur Harel, directeur de la Porte-Saint-Martin, à payer à F. Gaillardet la somme de sept cent cinquante francs, avec intérêts,

pour avoir mis le nom d'Alexandre Dumas sur l'affiche, contrairement au jugement ci-dessus.

3o Jugement du tribunal de commerce du 7 mars 1839, rendu en présence de M. Dumas, qui condamne MM. Alexandre Dumas et Harel, solidairement, à payer à F. Gaillardet ses droits d'auteur, et porte : « Si, en tout cas, il advient que Harel soit redevable envers M. Dumas d'une somme plus forte que soixante-six francs, stipulée en faveur de Gaillardet, cette redevance doit toujours être attribuée à celui-ci, *seul auteur de la pièce*.

4o Jugement du tribunal de commerce du 8 août 1839 confirmant le précédent jugement, par les mêmes considérations et d'après un nouveau rapport.

5o Jugement de la cour royale du 13 mars 1841 condamnant par défaut M. Alexandre Dumas pour opposition faite aux jugements précédents.

6o Jugement de la cour royale du 6 août 1841 confirmant la condamnation précédente contre M. Alexandre Dumas.

Voici enfin une déclaration donnée, à la même époque, par l'arbitre auquel avaient été soumises toutes les pièces de nos débats judiciaires :

Le tribunal de commerce de la Seine ayant envoyé

devant moi, comme arbitre rapporteur des contestations élevées entre MM. Gaillardet, Alexandre Dumas et Harel, à l'occasion de la *Tour de Nesle*, je déclare que les divers renseignements que j'ai recueillis dans l'instruction de ce procès, m'ont convaincu que M. Gaillardet est le seul auteur de ce drame, et que M. Alexandre Dumas n'est intervenu que pour donner ses conseils sur la mise en scène de l'ouvrage en l'absence de l'auteur, pour y introduire quelques changements, et pour se faire le patron d'un jeune écrivain débutant dans la carrière dramatique.

Paris, le 21 septembre 1841.

BROUSSE, avocat.

Il y a donc chose jugée moralement et juridiquement.

La coutume du barreau donne aux plaideurs qui ont perdu leur procès vingt-quatre heures pour maudire leurs juges, mais elle ne leur donne pas vingt-quatre ans.

A ces témoignages multiples, à ces arrêts répétés des tribunaux vous avez opposé des lettres de feu Harel, le principal et premier coupable dans tout ceci. N'est-ce pas un peu dire : Demandez plutôt à Lazarille !

Quant aux anciennes attestations de MM. Verteuil et J. Janin, leur autorité s'évanouit devant cette explication qu'après la retraite du brillant écrivain du *Journal des Débats*, Harel demeura seul au courant des changements et améliorations arrêtés entre lui et moi, et dont il a dû incontestablement vous communiquer les détails, soit par écrit, soit verbalement. Sans cela, il ne me resterait, pour expliquer le prodige merveilleux de la rencontre de nos idées, qu'un proverbe beaucoup trop flatteur pour moi.

Mais reste aussi votre lettre qui se concilie si facilement avec mon récit, et si difficilement avec le vôtre. Il reste même encore une lettre de vous, qui, sans être aussi explicite que la première, m'accorde quelque chose de plus que vos dernières versions. Voici cette déclaration faite par vous, à la suite d'une grande querelle littéraire que vous eûtes avec M. J. Janin en 1843 :

Au Rédacteur de la Presse.

Monsieur,

J'ai commis dans ma lettre d'hier une inconvenance que je me reproche d'autant plus que la personne intéressée à la relever est à 7,200 kilomètres de Paris.

Je veux parler de M. Gaillardet, que j'ai oublié de citer comme l'auteur primitif de la *Tour de Nèsle;* un manuscrit tout entier écrit par lui, et qui se trouve à cette heure entre mes mains, avait été remis par M. Harel à M. Janin. J'y ai même pris beaucoup de choses que l'illustre critique avait dédaignées; *cuique suum.*

Veuillez agréer, etc.

ALEX. DUMAS.

Le 30 juillet 1843.

Cette petite lettre prouve que vous avez su, suivant le besoin de votre cause, vous servir de M. J. Janin contre moi et de moi contre M. Janin; observation nécessaire pour donner toute sa vérité à votre maxime : *cuique suum, à chacun le sien.*

Mais c'est un rude créancier que M. Janin, en fait d'esprit, et il s'est remboursé avec usure, sur vos épaules, de ce qu'il vous avait prêté sur les miennes.

Nous pouvons donc nous tenir quittes à l'égard de ce témoin, et je désire que vous lui gardiez aussi peu rancune que moi.

Comme le respect que vous portez à la vérité vous a forcé de reconnaître que vous êtes devenu mon col-

laborateur à mon insu et malgré mes protestations, vous avez cherché à justifier cet acte de votre part en plaidant, comme on dit, les circonstances atténuantes, et ces circonstances, vous croyez les avoir trouvées : 1o dans la lettre que vous m'avez écrite pour mettre, *autant que possible*, dites-vous, les procédés de votre côté; 2o dans le traité par lequel j'avais accepté la collaboration de M. Janin; 3o dans les avantages pécuniaires que vous prétendez m'avoir procurés.

« Mon étonnement fut grand, dites-vous, quand je reçus de M. Gaillardet une *réponse* qui, au lieu d'un remercîment, était une protestation. » Vous avez fait là, monsieur, une première erreur de mémoire et une interversion de date très importante. La lettre que je vous écrivis de Tonnerre pour vous demander si ce que j'apprenais était vrai, pour vous dire que je ne pouvais croire à un pareil procédé de votre part, et vous prier très formellement de suspendre votre travail; cette lettre n'était point une réponse à la vôtre, qui fut, au contraire, une réponse à la mienne. Jusque-là, vous aviez gardé vis-à-vis de moi un silence, difficile à excuser après votre conversation suivante avec Harel. « Je n'aurai pas de désagrément avec votre jeune homme? — Un mouton, mon cher. — Je comprends, et vous voulez le tondre. » Puisque vous aviez

si bien compris la pensée d'Harel, votre délicatesse ne devait-elle pas vous porter à éviter tout ce qui pouvait vous faire paraître son complice ? Un mot de loyal avis, pour me demander si je ratifiais la démarche d'Harel, eût prévenu toute discussion entre nous.

Voilà pour la première de vos justifications.

La seconde, tirée de mon traité avec M. Janin, ne me semble pas meilleure. « Les bras vous tombèrent, » dites-vous, de ce qu'ayant accepté la collaboration de M. Janin, je refusais la vôtre. Mais je n'avais accepté la participation de M. Janin qu'à mon cœur et à mon corps défendants, parce que j'étais son obligé. C'était lui, qui, sur le rapport de deux de ses amis, Théodose Burette et Félix Pyat, très enthousiasmés d'une œuvre qu'ils trouvent très jouable, avait demandé pour moi une lecture à Harel, et y avait assisté. La pièce avait été reçue immédiatement par Harel, qui m'avait embrassé (historique), et M. Janin m'avait dit (fait non moins historique), que j'avais trente mille francs de rente hypothéqués sur mon génie dramatique. Que pouvais-je lui refuser après un pareil horoscope ? Vous vous emparez d'une phrase portant que MM. Gaillardet et Janin remettaient et cédaient à M. Harel un drame pour être joué sur le théâtre de la Porte-Saint-Martin, et vous dites : « Puisque le drame avait été

cédé et remis à Harel, il avait le droit de me substituer à Janin. » C'est là, monsieur, une argutie peu digne d'un esprit comme le vôtre. Ma pièce n'avait été remise et cédée à Harel *que pour être jouée*; il n'en était pas plus le propriétaire que les directeurs de tous autres théâtres ne sont propriétaires des œuvres qui leur sont remises. Il ne pouvait m'imposer un collaborateur sans mon aveu, et celui que j'avais subi, avec tant de peine, par des raisons de gratitude personnelle, s'étant retiré, j'étais devenu seul maître d'une œuvre dont je restais seul auteur. Voilà ce qu'indiquent la raison et l'équité.

F. Gaillardet,

3, *rue de Tivoli.*

Paris, le 13 avril 1845.

Vous prétendez m'avoir procuré un grand avantage pécuniaire, en stipulant, dites-vous, avec Harel, que je toucherais quarante-huit francs par représentation, tandis qu'avec M. Janin, je n'aurais touché que moitié de cette somme. la pièce étant reçue sous l'empire d'un traité qui n'accordait que quarante-huit francs de droits d'auteur.

D'abord, j'établirai tout à l'heure qu'Harel a nié et

refusé d'exécuter cette stipulation de votre part. En second lieu, je crois, comme je le soutenais alors, que les prix rémunérateurs d'un ouvrage dramatique sont ceux qui existent à l'époque où cet ouvrage est représenté, et non pas seulement à l'époque où il a été reçu. C'est la représentation qui donne ouverture au droit. Cette question, d'ailleurs, était explicitement résolue dans le préambule du traité, signé, le 11 avril 1832, par la commission des auteurs, « pour régler l'exercice de leurs droits, tant à l'égard des ouvrages qui ont été représentés ou *reçus par les administrations précédentes* du théâtre de la Porte-Saint-Martin, qu'à l'égard de ceux qui seront *représentés* ou reçus à l'avenir par l'administration actuelle. » Or, ce traité étant antérieur d'un mois et demi à la représentation de la *Tour de Nesle* me donnait évidemment droit à *dix pour cent* sur les recettes si j'étais resté seul propriétaire de la pièce, comme votre lettre m'y autorisait, en me reconnaissant seul auteur. Harel, qui ne devait payer qu'une fois, aurait à coup sûr refusé de vous donner dix pour cent comme à moi, ce qui aurait fait le cinquième de la recette brute.

S'emparant de votre engagement vis-à-vis de moi, il vous eût dit : « De quoi vous plaignez-vous, mon cher, puisque c'est un service que vous avez voulu

rendre et non *vendre?* » Mais au lieu de tout prendre, ou même partager également avec vous, j'ai consenti, pour éviter un procès, à me contenter de quarante-huit francs, tandis que vous en touchiez trois cents! et ces quarante-huit francs, dont le paiement m'était garanti (c'était bien le moins) sur votre part de lion, mes ayant-droit ont été obligés, après mon départ pour l'Amérique, d'en réclamer à diverses reprises le paiement aux tribunaux. Sur une somme de trois mille deux cent neuf francs, formant, en capital, intérêts et frais, le montant d'une condamnation prononcée contre vous personnellement par la Cour d'appel de Paris, le 7 août 1841, mon frère vous a fait gracieusement remise de huit cent neuf francs et accordé terme et délai de quatorze mois pour le reste, ainsi que cela est constaté par une transaction signée avec M. Domange, votre représentant, le 17 mars 1842.

Je n'en suis pas moins disposé à croire que vous avez eu l'intention d'être grand et libéral, en ce qui me concernait, dans vos arrangements particuliers avec Harel, et je vous tiens compte de l'intention comme du fait.

J'admets encore très volontiers la bonne foi et la libéralité d'intention avec lesquelles vous m'aviez écrit que votre nom ne serait point prononcé et que je res-

tais seul auteur de la *Tour de Nesle*. Vous prétendez que la violation de cette parole fut le fait d'Harel. Je vous crois. Mais malheureusement Harel prétendit qu'il avait agi sur votre affirmation, « que cela était consenti par moi, » et quand je vous priai de vouloir bien vous expliquer avec lui devant moi, vous m'avez refusé cette satisfaction. Vous m'avez fait ce refus péremptoire, dans votre domicile, où je vous trouvai encore couché, le lendemain de la première représentation de la *Tour de Nesle*.

Ces détails précis réduisent un peu à néant, en tant que vérité historique, votre spirituel dialogue avec mademoiselle Georges sur *l'herbe qui poussait dans son cabinet de toilette*, sur *le mur mitoyen de votre Dorval*, et les mots piquants que vous prêtez à Harel, recevant, ce jour-là, mon *papier timbré*, qui ne lui fut envoyé que *neuf jours* plus tard, quand il me fut démontré que je ne devais rien attendre de son hostilité systématique et de votre neutralité, qui ressemblait fort, à mes yeux, à de la complicité. Ce qui est certain, c'est qu'au bout de quarante-huit heures, vous faisiez ouvertement cause commune avec lui, sous prétexte que j'avais publié votre lettre, comme si vous me l'aviez adressée en guise de simple autographe!

Une fois soutenu par vous, Harel ne voulut même

plus me payer quarante-huit francs de droits par soirée, mais seulement la moitié de cette somme, l'autre moitié étant retenue par vous, disait-il.

Ce fut pour arrêter les poursuites que j'avais commencées, et après de violentes explications entre nous, dans le salon de Harel, demeurant alors rue Bergère, et non rue de Madame, comme vous le dites par une troisième erreur de mémoire, qu'eut lieu la transaction dont vous reportez, par une quatrième erreur, la signature avant la représentation du drame. Cette transaction est datée du 11 juin 1832. Il y est dit que nous nous reconnaissons auteurs en commun de la *Tour de Nesle*, et que la pièce sera imprimée sous mon nom, suivi d'étoiles. Vous faites une cinquième erreur, en ajoutant que nous nous réservâmes la faculté de la mettre, *chacun à notre nom seul*, dans nos œuvres complètes.

Cette réserve n'existe point dans notre transaction, mais elle fut introduite plus tard, sans que j'y prisse garde, dans le traité par lequel nous vendîmes le manuscrit au libraire Barba. Encore n'y fut-il pas dit que nous pourrions mettre la pièce dans nos œuvres *chacun à notre nom seul*. Je relève cette sixième inexactitude de votre narration, parce qu'à peine notre traité avec Barba était-il signé que vous annonciez, à ma

grande surprise, vos œuvres complètes, qui l'étaient si peu alors, avec la *Tour de Nesle*. Je me plaignis à vous de ce que je regardais comme une erreur, avant de le regarder comme un piége, et il y eut, à cette occasion, échange de lettres fort vives entre nous. Cependant, je ne mis point opposition à l'insertion de la *Tour de Nesle* dans vos œuvres complètes ; mais elle y parut, sans qu'il fût fait la moindre mention de mon nom et de ma co-paternité.

Je fis saisir l'édition.

Alors, votre éditeur, le libraire Charpentier, homme d'esprit et de tact, vint m'offrir une nouvelle transaction, à laquelle je consentis encore. Je ne demandai qu'une chose bien simple et bien légitime ; ce fut que le titre de la pièce fût suivi de la mention ordinaire en pareille cas : « faite en société avec M. Gaillardet. » On s'y engagea par écrit, mais à la formule convenue on substitua celle-ci : « faite en *participation* avec M. Gaillardet. » Puérile distinction qui me fit sourire, et montre jusqu'à quelles petites choses, indignes de lui, est descendu votre grand talent, dans sa lutte contre ma confiance et mon droit.

J'arrive au duel que nécessita une lettre dont vous avez reconnu la *violence* regrettable. Après cet aveu qui vous honore, je ne m'attendais pas à être obligé de

rectifier, sur ce nouveau sujet, des inexactitudes si nombreuses que je ne les compte plus.

Vous dites, d'abord, que nos témoins nous furent désignés par la commission des auteurs dramatiques ; puis, vous dites un peu plus loin qu'ils y furent tirés au sort. Je ne sais si vous avez prié la commission de vous désigner des témoins; et si elle s'est amusée, pour vous complaire, à les tirer à la loterie, mais je sais que je choisis les miens sans consulter la commission, dont j'avais refusé d'accepter l'intervention, tant que je n'aurais pas répondu publiquement à votre attaque publique. Frédéric Soulié et Fontan me rendirent, spontanément aussi, le service que j'allai leur demander. Je tiens à conserver à ma cause et à leur mémoire tout le mérite de cette assistance volontaire et réfléchie.

Vous dites que leurs sympathies vous étaient acquises. Je crois que votre mémoire vous joue là encore un petit tour, monsieur. En effet, Frédéric Soulié et Fontan me racontèrent que vous leur aviez reproché le concours qu'ils me prêtaient contre vous, mais qu'ils vous avaient expliqué que leur conscience ne leur avait point permis de me le refuser. A cette particularité, dont vous vous souviendrez peut-être, maintenant, je pourrais ajouter une déclaration pré-

cise faite à un tiers par Frédéric Soulié, le jour de notre duel, et renouvelée par lui en 1845, dans une maison de campagne, où je serrai, pour la dernière fois, ce noble cœur sur ma poitrine, en présence de M. Antony Béraud, alors directeur de l'Ambigu-Comique.

Je m'inscris bien plus fortement encore en faux contre ces paroles que vous prêtez à vos témoins personnels : « que la véritable raison (pour laquelle j'avais retardé notre rencontre), était que M. Gaillardet désirant se battre au pistolet, et n'étant point familier avec cette arme, désirait avoir deux mois devant lui pour s'exercer. » Je n'ai jamais exprimé une pareille prétention, dont vos témoins n'eussent pas manqué de faire mention dans la lettre que vous leur aviez demandée.

Leur silence, sur un fait aussi utile à votre cause, prouve la gratuité de votre injurieuse supposition, réfutée suffisamment par la déclaration du directeur du *Musée des Familles*, que cette revue *mensuelle* avait son prochain numéro entièrement rempli et composé d'avance. Si le directeur de ce journal devait être suspect de partialité, ce n'était pas envers moi, car non seulement il fit subir à ma réponse un retard préjudiciable (qui ne fut que d'un mois, au lieu de

deux, grâce à mes instances et à mes plaintes); mais encore il ne la publia pas complètement, et il eut la prévenance de vous la communiquer, de façon que vous y fîtes faire, par M. Janin, une réplique qui vous laissait le dernier mot. Je dus compléter ma défense dans la *Revue des Théâtres*, et après avoir pris corps à corps l'écrivain, je m'adressai à l'homme, comme je l'ai dit, en vous faisant savoir que j'étais prêt un peu plus tôt que les entraves, suscitées sous mes pas, m'avaient permis de l'espérer.

Votre insinuation et l'histoire de la blessure que vous reçûtes un jour, au mollet, par maladresse, dans un duel au pistolet, ont eu pour but d'expliquer, à votre profit et à mon détriment, pourquoi vous ne vouliez point vous battre avec cette arme contre moi. Mais j'étais le premier offensé, vous l'avez reconnu Je devais donc avoir, en équité, le choix de l'arme, et le résultat a prouvé que je l'avais peu pratiquée, puisque je ne vous ai point atteint. Vous étiez, au contraire, de première force au pistolet, comme à l'épée (vous l'aviez déjà imprimé), tandis que, de ma vie, je n'avais manié un fleuret. J'en faisais la déclaration sur l'honneur, et cependant vous persistiez à vouloir employer contre moi l'arme que je ne savais pas tenir, et vous refusiez obstinément d'accepter celle avec la-

quelle les chances pouvaient être égalisées ; car j'offris de me battre à dix pas, à cinq pas, aussi près que vous pourriez le désirer. Vous proposiez de décider la question à pile ou face ; mais pourquoi aurais-je remis au hasard ce qui était pour moi un droit et pour vous un devoir ? Il fallut, cependant, pour vous décider à l'accomplir, que je tinsse ferme, en menaçant d'en appeler à l'opinion publique. Aurait-elle compris que vous n'eussiez point voulu accepter une arme avec laquelle vous cassiez des poupées à tout coup et tuiez des hirondelles sur les cheminées ?

Il est vrai que vous ne m'avez point touché, quoique je fusse un peu plus gros qu'une hirondelle ou qu'une poupée, et pourtant ce n'est pas la bonne volonté qui vous a manqué. Vous confessez le désir ardent que vous aviez de me casser la tête, pour votre satisfaction particulière et pour celle de M. Bixio, qui était curieux de savoir si un homme, tué d'une balle, tourne sur lui-même avant de tomber.

Je dois avouer, monsieur, que je ne poussais pas l'ardeur de la vengeance aussi loin que vous, et l'ardeur de la science aussi loin que M. Bixio. J'aurais été désolé que mon nom obscur fût attaché à votre nom historique, comme celui de votre meurtrier. Je le

disais à Frédéric Soulié, qui me serra la main, et qui me voyant jouer avec une petite canne, me gourmanda en me disant : « Tenez donc votre bras au repos. Ne savez-vous pas que c'est la première des conditions pour bien tirer le pistolet. » Je l'ignorais, en effet.

Pendant ce temps, vous cherchiez un point de mire sur ma personne, et vous le trouviez sur du coton que j'avais, dites-vous, dans les oreilles. Je n'ai pu m'empêcher de rire, en lisant cette plaisanterie, qui malheureusement pour vous, monsieur, manque son coup, comme l'a déjà fait votre balle. Je ne me souviens pas d'avoir jamais embelli mes oreilles de l'ornement que vous leur prêtez. Si je l'avais fait, cette fois, pour la première de ma vie, et à une époque où je n'avais que vingt-cinq ans, je me serais donc dit que c'était assez d'avoir le plaisir de vous voir, sans y joindre celui de vous entendre. Mais, dans ce cas, mon choix n'eût pas été heureux.

Vous cherchez à sauver votre réputation de tireur par des détails comiques, en prétendant que j'ai rejeté la tête en arrière, et que j'étais tout de noir habillé. Mais ce sont des causes plus sérieuses qui ont troublé votre coup d'œil. La première, c'est qu'il y a une dif-

férence capitale entre une poupée aveugle et un homme de cœur qui vous regarde, même lorsqu'il est désarmé. La seconde, c'est que tandis que vous vous avanciez sur moi lentement, et vous effaçant, comme le voulait la prudence, moi, impatient de ces lenteurs et insoucieux de ces précautions, je franchis en courant, et en vous offrant de face ma poitrine, toute la distance qui me séparait du dernier but assigné à nos pas. Vous fûtes aussi surpris que nos témoins de cette témérité inattendue, et cette surprise dût naturellement déranger la justesse ordinaire de votre coup d'œil.

Je voulus, comme vous, recommencer jusqu'à ce que l'un de nous deux fût atteint ; ce fut moi qui vous proposai de remplacer nos témoins, qui se récusaient, par M. Bixio ou votre armurier et par un de mes amis présent, nommé Jarry, ou par mon frère, qui acceptait ce mandat, ce qui lui valut une remontrance pathétique de ce pauvre et bon Soulié. Vous, vous parliez toujours épée, insistance assez peu chevaleresque (soit dit entre nous), après la déclaration de ma complète inexpérience de cette arme. Il est vrai que vous teniez tant à me tuer et que vous aviez un si amer souvenir de votre balle dans le mollet!

Après avoir ainsi rétabli dans sa vérité cette dernière scène d'une longue et déplorablable histoire, dont vous avez fait trop souvent un roman, et dans laquelle ni les premiers torts ni les derniers n'ont été de mon côté, je veux qu'il soit bien entendu que je ne cherche point à nier les améliorations considérables dont la pièce de la *Tour de Nesle* a été redevable à votre génie dramatique, à votre grande expérience, à vos rares qualités d'écrivain. Personne ne porte plus loin que moi la révérence pour votre talent, monsieur. Je ne dirai pas que je reconnais mon infériorité, ce serait une fatuité; mais je puis dire que la pensée d'une comparaison n'est jamais entrée dans mon esprit.

. . . .

J'aurais donc été heureux de ne pas être contraint à évoquer de vieux et pénibles souvenirs, presque effacés de mon esprit, entièrement effacés de mon cœur. Je crois cependant qu'ils ne seront pas sans utilité ni pour les jeunes gens qui débutent dans la carrière des lettres, ni pour ceux qui en sont les vétérans. J'ai été le premier *mouton* qui n'ait pas voulu se laisser tondre, et ma jeune résistance à de vieux procédés en usage dans le monde dramatique a inauguré l'ère d'une petite révolution, que vous devez me pardonner, parce qu'après tout elle n'a pas renversé votre trône, comme

vous avez renversé celui de Charles X en faisant la révolution de 1830.

Agréez, etc.

F. GAILLARDET.

FIN DU QUATRIÈME VOLUME.

Fontainebleau, imp. de E. Jacquin.